

# Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen

Académie des sciences, belles-lettres et arts (Rouen). Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 1807.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [reutilisationcommerciale@bnf.fr](mailto:reutilisationcommerciale@bnf.fr).

PRÉCIS ANALYTIQUE  
DES TRAVAUX DE  
L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1916



ROUEN

IMPRIMERIE CAGNIARD -:- LÉON GY -:- A. LAINÉ SUC<sup>r</sup>  
PARIS. — A. PICARD, rue Bonaparte, 82

—  
1917





BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE



3 7531 02476299 0







PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE ROUEN

Pendant l'année 1916.

## ARTICLE 59 DES STATUTS

L'Académie déclare laisser à leurs auteurs toute la responsabilité des opinions et des propositions consignées dans les ouvrages lus à ses séances ou imprimés par son ordre.

Cette disposition sera insérée, chaque année, dans le Précis de ses travaux.

---

# PRÉCIS ANALYTIQUE

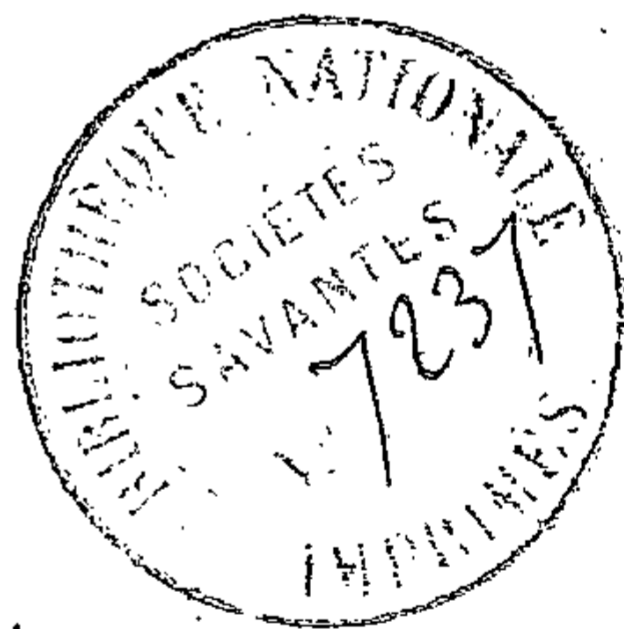
DES TRAVAUX DE

# L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1916



ROUEN

IMPRIMERIE CAGNIARD -:- LÉON GY -:- A. LAINÉ SUC<sup>r</sup>

PARIS. — A. PICARD, rue Bonaparte, 82

—  
1916

FRAN.

Per. 80

12391





# SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS  
DE ROUEN

TENUE LE JEUDI 21 DÉCEMBRE 1916, DANS LA GRANDE SALLE DE L'HÔTEL-DE-VILLE

---

Présidence de M. DELABARRE, président.

---

Le jeudi 21 décembre, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, l'Académie a tenu sa séance publique solennelle au cours de laquelle M. Franqueville, premier président de la Cour d'appel, a été reçu à titre de membre résidant et les prix annuels ont été distribués.

La haute personnalité du récipiendaire avait attiré à cette séance une assistance plus nombreuse et plus distinguée que jamais.

Au bureau se tenaient : MM. Delabarre, président ; Gascard et Jouen, secrétaires ; Loyer, trésorier. Parmi les notabilités présentes : le cardinal Dubois, archevêque de Rouen ; le général Drude, commandant de la 3<sup>e</sup> région ; M. Morain, préfet de la Seine-Inférieure ; M. Morel,

premier adjoint, faisant fonctions de maire ; M. Gensoul, procureur général ; M. Kuntz, procureur de la République ; M. Davainé, président du tribunal ; M. le général Bolgert ; les magistrats de la Cour d'appel, des parquets et du tribunal ; M. le colonel Saville, représentant le général commandant la Base anglaise ; M. le lieutenant-général chevalier de Selliers de Moranville, représentant le gouvernement belge ;

M<sup>me</sup> Colette Yver, MM. les chanoines Lesergeant, Delabar, Mansois, M. le lieutenant-colonel Macré, major de la garnison ; le capitaine Geniot, un grand nombre d'officiers de tout grade, M. Doliveux, inspecteur d'académie ; MM. Modeste Fontaine et Fichet, conseillers municipaux ;

Parmi les académiciens : MM. Samuel Frère, Chanoine-Davranches, Louis Deschamps, commandant Quenedey, Bordeaux, D<sup>r</sup> Coutan, Edward Montier, chanoines Vacandard et Prudent, Neveu, membres résidants : MM. le D<sup>r</sup> Dufour, Ramaekers, député d'Hasselt, Paul Beau-doüin, membres correspondants.

S'étaient excusés : MM. Le Comte, conseiller à

la Cour ; Jourdan, juge au Tribunal civil ; Housard, président de chambre à la Cour d'appel ; Nibelle, député ; médecin principal Delteme, directeur du Service de santé de l'Armée belge, à Rouen ; Gabriel Rogier, Merry-Delabost, Georges de Beaurepaire.

La parole est donnée à M. le Premier Président pour la lecture de son discours de réception. M. le Premier a pris pour sujet « L'Ame française ». Après l'avoir saluée en son magnifique épanouissement actuel à Rouen, l'orateur, en un langage d'autant plus parfaitement français qu'il est davantage nourri de la « substantifique moelle » de l'antiquité, établit les caractères essentiels de l'Ame française. Nous ne sommes pas un peuple de race latine, nous sommes des Gaulois de culture latine ; des Gaulois nous avons hérité la gaieté, la bonté, le courage, l'éternelle jeunesse ; des Romains et par eux des Grecs nous avons reçu les idées générales et la langue, deux choses grâce auxquelles notre littérature et notre histoire sont plus profondément humaines que celles des autres peuples.

En passant M. le Premier montre aussi la part

importante qui revient au Christianisme dans la formation de l'âme française. Il insiste sur la nécessité de maintenir chez nous le culte et l'amour des langues anciennes sans la connaissance desquelles il n'y a pas de vraies humanités. D'autres peuples peuvent rêver de faire des surhommes, contentons-nous de faire des hommes : ce fut notre honneur dans le passé, c'est notre force dans le présent, ce sera demain notre gloire, car l'Âme française victorieuse redeviendra la missionnaire de l'idée.

M. Delabarre, après avoir fait l'éloge du récipiendaire s'applique à mettre en évidence dans l'Âme française les caractères gaulois qui ont résisté à l'invasion romaine et qui, perfectionnés par le Christianisme, constituent d'après lui l'essence même du tempérament français. Il insiste sur le peu que doit l'art français à l'art romain et sur les affinités de l'art français et de l'art grec.

Quand les applaudissements qui ont accueilli sa péroraison ont cessé, M. le Président donne la parole à M. Paulme pour la lecture de son rapport sur les prix Pellecat.

L'orateur, avec la conviction chaleureuse qu'on

lui connaît et que rend plus communicative encore l'accent d'une voix ample et harmonieuse, rappelle d'abord comment la guerre actuelle a été pour la France l'occasion de se ressaisir au point de vue artistique, comme aux autres points de vue, et de se libérer de la sournoise emprise de l'Allemagne. Ces belles pensées patriotiques sont vivement applaudies. Il indique ensuite les noms des deux jeunes artistes lauréats du prix Pellecat, Alfred Dunet et Georges Lecomte, ce dernier actuellement prisonnier de guerre en Allemagne.

Après avoir résumé la carrière d'Alfred Dunet, M. Paulme pour faire connaître Georges Lecomte lit une lettre admirable du maître de ce dernier, Paul Beaudouin, et des lettres non moins admirables de Georges Lecomte et de son frère jumeau Alphonse, tué devant Verdun.

Il déclare que si Alphonse Lecomte avait vécu, l'Académie n'aurait point séparé, dans l'attribution du prix Pellecat, ceux que rien n'avait jamais ici-bas séparés. Il trouve pour les louer tous deux, dans leur œuvre artistique et dans leur vie, des paroles d'une éloquence enflammée, et,

après un dernier hommage à la France si belle en ses jeunes soldats, il déclare qu'en attendant le retour du lauréat prisonnier, l'Académie confiera le prix au maître Paul Beaudouin.

M. Paul Beaudouin vivement ému est aussi très applaudi.

La parole est ensuite donnée à M. le chanoine Prudent qui rapporte les Prix de vertu. D'une voix forte et merveilleusement nuancée, le rapporteur établit un lien entre les vertus héroïques de nos soldats et les humbles vertus du foyer, celles-ci génératrices de celles-là ; puis, avec une sobriété impressionnante, il fait le récit des actes d'abnégation et de dévouement continu que l'Académie est heureuse de récompenser par les prix Rouland, Boulet-Lemoine et Dumanoir.

Les prix Octave Rouland sont décernés : 1° à M<sup>lle</sup> Agathe Hodan, de Rouen, lingère, fille de parents honorables, malheureux en affaires et qui, tout en allant en journée, a soigné jusqu'à leur mort et en des conditions très pénibles, un frère paralytique et une sœur atteinte d'un cancer ; 2° à M<sup>lle</sup> Marie Voisin, de Sotteville-sur-Mer. Dès l'âge de douze ans, Marie Voisin, sa mère morte,

remplit la place de celle-ci auprès de trois frères et d'une sœur plus jeune ; de 1909 à 1911, elle soigna en plus : une sœur aînée revenue malade de Paris, la même année, son frère aîné atteint de pneumonie, puis un frère cadet, revenant, lui aussi, mourir au pays, de la tuberculose, en 1913. La maladie semble s'acharner sur la maison et Marie Voisin soigne toujours.

Le général Drude prié de remettre le prix à M<sup>lle</sup> Hodan, lui baise galamment la main, « à la française ».

Le prix Boulet-Lemoine est attribué à M<sup>lle</sup> Marie Lefebvre. Celle-ci, qui habite l'Île-Lacroix, a soigné sa mère, morte le 11 août 1915 après quarante ans de maladie. Le père fut malade pendant cinq ans. Pour subvenir aux besoins de ses parents, Marie Lefebvres'était d'abord placée ; beaucoup de personnes l'admiraient, quelques-unes l'aidaient un peu ; aujourd'hui, M<sup>lle</sup> Lefebvre est épuisée par tout cette vie d'abnégation.

Le prix Dumanoir, destiné à l'auteur d'une belle action, est accordé au gendarme Gloux, qui, le 27 septembre 1915, a sauvé d'une mort certaine M<sup>lle</sup> Deleau, de Rouen, sur le point de se noyer à

Saint-Valery-en-Caux. Le récit de ce sauvetage émeut profondément l'auditoire qui éclate en applaudissements, lorsque le rapporteur, rappelant que le gendarme Gloux est sous Verdun, ajoute en une brève apostrophe : « Votre Verdun, Eminence, qui nous honorez ce soir de votre présence. »

En l'absence du gendarme Gloux, le prix est donné à sa femme et, par une délicate pensée du président de l'Académie, M<sup>lle</sup> Deleau est invitée à le remettre elle-même, devant le Bureau, à la femme de son sauveteur, qu'elle embrasse avec une spontanéité charmante, au milieu des applaudissements émus de l'assistance.

La séance solennelle est terminée.

---



# DISCOURS DE RÉCEPTION

De M. T. FRANQUEVILLE

Premier Président de la Cour d'Appel de Rouen.

---

## L'ÂME FRANÇAISE

Origine et formation de l'Âme de la France.

---

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Je sais le grand honneur que vous m'avez fait en m'accueillant dans votre Compagnie, car votre investiture confère un titre de noblesse littéraire.

Je paraîtrais vouloir déprécier votre choix spontané en m'excusant de mon peu de mérite.

Vous avez sans doute considéré mon grade dans la hiérarchie judiciaire et peut-être aussi ma ferveur pour l'Antiquité latine. En l'an 1900, l'Académie d'Amiens, estimant que mon sincère et profond amour du vrai et du beau et mon culte des Lettres étaient des titres suffisants à son adoption, m'admit à l'honneur d'une réception dont je conserve, avec une fierté jalouse, l'inoubliable et reconnaissant souvenir. En songeant à ce laurier que vous me tendez aujourd'hui... tout cueilli..., je ne dirai pas, comme le poète,

..... Primo avulso, non deficit alter,

VIRG., *En.*, liv. VI, v. 143.

car, en me faisant ce nouvel honneur, vous ne m'avez point dépouillé de l'ancien, et vous me laissez à l'Académie d'Amiens, à l'Académie du chef-lieu de mon département natal, auquel m'attachent tant de souvenirs d'un passé qui m'est cher. Vous créez un lien entre deux Académies célèbres, et vous m'obligez, sans ménagement pour ma modestie, à un cumul dont j'apprécie la haute valeur.

Peut-être aussi — et par un acte de grande bienveillance à mon égard — qui a revêtu le caractère d'une exquise délicatesse — avez-vous voulu m'attacher à Rouen, par une séduction de plus, par un nouveau lien qui désespère ma gratitude.

Lorsque la destinée m'appela à la Première Présidence de la grande Cour de Normandie, j'ai exprimé à mes collègues, qui m'ont fait le plus cordial accueil, ma satisfaction reconnaissante dans les termes suivants :

« Laissez-moi vous dire que j'arrive avec joie dans cette belle et grande cité, au milieu de populations laborieuses, amies de l'ordre, qui s'enrichissent par le noble effort de l'intelligence et du travail. Je suis entré avec un profond sentiment d'admiration dans ce Palais-de-Justice, merveille d'art architectural, et j'ai hâte de saluer cette

magnifique Normandie, cette terre si française, qui peut se parer d'une couronne de citoyens illustres, soldats, savants, littérateurs, poètes, artistes, ayant servi la patrie dans toutes les branches de l'activité humaine. »

Je n'imaginai pas, en mai 1913, qu'un jour j'appartiendrais à votre Compagnie, qui est une des gloires de la Normandie, mais vous étiez en droit de vous reconnaître, Messieurs de l'Académie de Rouen, dans l'énumération des savants, littérateurs, poètes et artistes, auxquels je faisais allusion dans le discours que je prononçai lors de mon installation judiciaire.

Permettez-moi de vous remercier vivement de m'avoir choisi pour être un des vôtres : vous représentez la tradition littéraire vivante, dirai-je le pouvoir de l'esprit ?

Je me propose de vous entretenir de l'âme française, de la saisir dans le présent, dans ses manifestations actuelles, autour de nous d'abord ; — puis de réunir dans le passé les éléments de l'origine et de la formation de l'âme de la France, et de suivre à travers les siècles son évolution, — vaste sujet que je ne ferai qu'esquisser à grands traits. Je n'en veux tracer qu'une peinture rapide ; je me bornerai à en effleurer l'histoire, en courant çà et là à la surface des choses,

Summa sequar vestigia rerum.

VIRG., *En.*, liv. I, v. 342.

J'exposerai devant votre aréopage la cause des humanités. Je citerai devant vous, juges compétents, par une sorte de procédure sommaire, des témoins irrécusables, dont les déclarations font autorité, je devrais dire preuve certaine.

\*  
\* \*

Permettez-moi de réserver un rang d'honneur à Rouen, la place privilégiée que cette noble cité a méritée. La grandeur de l'âme française ne s'est-elle pas manifestée, digne d'admiration, dans cette capitale de la Normandie, pendant cette guerre si pleine de douleurs et d'espérances, d'horreurs et d'amères beautés ?

Depuis qu'un effroyable cataclysme a jeté l'Europe dans les convulsions de la guerre, Rouen — on peut l'affirmer sans hésitation — a agrandi magnifiquement son patrimoine moral.

Les jours tragiques, terribles et glorieux, noirs et anxieux, pathétiques et fraternels que nous avons traversés ont démontré que l'âme de Rouen n'était ni sourde ni inerte; qu'elle était au contraire sensible et sonore, grandement ouverte à la générosité, à la pitié compatissante et cordiale. Qui de nous n'a senti vibrer en soi l'un des sentiments les plus chauds et les plus nobles qui puissent faire battre le cœur des hommes, celui de la solidarité ?

Si les vieilles pierres des incomparables monu-

ments de Rouen racontent éloquemment la glorieuse histoire de son passé prestigieux et les vicissitudes de sa fortune, on ne dira jamais assez la gloire de Rouen, aux heures grandioses de cette terrible guerre, pendant laquelle Rouen a montré une fois de plus qu'à faire le bien on en donne l'exemple, et que la grandeur morale procède de l'héroïsme du cœur comme la poésie de l'émotion par le beau.

Que de raisons d'espérance et de confiance et de fierté nationale, mais aussi en même temps que de deuils, que de souffrances, pendant ces heures pesantes, et dans combien de familles, la mère, l'épouse devait, suivant l'expression du poète,

Retremper ses vertus aux flots brûlants des larmes !

LAMARTINE.

Que de cœurs saignaient en silence, consolés par l'enthousiasme patriotique !

Deuils et joies, sacrifices sanglants et apothéoses, tristesses et triomphes, y eut-il jamais rien de plus tragiquement beau et grand à aucun moment de notre histoire nationale ?

Qui de nous n'a éprouvé une pitié profonde et angoissée à la pensée de ces mêlées terrifiantes auxquelles le génie de l'homme a prêté le secours d'inventions chaque jour plus meurtrières !

Serait-il donc vrai qu'on retourne à la barbarie par le chemin de la civilisation ?

L'histoire dira, à la gloire de Rouen, l'argent

généreusement versé, les prodiges de charité et surtout, ce qui est plus admirable encore, tous les dévoûments empressés autour de toutes les infortunes.

L'histoire dira, à la gloire de Rouen, quel accueil très compatissant ont reçu dans cette généreuse cité les réfugiés de l'héroïque Belgique et de nos départements envahis et ravagés, qui fuyaient réduits à la plus effroyable misère.

Au milieu du tumulte de ces temps calamiteux, chacun sait quel écho ont trouvé dans les cœurs de ces exilés, dont la détresse était extrême, les paroles réconfortantes et mémorables d'un éminent ecclésiastique, qui semble avoir fait du soulagement des infortunes le rêve de sa vie : « A Rouen, dit-il, nos réfugiés qui n'avaient pas de parents ont retrouvé une famille, ceux qui n'ont pas de maison un asile hospitalier, plus de village une cité, plus d'église une cathédrale ! » (M. le chanoine-archiprêtre Lesergeant.)

Quel plus bel éloge peut-on faire de Rouen dont la devise désormais pourrait être :

..... Miseris succurrere disco.

V.

Avec quel admirable sentiment de fraternelle bienfaisance, le Lycée Corneille ouvrit ses portes aux jeunes Serbes éloignés, dans le plus complet dénûment, de leur patrie dévastée, et avec quelle magnanime sollicitude une famille rouennaise

leur prodigua ressources, consolations, réconfort et une généreuse hospitalité pendant les vacances. (M. le député et M<sup>me</sup> Maurice Nibelle.)

Chacun sait avec quel cordial empressement et avec quelle parfaite bonne grâce les salons de la Préfecture, à Rouen, ont été ouverts le 1<sup>er</sup> et le 2 avril 1916 pour une vente de charité au profit de nos blessés militaires, et quelle manifestation de sympathie unanime accueillit ce précieux exemple de dévoûment. Deux jours ont suffi : une pluie d'or est tombée, comme par enchantement, de mains généreuses, et plus de cent mille francs ont été recueillis, éloquent résultat qui exprime mieux que tout éloge oratoire la splendeur du geste de M. le Préfet et de M<sup>me</sup> Alfred Morain.

Il est aussi impossible de passer sous silence la munificence du Conseil général de la Seine-Inférieure : il a considéré comme un devoir, qui l'honore grandement, de venir en aide aux œuvres intéressant tous les réfugiés et il a mis à leur disposition plus de cinq cent mille francs.

Le 27 mai 1916, M. Carton de Wiart et MM. les Ministres de la Belgique étaient réunis, à Rouen, dans la salle des délibérations du Conseil général, au milieu des conseillers généraux et de toutes les autorités rouennaises. M. le Président de l'Assemblée départementale (M. le député Paul Bignon) prit la parole et dit éloquemment la profonde sympathie de tous ses collègues et du départe-



tement tout entier pour les malheureux exilés de la Belgique martyre, dont le courage égale l'infortune, et par une libéralité inoubliable affirma le haut sentiment de solidarité qui anime la Normandie pour la Belgique héroïque ! Chacun sentait vivement, sous sa chaude parole, que l'orateur, fidèle interprète de la pensée de tous, puisait dans son cœur les inspirations du plus ardent patriotisme et trouvait la plus pathétique expression des plus nobles sentiments français !

Ah ! la belle, la grande journée, à Rouen, que le 27 mai 1916 ! Ce jour-là, reçus successivement à la cathédrale, à l'Hôtel-de-Ville, au Conseil général, à la Préfecture, MM. les Ministres de la Belgique ont été partout accueillis comme il convenait et ont entendu l'affirmation solennelle des profondes sympathies de la Normandie compatissante !

L'élan de la générosité publique et privée a revêtu, à Rouen, les formes les plus diverses, les plus multiples.

Des milliers de blessés diront aussi par quels soins dévoués ils ont été reconduits à la vie. La manière de donner vaut mieux, dit-on, que ce que l'on donne : à Rouen, il y a eu le don et la manière la plus délicate de le provoquer et de l'offrir, en un mot toutes les conditions réunies des délicatesses bienfaisantes et merveilleusement fécondes ! La voilà bien l'âme française, prise sur



le fait, et qui peut se résumer en trois mots : « idéal, courage, bonté ! »

Que ne pourrais-je pas dire de tous les conférenciers qui ont fait à Rouen œuvre de patriotisme, en tenant sous le charme de leur parole un auditoire rouennais, qui écoutait avec son intelligence et son cœur, heureux de doubler un plaisir littéraire ou l'intérêt d'une vivisection historique, palpitante d'actualité, d'un acte de bonté agissante. Ces conférenciers, avec tout leur talent, mis au service de la patrie, ont créé une douce fraternité des armes et des lettres.

Le sang a coulé; la France a grandi. Tous ces sanglants sacrifices ne seront pas perdus. L'histoire de l'humanité apparaît de plus en plus comme un long martyrologe. Le plaisir n'a jamais rien fondé de durable; il semble que tout ce qui est grand, tout ce qui demeure est acheté au prix de la souffrance.

Cette horrible guerre,

..... *Bella, horrida bella!*

*V., En., liv. VI, v. 86.*

comme disait le tendre Virgile, a suscité les plus nobles vertus, — et les dames de la Croix-Rouge ont montré jusqu'où peut aller l'intelligence mise au service du cœur. Elles remplacent, au chevet des blessés, les mères absentes, dans les ambulances, dans les hôpitaux, qui reçoivent nos braves soldats meurtris par les balles ou par la

mitraille, et dont les yeux douloureux, avec une expression d'infinie reconnaissance, disent à ces nobles infirmières, volontaires du devoir : « Soyez bénies, vous qui souffrez infatigablement de nos souffrances. »

On rapporte « qu'un soldat aveugle, après avoir subi une opération chirurgicale, dicta une lettre pour remercier la femme dévouée qui l'avait assisté aux heures de vive souffrance. Cette lettre débutait ainsi : « Vous que je ne connais que par les larmes que j'ai senti couler sur mes joues pendant mon opération. »

Y a-t-il sentiment plus touchant ?

Ah ! que la France est belle ! Que l'âme de la France est généreuse.

Les prodiges que notre valeureuse armée accomplit tous les jours, dans l'ordre militaire, les admirables femmes françaises les réalisent dans l'ordre social, et le plus souvent au milieu d'un silence lourd de douleur contenue !

L'Académie me permettra de saluer en elles ce qu'il y a de meilleur au monde, la bonté compatissante et le dévoûment simple et silencieux !

Les soldats français blessés ne sont-ils pas, eux aussi, un autre « drapeau vivant », « d'autant plus glorieux qu'il est plus mutilé ! »

Combien digne d'être entendu l'appel adressé, au nom de nos soldats douloureux, par les nobles femmes de France qui, d'un cœur maternel, les

soignent depuis plus de deux années et qui supplient avec Victor Hugo :

Donnez, riches, l'aumône est sœur de la prière.

Nous ajoutons : ce n'est pas une aumône, car c'est un droit pour nos blessés — et un devoir pour nous ; car le premier devoir est de compatir au malheur : l'égoïste est celui qui n'a pas souffert.

Combien le poète Lamartine a raison :

Tu fais l'homme, ô Douleur, oui, l'homme tout entier,  
Comme le creuset l'or et la flamme l'acier.

.....  
Qui ne t'a pas connu ne sait rien d'ici-bas.

Tous nous avons souffert des souffrances de la patrie et nous comprenons Musset s'écriant :

Ah ! frappe-toi le cœur, c'est là qu'est le génie,  
C'est là qu'est la pitié, la souffrance et l'amour !

— Répondons à l'appel de la patrie par la générosité ; donnons, dépensons-nous nous-mêmes, et le grand fleuve de la bienfaisance publique continuera de rouler ses eaux fécondantes. Quand on est riche de cœur, plus on donne de son cœur, plus il en reste !

Le moment n'est pas aux discours ; il est à l'action. *Acta, non verba*. La pensée de tous est orientée vers le front de bataille, et malgré nous, elle vole et plane hors de cette enceinte à l'horizon où sont nos combattants. Comment nous serait-il possible de nous abstraire d'un tel drame,

dans lequel est engagée la destinée de notre chère France ?

Tous, depuis deux ans, nous nous sentons devenus autres, et nous mesurons au fond de nous-mêmes toute l'étendue « des évolutions latentes ou conscientes » qui se sont opérées en nous. Le temps n'est plus où il régnait dans les sphères philosophiques une sorte de cosmopolitisme qui passait pour une élégance intellectuelle et où l'humanitarisme était une beauté morale qui se confondait avec l'indifférence pour la patrie.

Sachons nous rendre justice sans lyrisme et sans subtilité : « Nous avons tous levé les yeux, d'un même mouvement, dans le ciel de France » et nous avons vu passer la grande image de la patrie frémissante :

*Ingens visa... patriæ trepidantis imago.*

LUCAIN, *Phars.*, liv. I.

Un souffle immense, puissant, a balayé tous les nuages, toute la vaine poussière de nos polémiques, de nos controverses ; les mêmes devoirs, aperçus à la même heure, « les mêmes espérances conçues et formulées dans la même ardeur d'émotion » ont fait de tous les Français... de vrais Français portant au cœur l'admiration de l'héroïsme, la pitié pour la douleur, l'indignation généreuse et salutaire contre les atrocités de la barbarie.

Comme le poète avait raison de l'écrire :

Gallia fert acres animos et idonea bello  
Corda...

Tous nos regards sont fixés sur nos soldats; toute notre faculté d'émotion tendue vers les gestes épiques des enfants de France.

Nous avons retrouvé le sens de la race; nous avons redemandé au sol natal, à l'exemple et aux vertus de nos grands aïeux gaulois, la sève nouvelle dont nous avons besoin. L'âme française d'aujourd'hui et l'âme gauloise de jadis sont une seule et même âme.

\*  
\* \*

On entend souvent répéter que nous sommes un peuple de race latine; j'estime que c'est une profonde erreur, et qui procède d'une confusion entre une question de race et une question de langue, de langage et de civilisation. Nous sommes des Gaulois de culture latine, des Gaulois latinisés par la culture intellectuelle et morale. Nous sommes de race gauloise par notre esprit, par notre caractère, par notre sang, — Gaulois aussi par notre gaîté, et notre rire fut toujours l'effroi des peuples qui ne rient pas. Malgré les différents mélanges qu'eut à subir la population celtique, le caractère est demeuré tel chez les Français que nous le trouvons dessiné dans César.

L'âme française est bonne, gaie, sereine, courageuse, chevaleresque, et pour me servir de l'expression de Michelet, elle est « jeune comme

un soleil d'avril »; elle porte en elle une puissance d'idéal invincible!

La France apparaît toujours, à travers les siècles, comme le champion du droit, de la liberté, de la justice et de la civilisation.

« Nous sommes, dit Michelet, les fils de ceux qui, par l'effort d'une nationalité héroïque, ont fait l'ouvrage du monde ». On disait autrefois : *Gesta Dei per Francos!*

Si la France a pu faire, à elle seule, suivant le mot du grand historien, « l'ouvrage du monde », c'est parce que les idées générales, qui sont les nôtres, sont aussi des idées généreuses et humaines. C'est qu'elle a toujours été par l'étude des lettres, et surtout des lettres anciennes, en communion libérale avec toute l'humanité pensante.

Tous ceux qui aiment les lettres, les bonnes lettres, les belles-lettres — dont le charme doux et fort agit sur nous par une sorte de magie subtile, en savent la grandeur et en favorisent l'influence. *Studia humanitatis, humaniores litteræ*, ces études que nous avons nommées plus énergiquement même que les Romains, « les Humanités », tendent à faire l'homme plus homme, *homo humanior fit*, à élever l'homme à une plus grande dignité intellectuelle. « Toute notre dignité, dit Pascal, consiste en la pensée ». Et, en effet, les plus nobles prérogatives de la nature humaine sont la pensée et la parole; c'est

donc par la pensée et par la parole, élevées à la perfection, que l'homme est plus parfait, homme supérieur; le bien dire n'est-il pas un acheminement vers le bien faire?

En effet, la vraie supériorité n'est-elle pas rayonnante de bons sentiments comme de hautes pensées? Je ne parle pas du génie, qui échappe à toute définition et qui consiste dans la supériorité de l'intelligence, dans je ne sais quoi de plus divin dans l'esprit, *mens divinius*, et dont les œuvres... immortelles — excitent l'admiration... *Deus, ecce Deus!* — je recherche le moyen le plus puissant, la forme la plus heureuse de la haute éducation intellectuelle de l'homme, celle qui a fait l'âme française.

J'estime que les humanités constituent la culture la plus générale — culture littéraire point de départ de la culture morale, développant le germe de toutes les facultés.

Je suis un ami, un évocateur fervent de l'antiquité classique. Il ne faut pas oublier que l'humanité se compose de beaucoup plus de morts que de vivants. « On a comparé souvent, dit Sainte-Beuve, l'impression mélancolique que produisent sur nous les bibliothèques, où sont entassés les travaux de tant de générations défuntes, à l'effet d'un cimetière peuplé de tombes ». Cela est vrai, mais la pensée des générations disparues vit dans les chefs-d'œuvre que nous a légués l'Antiquité — l'Antiquité qui se prête d'autant mieux à l'en-



seignement de l'enfance et de la jeunesse, qu'elle est l'enfance et la jeunesse de l'Humanité. « Il n'y a rien de nouveau sous le soleil », disait l'Écclésiaste; j'estime qu'il n'y a de nouveau que ce qui est oublié; rien n'est plus nouveau que ce qui est éternel.

A travers les siècles, tombés dans l'éternité, les faits, les hommes, les peuples doivent être estimés eu égard au concours qu'ils ont apporté au progrès moral de l'humanité, à cette œuvre supérieure qui doit être le but suprême de notre activité.

Les principaux événements de l'Histoire s'engendrent les uns les autres, ils s'enchaînent, « le flot pousse le flot dans ce large fleuve »; par là, « l'Histoire générale touche à la philosophie de l'Histoire »; elle nous montre, dit Prévost-Paradol, que « l'histoire du genre humain ne donne point de démenti à la conscience humaine ». L'Humanité doit être considérée comme un homme qui ne meurt pas.

Quels furent les instituteurs, les éducateurs de l'Humanité, et plus spécialement comment s'est formée, intellectuellement parlant, la nation française ?

Dans le passé, les deux peuples qui ont joué le rôle le plus considérable — un rôle civilisateur incomparable — sont les Hellènes et les Romains.

La Grèce antique fit l'éducation littéraire de



Rome; la Grèce et Rome ont fait l'éducation de la Gaule, avec le concours du Christianisme.

Tout ce qu'a de meilleur et de plus grand la pensée de l'homme s'est lentement accumulé dans ces trésors inépuisables que nous a légués l'antiquité — dans ces livres qui sont pour nous l'héritage d'infinies richesses de pensées et d'exemples, où il nous suffit de puiser pour nous retremper et nous reconnaître.

La première étape de ce progrès esthétique et moral fut l'œuvre de la Grèce antique. Sans doute, c'est de l'Asie que les premiers rayons de la civilisation se sont répandus sur le monde, mais si l'antique Orient a produit des œuvres de science, d'art et d'industrie, il lui a manqué le sentiment de la dignité humaine; il n'a eu que le respect de la force brutale; sans doute aussi l'Égypte, dans l'histoire de l'Orient, occupe une grande place. Ses monuments impérissables attestent qu'en architecture et en statuaire, elle avait le goût de la grandeur. Les sols féconds ont fait les grands peuples. La mystérieuse Égypte des temps passés, avec ses pyramides, dont on a dit que

Vingt siècles descendus dans l'éternelle nuit

Y sont sans mouvement, sans lumière et sans bruit,

l'Égypte, avec ses hiéroglyphes, « avec ces sphynx, aux lèvres éternellement fermées, reste une des énigmes du fond des âges »; l'Égypte est

égoïste et immobile dans son inutile majesté ; ces deux civilisations s'écroulent ; alors le monde, dit Victor Hugo,

sent comme une lyre  
Qui dans son cœur s'éveille et chante, et qui répond  
Sereine, à ce fracas orageux et profond.

V. H., *Les Bannis (Légende des siècles)*.

Cette lyre, c'est la Grèce. C'est dans l'Hellade qu'est née, sur le sol le plus riant, sous un ciel magnifique, dans une douce lumière, l'une des plus belles langues que les hommes aient jamais parlée,

Ce langage sonore aux douceurs souveraines,  
Le plus beau qui soit né sur des lèvres humaines.

L'antiquité hébraïque ne nous a laissé qu'un seul livre, la Bible, le livre par excellence, qui, « dans une langue réservée aux choses divines » et digne d'elles, a donné aux hommes l'idée du devoir, de l'impérieuse nécessité morale et laissé entrevoir quelques traits d'une haute éloquence, ainsi que des exemples d'une poésie simple et sublime. Nulle ode grecque ou latine n'a pu atteindre à la hauteur des Psaumes, qui, comme dignité de sujet et magnificence de style, dépassent en lyrisme les odes de Pindare. Homère lui-même n'a pas approché de la sublimité du magnifique Cantique de Moïse.

La langue hébraïque, comme la langue grecque et la langue latine, est une langue morte, trois langues anciennes qui, dans la république des

lettres, constituent un bien immuable, « dont la fixité et l'immobilité favorisent la fécondité ». Ce sont ces trois langues mortes qui ont transmis aux générations qui se sont succédé depuis la plus haute antiquité, les textes sacrés, et ne peut-on pas conclure de cette constatation que les langues elles-mêmes ont leur destinée mystérieuse ?

La Grèce fut la vraie patrie de la beauté, de la beauté suprême, de la beauté unie à la grâce : elle fut le berceau naturel de la poésie, des beaux-arts et de la liberté. Elle a eu le sentiment très vif de l'individualité nationale, éclairée et tempérée par un culte supérieur de la justice, et par un amour ardent du bien et du grand.

Peut-on songer aux œuvres de la Grèce sans se sentir pénétré de vénération à l'égard de tant de chefs-d'œuvre de beauté, de grâce et de mesure ; et le mot d'atticisme ne désigne-t-il pas la fleur la plus délicate de l'esprit, et toujours il conviendra d'appliquer aux œuvres des maîtres grecs le beau vers de Boileau :

C'est avoir profité que de savoir s'y plaire.

Dans les lettres, dans la philosophie, dans les arts, les Grecs sont et resteront les maîtres éternels ; Rome, puis la Gaule, puis la France ont été leurs élèves.

Quelle moisson d'actes héroïques a levé du sol grec, depuis les exploits légendaires de l'Iliade

jusqu'à Salamine, jusqu'à Chéronée! et quel chœur de poètes et d'historiens pour les chanter, Tyrtée, Pindare, Sophocle, Eschyle, Euripide, Hérodote, Thucydide, Xénophon!

Il est impossible de penser au théâtre grec sans apercevoir la longue théorie des fiers héros, des femmes au cœur héroïque, des vierges touchantes et gracieuses, qui ont peuplé l'imagination des Grecs, Prométhée, Œdipe, Médée, Déjanire, Andromaque, Iphigénie, Electre, groupe où les attitudes superbes et délicates alternent et s'harmonisent pour le plaisir le plus exquis de notre sensibilité et de nos yeux. Et dans tout le reste de la littérature grecque, quelle prodigieuse variété! L'éloquence de Périclès est, ainsi que le dit Aristophane, « pareille à l'éclair et à la foudre, elle illumine et frappe les cœurs. » Le poète Eupolis disait que « seul entre les orateurs Périclès laissait le dard dans l'âme des auditeurs! » Celle de Démosthène semble à Eschine « la voix puissante et terrible d'un monstre », et celle d'Isocrate a la douceur du miel.

Le rire d'Aristophane sonne dans la comédie comme celui de Rabelais, et les études de mœurs de Ménandre ont déjà la finesse psychologique d'un Bourget. La philosophie des Grecs ne laisse aucune question sans l'aborder et sans l'éclaircir. On peut dire qu'Aristote a étudié le monde entier depuis les observations les plus minutieuses et les plus concrètes de la physique jusqu'aux pro-

blèmes les plus larges et les plus élevés de la métaphysique.

Platon, qui naquit 429 ans avant notre ère, disciple de Socrate, avait proclamé l'existence d'un être absolu, type éternel et parfait de toute existence; l'idée du Bien, souverain idéal et souveraine réalité, c'est-à-dire Dieu : voilà la grandeur du Platonisme, qui suspend toute la vie humaine à l'idéal divin.

Aristote comble les lacunes de la doctrine de Platon, qui semblait compromettre le libre arbitre, et il fait aussi une grande part au divin dans la vie humaine. « Ce qui en quelque sorte meut tout en nous, c'est, dit-il, ce qu'il y a en nous de divin. » Et ce n'est pas seulement la philosophie, qui déjà ouvre à l'humanité des horizons nouveaux, et qui honore la Grèce antique, mais encore l'art, qui brille d'un vif éclat.

Athènes est peuplé de statues comme de pensées; la ville entière est un merveilleux musée d'art, où Phidias, Praxitèle, Myron, Zeuxis et tant d'autres ont rivalisé.

Phidias est un des plus grands noms de la statuaire grecque : son génie spiritualiste avait le culte de la pensée. L'art n'est-il point, en effet, comme on l'a dit, le culte extérieur que l'on rend à ses idées, et n'est-il pas vrai qu'il y a dans l'art beaucoup de beautés qui ne deviennent naturelles qu'à force d'art? Les œuvres de Phidias étaient des manifestations de l'idéal. L'art tel

qu'il le comprenait était éminemment le grand art. Écoutons ce que Cicéron a écrit sur cet artiste, dont le nom est une des gloires de l'Hellade : « La beauté en tous genres, à quelque degré qu'elle nous frappe, n'est que la reproduction et comme la copie imparfaite d'une beauté d'ordre supérieur, qui échappe à la vue, à l'ouïe, à tous les sens, et ne peut être saisie que par l'intelligence et la pensée. »

« Devant les statues de Phidias, qui effacent tout ce que nous connaissons, l'imagination s'élance encore au delà. Quand Phidias, ce grand artiste, travaillait à son Jupiter ou à sa Minerve, il n'avait pas la nature vivante sous les yeux, mais il portait, empreint dans sa pensée, le caractère d'une beauté surnaturelle ; et tout entier à la contemplation intime de cette vision, il appliquait son art et son ciseau à en reproduire les traits. »

Il y a bientôt vingt-cinq siècles que Phidias a fait de l'idéal l'objet de l'art, alors qu'on ne trouve dans la nature et dans la vie humaine que le beau réel. L'esprit, à travers la forme sensible, atteint l'invisible, par une sorte de révélation, d'intuition géniale. D'après Platon, le beau est la splendeur du vrai. Bossuet définit la beauté, l'unité dans la variété ; le beau, c'est le relief du bien ; le beau est la proportion, la convenance harmonieuse des parties entre elles ; le beau absolu, c'est Dieu.

Ménandre a formulé la pensée grecque qui est

un idéal de beauté, de vérité, de justice conforme à la raison humaine,

Ὡς χάριεν ἐστὶ ἄνθρωπος, ὅταν ἄνθρωπος ᾖ

« Quelle chose aimable que l'homme, quand il est vraiment homme. » Cette pensée a peut-être inspiré le beau vers de Térence :

Homo sum atque humani nihil a me alienum puto.

C'est à l'influence hellénique que la domination romaine a dû de perdre un peu de sa brutalité militaire et de sa rudesse grossière; la Grèce vaincue subjuguait son farouche vainqueur :

Græcia capta ferum victorem cepit.....

HORACE.

Rome à peine eut dompté la Grèce par les armes  
Que la Grèce à son tour la dompta par ses charmes.

RACINE.

Athènes a été la Beauté; Rome a représenté la Force.

\*  
\* \*

Les Romains, laboureurs, soldats et jurisconsultes avaient, en effet, avant toutes choses, le culte de la force et du droit strict. Une chose les faisait grands, l'amour de la patrie; ils avaient incliné de ce côté leurs mœurs et leur législation.

Chacun sait le vers admirable où Ennius rapporte l'établissement et le maintien de ce qu'il appelle *res romana*, de la puissance et de la



grandeur de Rome à deux causes : les mœurs antiques et ses grands hommes :

Moribus antiquis res stat romana virisque.

Ils affectaient le dédain des arts et des lettres. Cicéron, pour ne pas heurter le préjugé de ses concitoyens, feint d'ignorer jusqu'au nom des artistes grecs ; il feint de confondre les noms de Polyclète, de Praxitèle et de Myron ; il est obligé, dit-il, de consulter son secrétaire pour s'assurer qu'il ne commet pas de méprise, et, lorsque, dans le *Pro Archia*, il fait l'éloge des lettres, il demande qu'on veuille bien l'en excuser. Mais, à la lumière de la Grèce, toute la grandeur romaine s'éclaire. Les vertus particulières des grands citoyens de Rome, vertus intéressées et pratiques, se pénètrent de raisons généreuses et plus largement humaines. La philosophie d'un Sénèque s'élève à ce point de voisinage avec le Christianisme qu'on a pu la croire inspirée par saint Paul. Le souffle de la Grèce traverse toute l'âme humaine pour venir jusqu'à nous.

Un historien a dit qu'il n'y avait que trois grandes dates dans le monde, la Création, le Christianisme et la Révolution française.

Dans la marche du progrès moral, littéraire et artistique, qui s'avance pas à pas à travers les siècles, quand Auguste, profitant des discordes civiles, se fit accepter pour maître, *cuncta discordiis civilibus fessa, sub imperium accepit*



*Augustus*, au milieu des splendeurs du monde romain unifié, se produit la plus grande révolution morale que le monde ait jamais connue. L'Empire romain offrait aux yeux, comme on l'a dit si justement, « le tableau d'un développement de richesse et de bien-être très brillant au milieu d'une bestialité dégradante et d'un énervement honteux. » La lumière était vacillante dans l'humanité; un bouleversement s'annonçait qui devait renouveler le monde :

Teste David cum Sybilla.

Virgile paraît en avoir eu et exprimé le sentiment :

Magnus ab integro sæclorum nascitur ordo.

*Égl.*, IV, v. 5.

A cette heure d'oppression, toute la philosophie était négative. A la mort d'Auguste finit ce qu'on a appelé le siècle d'Auguste et qui serait plus proprement appelé le siècle de Cicéron. C'est l'âge d'or des lettres latines. La puissance romaine est à son apogée. Le Paganisme a chargé l'Olympe de milliers de divinités sous le poids desquelles il va s'écrouler. C'est l'avènement du Christianisme qui va créer une civilisation nouvelle, proclamer une morale inconnue jusque-là.

Les Stoïciens disaient : ἀνέχου καὶ ἀπέχου, *abstiens-toi et supporte; abstine et sustine*, sois patient et abstinent. Ils résumaient toute leur mo-

rale en un un mot : ἀπαθεία, ne pas tenir compte de la souffrance, et ils méconnaissaient la nature humaine en séparant la pratique du bien de l'espoir d'une récompense.

Les Epicuriens, à une époque de lassitude et de découragement, rencontraient les Stoïciens sur ce point : ἀταραξία, disaient-ils, ne nous troublons de rien. Les Epicuriens regrettaient que la jouissance, toujours renouvelée, ne durât pas une éternité; ils se plaignaient de la brièveté de la vie et du rapide passage de la prospérité; ainsi chantait Anacréon, ainsi chantait Horace, cet aimable épicurien.

Le Christianisme apprit au monde une morale plus digne, plus élevée, plus féconde en grandes pensées et en grands sentiments : il ajoute un mot : ἀγάπη, aime — la charité, et ce seul mot transforme toute la morale qui, de négative : « ne fais pas le mal », devient active : « fais le bien. »

Le Christianisme — on ne saurait le nier sans injustice et sans ingratitude — a transformé la morale et la civilisation humaine. Il a proclamé la liberté et la responsabilité qui en dérive; il a chassé le *fatum*, le destin aveugle et impitoyable du polythéisme grec; au règne de la fatalité, il a substitué celui du libre arbitre et de la conscience.

Il a mis en honneur le travail qui, dans le monde grec et latin, était méprisé comme servile.

Rome, bien que tel ne fût pas son dessein, mit

inconsciemment sa puissance au service de la civilisation grecque et des progrès du Christianisme, et l'on peut dire que c'est au profit de la civilisation grecque et chrétienne que les Romains ont conquis et latinisé la Gaule. Dans le laborieux enfantement de la France pendant la durée du moyen-âge, la langue latine fut la langue du droit, de la poésie, de l'histoire. C'est dans la langue latine que se font les testaments « que disposent les mourants et que les morts sont obéis. »

Après la conquête de la Gaule par César, les Gaulois, « peuple ingénieux, vif et mobile », n'avaient que des idiomes grossiers; ils naquirent à la vie intellectuelle par la langue latine, qui leur fournit les moyens d'exprimer leurs idées. On comprend de quels éléments s'est formée la langue française.

Ne peut-on pas s'étonner légitimement d'entendre tous les jours cette question toujours renaissante : « Pourquoi apprendre le grec? — Pourquoi apprendre le latin? — Ce ne sont pas les langues de notre pays! »

En ce qui concerne la langue grecque, l'admiration qui s'attache à la langue d'Homère n'a guère trouvé de contradicteurs. On peut dire aussi, avec Marie-Joseph Chénier :

Brisant des potentats la couronne éphémère,  
Trois mille ans ont passé sur la cendre d'Homère,  
Et, depuis trois mille ans, Homère respecté  
Est jeune encor de gloire et d'immortalité.

Langue morte, dit-on, la langue grecque !

Hier encore, on représentait au Théâtre-Français : *Œdipe-Roi*, *Antigone*, *Electre*, *les Phéniennes*, et la foule y pleurait !

Quant à la langue latine, n'est-elle pas la langue française elle-même ?

« Étudier la langue latine, c'est reculer, disait Nisard, l'étude du français jusqu'à ses éléments primitifs, jusqu'à l'origine d'où notre langue a tiré les grands caractères qui l'ont faite héritière de l'universalité des langues grecque et latine. »

A cet égard, la langue latine n'est donc pas morte; elle est immortelle par la langue française !

« Les mots latins, dit Ampère, sont la langue française elle-même; ils la constituent. La grammaire française est entièrement latine; le fonds du vocabulaire l'est également. L'immense majorité des mots français a une origine purement latine. »

Est-il possible de bien comprendre une langue sans en percevoir la force étymologique? La comparaison du latin et du français, qui fait connaître l'origine et le sens des mots, nous enseigne à ne pas écrire au hasard, nous apprend la propriété des mots et la précision du langage. La simplicité et la pureté de nos grands écrivains procèdent d'une étude approfondie, d'une longue étude des littératures grecque et latine, qui leur a coûté de patients efforts.

C'est peut-être ce qui a fait dire à Joubert que, pour bien écrire, il fallait « une facilité naturelle et une difficulté acquise. »

La langue française a le prestige de son antiquité par son origine et par ses chefs-d'œuvre. Elle n'est pas condamnée à l'immobilité; elle peut se développer et s'enrichir, et on pourrait lui appliquer la parole du livre de la Sagesse : *Una et in se permanens innovat*, restant la même, elle renouvelle toutes choses.

L'étude de la langue grecque et de la langue latine restera, nous l'espérons, en France, une tradition nationale. Il faut réhabiliter les humanités, la culture classique française, qui ont fait l'âme de la France.

« La restauration des études classiques est nécessaire à la reconstruction de la France », écrivait récemment un publiciste de haute valeur, M. Urbain Gohier.

Les voix les plus autorisées proclament la nécessité de fortes humanités. « En renonçant au latin, écrit M. René Doumic — un juge très compétent — c'est à l'intelligence même de notre langue et au maintien de notre tradition littéraire que nous renoncerions et c'est tout l'avenir de l'esprit français qui se trouverait compromis.

« Le français n'est, dans le fond, que le latin lui-même. »

Montaigne, Rousseau, Diderot, sont remplis de Sénèque, Corneille de Lucain, Boileau d'Horace

et de Juvénal, Bossuet de Cicéron et de Tacite; Corneille, le grand tragique français, ce professeur d'héroïsme — une des gloires de Rouen — est Romain; Bossuet est Romain; Racine — qui a atteint la perfection — a des affinités avec Virgile; « Pascal et Bossuet ont transporté dans le français les plus grandes hardiesses du latin. » (Nisard). Que de témoignages je pourrais invoquer!

Un de nos plus célèbres littérateurs n'a pas craint de dire « qu'on apprenait à parler français en étudiant Cicéron », et Cousin disait à l'ancienne tribune française : « Le latin est la première et la plus nécessaire des études classiques. Sans la connaissance de la langue et de la littérature latine, un homme est comme un étranger dans la famille humaine; il ignore ce que signifient ces grands noms : Virgile, Horace, Cicéron, Tacite. »

Donc, par amour du français, restons fidèles aux humanités! L'esprit latin a façonné toute notre littérature. Aucun de nos grands écrivains n'est resté étranger à l'antiquité. Victor Hugo est profondément latin; Taine et Prévost-Paradol furent normaliens; Renan, sulpicien; tous sont des disciples des anciens. Si les humanités étaient délaissées ou abandonnées, Bossuet et Corneille paraîtraient surannés; il y a des pages de Voltaire et des vers de Victor Hugo qu'il faudrait traduire comme un texte étranger, et on com-

prend M. Doumic se posant cette grave question : « Que résulterait-il de cette scission avec tout notre passé littéraire. On ne peut même l'imaginer, attendu que le développement normal d'une littérature est fait de ce qui du passé survit dans le présent et prépare l'avenir. »

On ne saurait exprimer plus compétemment une idée plus juste.

Quel plus bel éloge peut-on faire des lettres anciennes qu'en constatant l'influence qu'elles ont exercée sur le génie de Bossuet?...

On peut dire que Bossuet pensait en latin avant d'écrire en français, car dans la langue de Bossuet, si magnifiquement française, le latin déborde. Imagine-t-on Bossuet sans la formation latine? Grâce à Bossuet et aux immortels génies — dont il fut le plus grand — la langue française a acquis un caractère de fixité. On peut même dire que Bossuet a parlé une langue qui sera éternelle puisqu'elle tire sa grandeur de l'éternité de la misère humaine. Je n'entreprendrai pas l'éloge de Bossuet, car suivant l'expression même dont il s'est servi, « la louange languit auprès des grands noms. » Il a donc prononcé l'arrêt de ses panégyristes.

Les lettres latines ont formé aussi le génie de Pascal, dont les pensées contiennent l'infini dans une phrase.

La littérature romaine ne donne pas seulement à l'esprit la précision, la justesse du raisonnement,



elle donne aussi la rectitude de la volonté, la mesure dans les opinions; elle tonifie et virilise; elle enseigne aux hommes qu'ils sont hommes et citoyens.

L'enseignement classique a pénétré, même à leur insu, tous les disciples des anciens, dont la survivance est manifeste : l'élite intellectuelle de l'humanité vit de l'esprit des grands morts ! Il est indéniable qu'il existe une étroite parenté entre l'esprit latin et l'esprit français, puisqu'une harmonie intime s'est établie entre le génie des deux races.

Un ancien Ministre de l'Instruction publique, M. Albert Sarraut, a écrit récemment sur le front de bataille un livre très intéressant, dans lequel il démontre éloquemment que « c'est de la sève classique que nous restons imprégnés, imbibés, dit-il, jusqu'au tréfonds de notre âme et par les legs de l'hérédité aussi bien que par les influences du présent. » Et il ajoute : « Vous qui en doutez, regardez dans la tranchée les livres sur lesquels se penche, quand la bataille fait trêve, le front pensif de nos héros : ils répètent tous les grands noms de notre littérature. »

Voilà le témoignage irrécusable d'un grand maître de l'Université, qui a vécu la vie militaire, d'un esprit sincère qui peut être cité comme un exemple de patriote clairvoyant, ayant médité sur les conditions de l'enseignement français au



lendemain de la victoire. On ne saurait mieux défendre les intérêts du clair génie français.

Que d'autres témoignages, les plus autorisés, on pourrait invoquer ! Un publiciste éminent, M. Vézian, signale avec son talent accoutumé le grand intérêt qui s'attache à l'enseignement gréco-latin et démontre éloquemment que le moral « merveilleux et invincible de notre héroïque armée est de formation gréco-latine ». « Lorsque l'heure sera venue, écrit-il, de tirer la moralité des événements, nous devons penser à restaurer les anciennes études humanitaires. Il faudra remettre les jeunes générations au régime tonique du grec et du latin, et rompre avec la tendance, qui s'affirmait de plus en plus, de remplacer les langues mortes par les langues vivantes, la littérature par la science. Certes les langues vivantes et les sciences ont un intérêt et une importance que nous ne songeons nullement à nier, mais elles ne sauraient remplacer, pour la formation morale et intellectuelle, le latin et le grec. En outre ne peut-on pas soutenir sans paradoxe qu'en affinant l'intelligence, en l'habituant à la clarté, à la précision de la forme, à la rigueur de la méthode, elles préparent puissamment les esprits à la compréhension scientifique. »

On ne saurait formuler en plus excellents termes des appréciations plus justes.

Sans doute l'activité de l'esprit humain ne s'arrête jamais et met sans cesse en circulation

des idées nouvelles. Mais il est un sanctuaire de la raison et du bon sens qui doit rester fermé aux innovations hâtives ou trop hardiment téméraires de la pensée humaine; il y a un petit nombre de vérités, vieilles comme le monde, qui sont comme le patrimoine commun de l'humanité; il y a des vérités qui ont une réalité et une importance éternelle et souveraine, et qui ne dépendent pas de telle ou telle époque, de tel ou tel état des esprits. C'est ainsi que les génies les plus divers, les plus variés — en apparence les plus contraires — se rencontrent pour s'entendre sur les mêmes principes dont l'évidence est manifeste. La vraie civilisation est éclairée par trois flambeaux, les lettres, les sciences et les arts : les porteurs du flambeau ont été les phares de l'humanité.

Nul ne demande l'exclusion des sciences, qui doivent occuper dans l'enseignement la place à laquelle leur donnent droit leur importance et leur utilité. Ce qui paraît certain, c'est qu'il faut du latin et du grec, ne serait-ce que pour étudier les sciences.

Sans doute tout change dans le monde; « la situation des hommes civilisés varie et se renouvelle sans cesse, a écrit Augustin Thierry. Chaque siècle qui passe sur un peuple n'y laisse jamais la même manière d'être, les mêmes intérêts, les mêmes besoins qu'il y a trouvés. »

Je ne puis que répéter ce que je disais en oc-

bre 1901, au banquet des anciens élèves, à mes camarades d'autrefois du lycée de Saint-Quentin : « Vous n'avez pas oublié ma ferveur pour l'antiquité classique. Je reconnais que j'aime toujours « tout ce qui rayonne encore du fond des temps « et des poussières » et que l'étude toujours poursuivie, jamais abandonnée des chefs-d'œuvre de l'antiquité latine, charme toujours mes heures de loisir ; mais en scrutant les mystères des siècles disparus, en regardant attentivement le passé, je n'ai jamais entendu méconnaître le présent et tourner le dos à l'avenir ; j'ai, au contraire, appris que les idées se transforment, que les mœurs se renouvellent ; qu'il ne faut garder du passé que ce qui est vivant ; qu'il est nécessaire, au milieu des transformations de toutes choses, de rompre avec ce qui est caduc ; que les sociétés humaines qui vieillissent et s'obstinent dans leur vieillesse immobile, meurent de mort violente ; qu'elles ne peuvent éviter les révolutions, qu'à la condition de suivre la loi d'une évolution incessante ; qu'on ne peut plus résoudre les problèmes sociaux par la compression ; qu'on peut suspendre mais qu'on n'arrêtera jamais la marche du progrès ; voilà ce que nous enseigne la culture de l'esprit par les humanités. »

Donc, en dépit des plus belles apologies, et quels que soient les regrets, le passé n'en est pas moins le passé et il faut dire avec Molière : « les

anciens sont les anciens et nous sommes les hommes de maintenant. »

Soyons donc « les hommes de maintenant » et aimons la vérité. La plus sérieuse préoccupation de l'homme doit être de chercher de bonne foi la vérité et de la respecter toujours. Sur la route des siècles, bien des vérités ont été perdues ou égarées par la passion, *diminutæ sunt veritates a filiis hominum*, disait le Psalmiste. Mais l'erreur, même imposée par le despotisme, ne résiste pas à l'épreuve du temps ; la vérité est une, elle est éternelle ; elle est comme l'herbe, — on a beau la couper, elle repousse toujours.... Qu'est-ce donc que la vérité ? « Humainement parlant, dit Voltaire, définissons la vérité, en attendant mieux : ce qui est énoncé tel qu'il est. » Jean-Jacques Rousseau estime que la « vérité générale et abstraite est le plus précieux de tous les biens ; sans elle, l'homme est aveugle ; elle est l'œil de la raison. » L'évidence est, en effet, la lumière qui entoure la vérité. Pour l'honnête homme, quel plus bel idéal que celui dont Juvénal nous a légué la formule ou la devise :

« *Vitam impendere vero.* »

Il faut bien se garder de se nourrir, suivant l'expression de Cicéron, d'opinions fausses : *falsis innutrirî opinionibus*.

M. Etienne Lamy a écrit avec raison que « pour

le genre humain le mal suprême est de prendre l'erreur pour la vérité. »

Avant M. Lamy, La Rochefoucauld avait pensé que la « vérité ne fait pas tant de bien dans le monde que les apparences y font de mal. » Que de fois l'homme s'est obstiné à ne pas vouloir comprendre et à repousser de parti-pris la vérité : *Verba oris ejus iniquitas et dolus ; noluit intelligere ut bene ageret... omnis homo mendax...* Seule la vérité satisfait l'intelligence et la conscience. Cherchons la partout et en toutes choses, et ayons le sincère courage de la dire telle que nous la sentons et que nous la comprenons, cette vérité souveraine et universelle « qui éclaire tous les esprits, comme le soleil éclaire tous les corps », cette lumière simple, parce qu'elle n'admet pas de parties et de degrés, cette vérité dont on a dit qu'elle « était la vraie lumière qui éclaire tout homme venant dans le monde, » — et il semble que le mot de Cicéron, concernant l'histoire, s'appliquerait plus justement à l'évidence, *Lux veritatis*.

J'appartiens à l'antiquité et à tout le passé livré aux méditations de l'intelligence humaine — par un demi-siècle d'études et de souvenirs, mais je n'en partage pas moins les idées humanitaires et les sentiments généreux de notre temps, dont il convient de reconnaître la magnifique bienfaisance et l'esprit nouveau de solidarité. N'est-il pas sage de cueillir en leur temps les fruits de chaque saison ?

Donc, il ne faut renier aucun des précieux legs du passé et il faut nous bien garder de déshériter les siècles futurs des richesses de l'antiquité ; répétons une grande parole : *depositum custodi*. — Mais ne décourageons pas les innovations heureuses et inéluctables de l'avenir.

Qui de nous ne promène sans relâche, à travers tous les domaines de la pensée, souvent inquiète, l'éternel tourment de son intelligence en labeur ?

Aussi je dirais volontiers, avec le poète Ovide, mort depuis près de dix-neuf siècles,

*Veteres laudamus, sed nostris utimur annis.*

Nous louons les anciens, mais nous sommes de notre temps et nous voulons vivre avec notre temps ; mais nous entendons aussi profiter, par l'étude des anciens, de l'expérience des siècles.

Il faut méditer sur ces ruines vénérables et ne pas dire, pour masquer une inexcusable indifférence,

..... *Etiam periere ruinæ,*

les ruines même ont péri !

Pensons plutôt avec le poète que

Sur les mondes détruits le temps dort éternel.

L'intérêt de la science doit être placé au premier rang des grands intérêts nationaux.

La science fait des progrès continus ; tout progrès nouveau s'ajoute définitivement aux progrès antérieurs ; la science se forme comme une al-

lution, jour par jour, grain par grain. Toutes les découvertes s'additionnent aux conquêtes précédemment acquises.

Il n'en est pas de même pour la littérature, pour la poésie, pour l'art, qui n'obéissent pas aux mêmes lois ; il peut y avoir progrès ou décadence d'un siècle à l'autre ; on ne totalise pas, comme en matière scientifique.

Nous avons assisté depuis près d'un demi-siècle à un beau spectacle : nous avons vu la science et l'industrie, se prêtant un mutuel concours, couvrir le globe d'œuvres prodigieuses, et l'homme fier de merveilleuses découvertes, régner sur la nature, sur l'espace et sur le temps ; mais au milieu de cette agitation et de cette fièvre, dans une société pressée de vivre, où souvent les idées avaient la pesanteur des intérêts, n'a-t-on pas oublié quelque peu que les progrès matériels deviennent illusoire ou funestes lorsqu'ils ne sont pas subordonnés aux progrès moraux.

Toutes les garanties de la civilisation résident dans la valeur morale des peuples, — et nos voisins de l'Est, nos ennemis séculaires, n'ont-ils pas mis, depuis deux ans, en péril toutes les conquêtes de la civilisation par le mépris de tout ce qui n'était pas la force brutale, eux qui ont fait servir toutes les découvertes de la chimie à une œuvre de destruction et qui, depuis près d'un demi-siècle, ont employé toutes les forces de la vie à forger les armes de la mort, — alors que tous



nos efforts tendaient à l'amélioration du sort des malheureux ou des déshérités de ce monde, au mieux être de l'humanité, dans une pensée de haute philanthropie sociale et de généreuse solidarité humaine !

La science moderne a créé la science de l'univers, la physique, la chimie, la mécanique, les hautes mathématiques, l'astronomie rationnelle, la géologie ainsi que leurs innombrables subdivisions.

Notre grand savant Pasteur n'a-t-il pas, avec une précision inconnue jusqu'à nos jours, découvert la science de la vie et fait apparaître tout un monde d'êtres microscopiques, « formant comme un règne dans le règne animal, — ramené les maladies épidémiques à des causes visibles et expliquées par des germinations intérieures », et fourni à l'art médical, révolutionné par son génie, des méthodes préventives.

Quelle épopée est plus grande, quel drame est plus émouvant que le tableau de ces secrets arrachés à la nature, de ces mystères des choses pénétrés et éclairés par la grandeur et la puissance de l'esprit ?

Quelle conclusion tirer de ces faits ? C'est que l'étude des lettres anciennes n'est nullement exclusive de l'étude des sciences. Et d'ailleurs, comme l'a dit très bien Cicéron, « toutes les sciences qui ont pour but la culture de l'esprit (qui servent à perfectionner l'humanité), sont



unies entre elles par un lien commun et par une espèce de parenté étroite. *Omnes artes, quæ ad humanitatem pertinent, habent quoddam commune vinculum et quasi cognatione quadam inter se continentur.* » (Pro Archiâ poeta, chap. I<sup>er</sup>.)

On disait autrefois que la philosophie était le tronc de l'arbre dont les sciences sont les rameaux.

Pasteur, cet homme de science incomparable, préparé par l'étude des classiques latins, formé par de fortes études littéraires, n'est-il point, par son seul exemple, la justification des humanités ?

On a accusé les sciences de dessécher l'esprit et de transporter dans le monde moral les calculs et les règles qui président au fonctionnement des machines.

Pasteur donne un démenti à un tel reproche, avec sa haute intelligence des hommes supérieurs, qui conçoivent en même temps qu'ils apprennent.

Bossuet, ce dictateur superbe de l'esprit humain, et Pascal ont été les éloquents interprètes de la pensée de l'infini, qui nous éclaire, lumineuse et obscure tout ensemble, et qui nous transporte au faite et à la limite extrême de toute explication.

Pascal surtout a ressenti dans sa grande âme, aux prises avec ces implacables pensées, tous les frissons de l'infini, — l'effroi et le désespoir de l'esprit humain, en présence de ces abîmes silen-

cieux, — en face de cette solitude sans bornes, muette et ténébreuse.

L'idée de l'infini est une notion « affolante » et qui ne laisse guère de repos à l'esprit « qui a une seule fois goûté cette ivresse sacrée. »

Écoutons Pasteur, génie scientifique, parlant de l'infini, répondant à « l'implacable question qui ne permet pas de faire taire le cri de sa curiosité. »

« La science, dit-il, et la passion de comprendre sont-elles autre chose que l'effet de l'aiguillon de savoir que met en notre âme le mystère de l'Univers ? Où sont les vraies sources de la dignité humaine, de la liberté et de la démocratie moderne, sinon dans la notion de l'infini, devant laquelle tous les hommes sont égaux ? »

« La notion de l'infini, dans le monde, ajoute-t-il, j'en vois partout l'inévitable expression. Pareille le surnaturel est au fond de tous les cœurs, l'idée de Dieu est une forme de l'idée de l'infini. Tant que le mystère de l'infini pèsera sur la pensée humaine, des temples seront élevés au culte de l'infini..... et sur les dalles de ces temples vous verrez des hommes agenouillés, prosternés, abîmés dans la pensée de l'infini. »

Ce qui dépasse le fini dépasse le domaine de la science humaine, mais le génie scientifique de Pasteur, préparé par les humanités, s'élançait au delà, à la recherche de ce qu'il appelait les vivifiantes clartés, l'étincelle divine, le feu

sacré, reflet de l'infini, et avec quelle magnificence d'expressions le savant disait le tourment de sa pensée aux prises avec le problème de l'inconnaissable, abîme où l'esprit humain ne peut pénétrer sans vertige, bien que la raison nous permette de nous élever jusqu'à la conception de l'absolu, et nous rend *divinorumque capaces*, suivant le mot de Juvénal. « C'est jeter l'homme en dehors de l'humanité, a dit un philosophe, que de lui interdire l'idéal et le divin. »

Aussi les esprits les plus divers se rencontrent : un humaniste des plus distingués, qui ne fut pas seulement un éminent professeur de philosophie, mais encore un grand orateur, M. Jean Jaurès a écrit : « Il y a au fond de toute chose un étonnement divin. » Qui de nous, en effet, n'a éprouvé le frisson du mystère, du mystère des choses, qui tourmente toute âme humaine que l'idéal attire et qui constitue la raison juge de la vérité ? Qui n'a été parfois, dans l'étude des plus délicates et des plus hautes questions posées par notre curiosité inlassable, ravi par l'éblouissement de la clarté de « l'invisible devenu visible », au milieu de recherches aussi confuses qu'ardentes et dans le tumulte même des idées contradictoires qui nous assiègent ? On sait comment la foi religieuse a traduit cet étonnement divin : *in Deo vivimus, movemur et sumus*.

« Les Grecs, nous dit encore Pasteur, avaient

compris la mystérieuse puissance de ce dessous des choses. Ce sont eux qui nous ont légué un des plus beaux mots de notre langue, le mot enthousiasme « En Theos » « un Dieu intérieur. » Et Pasteur ajoutait : « La grandeur des actions humaines se mesure à l'inspiration qui les fait naître. Heureux celui qui porte en soi un Dieu, un idéal de la beauté et qui lui obéit : idéal de l'art, idéal de la science, idéal de la Patrie, idéal des vertus de l'Évangile. Ce sont là les sources vives des grandes pensées et des grandes actions. Toutes s'éclairent des reflets de l'infini. »

Nos soldats font aujourd'hui la preuve éclatante sur les champs de bataille que l'idéal de la Patrie suscite les héros ! En effet, quelles pages sublimes écrivent avec leur sang et avec leur cœur, dans nos glorieuses annales, dans l'histoire de la solidarité française, nos intrépides soldats, qu'anime le souffle tout puissant d'un patriotisme fervent, exalté jusqu'au sacrifice, dans le décor sanglant de cette prodigieuse tragédie !

Il est impossible que les langues classiques soient sacrifiées quand on constate ce que l'immortel Pasteur doit au commerce avec les anciens, avec les maîtres de la pensée humaine. Elles ont pour elles la force de la tradition et la supériorité qu'elles ont assuré dans le passé au clair génie français.

Les chefs-d'œuvre de tous les grands esprits

que l'antiquité nous a transmis paraissent devoir vivre indéfiniment, parce qu'ils ont traversé, sans rien perdre de leur valeur, tous les âges, et qu'ils représentent la vraie beauté, qui procède de leur vitalité même, jamais épuisée, et une telle puissance de vie accumulée, qu'elle défie les siècles, et la force de destruction du temps qui mine toute chose :

Tempus edax rerum.....

OVIDE.

Un philosophe, qui fut un grand professeur, a dit : « Dans ce pays d'égalité, où tout le monde veut s'élever, il y aura toujours une aristocratie dont on voudra être : ce sera l'aristocratie de ceux qui savent le latin. »

C'est par la qualité des hommes qu'on peut juger de la valeur des doctrines.

Toute culture dépend du terrain sur lequel le semeur a jeté le grain.

Quelle merveilleuse semence laissée par Rome et par la Grèce antique, et quels fruits la France leur doit. Aujourd'hui, Athènes, une parcelle de l'Europe moderne, est écrasée entre l'antiquité impérissable et l'Orient qui n'a pas d'âge.

\*  
\* \*

Nous pouvons nous reconnaître au portrait que César et Strabon ont laissé des Gaulois, et les Gaulois sont bien nos aïeux. Lorsque dans son admirable *Histoire de France*, M. Lavisse

résume, d'après les auteurs latins, les qualités de l'âme gauloise, il démontre que nos grands ancêtres avaient une bravoure poussée jusqu'à la témérité, une intelligence ouverte, l'humeur sociable, communicative, le goût et le talent de la parole, et toute la race est bien telle, en effet, avec la vivacité et l'ardeur généreuse qu'elle apporte à toutes choses, à la guerre comme aux lettres, *res bellicas et argute loqui*, avec l'esprit chevaleresque et le besoin libéral de communiquer à tous, dans une effusion de bienfaisance, les découvertes qu'elle fait pour le plus grand bien de l'humanité. « Son cœur et son génie sont naturellement hospitaliers. »

La France est généreuse jusqu'à la duperie ; elle aime à admirer, elle aime à aimer sans défiance ; notre race méritait, par ses qualités, d'être l'héritière de la Grèce et de Rome, car elle a su faire fructifier la semence et en distribuer la moisson aux autres peuples.

L'âme française est vivace ; elle résiste aux plus dures épreuves avec une alacrité, qui n'est, au fond, qu'une indomptable énergie ; quoi qu'il arrive, elle se relève toujours par la vigoureuse souplesse de son génie.

Qui pourrait penser que les lettres antiques ont vieilli ?

Dans nos lycées français, les versions latines et les versions grecques données aux élèves constituent un commentaire continu des événements

actuels, et ceux-là seuls qui ignorent l'antiquité peuvent s'étonner qu'il en soit ainsi : la guerre actuelle a rajeuni l'antiquité.

Avant Virgile, Cicéron avait dit ce que valent les lettres et n'en a point exagéré les mérites : « Les lettres, a-t-il dit, nourrissent la jeunesse, elles amusent le vieil âge ; elles servent d'ornement au bonheur, d'asile et de consolation à l'adversité ; elles récréent sous le toit domestique, elles ne sont point une gêne au dehors ; la nuit, elles veillent avec nous, elles font route avec nous dans nos voyages, à la campagne elles demeurent avec nous. » (*Pro Archia poeta*, chap. VII.)

Permettez-moi de citer un dernier témoignage en faveur des bonnes lettres, d'un éminent esprit qui fut l'un des plus illustres Normaliens, de Prévost-Paradol : « Salut, dit-il, lettres chéries, douces et puissantes consolatrices ! Depuis que notre race a commencé à balbutier ce qu'elle sent et ce qu'elle pense, vous avez comblé le monde de vos bienfaits ; mais le plus grand de tous, c'est la paix que vous pouvez répandre dans nos âmes. Vous êtes comme ces sources limpides cachées à deux pas du chemin sous de frais ombrages : celui qui vous ignore continue à marcher d'un pied fatigué ou tombe épuisé sur la route ; celui qui vous connaît, nymphes bienfaites, accourt à vous, rafraîchit son front brûlant, lave ses mains flétries et rajeunit en vous son cœur. Vous êtes éternellement belles, éternellement pures, clé-



mentes à qui vous revient, fidèles à qui vous aime. Vous donnez le repos, et si nous savons vous adorer avec une âme reconnaissante et un esprit intelligent, vous y ajoutez par surcroît quelque gloire. Qu'il se lève d'entre les morts et qu'il vous accuse, celui que vous avez trompé!» On ne résiste pas à tant d'éloquence et de sincérité !

Le domaine des lettres embrasse toute l'étendue de la pensée humaine. Ce sont les lettres latines, inspiratrices des hautes pensées, conseillères de bravoure, ouvrières mystérieuses des belles actions qui nous montrent à travers toute l'histoire, magnifiée par la poésie, le droit toujours triomphant et la justice satisfaite, en fin de compte, par la victoire définitive de la conscience humaine. Nous avons, dans notre généreux pays de France, une telle idée de la justice, que notre idéalisme se refuse à admettre que le droit ne finisse pas toujours par triompher. Pour nous juger comme il convient, il ne faut pas oublier que, chez nous, le mal est à la surface, qu'il est dans l'esprit plutôt que dans le cœur, qui ne pèche que par excès de générosité, et que si notre bon sens nous donne le sens du réel, toujours l'idéal est à nos yeux la meilleure et la première des réalités. Aussi la grandeur intellectuelle qui procède de la culture française n'altère pas la noblesse du cœur. Le flambeau d'Athènes et de Rome n'éclaire pas seulement la route du beau mais aussi celle du devoir.



La France a joué dans l'histoire du monde, dans son passé, glorieux à tous égards, un rôle si extraordinairement grand, noble, généreux, qu'il est impossible que l'avenir soit fermé pour elle : *præteriti fides spes futuri*. Hier nous garantit demain.

Puisse désormais ce mot « je suis Français » sonner dans le monde à l'égal du *civis sum Romanus* ! N'est-ce pas une pensée romaine que de vouloir que Paris — après Athènes et après Rome — soit le centre, soit la capitale intellectuelle du monde civilisé ? Nous pouvons exprimer cet espoir aujourd'hui que la France n'a plus une mentalité de vaincue !

Si l'esprit français peut être considéré comme l'interprète de l'esprit humain, c'est parce qu'il a été formé par les humanités !

Un éminent écrivain espagnol (M. Gomez Carrillo) traçait récemment de la France un portrait dont nous pouvons être fiers ; il se connaît en héroïsme étant de la patrie du Cid. « Je pense, écrit-il, que la France rachète le monde de son péché d'égoïsme, que la France illumine le monde d'une flamme de justice, que la France sauve tous les idéals qui font de l'humanité quelque chose de supérieur à un troupeau sanguinaire. Si la France n'existait pas, ce ne serait pas la peine de vivre dans ces instants de déchaînement de la bête humaine. »

\*  
\* \*

Vous permettrez à un magistrat, qui ne comprend le progrès que par la justice et la liberté, de vous rappeler une sentence que nos aïeux gravèrent plus d'une fois dans les salles de justice,

Raro antecedentem scelestum  
Desefuit pede Pœna claudo.

(HORACE.)

Quelque avance qu'ait le crime qui fuit devant la justice, au pied boiteux, elle le poursuit et l'atteint.

Le châtement peut être tardif, mais il est inévitable.

Les destins s'accompliront et tous les peuples libres, tous ceux qui reconnaissent et proclament la souveraineté de la justice, la prééminence de la conscience humaine sur la force brutale, — tous les peuples qui combattent avec nous pour le triomphe du droit, de l'indépendance et de la civilisation, salueront avec respect, flottant au vent de la victoire, et dressant dans le ciel ses trois couleurs, si souvent fouettées par la mitraille, le drapeau de la France, qui symbolise l'héroïsme, la liberté, la gloire !

---

# RÉPONSE

AU

## DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. FRANQUEVILLE

Par M. ED. DELABARRE, président.

---

MONSIEUR,

Il fut un temps où l'admission du Premier Président à l'Académie était de droit, sans qu'il fût besoin de recourir au scrutin.

Cette disposition de notre règlement a été supprimée en 1848.

C'est vous dire que, si notre Compagnie se félicite grandement de compter parmi ses membres le Premier Président de la Cour de Normandie, c'est à l'humaniste distingué et à l'artiste qu'elle a tenu à rendre hommage, en portant sur votre nom ses suffrages. Et, s'il est pour moi une mission particulièrement flatteuse, c'est bien celle qui m'est aujourd'hui confiée, en vous installant, de vous dire toute l'estime dont vous jouissez parmi nous.

Alors que l'une de nos principales préoccupations est justement de ne chercher à fonder le présent qu'en interrogeant le passé, comment aurions-nous pu, Monsieur, ne pas faire appel à

vos connaissances éclairées. Ne nous apportez-vous pas, avec la dilection dont vous n'avez jamais cessé d'entourer les lettres gréco-latines, la conviction profonde que l'école de l'antiquité est la meilleure éducatrice de l'âme, de l'intelligence et du cœur ?

En entrant chez nous, vous verrez fleurir le même culte, et avec un égal amour et un même respect, entretenir à notre foyer la flamme que nos pères y ont allumée, pure expression d'un idéal qu'ils nous ont légué pour le transmettre à la piété des temps qui viendront.

Le passé ! mot magique vers lequel constamment se portent instinctivement toutes nos pensées, précisément parce qu'il ne vient jusqu'à nous que par ce qu'il a de meilleur et de plus beau, après s'être épuré dans le creuset des temps ; parce qu'il discipline notre esprit en le fortifiant, calme nos ardeurs, écarte les égarements. Loin d'assoupir les intelligences, il les tient en éveil, et, par les progrès incessants dont il a jalonné chacune de ses étapes, il nous porte plus avant, vers les temps meilleurs qu'il nous révèle et qui échapperont à l'humanité (tout en entretenant ses espérances), aussi longtemps que cet infini dont vous nous peigniez avec tant d'éloquence l'inépuisable attraction, ne nous apparaîtra pas dans toute son étendue et dans sa vérité.

Par une singulière aberration que la guerre a heureusement dissipée (la guerre malgré ses hor-

reurs est quand même une grande éducatrice), notre pays semblait depuis quelques années perdre de plus en plus la piété du souvenir ! Aussi, pouviez-vous alors justement dire : « la foi s'en est allée, on ne croit plus aux anciens, l'on ne vit plus avec eux, ou si parfois encore ils forcent l'attention, l'admiration qu'on leur accorde n'est point différente de la froide estime que nous avons pour une belle pièce de musée ! »

A une époque où l'esprit français, rompant avec ce que nos pères avaient de plus cher et de plus sacré, rêvait d'établir une société nouvelle sur le sable des utopies, un tel regret, si courageusement exprimé, vous préparait déjà une place parmi nous.

Mais avec la guerre, le voile qui obscurcissait les âmes s'est déchiré ; par un brusque retour en arrière, le pays s'est ressaisi, et, tout étonnés de nous apercevoir que la France d'aujourd'hui, par l'idéal qui la guide, le courage qui l'anime et la bonté dont elle déborde, idéal, courage et bonté qui résument si bien l'âme française, tout étonnés, dis-je, de nous apercevoir que la France d'aujourd'hui ressemble à celle d'hier, nous songeons à préparer celle de demain, mais en ne la séparant pas du présent, conséquemment du passé.

C'est à cette tâche, Monsieur, que nous vous convions.

Certes, le problème est complexe, et notre prétention ne va pas jusqu'à supposer que nous le

résoudrons ; mais nos efforts sans doute ne seront pas inutiles, et, si comme vous l'avez dit un jour, nous n'en recueillons pas nous-mêmes le fruit, il tombera plus mûr dans la main de l'avenir :

*Et quasi cursores, vitai lampada tradunt.*

\*  
\*\*

En étudiant les causes qui ont le plus contribué à former la mentalité française, vous posiez tout à l'heure les principes suivants :

La Grèce a fait Rome ;

La Grèce et Rome avec le concours du Christianisme ont fait la France.

Il serait superflu, après l'éloquent plaidoyer que vous venez de prononcer pour la défense des humanités, de vous adresser les éloges qu'il mérite.

La perfection d'un style nourri aux sources mêmes des meilleurs auteurs de l'antiquité classique en assureraient par avance le succès. S'il fallait cependant un argument de plus en faveur de votre thèse, ne suffirait-il pas seulement de le chercher dans le charme infini que nous éprouvions en vous écoutant défendre, avec l'autorité qu'elles donnaient à votre expression, les lettres anciennes, et avec elles leur esprit, leur forme et leur séduction.

Avec vous, nous demeurons donc vivement pénétrés de cette vérité, que plus que jamais au-

jourd'hui, il importe de profiter des puissantes leçons de l'antiquité, et tout éducateur qui, de parti pris, dans l'enseignement des arts autant que dans celui des lettres, écarterait l'inspiration classique, non seulement priverait ses élèves d'une direction sûre contre les écarts de l'imagination, mais encore, étant donné le courant des idées modernes, au lieu de préparer leurs progrès, s'exposerait à figer leur esprit dans la plus décevante des stérilités.

On ne peut rompre sans danger tout à coup avec les traditions.

Pourtant, en vous écoutant tout à l'heure détailler toutes les beautés que révèle notre cœur, si courageux, si délicat, si généreux, insensiblement mon imagination friande de se griser plus encore de ces fleurs splendides au milieu desquelles vous développiez l'âme française, se laissa séduire par un rêve merveilleux.

Certes mon profond respect pour l'éducation que j'ai reçue me le fit tout d'abord rejeter; mais, sous l'influence persistante des impressions que j'en gardais, entraîné plus encore peut-être par l'attrait que j'y trouvais, peu à peu ma pensée renoua le fil interrompu des idées qui l'obsédaient.

Alors à travers le mystère de nos origines j'ai cru entrevoir le génie de la France dans toute sa pureté, dans toute sa vérité; l'opposant immédiatement à celui des civilisations gréco-latines, je

relevai entre eux de telles différences, qu'insensiblement j'en arrivai à me demander si cette propension que nous avons depuis le xvi<sup>e</sup> siècle à nous méconnaître, à dissimuler sous le voile latin nos propres vertus et l'originalité de notre caractère, comme si nous en avions quelque honte, n'avait pas contribué dans une certaine mesure à développer autour de nous comme une sorte de légende qu'il conviendrait, malgré l'admiration profonde que nous devons garder pour la culture antique, de dissiper, tout au moins de réduire, dans la mesure où le permettent nos connaissances, à de justes proportions.

« Nous sommes Gaulois » disiez-vous, « nous ne sommes pas Latins. »

« Nous sommes Gaulois par le courage, par la race, par la gaîté, par le cœur. »

Ne sont-ce pas notre caractère, notre esprit, notre âme, dont vous fixiez ainsi, en même temps que la forme, les origines ?

Vous ajoutiez d'ailleurs :

« Nous avons retrouvé avec la guerre le sens de la race ; l'âme française et l'âme gauloise sont les mêmes. »

Et encore :

« Il existe un malentendu lorsqu'on nous déclare Latins. »

Dans le vertige des impressions qu'éveillaient de telles affirmations auxquelles votre haute culture gréco-latine donnait tant d'autorité, entraîné



encore par le courant d'idées qui me sont chères, je me surprénais à dire à mon tour : certes non, nous ne sommes pas Latins, la race française, essentiellement originale et pure, n'a pas besoin, pour affirmer sa vitalité et la toute-puissance de son génie, de se recommander d'aucune éducation étrangère.

N'affirmiez-vous pas d'ailleurs encore :

« Sous l'influence du Christianisme, la Gaule a fait la France. »

C'est vraiment là, et seulement là, que nous devons chercher l'origine même de nos grandes qualités modernes, que vous résumiez si bien en ces deux mots : « courage et bonté. »

Et dans mon rêve je suivais la formation lente et naturelle de notre mentalité ; lorsque, ressaisi brusquement par le charme de vos magnifiques périodes, des précisions nouvelles, basées d'ailleurs sur une argumentation solide, consacrée même par la tradition, vinrent tout à coup troubler profondément l'enthousiasme de mes premières impressions.

Vous apportiez en effet cette restriction :

« Ce n'est pas par le sang que nous sommes Latins, mais par la langue.

« L'esprit latin a façonné notre littérature. »

D'où vous déduisiez immédiatement :

« Les humanités sont le point de départ de notre culture morale. »

Sans doute, il entre bien dans votre pensée de

superposer l'influence de la langue latine à l'influence chrétienne pour expliquer le développement de notre culture morale.

Mais, tout en acceptant qu'à partir du xvi<sup>e</sup> siècle seulement, nos littérateurs se sont pénétrés des auteurs anciens pour donner à notre langue française, dans une certaine mesure, sa forme définitive, ne convient-il pas cependant de rechercher si, en dehors de l'enseignement précieux que peut offrir la forme classique, correctif parfois nécessaire à notre exubérance naturelle, notre mentalité et notre esprit, avec leurs qualités essentielles, ne se sont pas ou n'auraient pas pu tout au moins se développer naturellement, librement, à l'exclusion de toute influence latine ?

En posant cette simple question il n'entre pas dans mes intentions de la résoudre, mais tout au moins puis-je formuler l'espoir que, reprise au cours de nos séances ordinaires, sans qu'alors nos traditions nous viennent à l'un et à l'autre comme aujourd'hui, avec parcimonie, mesurer le temps qu'il conviendrait d'accorder à un tel débat, notre Compagnie aura de nouveau l'avantage de profiter longuement des fruits de votre érudition.

Incontestablement, la critique éprouve quelquefois une certaine difficulté à se dégager des opinions établies; mais, lorsqu'il s'agit d'une injustice possible que des traditions auraient perpétuée, n'avons-nous pas le devoir, surtout quand

un soupçon vient nous troubler, de nous efforcer de la réparer ?

Sans doute à l'heure actuelle il ne s'agit que d'un rêve, et en le développant je risque de commettre un sacrilège ! Mais si, malgré la filiale tendresse que j'éprouve pour notre langue, si claire, si riche, si pure, si souple, le religieux respect dont nous entourons nos origines latines s'en trouve quelque peu froissé, j'aurai pour excuser ma témérité, je l'espère, l'amour passionné, presque frénétique que m'inspire la vérité, amour dont vous comprendrez d'autant mieux l'attraction, que toute votre carrière, Monsieur, en est la plus belle et la plus vivante expression.

\*  
\*\*

Vous connaissez, Monsieur, le beau tableau de Couture, du Musée du Louvre, *les Romains de la décadence* ?

Dans une salle magnifique, décorée de colonnes corinthiennes et de statues graves, une assemblée de jeunes hommes et de jeunes femmes se livrent à une de ces fêtes extravagantes comme en connut la fin de l'empire romain.

Involontairement, ma pensée revoyait cette œuvre magistrale, alors que je vous entendais magnifier l'esprit dont est animée la France au cours de la guerre actuelle, alors que tour à tour vous exaltiez nos soldats, nos dames de la Croix-Rouge

si dévouées, si belles, dans l'accomplissement de leur mission charitable et patriotique. En faisant ce rapprochement, je me disais : ceci a donc fait cela ?

Est-il vraiment possible que cette Rome dégénérée, avide de luxe et de volupté, assoiffée d'or, de plaisir, d'égoïsme et de domination, ait été notre éducatrice et ait contribué à développer chez nous les sentiments d'humanité, de sensibilité, de délicatesse, d'abnégation, de sacrifice qui fleurissent avec tant d'abondance aujourd'hui.

Si d'autre part la langue d'un peuple et ses conceptions littéraires peuvent, dans une certaine mesure, exercer quelque influence sur sa mentalité, comment se peut-il que la même langue (en admettant toutefois que la langue française découle intégralement de la langue latine) ait, à Rome et chez nous, produit des effets si opposés ?

Sans doute est-il possible d'objecter que, malgré les excès dans laquelle la Rome impériale était tombée, le caractère même de son administration, son code et son organisation judiciaire, ses arts sous toutes leurs formes, sont des modèles dont nous ne pouvons, dans une certaine mesure, nier l'influence à notre époque.

J'aurais mauvaise grâce à ne pas avouer que les Romains furent d'extraordinaires administrateurs, car leur organisation savante avait tôt fait

de bouleverser radicalement un pays dès que les armées l'avaient conquis.

Il suffit de constater comment les Césars ont réduit la Gaule vaincue pour ne pas rendre la justice qui leur convient à des méthodes, excellentes incontestablement lorsqu'elles s'appliquaient à des colonies, mais qui, lorsque notre grande Révolution nous les imposa, donnèrent à la France, tant elles répondent peu à ses sentiments, les résultats que vous savez.

La France, jadis divisée en provinces ayant leur autonomie, est aujourd'hui accablée par l'étreinte d'une centralisation absolue (la centralisation romaine) ne laissant aucune place aux initiatives et aux efforts particuliers. La même règle confond les Normands et les Méridionaux, et la fécondité dont ces tempéraments si différents ont, au cours du moyen âge et à la renaissance même, donné tant de preuves, alors qu'ils pouvaient suivre leurs véritables aspirations, s'est peu à peu éteinte faute d'air et de liberté.

Concurremment avec le droit coutumier et les ordonnances royales, nous devons à Rome notre Code ! Sans doute, Napoléon I<sup>er</sup>, en s'inspirant de la législation romaine, a fixé certaines de nos institutions, notamment celles qui règlent les droits de la propriété, les servitudes, les contrats et les obligations.

Après les savantes critiques qui ont été appor-

tées sur notre Code civil, je me garderai, pour n'en pas diminuer la valeur, d'exposer comment les seuls principes du droit latin, sur lesquels est fondée notre société française, sont précisément ceux qui devront attirer plus particulièrement l'attention des législateurs, tant ils secondent mal l'activité dont nous sommes capables, tant ils sont en retard sur les mœurs, les besoins et les idées actuelles du monde civilisé.

Malgré l'énergie incontestable que déploient (et ils sont heureusement encore nombreux) ceux que des intérêts personnels ne préoccupent pas exclusivement, la théorie du moindre effort s'implante de plus en plus chez nous; tout semble d'ailleurs l'entretenir et l'encourager.

Vous avez trop l'expérience des hommes et des choses, Monsieur, pour ne pas partager avec moi ce sentiment, que nous devons précisément la faiblesse de notre organisation sociale aux conceptions latines de notre Code civil.

Toutefois, si nous cherchons, en rapprochant la loi romaine de la loi française, à établir une relation entre notre mentalité et celle des Latins, où trouverons-nous des termes de comparaison dans les règles qui fixaient, à l'époque impériale, la dernière par conséquent, le droit des gens, puisque l'autorité romaine admettait l'esclavage; la *patria potestas*, plaçant la femme et les enfants sur le même pied d'égalité, dans une quasi servitude, enfin les diverses formes du mariage?

Est-il exagéré de dire que la société païenne et la nôtre reposent sur des principes diamétralement opposés ?

Alors que chez nous l'égalité existant entre tous les citoyens, les emplois sont accessibles à tous, selon les capacités de chacun, alors que la femme jouit au foyer d'une considération indiscutable, alors que l'autorité des parents est seulement basée sur le respect et la déférence qu'impose notre morale aux enfants, alors que le travail réhabilité par le Christianisme est libre et constitue la base même sur laquelle notre société est établie ; à Rome, au contraire, le principe d'autorité absolue existait, la société était divisée en deux classes, celle des hommes libres et celle des esclaves. Et le travail était à Rome à ce point méprisé, qu'il était exclusivement réservé en partage à ces derniers, véritables machines industrielles auxquelles la rapacité et les exigences des maîtres imposaient un rendement excessif.

Sans doute, objectera-t-on que dans les derniers temps de l'Empire les principes de la philosophie grecque, fortement appuyés d'ailleurs par le Christianisme, avaient apporté quelques adoucissements à la condition des esclaves. Mais est-ce que les prescriptions nouvelles introduites dans le Code contre les maîtres trop cruels ne viennent pas justement confirmer les excès dont ceux-ci étaient capables ?

Il faut arriver au commencement du III<sup>e</sup> siècle



de notre ère pour voir entrer dans la loi romaine cet article qui en dit long sur la mentalité latine : *Si magister in disciplina vulneraverit servum, vel occiderit. . . . qui educaverat discipulum in disciplina. . . .*

N'est-ce pas que nos conceptions si belles de liberté, d'égalité et de fraternité, sans distinction de condition ou de personnes, s'accordent bien mal avec les principes de l'autorité romaine ?

Ne sommes-nous pas dès lors fondés à nous demander si l'on ne doit pas chercher ailleurs leur origine et les causes de leur développement même ?

Cependant, il est un domaine dans lequel il est plus particulièrement possible de préciser l'idéal d'une nation, c'est celui des arts.

L'art en effet est l'expression la plus naturelle de la pensée et du cœur, sous des formes sublimes qui en accusent davantage encore le caractère.

Et parmi les arts, l'architecture, en satisfaisant les besoins immédiats qui sont la raison même des édifices, est peut-être celui qui reflète les sentiments les plus intimes d'un peuple.

Or, s'il est chez nous un art qui s'est développé en dehors de toute influence latine, c'est bien celui-ci. Non seulement les principes qui régissent l'architecture française n'ont aucun lien de parenté avec ceux de l'architecture romaine, mais ils leur sont contraires.



En effet, tandis que les Romains élevaient en blocage la structure générale de leurs édifices, pour la revêtir ensuite de marbres, de stucs, d'enduits décorés de peintures ou d'ornements sculptés, de colonnes dégagées souvent purement décoratives, dissimulant toujours la construction et n'ayant en somme avec elle aucun rapport intime, chez nous, au contraire, le propre de nos architectes fut toujours d'affirmer extérieurement et d'une manière évidente la construction, et de rendre la décoration immédiatement dépendante de celle-ci.

Une simple comparaison entre les thermes de Dioclétien ou de Caracalla et une cathédrale gothique, fixe tellement cette différence qu'il serait superflu d'insister davantage.

Mais où trouverait-on, à Rome, cette abondance et cette variété de détails qui donnent à notre architecture, aussi bien celle de l'époque gothique que celle de la Renaissance, de Louis XV, de Louis XVI ou des temps modernes, tant de charme ? Où trouverait-on, dans aucun monument de Rome, la logique, l'observation d'échelle, la science de l'opposition, le souci évident du caractère extérieur ou intérieur, la variété dans les aspects, l'harmonie dans les proportions, l'évidence et la clarté qui sont les principes mêmes de la composition architecturale française.

L'architecture romaine avait pour la conduire

des règles pour ainsi dire absolues, immuables ; l'architecture française est libre, et ses artistes n'ont pour guide que leur bon sens, leur jugement et leur talent.

Et c'est précisément parce qu'ils ont su, avec le goût qui les caractérise, s'affranchir de toute contrainte, s'assimiler avec une facilité extraordinaire l'idéal de chacun des temps, qu'ils ont couvert notre pays de tant d'édifices offrant une si grande variété de styles, dans lesquels, malgré leurs différences, se retrouve toujours néanmoins, avec un peu d'attention, le génie particulier de notre race.

Et ce génie est à ce point original et puissant, qu'aucun art, en aucun temps et en aucun pays, sauf celui de la Grèce antique cependant, n'a même pas eu conscience des principes qui l'animent ou n'a pu se les assimiler.

En peinture et en sculpture, est-il possible encore de trouver, à Rome, et même en Grèce, l'inspiration de notre décoration peinte ou tapissée, de notre statuaire du moyen âge, particulièrement aux *xiv<sup>e</sup>* et *xv<sup>e</sup>* siècles ?

Alors que la beauté du corps humain dans son ensemble constituait à elle seule tout l'idéal de l'art antique, la nôtre, au contraire, outre la recherche des attitudes et de la ligne, a concentré surtout son enthousiasme dans l'expression intense des émotions qui animent les figures.

L'art antique est idéaliste, l'art français est fondamentalement réaliste.

Il nous est d'ailleurs possible, après les savants travaux de Courajod sur la sculpture française, d'affirmer que l'art de la renaissance italienne, malgré l'influence directe que pouvait exercer sur lui l'art antique, n'aurait pas atteint la beauté et le caractère que nous lui reconnaissons, si l'art du <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle français n'avait pas existé avant lui.

Ce qui assura le prestige dont jouit à juste titre la renaissance italienne chez nous, c'est que notre sculpture et notre peinture, tombant alors dans les excès inévitables d'un art dépassant son apogée, surent habilement tempérer toute exagération, en conciliant les principes de vie et d'émotion qui les animaient avec la simplicité classique, et retrouver ainsi leur beauté initiale, un instant oubliée.

En littérature enfin..., ah Monsieur ! comment pourrai-je, après toute l'ardeur, l'autorité et l'éloquence avec lesquelles vous avez soutenu tout à l'heure la cause des humanités, poursuivre un tel examen, comment le pourrai-je encore alors que toutes les idées admises sur la formation de notre langue semblent s'accorder pour me contredire ? Et pourtant, ne convient-il pas, poussé par le seul souci de la vérité, de chercher à démêler dans l'histoire de la formation de notre langue

ce qui lui appartient en propre, et d'examiner si, par elle, le génie latin a pu exercer une réelle influence sur notre mentalité.

Cependant, je manquerais à la franchise que je dois apporter en une telle discussion, si je ne reconnaissais pas tout d'abord que l'étude des auteurs anciens, grecs et latins, sert exclusivement de base, à notre époque, à l'enseignement du français.

N'est-ce pas, en effet, dans Cicéron même que nos écrivains modernes recherchent cette science de présentation et cette méthode si naturelle qui permettent de régler un raisonnement sur l'intelligence de l'auditeur et du lecteur, de fixer son attention et de développer une argumentation avec ordre et progression ? Mais n'est-ce pas seulement aussi depuis Calvin, Montaigne et Malherbe, qui, le premier en France peut-être, eut le sentiment et la théorie du style, depuis la fondation de l'Académie française en 1635 que s'est cimentée l'union entre notre langue et la langue latine !

Mais si notre langue n'a pris sa forme définitive qu'à partir du xvii<sup>e</sup> siècle, sous la pression continue de la littérature gréco-latine, est-il permis d'admettre un instant que le génie particulier de notre race ne date que de cette époque ?

Ne peut-on supposer encore que, sans l'influence des méthodes classiques, notre langue dans sa forme n'aurait pas spontanément suivi le

libre cours de son développement pour arriver un jour aux mêmes résultats ?

J'en appelle à l'affirmation des Romains qui disaient, en parlant des Gaulois nos pères, que deux choses les caractérisaient : bravement combattre et finement parler : *Duas res industriosissime persequitur gens Gallorum, rem militarem et argute loqui.*

Ne trouvons-nous pas là toute la définition de notre langue française, à qui nous devons tant de talents, tout l'agrément de nos entretiens, la grâce et la délicatesse de notre style, sa franchise, sa clarté ?

Dès le XII<sup>e</sup> siècle, notre finesse, notre goût, notre gaîté, notre tour malicieux, notre subtilité apparaissent dans notre première littérature et dans nos mœurs.

Nos chansons de geste, nos fabliaux, nos chroniques affirment déjà des sentiments bien particuliers que nous retrouvons plus tard chez Brantôme et Rabelais, en pleine période académique chez Molière, Lafontaine et Voltaire, et même aujourd'hui encore chez tous nos écrivains.

Est-il permis d'affirmer que la littérature obéirait à d'autres règles que les autres arts, et qu'avant l'œuvre ne doit pas précéder l'imagination ?

Or là même est le nœud de la question qui nous occupe.

La discipline des lettres exerce-t-elle une in-

fluence sur le caractère des individus, ou ne sont-ce pas plutôt les idées de ceux-ci qui la règlent et la façonnent à leur image ?

Nous recueillons une démonstration éclatante de l'influence immédiate qu'a exercée notre esprit sur la forme même de notre langue (et c'est justement en quoi celle-ci se distingue essentiellement non seulement des autres langues vivantes, mais même des langues mortes grecque et latine, c'est cette différence qui affirme son caractère essentiel, son originalité et porte les marques les plus certaines de notre génie français tout de logique et de clarté), la langue française ne connaît ni l'accent ni l'inversion.

Or, l'accent et l'inversion sont les marques les plus évidentes du caractère d'un peuple.

Notre langue, fluide et limpide, coule de nos lèvres simplement, facilement, sans effort; les accents sont si rares qu'ils n'apparaissent qu'exceptionnellement.

Quant à l'inversion, elle est tout à fait inconnue.

Alors que dans le grec et le latin, la déclinaison permet, conduit même à l'inversion, chez nous la langue présente les idées par le chemin le plus direct, les mots dans la phrase prennent naturellement un ordre logique, et pour saisir la pensée, il n'est nullement besoin d'imposer à l'esprit une opération qui rétablisse l'ordre dérangé par l'inversion.

A ces deux points de vue, notre langue est unique, elle ne rappelle aucune langue ancienne ou moderne.

Il est cependant encore une différence qu'il convient d'inscrire à l'actif de la langue française et qui contribue en quelque sorte à affirmer cet idéal de vie que notre instinct particulier s'applique à rechercher toujours, idéal dont la sculpture du moyen âge est la plus saisissante expression, c'est la suppression du neutre, et la répartition entre les deux seuls genres masculin et féminin des êtres et des choses.

Ainsi donc, l'esprit français a su affirmer, au cours de notre histoire, son originalité et son caractère, avec une élégance, une clarté, un souci de vie, une variété étonnants, quelles que soient les formes qu'il ait empruntées pour se manifester, aussi bien à l'époque gothique dont les cathédrales sont la plus belle expression, qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle dans la grâce des intérieurs. Sa franchise, sa logique, son sens pratique, sa délicatesse se retrouvent toujours, en dépit des influences extérieures que les événements ont pu au cours des siècles exercer momentanément sur lui.

Il me reste, Monsieur, pour terminer, à expliquer les causes principales qui ont présidé à la formation de la mentalité française.

Sur ce point il me suffira de cueillir seulement



quelques fleurs dans la magnifique gerbe aux couleurs et aux oppositions éclatantes que votre savante érudition nous a présentée ce soir.

D'origine et de race, nous sommes essentiellement gaulois; et, pour démontrer que la race française n'est pas une race latine, nous ne pouvions espérer mieux que d'en entendre apporter par vous une affirmation qui s'appuie sur une connaissance étendue de tous les classiques grecs et latins.

Avec vous, je partage ce sentiment, que le génie grec et le génie français par certains points, pure coïncidence cependant, présentent des ressemblances frappantes. Leurs architectures, tout en s'étant développées indépendamment l'une de l'autre, offrent un égal souci de logique et de clarté, une volonté très nette de ne jamais dissimuler les moyens mis en œuvre, de rendre la décoration dépendante de la construction, de respecter l'échelle et la proportion, qualités que n'offre certes pas l'architecture romaine.

Il est un domaine toutefois dans lequel le génie grec a exercé directement son influence, c'est celui de la philosophie au moyen âge, avec Aristote et Platon, mais seulement lorsque leurs systèmes pouvaient s'accorder avec la morale chrétienne.

Enfin, si nous voulons remonter jusqu'aux sources mêmes de la beauté de l'âme française,



beauté qui établit tant de solidarité entre toutes les classes de notre société, qui anime tous ces admirables dévoûments, cet esprit de charité (cette sœur de la prière, comme vous disiez tout à l'heure), cette grandeur d'âme faite d'abnégation et de sacrifice qui sait donner et conserver la manière, est-il besoin d'aller au delà de l'établissement de l'idéal chrétien dans notre pays et de demander à la Rome impériale sa langue ou un enseignement que l'influence des stoïciens grecs et la morale chrétienne lui imposèrent d'ailleurs, alors qu'elle s'écroulait avec ses temples et ses dieux ?

La civilisation romaine et le Christianisme avaient si peu d'affinités qu'ils se sont d'abord combattus.

La Rome impériale, en persécutant les chrétiens, sentait mieux que nous-mêmes (puisque nous tendons à les confondre) l'impossibilité d'accorder ses principes avec les idées nouvelles. Elle avait l'intuition que leur triomphe devait entraîner, avec son effondrement définitif, celui de son idéal et de ses institutions.

Sur les ruines de la civilisation antique, fondée sur des principes d'autorité et d'esclavage, s'est élevé un monde meilleur, celui dont la France aujourd'hui est la plus claire expression.

Notre morale, mais nous la retrouvons tout entière dans ces psaumes dont vous exaltiez à juste titre la beauté, dans le Nouveau Testament

dont l'idéal dépasse tout ce que notre mentalité peut concevoir de plus pur et de plus élevé.

Où trouverions-nous dans les philosophies de l'antiquité classique, même dans le stoïcisme qui ne rapprochait l'esclave du maître que par une simple condescendance du premier pour le second, une morale qui établisse l'égalité entre les hommes, et qui impose aux grands suivant le monde l'obligation d'effacer par la charité la distance qui les sépare des petits ?

Où trouverions-nous ailleurs que dans la morale chrétienne les principes les plus essentiels de notre socialisme moderne ?

*Esurientes implevit bonis et divites dimisit inanes.*

N'est-ce pas encore la chevalerie, directement inspirée par l'Eglise, qui a précisé les droits à la protection qu'ont les faibles et les déshérités, qui a soumis la force à la justice ?

Sans doute certaines philosophies modernes ont pu s'affranchir du dogme chrétien, mais, sous une autre forme, ne sont-elles autre chose, au point de vue social, que les filles de la morale chrétienne dont elles suivent naturellement le sillage et l'inspiration ?

Ah oui, certes, les humanités et l'étude de l'antiquité sont nécessaires, et avec vous j'en réclame hautement le culte, non pas pour affirmer par elles notre génie, car il a son originalité, mais

parce que, dans la simplicité classique, nous pouvons quelquefois, comme au xvi<sup>e</sup> siècle, trouver un frein capable de modérer la fantaisie parfois exagérée et l'exubérance de notre imagination.

Gaulois! nous le sommes par le courage éclatant que déploient nos soldats sur les champs de bataille, nous le sommes par nos arts sous toutes leurs formes, pures expressions d'un idéal nourri aux sources mêmes de la générosité et de la charité.

*Duas res industriósissime persequitur gens Gallorum, rem militarem et argute loqui.*

---



# RAPPORT SUR LES PRIX PELLECAT

Par M. HENRI PAULME.

---

MESSIEURS,

Qui de nous, il y a deux ans, à l'heure déjà lointaine où, comme rapporteur des prix Pellecat de 1914, je proclamais, en cette même séance publique, les noms des jeunes gens auxquels étaient allés vos suffrages, Henri Chennevière et Marcel Lanquetuit, — qui de nous aurait jamais pu supposer que cette terrible épreuve de la guerre, sous le poids de laquelle nos épaules ployaient depuis cinq mois, durerait encore à l'aube de 1917 !

Et cependant nous la subissons toujours, cette épreuve tragique — épreuve douloureuse, épreuve cruelle, mais épreuve glorieuse — je serais même tenté de dire, épreuve providentielle.....

Oui, car elle a conjuré le péril immense que courait la civilisation française... car, sans elle peut-être le génie de la race était appelé à bientôt disparaître sous la lente, et sournoise, et opiniâtre infiltration allemande, qui successivement pénétrait tous les organes essentiels de la vie nationale : commerce, industrie, finances et arts.

Devant cette invasion ouvertement pacifique, mais servie par le plus puissant et le plus vaste système d'espionnage éhonté, contre lequel notre bonne foi naïve, notre insouciance de braves gens, notre honnêteté insoupçonneuse de tant de bassesse et d'effronterie, et aussi, hélas ! notre sceptique indifférence nous laissaient désarmés, — l'indépendance matérielle et morale de la Patrie aurait, dans quelques années bien vite écoulées, sombré tout entière, comme celles de tant d'autres peuples également aveugles. Et l'Allemagne, cette nation de proie et d'orgueil, poursuivant son œuvre d'enlèvement universel, devenait par ses courtiers, par ses industriels, ses hommes d'argent, ses artistes comme ses armateurs, bientôt maîtresse incontestée et impérieuse d'une grande partie du monde que ses patientes manœuvres livraient enfin à sa colossale avidité, à sa culture triomphante !

Mais... *perdere quos vult Jupiter dementat...* Par quel coup de folie l'Empire du Centre a-t-il compromis — pour jamais — l'œuvre abominable et monstrueuse d'asservissement universel à laquelle il travaillait depuis quarante ans, et dont les quelques milliards de la France de 1871 avaient fourni à sa pauvreté d'antan les ressources indispensables..... ? par quelle aberration a-t-il risqué sur un jet de dés, par le viol initial, prémédité de la neutre et libre Belgique, cette sou-

veraineté mondiale que la main de son Kaiser était près d'atteindre ?..

Demandez-le à la Fatalité antique, à la Justice immanente, à cette grande loi, certainement divine, de l'Equilibre qui régit le monde et que l'hégémonie allemande allait enfreindre encore.

Et, ce fut d'abord le geste héroïque du noble roi Albert et le barrage prodigieux de sa petite armée si grande par sa vaillance et par son sacrifice, puis la résistance acharnée, dans l'admirable et douloureuse retraite de Charleroi jusqu'aux approches de Paris, de l'armée française, puis sa miraculeuse volte-face sur les bords de la Marne qui répondirent à la ruée allemande et fixèrent le destin !

Dès ce jour, quoiqu'il puisse s'être produit et se produire encore, la France était sauvée, son indépendance assurée, son commerce, son industrie, son crédit préservés, — son art libre, élégant et souple, délivré de la lourde emprise teutonne qui depuis trop d'années en dénaturait le caractère, en falsifiait la pure essence, en déshonorait le goût si fin et si léger.

Tout cela, Messieurs, oui, tout cela était compris dans la victoire de la Marne, comme il le fut encore dans la défense de Verdun, ce chef-d'œuvre de l'héroïsme français, dans l'avancée de la Somme, comme il le sera demain — ou après-demain — dans le triomphe définitif, acquis enfin

à l'effort patient, inlassé, confiant, convaincu, formidable de l'armée et de la nation, confondue dans l'union sacrée et dans l'incoercible volonté de vaincre.

Ayons la foi, cette foi qui soulève les montagnes — cette foi que rien n'ébranle, ni les succès momentanés de l'adversaire, ni les déceptions passagères de nos espoirs, ni les illusions brutalement dissipées — cette foi qui agit, parce qu'elle est sincère, n'est-ce pas, ô Corneille, maître d'énergie ! Plus qu'hier, et plus encore demain, ayons foi inébranlable dans la victoire, victoire *certaine* ; vous l'avez entendu, hier, ce mot définitif, tomber des lèvres du grand Chef, s'adressant à la glorieuse armée de Verdun... « La victoire est certaine, je vous en donne l'assurance ; l'Allemagne l'apprendra à ses dépens ! »

Nous la devons à la vaillance incomparable des soldats qui, comme vos lauréats de 1914, sont partis défendre la Patrie, notre mère, et souffrir pour elle, ou comme leurs camarades de l'École régionale des Beaux-Arts ou d'Architecture de Rouen, tombés si nombreux hélas ! au champ d'honneur (1).

Nous la devons — tant de douloureux sacri-

(1) Il faut ajouter à la liste donnée par le rapporteur des prix Pellecat en 1915 les noms de Maurice Lequeux, Daniel Perrot, Daniel Baillet, René Delacôte, Jacques Buquet, André Laurent, Paul Noé, René Grière.



fices nous imposent de n'en pas douter — à cet esprit splendide d'abnégation, à cette ardente illumination des cœurs de notre jeunesse française, à des soldats tels encore que l'un de nos attributaires des prix Pellecat de 1916, Georges Lecomte.

\*  
\* \*

M. Samuel Frère, dont je regrette fort, Messieurs, que vous n'ayez pas ce soir le délicat régal d'entendre la parole élégante et autorisée, vous disait l'an passé que, par ces jours de guerre, il s'était fait des artistes deux parts : l'une, composée de ceux auxquels leur santé interdit de se mêler à une lutte qui exige, à côté de tant de force morale, une somme d'énergie physique considérable, — l'autre, dont la première est certainement jalouse et qui, allègrement, a déserté l'atelier pour le champ de bataille, délaissé les pinceaux ou le crayon pour les cartouches et les grenades.

Georges Lecomte est de ceux-ci, parmi les deux jeunes hommes honorés de vos suffrages en 1916 comme titulaires des prix Pellecat.

Alfred Dunet est de ceux-là.

Parlons de lui d'abord ; en bon camarade et bon Français, il ne me reprochera pas de lui consacrer en ce rapport moins de paroles qu'à son aîné, le brave soldat qui a souffert et souffre encore pour la Patrie.

Dunet a vingt-cinq ans, son père, un de ces travailleurs modestes, honorables et laborieux si nombreux dans notre ville, attaché à une grande maison de commerce de la place, le fit entrer à l'École primaire supérieure de la rue Saint-Lô. Dès sa douzième année, Alfred Dunet fréquente en outre l'École régionale des Beaux-Arts, — il y débute par le cours élémentaire, ce cours si essentiel où, sous la direction d'un maître ferme et avisé, l'élève se pénètre des rigoureux principes du dessin et de ses lois nécessaires. Dunet profite d'autant mieux de ces leçons que, dès son enfance, le dessin le hantait, et que tout morceau de papier était bon pour satisfaire sa hantise, et il passe successivement par les différents cours de l'école. Arrivé à l'âge où le choix d'une profession s'impose, il se destine au dessin industriel sans grand souci d'ailleurs, avoue-t-il, d'y apporter beaucoup de préoccupation d'art ; car, en son for intime, il ne rêvait maintenant, comme tant d'autres, comme trop d'autres peut-être ! — que de faire de la « peinture », sa carrière d'élection. Mais, avant tout, il faut vivre, et de fait, Dunet entre comme dessinateur, chez un industriel en indiennes de Déville, M. Carliez.

Vers sa dix-huitième année, pris du désir si naturel de voir d'autres aspects que ceux de sa vallée natale de la Seine et de la rivière de Cailly, il part à Lyon continuer l'exercice de sa profession dans une grande fabrique d'indiennes ; mais

là, tout le personnel à peu près, patrons compris, était allemand — il y en avait tant, et partout, et ailleurs, de ces Teutons d'allure bonasse et familière — précurseurs de l'invasion brutale et sanglante ! Et Dunet ressent dans ce milieu je ne sais quel malaise indéfinissable, et puis, en dépit des beautés réelles de la seconde ville de France, les rives sévères de la Saône et du Rhône, la colline de Fourvières semblent au Normand moins plaisantes que les bords aux courbes harmonieuses de la Seine et les coteaux de Bonsecours ou de Canteleu, amis de son enfance, et le jeune dessinateur revient près des siens, dans sa chère ville de Rouen, aux doux horizons de verdure, aux brumes ouatées si légères ; il reprend sa place chez son ancien patron, qui rend le meilleur témoignage des aptitudes et du labeur intelligent de Dunet.

Il rentre également à l'École des Beaux-Arts dont, à part son année de fugue lyonnaise, il était demeuré l'élève fidèle — et c'était hier, en 1914-1915, il remporte les deuxièmes prix d'esquisse et de composition décorative, le premier de dessin d'après l'antique, préluant aux récompenses que lui décernent ses maîtres en 1916 : deuxième prix de dessin (modèle vivant), premier prix d'esquisse décorative, de composition (toutes sections réunies) et de « peinture ».

Car Dunet n'a pas renoncé à ses ambitions ; sous la direction de notre si regretté confrère,

Philippe Zacharie — ce peintre passionnément amoureux de son art et qui savait être un maître si sévère à l'égard du dessin et des valeurs sans jamais porter atteinte à la personnalité de ses élèves — sous cette direction magistrale, Dunet acquit une notion plus précise et plus haute de son art.

« Je sentis réellement, me dit-il, le besoin d'exprimer la couleur, et je pus vérifier expérimentalement les bienfaits de la peinture moderne qui fait « vivre » la lumière sur la palette. Sans dénigrer les anciens qui nous ont tant appris et que j'admire profondément, j'estimai les colorations nouvelles plus mobiles et plus justes, l'art des Claudé Monet, des Delattre, des Lesidaner. »

Vous apprécierez, Messieurs, cette tentative d'un jeune peintre d'expliquer les émotions et les sentiments qu'il éprouve en étudiant, en comparant les écoles anciennes et les modernes. Au surplus, Dunet ajoute modestement qu'il n'est qu'un pauvre débutant qui s'efforce de ne pas se perdre au milieu du tumulte de ces écoles modernes, — le mot « école » est bien prétentieux certes, s'appliquant à quelques-uns de ces procédés extravagants.

La modestie de notre lauréat est toute à sa louange — tant de jeunes peintres devraient l'imiter dans leurs appréciations, comme dans leurs œuvres ! Quoi qu'il en soit, Dunet a acquis des principes solides qui sont la base même du

« métier », avec les maîtres Morel, Scarceriau, V. Lelong, Zacharie; il a subi, sans la chercher, l'influence heureuse de celui qu'il est bien permis maintenant d'appeler « le maître de Couronne », Joseph Delattre, et les quelques toiles qu'on a déjà vues de lui dans les vitrines ou les expositions rouennaises permettent de bien augurer de son avenir artistique. — D'ailleurs, mon cher Dunet, les critiques autorisés de la presse locale ont noté avec sympathie vos tendances, la fermeté de votre dessin, les qualités franches de vos couleurs.

Je me souviens particulièrement d'une petite toile charmante, que vous avez généreusement — et tout un groupe de vos camarades de l'École imitait gentiment votre geste — offert à la loterie de l'Œuvre des Mutilés Militaires de la Seine-Inférieure : elle représentait une vue, harmonieusement enveloppée, du Pont Corneille, avec, en premier plan sombre, des péniches ; au delà des arches, la Seine lumineuse sur laquelle flottait un léger brouillard ; c'était bien planté, très simple et très juste.

L'Académie, en vous décernant l'un des prix Pellecat, souhaite cordialement qu'il vous aide à développer par un travail soutenu des dispositions naturelles dont elle sera heureuse de constater plus tard le plein épanouissement.

\*  
\* \*

Le second de ces prix revient à un autre Rouennais, Georges Lecomte, hier encore mitrailleur au 405<sup>e</sup> d'infanterie, aujourd'hui prisonnier de guerre à la suite du grand coup de filet réussi par l'Allemand alors acharné devant Verdun, vers la fin de juin 1916, dans la région de Douaumont-Fleury.

Au lendemain du jour où l'Académie venait d'attribuer à Georges Lecomte le montant de cette fondation Pellecat, celui de ses membres qui avait été auprès de notre Compagnie le parrain chaleureux de sa candidature — je dirai tout à l'heure son nom honoré — nous apprenait toutes ses craintes sur le sort du lauréat : celui-ci n'avait depuis quelques semaines donné aucune nouvelle à sa mère, et les anxiétés de la pauvre femme croissaient chaque jour.

Enfin, au début d'août, mère et amis furent rassurés. Georges Lecomte put leur faire connaître sa captivité, et il sait maintenant, Messieurs, que vous l'avez choisi comme lauréat ; ce témoignage d'estime lui aura sans doute adouci quelque peu les amertumes de sa triste situation.

Pour justifier l'attribution du prix Pellecat que lui donne l'Académie, il me suffirait de rappeler que cette candidature a été posée devant elle par un de nos plus chers correspondants, le maître Paul Baudoüin.

Comment notre Compagnie eut-elle pu hésiter lorsqu'un tel répondant signalait à son attention le jeune artiste, et en quels termes éloquents et émus !

« Georges Lecomte — écrivait-il — frère jumeau d'Alphonse Lecomte, tous deux enfants de Rouen, de famille honorable et honorablement connue ; tous les deux ont fait leurs études à l'École régionale des Beaux-Arts de Rouen où ils ont obtenu les premiers prix : ils ont ensuite brillamment passé par l'École des Arts décoratifs de Paris ; se destinant à la décoration, Georges Lecomte voulut apprendre le métier de la fresque, et me demanda de travailler sous ma direction. Pendant quatre années (1907 à 1910), après avoir été mon élève, il est devenu un collaborateur, et c'est lui, avec Xavier Boutigny, autre Rouennais, qui m'a aidé dans la difficile exécution des fresques du Petit-Palais aux Champs-Élysées.

« Durant ces années, je n'ai eu qu'à me louer à tous égards de Georges Lecomte, de son talent, de sa conscience, de sa volonté et de son caractère ; jamais je n'ai découvert chez ce garçon une action ou une pensée vulgaire. J'ai pu à ce moment-là le faire entrer dans la maison du Fibrociment, où une branche de cette entreprise se développe du côté artistique. Il y est devenu rapidement chef d'atelier.

« La guerre déclarée, son jumeau Alphonse part, et bientôt nommé sous-lieutenant sur le



champ de bataille, il tombe peu après mortellement frappé au combat du Godat, en Champagne, octobre 1914. Georges Lecomte n'avait pas accompli de service militaire, ayant été, pour raisons de santé, versé dans l'auxiliaire; mais quand son frère fut mobilisé, Georges ne put supporter la pensée que ce frère se battait pour la France, tandis que lui restait inactif à l'arrière; il s'engage alors au 113<sup>e</sup> d'infanterie et, après une rapide instruction, à Blois, il part pour le front. Bientôt (septembre 1914) grièvement blessé à l'épaule, il se donne, en tombant sur le champ de bataille, une entorse au genou, qui le retint de longs mois à l'hôpital, — et c'est seulement au début de 1916 qu'il put repartir au feu.

« Georges Lecomte est doué d'un réel talent de décorateur; ses actes témoignent hautement d'une moralité supérieure et d'un ardent patriotisme. Il a perdu son père; la mère inconsolable de la mort de son fils Alphonse, et gravement malade, est pour ce fils parfait un gros chagrin et un grand souci. J'ajouterai que j'ai pour ce charmant garçon une estime telle que, malgré sa jeunesse, en plus de mon amitié, je me sens plein de respect pour lui. »

Georges Lecomte peut être fier d'avoir inspiré de tels sentiments à un homme de la valeur de M. Paul Baudouin, et je ne me serais pas pardonné, Messieurs, de ne point reproduire dans ce rapport l'émouvant exposé par le maître des mé-



rites de l'élève, devenu son confrère et son ami. Ce témoignage honore grandement celui qui l'a rendu en termes si nobles et si précis autant que celui qui s'en est rendu digne.

A ce portrait si vivant, peint, oserai-je dire, en pleine pâte et d'un si vigoureux relief, j'hésite vraiment à toucher, d'une main même légère, et cependant je tiens à apporter, à la figure intéressante du lauréat que notre éminent confrère tient en si affectueuse estime, quelques traits complémentaires.

Alphonse et Georges Lecomte sont, nous a dit Paul Baudoüin, nés le même jour, et jamais, je le crois bien, ressemblance physique et union profonde des sentiments — traditionnelle chez les jumeaux — ne furent plus complètes et plus absolues.

Dès leur petite enfance, tous deux manifestent leur goût pour le dessin et le modelage; à sept ans, raconte leur mère, ils dessinaient ensemble, de la fenêtre d'une auberge de campagne, le clocher d'une église, — c'était celui de Sainte-Opportune, de l'autre côté de la Seine, près du Marais-Vernier et de la grande mare, chère à Jean Revel, — et le dessin de ces petits était si fidèle, et déjà si ferme que les parents, frappés de ces dons naturels, décidèrent à peu près l'orientation de la vie de leurs enfants.

Voilà, quelques années plus tard, les deux frères élèves de l'École des Beaux-Arts de Rouen,

tous deux suivant les mêmes cours, tous deux enlevant chaque année de nombreuses récompenses, et, à la fin de leurs études, Alphonse remportait le prix Vauthier, et Georges, le prix du Ministre de l'Instruction Publique.

L'énumération des travaux collectifs et dans lesquels se confond la part de chaque frère — comme leur personnalité se confondait dans leur ressemblance physique — serait longue :

Affiches, aquarelles, toiles, panneaux, décorations nombreuses dont beaucoup en collaboration avec les architectes Hamelet, Pradelle, Lequeux, Fauquet, Pierre Chirol, ce dernier ami intime des deux frères (1).

Dans cet ensemble déjà considérable pour des artistes, bien jeunes encore, il est fort malaisé

(1) Il est intéressant de donner un aperçu de l'œuvre importante déjà réalisée par les deux frères Lecomte :

Panneau céramique décoré surmontant l'entrée de l'École régionale des Beaux-Arts, sur la place de la Haute-Vieille-Tour; — salle de bains pour le magasin d'exposition de la Compagnie du gaz de Rouen; — dessins fournis à divers industriels de la région; — modèles d'art moderne pour l'Exposition des tissus au Musée de Rouen en 1903; — travaux de décoration dans les ateliers J.-J. Galland, à Paris, pour la *Tour japonaise* et le *Restaurant chinois* du parc de Laeken; — album d'aquarelles, publié par la librairie Schneider; — bannière décorative de l'église de Rosny-sous-Bois; — projet de décoration d'une hôtellerie à Duclair et de fresque pour la chapelle du Tragas (Var); — décorations d'intérieur dans différentes maisons rouennaises, et au bureau de poste de Neuilly-sur-Seine; — illustrations pour des éditions d'art; — affiche pour la station balnéaire de Granville. Georges Lecomte ayant eu des œuvres admises au Salon de la Nationale fut nommé *associé* en 1912.

d'isoler la part personnelle qui appartient à chacun des deux frères. Voici pourtant deux œuvres — les plus récentes puisqu'elles datent de 1914 — qui portent chacune le nom seul de l'un d'eux : chemin de croix de l'église d'Aumale, signé d'Alphonse; chemin de croix de l'église encore inachevée, Saint-Antoine-de-Padoue, à Petit-Quevilly — celle où les belles toiles de Flandrin décorent les pourtours du chœur — signé de Georges. Mais là encore on retrouve, en dehors de l'identité du sujet traité en même temps par les deux frères, je ne sais quelles affinités dans la composition respective de ces tableaux du grand drame sacré.

Il est donc bien difficile dans la déjà longue série d'œuvres de ces deux artistes — jumeaux dans le travail comme ils l'étaient dans la nature — de discerner, de détacher la part qui appartient spécialement à Georges Lecomte, notre lauréat d'aujourd'hui.

Au surplus, si une mort glorieuse n'avait dès le début de la guerre frappé Alphonse Lecomte, l'Académie se serait fait sans doute un plaisir de réunir dans l'attribution du prix Pellecat ces jumeaux déjà si tendrement unis dans la vie comme dans l'art.

Et Georges Lecomte, qui a voulu suivre ce frère bien-aimé sur les champs de bataille où allaient se décider, avec le sort du monde, les destins de la Patrie, se félicitera tout le premier

de ce que notre pensée émue et compatissante ne l'en sépare pas aujourd'hui.

L'Académie se plaît à honorer par une manifestation publique, et devant l'auditoire d'élite qui assiste à sa séance solennelle, deux jeunes gens laborieux, dignes de tout intérêt et de toutes sympathies, tels que les frères Lecomte.

Il me sera permis de rappeler qu'en 1914 j'exprimais cette opinion que les lauréats d'alors, Henri Chennevière et Marcel Lanquetuit, nous apparaissaient comme deux types représentatifs de l'armée nationale. Georges et Alphonse Lecomte ne sont-ils pas, eux aussi, deux expressions remarquables de cette jeunesse française qui a répondu avec un empressement résolu et presque joyeux à l'appel de la Patrie en danger, et dont la noblesse de sentiments s'est érigée à la hauteur du sacrifice librement consenti ?

Combien de lettres du front, publiées par des mains respectueuses, nous ont-elles révélé la grandeur d'âme de nos soldats, leur religieux et tranquille détachement de tout ce qui fait la joie de vivre!... Le souffle puissant de l'amour de la France, plus fort que tous les autres amours, a passé sur leurs cœurs ardents, et ce fut la levée en masse des âmes!...

Écoutez ces lignes d'Alphonse Lecomte, écrites à son frère peu de jours avant celui où la mitraille

allemande allait l'abattre aux portes de Reims, en vue de la splendide cathédrale martyre :

« 24 septembre 1914. — Le 2<sup>e</sup> bataillon auquel j'appartiens rencontre et maintient journellement avec honneur l'ennemi. Nous avons même reçu les félicitations du général. Malheureusement, voilà deux fois déjà qu'il a fallu combler les vides du régiment. Nous sommes partis seize sergents de Bernay : nous sommes trois seulement présents. Juge donc de ce que nous avons pu faire, et remercie Dieu d'avoir encore un frère qui t'aime quelque part sur le sol de France.

« 6 octobre. — Je suis sous-lieutenant depuis le 2 : hier, j'ai couché dans un lit; il y avait plus de soixante jours que je ne m'étais déshabillé! Réfléchissez et voyez ce que cela peut comporter de privations et de misères physiques. Mais mon moral ne sera jamais atteint : j'en ai maintenant la conviction, et c'est lui seul qui me soutient; pour l'état physique, il n'en est pas de même depuis quelques jours... A la grâce de Dieu! »

Le destinataire de ces lignes, le prisonnier actuel du camp de Landaupfalz, notre lauréat était bien digne de les comprendre, et ses propres pensées forment un bel écho à celles du frère tombé au champ d'honneur.

Sa modestie naturelle ne pourra être effarouchée — il est, hélas! si loin de nous en ce moment — par l'indiscrétion volontaire que je commets de transcrire ici le réconfortant extrait

d'une de ses lettres confiantes à un ami très cher ; celui-ci, pour me permettre d'apprécier toute la valeur morale de Georges Lecomte, a bien voulu me la communiquer, et je l'en remercie, car c'est une page d'une beauté vraiment sereine :

« La tristesse est aussi un hommage rendu aux morts que nous avons chéris. Notre devoir envers eux est d'être de plus en plus forts et fermement résolus. Mais, je sais aussi que nous pouvons puiser dans l'examen de nos mouvements de faiblesse une nouvelle énergie revivifiée. La douleur durable peut mieux que la joie nous maintenir dans la bonne route. Quels que soient nos liens de famille et d'intérêts, nous nous connaissons tout prêts à tous les sacrifices.

« Entretienons en nous la force que cette assurance nous donne. Peut-être, aurons-nous l'honneur de participer à la renaissance française dans la paix ! Alors nous pleurerons nos morts, et nous nous sentirons un peu plus près d'eux dans l'accomplissement de notre tâche. Nous les remercierons de nous avoir aidés à élever notre âme vers Dieu par le sacrifice et la douleur. »

Ce sont là en vérité de nobles sentiments — et les jeunes hommes qui les éprouvent et les expriment en une langue si précise et si limpide ont bien le droit de dire d'eux-mêmes, suivant la belle expression d'un d'entre eux, tombé lui aussi

sur la ligne de feu : « Nous sommes un « moment » de la France éternelle » (1).

Un « moment », peut-être, mais combien héroïque et sublime !

Vous avez entendu, Messieurs, ces paroles d'une si grande élévation : elles nous permettent de mieux comprendre encore ce mot de M. Paul Baudouin que je vous citais tout à l'heure sur Georges Lecomte : « malgré sa jeunesse, je me sens plein de respect pour lui ».

Or, ils sont légion dans nos armées les jeunes hommes de cette trempe et de ce caractère,

A l'âme souple et forte et prompte et magnifique (2),

comment alors nous serait-il permis de désespérer, fût-ce un court instant, des destinées de la Patrie ?

Non, ces destins sont fixés depuis la Marne, depuis l'Yser, depuis Verdun, — et ce sera, non par cette paix hypocrite comme vient d'en tenter l'offre aux alliés l'impérial Tartuffe de Berlin, mais par vous, soldats de notre illustre race, fils des Gaulois qui soutinrent le choc de Rome, vous enfants que nous connûmes, Chennevière, Lanquetuit, Alphonse et Georges Lecomte, et tous vos vaillants camarades, ce sera par vous qu'un jour — Dieu veuille le réserver prochain à nos

(1) Lieutenant Diéterlin, cité par Maurice Barrès, cinquième article sur les Familles spirituelles de la France : les Protestants.

(2) Emile Verhaeren.



ardents désirs! — nous viendra enfin la victoire

... parfois fille étrange des hasards,  
Mais quelquefois aussi des justices sacrées.

Et alors

Au nom du cher pays et de son ciel si doux,  
Au nom de nos aïeux dans leurs tombes fermées,  
Suivant de leurs yeux morts le vol de nos armées,  
Nos fronts s'inclineront devant vos jeunes fronts,  
O chers enfants de France, et nous vous bénirons —  
Du seuil de la maison que vous aurez sauvée —  
Pour notre vieille gloire par vous tous retrouvée (1).

C'est avec joie que l'Académie décerne le prix Pellecat à Georges Lecomte, — c'est avec peine qu'elle ne peut, et pour cause, le remettre elle-même au lauréat qui en est si digne, — c'est avec bonheur que, en attendant le retour du brave soldat prisonnier, au lendemain de la victoire bénie, elle le confie au maître dont le cœur est si près de celui de son cher élève, — car, en passant par les mains de M. Paul Baudouin, ce prix académique aura acquis plus de valeur encore pour Georges Lecomte.

(1) Jacques Normand.

---



# RAPPORT SUR LES PRIX DE VERTU

Par M. le Chanoine PRUDENT

---

MESSIEURS,

Les prix que vous venez de distribuer, fondés pour des jeunes gens, n'ont pas été sans nous mettre en l'esprit des images d'avenir. « Une carrière à encourager », avait dit M. Eugène Pelletat; en pensée, nous voyions donc cette carrière devant nous et des milliers d'autres avec elle. C'était le champ banal des lendemains de la France tout grand ouvert. Champ banal? Je me reprends, peut-être eût-on ainsi parlé hier, mais aujourd'hui!... Comme ce sera beau demain, quand, l'horrible cauchemar actuel ayant pris fin, la jeunesse française, vaillante pour cette nouvelle tâche autant qu'elle est sublime à la tâche présente, s'élancera aux travaux de la paix et nous fera une patrie resplendissante d'union et d'activité! Chimère? Pourquoi chimère? Non, certitude : Les prix que l'Académie va distribuer maintenant nous en convainquent : car ils feront apparaître au vif quelques-unes des qualités foncières de notre race. Ils récompensent, en des existences qui n'ont pas fini de s'écouler, un passé, un présent, de moralité élevée. Or, n'est-ce

pas sur ce présent et sur ce passé de moralité que l'avenir de la nation s'appuie ? Nous les appelons ces prix les prix de vertu, ils sont bien nommés. Ces vertus sont : le dévouement, la bonté, la piété filiale et fraternelle, et même cette endurance quotidienne qui a pour synonyme l'esprit de sacrifice : vertus universelles, sans doute, mais ici, vous l'allez voir, par un je ne sais quoi de plus lumineux qui les colore, vertus françaises. D'autres peuples ont la vigueur et la discipline. Soit. Mais à ceux-là, si Alfred de Musset posait à nouveau sa question : « Que font donc vos vertus germanes ? »... nous savons mieux qu'en son temps comment il faudrait répondre. Leurs vertus ? La liste en est-elle donc si longue, à moins qu'on n'y compte le mensonge et l'orgueil ! Celles que vous allez récompenser, Messieurs, sentent bon notre terroir, si je l'ose dire ; elles sont sans emphase, spontanées, tellement simples que, peut-être eussent-elles passé inaperçues, si l'Académie ne s'était donné mission de les découvrir. Elles fleurissent, pour la plupart, en des milieux populaires, par la seule force de traditions ancestrales de sagesse, le plus souvent chrétienne ; comme ces ravenelles que la riche humidité du climat attache spontanément, le printemps venu, à nos vieux murs. Est-ce trop de s'arrêter une fois par an à les louer ? Et malgré que les vertus guerrières, plus éclatantes, étalent comme jamais leur pourpre au soleil, n'y

a-t-il pas plaisir, en ce moment, à regarder celles-ci, sans lesquelles peut-être les premières ne seraient pas nées? Les unes et les autres, ce sont bien fleurs de France; et qu'elles seront belles encore les très humbles quand, la paix faite, les sublimes n'auront plus besoin de se déployer!

\*  
\*\*

LES PRIX OCTAVE-ROULAND dont j'ai à parler d'abord sont institués en faveur « de membres de familles nombreuses ayant fait preuve de dévouement envers leurs frères et sœurs. »

L'Académie les décerne cette année, — il y en a deux — à M<sup>lle</sup> Agathe Hodan et à M<sup>lle</sup> Marie Voisin.

La première est de Rouen. C'est une de ces couturières-lingères, nombreuses en notre ville, qui, selon l'expression reçue, « vont en journée ». Il en est beaucoup qui, par leur probité, leur tenue morale, leur obligeance à l'égard des personnes qui les emploient, obtiennent d'elles mieux que de l'estime. Sensées, parfois ingénieuses, volontiers parlantes, mais écoutantes non moins volontiers, de bon cœur toujours, il est arrivé plus d'une fois qu'on n'a pas craint de les prendre pour confidentes et de pleurer devant elles, parce que leur vie de travail est de souffrance aussi le

plus souvent et qu'elles comprennent. Ce sont presque des amies. Aussi, en est-il peu d'autres, de leur condition sociale, à qui, en cas de besoin, on rende plus facilement témoignage.

Telle M<sup>lle</sup> Hodan. Le nombre des gens qualifiés qui, bénévolement, ont fait son éloge à l'Académie, est très grand. C'est d'après eux que je vais raconter son histoire.

Fille de parents honorables, malheureux en affaires, elle commença toute jeune, pour subvenir aux besoins de la maison, à mener cette vie de « journées » qui fut la sienne. Sa sœur Marie, de deux ans moins âgée qu'elle, la suivit. Ensemble, la jeunesse aidant, elles ne voyaient pas, tout d'abord, leur existence sous des couleurs trop tristes. Le père mourut. Après sa mort, la mère, affaiblie, traîna, pendant dix-sept années, une vieillesse douloureuse ; le frère — il y avait un frère, Eugène Hodan — devint, par suite d'un accident, infirme et paralytique, et le demeura vingt ans. Sur toutes ces infirmités, M<sup>lles</sup> Agathe et Marie Hodan, sans cesser d'aller à l'ouvrage et à force d'ingéniosité dans l'organisation de leur existence, veillèrent constamment. Pour ce frère, longuement immobile, gangrené à la fin, on se priva, on prolongea bien avant dans la nuit des soirées de travail en surcroît, on fit des prodiges d'économie. Il mourut en mars 1916. Quelques semaines auparavant, M<sup>lle</sup> Marie avait été frappée elle-même de maladie. Elle languit quatre mois.

Son mal réclamait des soins minutieux, pénibles. Sa sœur les lui rendit tant qu'elle put. Puis, se sentant défaillir à son tour, Agathe dut consentir, aux premiers jours de mai de cette année, à laisser entrer la pauvre Marie à l'hospice du Calvaire, où, après trois semaines d'amélioration inespérée, elle mourut à son tour. M<sup>lle</sup> Agathe Hodan a aujourd'hui cinquante-deux ans. Sans forces suffisantes, elle a cependant repris, — en partie du moins, — ses journées. La sympathie qui l'entoure n'empêche pas son infortune. Elle se sent à la merci du moindre événement défavorable. Dans ses mains, qui mériteraient une plus importante récompense des gestes qu'elles accomplirent, un prix Octave Rouland sera bien placé.

M<sup>lle</sup> Voisin est de Sotteville-sur-Mer. Elle nous est surtout connue par la recommandation motivée de M. le Maire de la commune. Voici ce qu'il dit en substance, et ce résumé, dépourvu de littérature, bref comme une note de police, nous paraît plus éloquent que tout éloge.

Voisin (Marie-Ernestine). Née le 10 avril 1892.

En 1906, sa mère mourut, ayant été sept mois grabataire. Marie la soigna tout ce temps. Elle élevait en outre son plus jeune frère, qui était âgé de six mois quand la mère tomba malade. Marie avait à cette date quatorze ans. La mère disparue, elle la remplaça près de trois frères et d'une sœur puînés.

En 1909, une sœur plus âgée, Lucie, domestique à Paris, rentre malade à Sotteville, s'y consume deux années entières et y meurt en 1911. Marie la soigne pendant tout ce temps.

En 1909 encore, Emile, le frère aîné, est atteint de pneumonie. Son état est grave. La maladie dure deux mois. Il guérit. Qui l'a soigné ? Marie.

En 1911, l'année de la mort de Lucie Voisin, le frère cadet, Denis, employé de commerce à Paris, revient au foyer dans les mêmes conditions que celle-ci. Il est atteint de tuberculose. Il meurt en 1913. Deux ans de soins donnés par Marie.

En 1914, M. Voisin père fait une maladie de deux mois. A son chevet, toujours Marie.

A l'heure actuelle, écrit M. le Maire (avril 1915), elle veille sur le troisième de ses frères, Fernand, âgé de dix-huit ans, dont la santé précaire exige une attention incessante.

« Elle a encore une sœur — je cite toujours — âgée de douze ans et un frère de dix ans qu'elle élève avec toute la sollicitude maternelle. Malgré tout, Voisin Marie (vous reconnaissez le langage officiel) s'occupe des soins du ménage, elle entretient le linge de la famille. Elle tient dans la plus grande propreté et l'hygiène la plus éclairée son modeste logis, pendant que son père, journalier agricole, subvient, par son travail, au besoin de la famille.

« A tous égards, conclut le magistrat municipal,

par sa conduite exemplaire, par sa propreté parfaite, par son dévouement pour les siens, Voisin Marie est digne d'être récompensée ». Ce fut aussi l'avis de M. le Curé. L'Académie, enquête faite de son côté, n'en a pas jugé autrement, et elle est reconnaissante à M. le Maire de Sotteville de lui avoir signalé ce bon bluet de ses champs, ce pur coquillage de ses rives.

\*  
\* \*

**PRIX BOULET-LEMOINE.** Selon la teneur précise de son texte, il est offert « à la personne de condition pauvre, soit homme, soit femme, originaire de la Seine-Inférieure, qui aura donné le plus de preuves de dévouement et de sacrifices pour assister et pour soigner ses père et mère, et le survivant d'eux ».

L'Académie l'attribue cette année à M<sup>lle</sup> Marie Lefebvre.

Originaire de Saint-Valery-en-Caux, M<sup>lle</sup> Lefebvre a quitté si tôt cette ville pour venir dans la nôtre, qu'il vaut autant dire qu'elle est Rouennaise. Elle a habité l'île Lacroix avec son père et sa mère pendant trente-cinq ans. Sa mère était une de ces personnes malingres dont la souffrance physique est l'état normal. Quarante ans de suite elle fut malade, douze avec incapacité absolue de travailler, cinq tout à fait impotente. Elle est décédée le 11 août 1915. Le 7 avril de la même



année, M. Lefebvre père avait précédé sa femme dans la tombe. C'était un bon ouvrier charpentier, de conduite excellente. Tombé malade lui aussi, il mit cinq années à mourir. Pour lui, pour M<sup>me</sup> Lefebvre, leur fille Marie fut l'ange gardien visible.

Afin de leur procurer des ressources plus assurées, M<sup>lle</sup> Marie Lefebvre crut bon d'abord de se mettre en service à quelques pas de leur domicile. Onze ans dans une place, sept ans dans l'autre. Cela alla bien tout ce temps, grâce à des maîtres charitables qui consentaient à entrer pour leur part dans ses obligations filiales. A la fin pourtant, elle dut organiser sa vie de manière à quitter le moins possible le chevet de ses parents, de plus en plus désemparés. Elle vécut quatre ans entre les lits de l'un et de l'autre. Par surcroît, son frère, atteint de tuberculose, lui demanda asile. Marié, père de deux enfants en bas âge, il y avait péril pour ceux-ci, lui disait-on, à rester dans sa propre demeure. M<sup>lle</sup> Marie le prit, le soigna. Au bout d'une année, il mourut sous ses yeux. Alors, pour venir en aide à sa belle-sœur malheureuse, aussi par je ne sais quel besoin de reporter sur quelque chose de son frère son affection persistante, elle s'occupa d'une de ses nièces. Comment put-elle suffire à tout cela, dénuée en somme comme elle l'était ! C'est le mystère des grands dévouements instinctifs qui, à force de privations, d'épargne, d'absence de désirs, arriveraient



presque à faire quelque chose de rien. Aujourd'hui, M<sup>lle</sup> Lefebvre est épuisée. Elle s'emploie encore à la journée mais difficilement. Son existence est triste et petite. Le prix Boulet-Lemoine, qui va lui être une récompense, lui sera aussi un réconfort.

\*  
\* \*

Reste le PRIX DUMANOIR. Il doit aller à « l'auteur d'une belle action, accomplie à Rouen ou dans le département de la Seine-Inférieure. » L'Académie le décerne cette année à un gendarme.

A un gendarme ! Déjà l'année dernière, elle en honora plusieurs, vous vous en souvenez : ceux qui, aux premiers jours de la guerre, avaient arrêté les éclaireurs allemands, près de faire sauter le pont d'Oissel. Comme ce serait le cas, puisque deux fois de suite l'occasion nous fait rendre hommage à quelques-uns de ces soldats d'élite, de prononcer le panégyrique de la corporation tout entière ! Ah ! que nous sommes loin du temps où — non pas tant pour le railler, lui, le gendarme, que pour critiquer un certain caporalisme déplaisant — on chantaient Pandore ! Mais l'heure avance, je me hâte de raconter.

La scène se passe à Saint-Valery-en-Caux, 27 septembre 1915. Il est quatre heures et demie de l'après-midi. Mer basse, forte houle ; cependant, avec un peu d'habitude et de hardiesse, il n'est

pas impossible de se baigner. C'est ce que pense une gracieuse jeune fille de seize ans. La voici qui entre dans l'eau, s'avance et nage. Tout à coup elle se sent entraînée. Le courant est violent, elle lutte de toutes ses forces, mais en vain. Alors, à grands cris, elle appelle : « Au secours ! » Deux gendarmes passaient à bicyclette sur le chemin qui longe la grève, ils l'entendent, le gendarme Gloux, de la brigade de Doudeville, le gendarme Latron, de la brigade de Saint-Valery. Ils se précipitent vers elle, tout habillés. Latron est moins agile. Voyant son camarade avancer, il le croit déjà sûr d'atteindre le but ; lui regagne donc la rive. La baigneuse nageait encore quand le gendarme Gloux arriva près d'elle. Il s'aperçut tout de suite de sa fatigue et qu'elle ne résisterait pas longtemps ; il l'engagea à faire la planche. Elle obéit, mais ne put continuer. « Tenez bon, lui dit-il, recommencez de nager. » Elle le fit. Soudain elle défaillit. Un dernier regard vers le gendarme lui fit voir qu'il s'épuisait lui-même. Elle lui cria : « Je suis perdue ! laissez-moi là, sauvez-vous ! » En effet, à peine se sentait-il assez de forces pour retourner, même sans elle, jusqu'au rivage. Mais, abandonner cette enfant, était-ce possible ? Il la maintenait sous l'eau, évanouie : « Qui sait, se disait-il, à terre on est prévenu sans doute, alors d'autres secours peuvent encore surgir ! » C'était la seule chance qui restât à l'infortunée. Néanmoins, pour qu'elle l'eût, il

fallait qu'il demeurât, lui; par conséquent qu'il courût le risque de périr avec elle, si le secours ne venait pas. Il fit son sacrifice. Les minutes s'écoulèrent, longues comme des siècles. Or, du rivage, on avait bien vu le drame; mais il avait fallu courir jusqu'au port, chercher une barque, apporter cette barque sur la plage à dos d'homme, la mettre à l'eau, faire force de rames : l'espoir de M. Gloux s'en allait. Enfin, la barque arriva près de lui. Il était si affaibli qu'un marin dut descendre dans l'eau pour l'aider à monter à bord. Quant à la jeune fille, on jugea plus prudent de la ramener au fil de la vague...

Tel fut le drame. Qui nous en a raconté les péripéties? Le père même de la jeune fille, et sa reconnaissance permet qu'on le nomme : M. Paul Deleau, docteur en droit, avocat-agréé au Tribunal de commerce de notre ville. « Je n'ai pas été le témoin personnel des faits, écrivait-il l'année dernière à l'Académie, mais je puis en garantir la vérité minutieuse. Dans leur ensemble, ils ont fait l'objet d'une constatation sommaire certifiée par les personnes présentes. Dans leur détail, je les tiens de la bouche de ma fille, pour ce qui s'est passé jusqu'à son évanouissement; pour la suite, de M. Gloux lui-même, du patron du canot Dufour, de Saint-Valery-en-Caux, des soldats-gardes du littoral ».

M. Gloux, marié, père de deux enfants, est mobilisé. Le soir même du sauvetage, il devait

joindre son dépôt. La fatigue ne l'empêcha pas d'obéir à la consigne. Il partit. Je l'imagine s'éveillant, après une nuit de cauchemar, dans le train qui l'emporte. On traverse quelque banlieue de grande ville. Sous ses yeux, les maisons passent en visions rapides. Tout à coup, sur un pan de mur, il aperçoit une affiche théâtrale, déchirée à demi, lavée par les orages, reste d'un temps où la bonne humeur populaire aimait à se répandre en facéties, et il lit cette annonce de pièce bouffonne : « Le gendarme est sans pitié ». Il a dû sourire.

Arrivé au dépôt, il y passe seulement deux jours, puis il est envoyé sur le front, sous Verdun. C'est là-bas qu'il apprendra, s'il ne le sait déjà, que l'Académie aime à récompenser publiquement la pitié du gendarme. Dans le geste fait naguère à Saint-Valery-en-Caux par M. Gloux elle a trouvé avec joie la belle action digne du prix Dumanoir.

---

**RAPPORT**

SUR LES

**TRAVAUX DE L'ACADÉMIE**

PENDANT L'ANNÉE 1916



RAPPORT  
SUR LES  
TRAVAUX DE L'ACADÉMIE  
PENDANT L'ANNÉE 1916

Par M. le Chanoine JOUEN,  
Secrétaire de la Classe des Lettres et Arts.

---

MESSIEURS,

Le 17 décembre 1915, vous avez élu pour l'exercice 1916 : président, M. Edouard Delabarre ; vice-président, M. Lucien Valin, aux armées.

En prenant possession ce jour-là du fauteuil de la présidence qu'en fait il avait déjà occupé avec un dévouement méritoire pendant un an, M. Delabarre a déclaré qu'il espérait « affirmer de nouveau le prestige dont jouit notre Compagnie ». Grâce à lui et grâce à vous, Messieurs, ce souhait a été réalisé : la seconde année de guerre a été pour l'Académie une année de vie intense.

Certes l'Académie, comme toujours, mais en plus grand nombre hélas ! a eu cette année-ci ses souffrances et ses deuils. A la fin de 1915, mouraient Mgr Fuzet, archevêque de Rouen, et M. Robert Homais, la veille encore votre prési-

dent. En mars s'éteignait dans la retraite silencieuse, l'homme aimable, l'helléniste distingué que fut M. l'abbé Emmanuel Auvray. M. Lucien Lefort, l'architecte du Palais-de-Justice, disparaissait quelques jours après. En juin nous accompagnions à sa dernière demeure M. Lecaplain, le savant professeur, aussi estimé de ses collègues de l'Académie qu'il avait été aimé de ses élèves des enseignements supérieur, secondaire et primaire. Enfin au début de décembre nous apprîmes la mort de notre doyen vénéré, M. Paul Allard, absent de nos séances depuis de longues années, mais toujours présent à notre admiration et à notre reconnaissance.

Parmi les membres correspondants nous n'avons à signaler que la disparition du grand poète belge Verhaeren, victime d'un fatal accident à Rouen même.

L'Académie, je le dirai plus loin, rendit à ses morts l'hommage qu'ils méritaient et elle affirma, après avoir, par décision du 21 janvier, rendu au président la faculté de présenter des membres résidants, sa volonté de vivre, en leur élisant des successeurs dignes d'eux. Les nouveaux membres résidants de l'année sont : M. Neveu, commissaire général de la marine du cadre de réserve, commandeur de la Légion d'honneur, élu le 3 mars et reçu le 7 avril ; M. O. Piequet, chimiste, directeur du Musée commercial de



Rouen, conseiller du commerce extérieur, élu le 5 mai, reçu le 1<sup>er</sup> décembre; M. Franqueville, Premier Président de la Cour d'appel de Rouen, chevalier de la Légion d'honneur, élu le 28 juillet et reçu dans la séance solennelle du 21 décembre; M<sup>me</sup> Huzard, née de Bergevin, universellement connue sous le nom de Colette Yver, élue le 24 novembre.

A la phalange d'artistes que compte déjà votre Compagnie vous avez ajouté, à titre de membres correspondants, M. Marcel Nicolle, critique d'art, élu le 28 janvier, M<sup>me</sup> Lefrançois-Pillion, auteur d'ouvrages très estimés sur l'art du moyen âge, élue le 23 juin, M. Paul-Casimir-Joseph Lippe, peintre dijonnais, élu le 30 juin. Enfin, pour honorer une fois de plus de la vaillante Belgique, vous avez offert le titre de membre correspondant à un de ses plus vigoureux orateurs, M. Helleputte, le populaire ministre de l'agriculture.

Malgré ces pertes et grâce à ces gains, malgré les inquiétudes de l'heure et grâce à votre énergie, cette année a été pour l'Académie — je le répète et vais le prouver — une année de vie intense, tellement intense que bien des fois, en peinant à résumer méthodiquement les multiples et variées manifestations de cette vie, j'étais tenté de m'écrier avec découragement :

*Edward, cesse de vaincre ou je cesse d'écrire.*

\*  
\* \*

Au lieu de se réunir tous les quinze jours comme en 1915, l'Académie reprenant ses usages a tenu ses séances chaque semaine. (Décision du 21 janvier). Au cours de ses 32 réunions dont 3 furent publiques, notre Compagnie a fait preuve d'une grande activité patriotique, littéraire et scientifique.

#### CLASSE DES SCIENCES

A ce dernier point de vue la réception du chimiste distingué qu'est M. O. Picquet a été d'un bon augure et, plus que jamais, je regrette l'impossibilité où l'accomplissement du devoir militaire met mon savant collègue de la classe des sciences de vous présenter son rapport annuel. Nombreuses en effet ont été cette année les communications de science pure ou appliquée qui auraient gagné à être résumées par lui. Qu'on me pardonne mon insuffisance en considération de ma bonne volonté.

Le 4 février M. Delabarre, président, vous fit une très curieuse lecture sur une suite de rapports présentés à la Société Industrielle de Rouen, sur la *Situation des industries métallurgiques en France à l'heure actuelle*.

Le 7 juillet M. A. Gascard vous a donné un aperçu des *Principales méthodes utilisées pour*

*déterminer à l'aide des rayons X l'emplacement des projectiles dans le corps des blessés.*

Il rappela d'abord comment on produit les radiations de Roëntgen et donna leurs propriétés essentielles.

La localisation des projectiles peut être obtenue par la radioscopie ou par la radiographie.

Le premier procédé permet de marquer sur la peau des blessés quatre points représentant les extrémités de deux droites passant par le projectile, ce qui suffit pour en déterminer l'emplacement exact.

La radioscopie permet aussi de pratiquer l'extraction des projectiles sous le contrôle de l'écran fluorescent, celui-ci étant observé : 1° par le chirurgien lui-même, opérant en lumière rouge, comme le fait le docteur Bouchacourt ; 2° par le radiographe qui assiste le chirurgien et se tient toujours prêt à intervenir grâce à un dispositif qui maintient ses yeux en lumière rouge.

Les procédés radiographiques exigent plus de temps, mais ils mettent entre les mains du chirurgien un document. Ces procédés sont nombreux ; quelques-uns étaient connus avant la guerre ; la plupart sont nés depuis le début des hostilités. Ils dérivent plus ou moins de la méthode décrite par M. Buguet, en mars 1916 : elle consiste à faire deux poses sur la même plaque ; entre les deux poses le tube est déplacé, parallèlement à la table, d'une quantité connue.

Connaissant la hauteur du tube au-dessus de la plaque photographique et l'écartement des deux ombres du projectile sur le cliché, une relation géométrique simple entre les deux triangles opposés par le sommet donne le moyen de calculer : la hauteur du projectile au-dessous de la plaque, et, par conséquent, si l'on a pris soin de placer un repère en plomb sous le rayon normal, la profondeur du projectile et sa position.

Ce procédé exige souvent deux opérations ; on peut la modifier de telle façon qu'une seule opération radiographique donne les éléments nécessaires pour marquer sur la peau du blessé les deux extrémités d'une verticale traversant le blessé en passant par le projectile et la distance de celui-ci aux deux points ainsi marqués. Il suffit pour cela de fixer sur la peau deux repères en plomb du côté en rapport avec le cliché et deux autres de forme différente sur le côté opposé. Les deux poses sont faites, en plaçant le rayon normal sur les deux repères supérieurs. Une construction géométrique très simple faite sur le cliché fournit le renseignement recherché.

Cette méthode a déjà fait ses preuves. Cependant quand les projectiles sont très petits et profondément situés, leur extraction présente des difficultés très grandes et le chirurgien risque de perdre en cours de route la direction qu'il s'est tracée.

Pour remédier à cette difficulté plusieurs ap-

pareils ont été imaginés, celui de Contremoulins bien avant la guerre, ceux de Marrion, Hirtz, Debièrne, depuis.

Notre confrère nous décrit très sommairement ces appareils. D'une façon générale, lorsque les compas sont réglés et posés sur les repères cutanés, une tige indique la direction du projectile et sa profondeur, la pointe de la tige, lorsqu'elle est poussée à fond, se superposant au projectile lui-même.

Si l'on fait les deux poses sur deux plaques différentes, dans des conditions déterminées, on obtient deux clichés donnant le relief stéréoscopique, il suffit de les regarder à l'aide d'un instrument approprié.

La radiographie stéréoscopique a été pratiquée dès 1896 par MM. Imbert et Bertin-Lans ; M. Marie l'a appliquée à l'étude de l'anatomie, sur des pièces injectées ; elle est très en honneur depuis quelques mois. L'impression stéréoscopique parle en effet à l'imagination du chirurgien et lui donne des renseignements précieux lorsque le projectile est au voisinage des os dans des régions se prêtant au relief radiographique, tels l'épaule, le bassin, le voisinage de la colonne vertébrale. Mais dans les parties molles, cerveau, poumon, cuisse, elle fournit des renseignements très vagues et ne remplace pas une localisation géométrique.

Avec tous les procédés, sauf celui de l'extraction sous l'écran, qui donne prise en revanche

aux fautes contre l'aseptie, il y a une cause d'erreur, qui provient du déplacement possible du projectile, dû, soit à une déformation des parties molles, le blessé n'ayant pas la même position sur la table d'opération que sur la table radiographique, soit au relâchement d'un muscle sous l'action du chloroforme, soit plus rarement à un cheminement réel du projectile.

Aussi dans l'extraction des projectiles, comme dans toutes les opérations chirurgicales, l'habileté de l'opérateur reste-t-elle un des facteurs principaux du succès.

En remerciant notre savant collègue d'avoir d'une manière si précise et si claire exposé une question si complexe pour les profanes, M. le Président avec raison exprima le regret que la modestie de M. Gascard lui eût fait taire la part prise par lui dans le perfectionnement des méthodes de localisation par radiographie et à l'éloge de M. Gascard il joignit celui de son opérateur, M. Fromentin.

Dans une séance précédente (14 avril) M. Gascard vous avait intéressés en vous présentant un rapport sur les ouvrages de M. Picquet, en particulier sur les études que fit ce dernier du noir d'aniline, du cachou et de ses succédanés.

Une autre séance où les Sciences furent davantage encore à l'honneur fut la séance publique

(1<sup>er</sup> décembre 1916) où notre nouveau collègue M. Piequet prononça son discours de réception. Le savant chimiste, avec la remarquable clarté qui caractérise son enseignement, avec une bonhomie qui ne faisait que donner plus de prix à sa science, résuma devant vous à grands traits l'histoire de la chimie, le rôle fécond des chimistes français, la loyauté et le désintéressement — parfois trop grand — de la Science française.

Le 2 et le 9 juin, M. le D<sup>r</sup> Merry-Delabost vous présenta sous le titre de « Cinquante ans de pratique médicale dans les services pénitentiaires de Rouen », une étude qui sera une précieuse contribution à l'histoire de Rouen au XIX<sup>e</sup> siècle. C'est une auto-biographie remplie d'anecdotes curieuses, mais c'est aussi une monographie, avec documentation directe et précise, d'un des services les plus importants parmi les services administratifs.

Une autre contribution à cette même histoire de Rouen fut l'important travail sur « l'Assurance à Rouen au XIX<sup>e</sup> siècle », dont notre dévoué trésorier, M. Layer, vous donna lecture les 31 mars et 5 mai 1916. Il vous fit l'histoire de l'assurance maritime en remontant jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle, puis celle des principales Sociétés rouennaises d'assurances, en étudiant en cours de route le mécanisme des assurances sur la vie, des rentes via-



gères par voie tontinière, des assurances en cas de décès, des assurances en faveur de tiers et enfin les assurances contre les risques accidentels de toutes sortes : accidents professionnels, grêle, cambriolages, etc.

D'après l'article 30 de notre règlement, la classe des Sciences comprend, à côté de la section des Sciences mathématiques, physiques, naturelles et médicales, d'autres sections trop rarement représentées dans notre Compagnie, telles celles de l'agriculture, du commerce, de l'industrie et arts mécaniques, statistique, géographie et navigation. Cette dernière au moins a écrit cette année-ci une brillante page en nos annales.

Le 25 février, M. Merry-Delabost vous a présenté un remarquable rapport sur les ouvrages de M. Neveu, commissaire général de la marine du cadre de réserve. Il s'agissait d'administration de la marine, de droit international maritime, d'aquiculture, de pêche, de navigation et de géographie vécue.

A la suite de ce rapport M. Neveu fut élu membre résidant (3 mars). Reçu dans une séance publique le 7 avril, M. Neveu, en un récit plein de distinction et de simplicité, vous dit comment on voyageait au Brésil il y a cinquante ans et vous présenta la faune, la flore, les richesses du sol et du sous-sol, les mœurs privées et publiques, la religion et la politique de cet étrange pays.



Dans sa réponse M. le Président, après avoir résumé la brillante carrière administrative de M. Neveu, nous transporta lui aussi au Brésil. Au voyage de 1863 accompli par M. Neveu il compara avec humour un voyage fait au xvi<sup>e</sup> siècle par un Normand, Binot Paulmier du Buschet, sire de Gonneville-lès-Honfleur, qui, parti de Honfleur, à la Saint-Jean-Baptiste 1503, pour les Indes orientales, s'égara aux environs du Cap de Bonne-Espérance et finit par aborder sur les côtes du Brésil. Grâce à une autre relation de voyage, celle de Jean de Léry en 1557, M. Delabarre esquissa le tableau pittoresque et parfois lamentable des longues traversées d'alors, dont les moindres agréments étaient les surprises des pirates, les traîtrises des vents, les affres de la famine.

Le 26 mai notre nouveau collègue vous fit une communication du même genre sur le Paraguay et commença en fin d'exercice (séance du 8 décembre) une étude vécue, humoristique et scientifique à la fois, qu'il intitula : « Une journée à bord d'une frégate de l'Etat ».

M. Henri Paulme, dans la séance du 10 mars, vous communiqua des extraits du Journal d'un officier de marine, qui fit sur un transport de l'Etat au début de la guerre plusieurs voyages de France aux Dardanelles. Vous écoutâtes avec une

attention émue ces impressions si vraies d'un homme qui a su voir, comprendre, deviner, comme il a su traduire ce qu'il a ressenti et peindre ce qu'il a vu.

Plus tard (23 juin) M. Henri Paulme dont nous ne saurions trop louer l'infatigable activité et l'inlassable dévouement à notre Compagnie, vous donna lecture de notes adressées par son fils à un ami, sur un séjour fait d'octobre 1915 à avril 1916 dans notre colonie du Gabon. Ces notes d'un observateur perspicace, d'un philosophe, un peu pessimiste peut-être, mais ami des réalités, corrigent sur bien des points les appréciations par trop optimistes et les récits par trop intéressés des administrateurs coloniaux. Elles disent les difficultés du climat, la paresse et la cruauté des indigènes, l'inertie et l'incapacité des blancs, les richesses immenses du pays et l'impossibilité à peu près absolue de les exploiter.

Le 19 mai M. le chanoine Vacandard vous avait fait une trop courte communication sur un ouvrage d'un historien syrien, M. Nadra Moutran : *La Syrie de demain*. C'est l'œuvre d'un Syrien, ami de la France, qui ne conçoit cette Syrie de demain que sous le protectorat français, mais qui préférerait au protectorat le régime de la colonisation, si la situation politique et morale de la France permettait cette main mise amicale

sur un pays si justement appelé « La France d'Orient ».

#### CLASSE DES LETTRES

Aux yeux d'un observateur inattentif, la Classe des Lettres paraîtrait avoir été cette année moins vivante que la Classe des Sciences. Elle ne comporte en effet qu'une seule communication proprement dite. Il est vrai que celle-ci est de tout premier ordre, c'est l'étude de notre cher doyen, M. Samuel Frère, sur « Charles-Nicolas Cochin le fils ». Mais de plus, à cette Classe revient un certain nombre d'œuvres importantes : Au premier plan il convient de placer le discours de réception prononcé à la séance publique annuelle par le récipiendaire, M. le Premier Président Franqueville; ajoutez-y les discours prononcés par votre président M. Delabarre, tant en cette séance qu'à la réception de M. O. Piequet, les hommages par lui rendus en séance ou au jour des obsèques aux académiciens décédés, les notices qui ont été consacrées à certains de ceux-ci, les rapports sur les prix annuels et les rapports sur les ouvrages des candidats au titre de membres résidants ou correspondants, et vous aurez un ensemble qui fera honneur aux lettres françaises et à l'histoire de Rouen.

La séance publique de l'exercice 1916 s'est tenue en la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, le jeudi 21

décembre dernier. Le procès-verbal placé en tête du *Précis* en donne la physionomie et résume le discours de M. Franqueville, celui de M. Delabarre, le rapport de M. Henri Paulme sur l'attribution des prix Pellecat, le rapport de M. le chanoine Prudent sur l'attribution des prix Rouland, Boulet-Lemoine et Dumanoir. Qu'on me permette, pour ne pas allonger ce rapport, de m'y référer sans plus ample analyse.

Quelques semaines plus tôt (1<sup>er</sup> décembre), M. Delabarre, répondant à M. O. Piequet qui avait dénoncé la déloyauté allemande au point de vue scientifique, flétrissait la cupidité de nos ennemis industrialisant les arts. A l'ancienne Allemagne, éprise de rêve et de beauté, il opposait l'Allemagne impérialiste substituant le colossal au beau et monnayant l'art comme tout le reste. Il stigmatisait les efforts faits par elle pour fausser l'âme française en lui enlevant la foi et le respect, en matérialisant la vie, pour corrompre le goût français en faisant pulluler chez nous ses revues d'art et ses journaux de modes, en prônant l'art nouveau dans l'architecture et le mobilier.

Vous avez encore tous présents à la mémoire les éloges précis et délicats que fit votre président de Mgr Fuzet et de M. Robert Homais dans la séance du 21 janvier, de M. l'abbé Emmanuel Auvray dans celle du 31 mars, de M. Lucien

Lefort dans celle du 14 avril, de M. Lecaplain dans celle du 30 juin, de M. Paul Allard dans celle du 8 décembre, ainsi que les discours prononcés par lui aux obsèques de MM. Homais, Auvray, Lecaplain et Allard. En toutes ces circonstances il fut l'interprète autorisé de l'Académie, l'analyste fidèle de la vie et des œuvres de nos regrettés collègues.

La mémoire de nos défunts fut, suivant les traditions de notre Compagnie, honorée d'une autre manière encore par des notices biographiques où déjà parle la voix de l'histoire.

Dans la séance du 18 février, M. Samuel Frère fit le portrait de M. Robert Homais, notre président de 1915. Il caractérisa l'influence paternelle dans la formation de l'âme droite et juste de M. Homais, puis celle de l'éminent graveur Brunet-Debaines dans sa formation artistique. Robert Homais eut pour professeur de droit son biographe d'aujourd'hui. A travers quelques lignes modestes, nous qui avons connu l'un et l'autre, nous avons deviné quelle influence heureuse eurent sur la formation esthétique et la culture générale d'un esprit aussi bien doué que celui de Robert Homais, la sagesse bienveillante, la finesse pleine d'humour, la science aimable, la compétence juridique et artistique de son professeur. Après avoir analysé le talent et la méthode de l'avocat, M. Frère dit le rôle de l'aca-

démicien, résuma les travaux dont M. Homais honora notre Compagnie, raconta sa présidence interrompue par la guerre, dit sa vaillance sous les armes, sa sérénité dans la souffrance, sa foi chrétienne en face de la mort.

Le 30 juin, M. le chanoine Prudent donna lecture d'une notice sur M. l'abbé Emmanuel Auvray. Il loua d'abord dans son maître aimé l'helléniste, lut, d'un des poèmes contenus dans le recueil intitulé *Odaria*, une traduction finement nuancée, qui peut être aussi bien l'œuvre du disciple que celle du maître. Il insista plus particulièrement sur l'œuvre capitale de M. Auvray, l'édition critique de la *Petite Catéchèse* de saint Théodore Studite, il parla ensuite du prêtre et termina par un magistral portrait de M. l'abbé Auvray, heureusement remplacé par lui dans le cadre que son maître préférait : le presbytère de campagne avec ses fleurs et ses abeilles.

A M. le D<sup>r</sup> Merry-Delabost revint la douce mission de rendre hommage à M. Lecaplain. Il le fit dans une substantielle notice lue dans la séance du 24 novembre. Il dit quel merveilleux professeur de physique fut notre regretté collègue, puis il énuméra les communications aussi nombreuses que variées que M. Lecaplain fit au sein de notre Compagnie, rappela ses cours dans les différentes écoles de la ville, son rôle comme directeur de

l'École préparatoire à l'enseignement supérieur des Sciences et des Lettres, les honneurs qui furent la récompense de ses mérites et termina en louant la modestie, la générosité, l'indulgence, les convictions profondes et tolérantes de son vénérable ami.

M. le D<sup>r</sup> Boucher, dans la séance du 3 mars, consacra à M. Genevoix une notice très documentée où est analysée l'œuvre de M. Genevoix, où est dignement louée sa conduite patriotique pendant cette guerre et sa mort glorieuse.

Les rapports sur les ouvrages de vos candidats constituent — toujours, mais cette année-ci particulièrement — des œuvres de critique littéraire et artistique vraiment originales.

J'ai déjà parlé du rapport de M. Gascard sur les ouvrages de M. Piequet et du rapport de M. Merry-Delabost sur ceux de M. Neveu.

Le rapport de M. Samuel Frère sur les ouvrages de M. le Premier Président (séance du 21 juillet) comprend, à propos du discours de Cicéron contre Cécilius, une étude de droit romain sur la procédure de « Divinatio », une étude de sociologie où le rapporteur montre comment l'action de Cicéron, avocat des Siciliens contre Verrès, fut pour l'avocat politicien un moyen de mettre au service de la bourgeoisie contre les nobles son habileté



juridique et son incomparable éloquence, et — à propos de quelques discours de M. le Premier — une étude littéraire sur la valeur éducatrice que l'ancienne Université attribuait avec raison aux humanités classiques.

Dans son rapport sur l'œuvre de M<sup>me</sup> Colette Yver (séance du 17 novembre), M. le chanoine Prudent, après une vue d'ensemble sur le roman au XIX<sup>e</sup> siècle et quelques considérations critiques sur sa tendance à envahir tous les genres au début du XX<sup>e</sup> siècle, analysa et jugea l'œuvre de notre romancière rouennaise, exposa et discuta les thèses qui constituent l'armature de ses romans. Ce fut là une élégante préface à une prochaine séance de réception qui sera un régal pour les délicats.

Les rapports sur les œuvres de nos nouveaux membres correspondants ne furent pas moins intéressants.

Dès le début de l'exercice, en la séance du 21 janvier, M. Paulme nous initia, à propos des ouvrages de M. Marcel Nicolle, au travail — à la fois artistique, critique, historique, littéraire — de la confection d'un catalogue de Musée, travail extrêmement minutieux, destiné à satisfaire et le public distrait et l'amateur passionné et l'artiste studieux et l'érudit exigeant.



M. le D<sup>r</sup> Coutan, dans la séance du 16 juin, analysa les deux principaux ouvrages de M<sup>me</sup> Lefrançois-Pillion : *Les portails latéraux de la cathédrale de Rouen*, *Les sculpteurs français du XIII<sup>e</sup> siècle*. Sous la conduite du guide expérimenté qu'est M. Coutan, vous fîtes alors à travers la France du moyen âge une excursion pleine de charme. Vous comprîtes, mieux que vous ne l'aviez jamais fait, le principe de la voûte ogivale et les conséquences qui en ont été déduites dans l'art de la construction. Vous assistâtes aux premiers essais des sculpteurs romans, aux progrès de leurs successeurs du XIII<sup>e</sup> siècle, vous saisîtes sur le vif les principes essentiels auxquels obéissait l'inspiration de ces derniers : subordination à l'architecture, subordination à l'enseignement de l'Eglise, amour du symbolisme. Devant vos yeux défilèrent les portails royaux de Saint-Denis, de Paris et de Chartres, le portail Sainte-Anne de Paris, le portail Ouest de Senlis, la porte centrale de Mantes, celle de Saint-Yves de Braisne. Puis ce fut Reims, Sens, Laon, Amiens, Bourges et les cathédrales mineures. Emerveillés, vous avez applaudi à la conclusion du D<sup>r</sup> Coutan, disant de M<sup>me</sup> Pillion : « Je ne connais pas de femme qui en critique d'art puisse lui être comparée, elle possède un talent vraiment remarquable d'écrivain et d'analyste. » Timidement on vous proposa d'élire M<sup>me</sup> Lefrançois-Pillion membre correspondant; vous le fîtes de grand

cœur, mais vous n'osâtes pas aller plus loin. Depuis vous avez été plus audacieux. La question du féminisme a été tranchée par l'élection de M<sup>me</sup> Colette Yver : M<sup>me</sup> Lefrançois-Pillion a droit à une revanche, vous la lui donnerez : elle est la première femme qui ait obtenu le diplôme de l'École du Louvre; elle sera la seconde à être membre résidant de votre Compagnie.

Le 23 juin, votre président abandonnait son fauteuil pour vous lire son rapport sur l'œuvre de M. Lippe, peintre dijonnais. La biographie de l'artiste, l'analyse de son talent, l'énumération critique de ses œuvres fournirent à M. Delabarre l'occasion de formuler des considérations générales du plus haut intérêt sur la nécessité pour le peintre de savoir dessiner, même s'il est paysagiste, sur la finesse des couleurs plus difficiles à fixer dans les pays de brume que dans ceux de soleil, sur la science des oppositions, etc.

C'est aussi d'un peintre, mais d'un grand peintre du passé, Charles-Nicolas Cochin le fils, dit le Chevalier, que vous entretint M. Samuel Frère dans les séances du 17 mars, du 24 mars et du 12 mai. Son étude vous intéressa d'autant plus qu'elle avait pour objet un artiste dont l'histoire est liée à la vôtre et qu'elle renfermait de nombreux extraits de lettres précieusement conservées en vos archives, lettres écrites par Cochin au peintre Descamps.

Après avoir donné la bibliographie du sujet, M. Samuel Frère consacre son premier chapitre à la famille de Cochin, laquelle, du côté maternel, est un peu la famille de M. Frère. Le second chapitre est consacré à l'enfance et à la jeunesse de Cochin; le troisième, à ses œuvres d'art et à ses œuvres de critique. Puis en s'aidant des lettres à Descamps (la correspondance commence en 1757 pour ne finir qu'en 1790), M. Frère est amené à parler de l'Ecole gratuite de peinture et de sculpture établie à Rouen par Descamps. Le travail de M. Frère s'arrête provisoirement au séjour fait par Cochin au Havre en 1776. Espérons qu'il le reprendra bientôt pour votre entière satisfaction.

\*  
\* \*

Cette étude, outre le plaisir qu'elle vous a procuré, a été la cause occasionnelle d'un notable enrichissement de vos archives. Votre Secrétaire, lié d'amitié avec M. le Dr Desseaux, de Tôtes, lequel est marié à la dernière descendante des Descamps, a obtenu de M. et M<sup>me</sup> Desseaux pour les archives de l'Académie, le don de nombreux diplômes, lettres, manuscrits et imprimés intéressants pour l'histoire des Descamps père et fils, de l'Académie, de l'Ecole gratuite de Peinture, de la Société d'Agriculture. Qu'on me permette d'exprimer, une fois encore, à M. et M<sup>me</sup> Desseaux, la gratitude de notre Compagnie pour ce don

généreux, qui, nous en avons l'assurance, en présage d'autres plus importants, parce que plus artistiques : portraits des deux Descamps, de M<sup>me</sup> Court, etc.

Notre bibliothèque, elle aussi, s'est enrichie cette année, grâce à la délicate attention de certains de nos membres résidants et correspondants qui ont fait hommage à la Compagnie de leurs œuvres nouvelles, aimablement dédiées.

M. Louis Deschamps nous a envoyé une brochure d'actualité : « La contribution extraordinaire sur les bénéfices exceptionnels réalisés pendant la guerre »; M. Bordeaux, un ouvrage très important sur une question où sa particulière compétence a rendu de signalés services : « Histoire et Organisation de la Fédération mutualiste de Normandie, de l'Union mutualiste de la Seine-Inférieure et de l'Eure »; M. Chanoine-Davranche, une étude où l'usage sagace du document s'allie à une excellente tenue littéraire : « La Vie sociale pendant la première partie de la Révolution (1789-1798). Rouen et ses environs ».

Parmi les envois de nos membres correspondants, citons : de M. Louis Régnier, « Fragments inédits de Mémoires et Lettres du P. Caussin, conservés à Louvain »; de M. G. Cesaro, président de l'Académie royale de Belgique, plusieurs brochures scientifiques.

MM. Lippe et Rogier ont offert à l'Académie

des aquarelles qui ont fait l'admiration des critiques préposés à leur examen.

Nous avons reçu aussi les portraits de Mgr. Fuzet, de M. Genevoix, de M. Lecaplain.

\*  
\*\*

Dans cet ordre d'idées, plusieurs vœux vous ont été présentés qui, adoptés par vous, constituent, sinon des décisions ayant le caractère impératif, du moins des intentions dont on voudra bien à l'avenir tenir compte.

Dans la séance du 28 janvier, vous avez, sur la proposition de M. Delabarre, président, émis le vœu que « pour compléter la série des académiciens réunis en une seule planche par le regretté maître Zacharie, l'Académie reçoive le portrait de tous les membres élus, depuis cette époque ». Votre Trésorier et votre Secrétaire se sont empressés d'obéir à cette invitation. Puisse leur exemple être suivi!

Dans la même séance, M. le Dr Boucher a émis le vœu que pour faciliter la compréhension de l'œuvre de M. Zacharie, un schéma fût esquissé qui donne les noms des académiciens représentés. Or ce schéma existe : il a été dessiné par le fils de M. Paulme. Vous avez décidé qu'un calque en serait fait pour être placé au-dessous du dessin de Zacharie.

Enfin, dans la séance du 21 juillet, vous avez adopté la proposition suivante de M. H. Paulme : « Les candidats aux prix Pellecat devront ne pas se contenter de recommandations, mais présenter des œuvres qui permettent à l'Académie de mieux juger leur valeur artistique ou professionnelle. Et même par un sage retour à ses traditions, l'Académie demandera à ses lauréats l'hommage d'une de leurs œuvres ».

\*  
\* \*

Parmi les autres vœux adoptés par vous au cours de cette année, je citerai les suivants : vœu, en union avec les Amis du Mont-Saint-Michel, en faveur de l'insularité du Mont (17 novembre), vœu contre le changement du nom très ancien de « chemin des Cottes » (24 mars).

Dans votre séance du 28 janvier, M. Henri Paulme présenta à votre approbation un vœu pour que, par la création d'un Comité d'esthétique, fussent empêchées les dévastations dénaturant l'aspect des maisons, des rues et des places de la ville de Rouen. À la suite de l'intervention de M. Bordeaux qui, tout en approuvant le vœu, craignait que, dans l'état actuel de la législation, il ne pût aboutir, une Commission fut nommée, composée de MM. Paulme, Bordeaux et Ruel, pour étudier à fond la question. M. Bordeaux, nommé rapporteur, vous présenta dans la séance

du 19 mai les conclusions de cette Commission. L'Académie les fit siennes : 1° en renouvelant son approbation au vœu émis le 21 janvier 1916 par M. Paulme en vue de la constitution à Rouen d'un Comité d'esthétique; 2° en décidant d'y ajouter un paragraphe pour attirer l'attention de la Municipalité sur les pouvoirs dont l'armerait le décret-loi du 26 mars 1852 sur les rues de Paris, et du règlement d'administration publique du 17 décembre 1858, rendu pour l'exécution de ce décret — dans le cas où, par un décret délibéré en Conseil d'Etat, application en serait faite à la ville de Rouen; 3° en décidant d'envoyer le vœu ainsi complété à M. le Maire de Rouen à qui M. le Président donnerait toutes les explications utiles.

\*  
\* \*

Plusieurs autres Commissions extraordinaires fonctionnèrent au cours de l'année 1916. L'une d'elles, dite de l'Histoire de Rouen, constituée le 17 décembre 1915, décida le 28 janvier suivant de se limiter à l'Histoire de Rouen au XIX<sup>e</sup> siècle, au point de vue artistique, littéraire, économique et religieux. Les deux études analysées plus haut de MM. Layer et Merry-Delabost se sont inspirées de ce programme.

Une autre, dite de la Bibliothèque et des Archives, a étudié, en s'inspirant des avis toujours si sages de l'archiviste compétent et dévoué



qu'est M. de Beaurepaire, divers moyens de désencombrer l'une et d'achever le classement des autres. Cette Commission, après vous avoir rappelé qu'en strict droit les pièces d'archives ne devraient pas quitter leur domicile légal, vous a demandé de décider — et vous l'avez fait — que l'article 17 du règlement limitant à un mois le délai de sortie des livres de la bibliothèque serait strictement appliqué aux pièces d'archives, que l'Académie se réserverait d'autoriser, par une décision particulière à chaque cas, toute prolongation de sortie, qu'en tout cas ces sorties ne seraient accordées qu'aux membres de l'Académie.

Cette même Commission a eu l'occasion de préciser la situation d'un dossier important, celui des lettres de Cochin à Descamps. M. Decorde, dans son rapport sur la classe des Lettres de 1868, signale quatre-vingt-dix-huit lettres. Or M. Samuel Frère n'en a compté que quatre-vingt-quatorze, plus trois lettres écrites par Cochin à Hailhet de Couronne. MM. Frère et de Beaurepaire ont établi que M. Decorde a compté comme lettres séparées certains feuillets qui ne sont que des adjonctions à d'autres lettres.

Une dernière Commission extraordinaire — tout à fait dernière, car elle a déposé ses conclusions après la séance publique annuelle — fut constituée le 8 décembre pour étudier certaines



modifications à apporter au règlement en vue de faciliter la tâche du président dans le recrutement des nouveaux membres.

Au début de la guerre vous aviez décidé de suspendre toute élection de membres résidants. Vous êtes revenus sur cette décision dans votre séance du 26 janvier 1916. Vous avez bien fait car la mort, elle, n'avait pas suspendu ses coups, ... au contraire : au lieu de cinquante vous n'êtes plus que trente-cinq. Avec la meilleure volonté, un président ligoté par les exigences du règlement ne peut recevoir que trois ou quatre membres par an. Pour faciliter l'élection et la réception d'un plus grand nombre d'académiciens, la Commission, par l'organe de son rapporteur, M. Bordeaux, vous a proposé des modifications à votre règlement ; ces modifications que vous avez approuvées, les voici :

A l'article 3, dont on maintient les deux premiers paragraphes, sont ajoutés les trois paragraphes suivants :

« § 3. — Le président peut déléguer un membre de la Compagnie pour répondre en son nom au récipiendaire.

« § 4. — Exceptionnellement l'Académie pourra dispenser du discours d'usage le récipiendaire qui serait autorisé à le remplacer par une communication ou travail rentrant dans une des catégories des deux classes de l'article 30.

« § 5. — Les académiciens siègent dans l'ordre

de leur nomination. Un tableau des sièges sera dressé et l'élu occupera le siège dont était titulaire son prédécesseur. »

L'article 18 a été modifié de la manière suivante :

ARTICLE 18 ANCIEN

§ 1°. Les vacances de l'Académie commencent le 15 août et finissent le 15 novembre.

§ 2°. Elle vaque en outre depuis le 25 décembre jusqu'au 10 janvier et pendant la quinzaine de Pâques.

ARTICLE 18 NOUVEAU

§ 1°. Les vacances de l'Académie commencent le 1<sup>er</sup> août et finissent le 1<sup>er</sup> novembre.

§ 2°. Même rédaction.

A ces modifications essentielles vous en avez joint quelques-unes de détail :

1° A titre d'essai, pendant les hostilités, l'Académie tiendra ses séances à cinq heures et demie au lieu de huit heures et demie (1) ;

2° Dans les lettres de convocation pour une élection on indiquera le nom du candidat ;

3° A l'article 51 qui aux obsèques d'un membre

(1) Les premiers règlements, ceux de 1744, déclarent que : les séances se tiennent de 3 à 5 heures. Ceux de 1756 disent : depuis 4 heures après-midi jusqu'à 6 heures. Ceux de l'an 11 disent : depuis 5 heures jusqu'à 7 ; ceux de 1808 : de 6 heures à 8 heures. Le règlement de 1825 est muet sur ce point. Celui de 1848 fixe la tenue des séances de 6 h. 1/2 à 8 h. 1/2. L'ouverture a été reculée jusqu'à 7 h. par délibération du 7 mars 1851. Le règlement de 1856 se fait.

prévoit la présence d'une délégation de l'Académie, vous avez ajouté ce paragraphe : « La délégation sera précédée par l'huissier de la Compagnie et marchera au rang qui lui sera assigné par la famille ».

\*  
\*\*

Voici maintenant le résultat des travaux de vos Commissions ordinaires.

*Commission des Finances.* — Au nom de cette Commission et en son nom propre M. Layer, votre dévoué trésorier, vous a, dans la séance du 28 janvier, présenté les comptes de l'exercice financier 1915. Il en résulte : 1° que le compte de caisse du trésorier s'est élevé en recettes à 10,753 francs, en dépenses 10,527 fr. 60, d'où solde en caisse 225 fr. 40 ; 2° que les capitaux en caisse ou en dépôt à la Caisse d'épargne et au Crédit Lyonnais s'élèvent à 10,346 fr. 20 ; 3° que les crédits affectés sur l'exercice 1915 aux prix Dumanoir, Boulet-Lemoine, Rouland et Pellecat ont été dépensés, sauf 100 francs sur le prix Dumanoir restant à verser aux fils mobilisés du gendarme Praëts ; 4° que sur les 5,743 francs d'arrérages encaissés par la fondation Guérout, 5,502 fr. 55 ont été distribués et que le reliquat au 31 décembre est de 240 fr. 45 ; 5° que les sommes reçues pour les fondations de prix non distribués s'élèvent à 3,016 fr. 65 ; 6° que le compte des

Assises de Caumont est créancier d'une somme de 40 fr. 95.

Le compte de l'Académie s'est élevé en recettes au chiffre de 3,801 fr. 41, dont 3,749 fr. 91 de recettes ordinaires et 58 fr. 50 de recettes extraordinaires : les cotisations figurent dans ce chiffre pour 1,081 fr. 30. Les dépenses se sont élevées à 2,231 fr. 15 : 1,165 fr. 15 de dépenses ordinaires, 1,056 francs de dépenses extraordinaires. Rassurez-vous, ce dernier chiffre représente une souscription de 60 francs de rentes au premier Emprunt national ; ce peut être une dépense pour la caisse du trésorier, ce n'en est pas une pour l'Académie.

En même temps que les comptes de l'exercice 1915, M. le Trésorier présenta ce jour-là à votre approbation le budget de l'exercice 1916 : recettes, 4,829 fr. 90, non compris les arrérages dus par la Caisse d'épargne pour 1916 — dépenses (y compris 2,500 francs pour le *Précis*), 3,850 francs — reliquat disponible 979 fr. 90.

Au cours de l'année vous avez décidé d'acquiescer au moyen des fonds déposés à la Caisse d'épargne 300 francs de rentes 5 0/0 et de convertir les fonds disponibles en bons du Trésor à six mois.

Vous avez aussi alloué 25 francs à l'Inter-Commission des ligues antialcooliques du département (31 mars), souscrit 50 francs au Comité qui,

à l'instigation de M. René Martin, voulait faire exécuter par M. Alphonse Guilloux le buste de M. Lecaplain (16 juin). Enfin vous avez souscrit à la vie de Mgr Loth, écrite par son frère, M. Georges Loth.

*Commission du Précis.* — Vous avez adopté les conclusions de cette Commission et réglé qu'il n'y aurait qu'un seul *Précis* pour les exercices 1914 et 1915 et que votre secrétaire apporterait quelques améliorations pratiques à la table générale terminant le volume.

*Commission des prix Pellecat.* — Dans la séance du 21 juillet vous avez approuvé les conclusions de cette Commission dont M. Paulme avait été nommé rapporteur et attribué les deux prix de 1,000 francs à M. Georges Leconte, peintre, collaborateur de M. Paul Baudouin, et à M. Dunet, élève de l'École des Beaux-Arts de Rouen.

*Commission des prix de Vertu.* — La semaine suivante (28 juillet), sur le rapport de M. le chanoine Prudent, vous avez attribué le prix Boulet-Lemoine à M<sup>lle</sup> Lefebvre, de Rouen; les prix Rouland à M<sup>lle</sup> Marie Voisin, de Sotteville-sur-Mer, et à M<sup>lle</sup> Hodan, de Rouen; le prix Dumanoir au gendarme H. Gloux, de la brigade de Doudeville-en-Caux.

Votre Bureau a cru devoir établir d'une façon

précise la situation du prix La Reinty, assez compliquée même en temps normal. En 1912, le prix a été donné à un marin. En 1914 il eût dû récompenser une belle action; il n'a pas été décerné. Donc en 1920 l'Académie disposera de 1,000 francs pour récompenser au titre du prix La Reinty une belle action. En 1916 le prix aurait dû être attribué à un travail historique sur les Antilles, mais, les concours étant suspendus pendant la guerre, l'Académie aura à décider si elle attribuera ce prix avec les autres prix de concours à la conclusion de la paix ou si elle reportera les 500 francs du prix littéraire à l'exercice 1922. En 1918 vous aurez à attribuer de nouveau le prix La Reinty à un marin.

\*  
\*\*

Il est des obligations qu'aucune crise ne saurait suspendre, telles en particulier celles que nous imposent la reconnaissance envers nos bienfaiteurs et le culte de nos morts. Aussi l'Académie a-t-elle fait célébrer en l'église Saint-Quentin d'Allouville-Bellefosse, le service solennel bisannuel prévu par la fondation La Reinty pour le 15 septembre, jour anniversaire de la prise de possession de la Martinique, en mémoire de Pierre Balain d'Esnambuc, d'Adrienne Balain, sa sœur, du fils de celle-ci, Jacques Dyel du Parquet, et de Pierre Baillardel, compagnon des deux pionniers de la Martinique.

Au début de l'année (vendredi 4 février) vous avez en grand nombre assisté au service annuel célébré à la Cathédrale pour les bienfaiteurs et membres de la Compagnie et en particulier pour les morts de l'année précédente. M. le chanoine Jouen officia; M. Haelling a tenu l'orgue, et l'absoute, pour honorer spécialement la mémoire de Mgr Fuzet, a été donnée par M. l'abbé Richer, vicaire capitulaire.

Fidèle à cet esprit de famille qui a toujours caractérisé votre Compagnie, vous vous êtes affligés avec ceux des vôtres qui ont souffert en leurs affections : M. Bordeaux qui a perdu sa petite-fille; M. Dufour, à qui la mort a ravi sa vieille mère; M. François Hüe, dont le gendre, le Dr Caron, est mort victime du devoir.

Vous avez eu aussi à adresser — et vous l'avez fait de grand cœur — des félicitations à ceux de vos membres pour qui l'année a été marquée d'un événement heureux : à M. Vermont qui, toujours jeune, a pris quatre-vingts ans le 20 janvier 1916; à MM. Prévost, Chirol et Jouen, nommés par M. le Préfet membres de la Commission départementale des Antiquités; au capitaine Quenedey, promu chef de bataillon, puis décoré de la Légion d'honneur à la suite d'une grave blessure de guerre; à M. Jude Hüe, dont le fils fut cité à l'ordre du jour; à M. Léchalas dont le fils, l'abbé Léchalas, lieutenant au 8<sup>e</sup> génie, a été



promu capitaine, puis cité à l'ordre du jour avec toute l'équipe téléphoniste qu'il commande. La séance du 5 mai fut marquée par la présence de M. Valin qui, en permission de quelques jours, voulut venir vous remercier de son élection à la vice-présidence; vous fîtes à sa présence et à ses paroles le plus chaleureux accueil.

\*  
\* \*

Il me reste pour être complet à signaler quelques-unes des manifestations extérieures de votre vie académique. L'Académie a pris part à diverses cérémonies célébrées à la Cathédrale : l'entrée solennelle du nouvel archevêque de Rouen, Mgr Dubois, le 24 mai; la réception du Gouvernement belge par l'Archevêque le 27 mai; la fête nationale de l'Indépendance belge le 20 juillet.

Votre Président, répondant à des invitations qui honorent l'Académie, a présidé : le premier dimanche de mai l'Assemblée générale de l'Émulation chrétienne, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville; le 7 décembre, la séance des Palinods ressuscités par notre confrère M. Edward Montier. Il vous a représentés à la distribution des prix des Ecoles belges et au Meeting de l'Inter-Commission des ligues antialcooliques du département.



Votre secrétaire pour la classe des Lettres vous a représentés dans la Commission municipale du prix Boucher de Perthes et en a été nommé rapporteur.

Vous avez accordé le patronage de l'Académie à une conférence faite au Théâtre-Français au profit d'une œuvre belge par M<sup>me</sup> Lefrançois-Pillion.

Vous avez prêté avec joie votre salle des séances à la Société des Amis de l'Université de Normandie pour qu'elle y donnât ses conférences.

Enfin le 7 juillet, sur la proposition de M. Paulme qui vous donna lecture des vœux envoyés par l'Académie française à l'armée de Verdun, vous votâtes d'enthousiasme la résolution suivante :

« L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen — connaissance prise de l'adresse envoyée par l'Académie Française, son illustre aînée, à la glorieuse armée de Verdun — s'associe avec joie à l'hommage si éloquemment rendu à nos magnifiques soldats et leur exprime son admiration avec d'autant plus d'émotion chaleureuse et fraternelle que l'armée de Verdun compte dans ses rangs des régiments de la Normandie et que les enfants de la vieille province ont versé et versent généreusement leur sang sur les terres dévastées de la Meuse pour la défense de la forteresse lorraine et le salut de la France ».

Dans la séance de rentrée du 17 novembre

M. le Président vous donna lecture des réponses faites à cette adresse par le général de brigade Mesple et par le chef de l'armée de Verdun, le général Nivelle, qui m'écrivait :

« MONSIEUR LE CHANOINE,

« L'armée de Verdun sera très flattée de l'adresse que l'Académie de Rouen a eu la noble et touchante pensée de lui envoyer; cette adresse sera communiquée aux troupes sous mes ordres et principalement aux régiments du corps de troupe de Normandie.

« Je vous prie de vouloir bien transmettre à l'illustre Compagnie tous mes remerciements les plus sincères et d'agréer l'hommage de mes sentiments de haute considération.

« Gal R. NIVELLE ».

Aujourd'hui le général Nivelle, l'ancien élève du Lycée Corneille, est devenu généralissime. Vers lui vont plus que jamais les hommages de notre admiration et les certitudes de notre espérance.

---

CLASSE DES SCIENCES



# DISCOURS DE RÉCEPTION

De M. NEVEU

Commissaire général de la Marine  
Commandeur de la Légion d'honneur.

---

## UN VOYAGE AU BRÉSIL EN 1863

---

MESSIEURS,

Au soir de la vie, il est doux, loin du fracas des armes, et secouant, pour un instant, le fardeau des angoisses qui nous étreignent, de venir prendre place dans une société d'élite, où se passent, à s'entretenir de sciences, d'arts et de belles-lettres, quelques heures bénies, que n'altèrent nulles dissensions. Je ne saurais trop vous remercier, Messieurs, de m'avoir, par votre bienveillant accueil, ménagé le charme de cette compagnie, et j'apprécie hautement l'honneur que vous me faites en m'ouvrant les portes de l'Académie de Rouen.

Cette faveur entraîne, par compensation, l'obligation de prononcer un discours. C'est l'usage et c'est votre règlement; j'en suis très respectueux. Mais, hélas, je ne suis point orateur; et comment,

et sur quoi ferai-je un discours ? Grande fut donc ma perplexité. Toutefois, comme aucun sujet ne m'était imposé, que l'on m'assurait que, dans une vie de marin, il y avait toujours des circonstances offrant quelque intérêt, je me suis reporté aux premières années de ma carrière naviguante, et, bien enfouis dans ma mémoire, j'ai réveillé de vieux souvenirs. Je n'ai pas été sans y trouver quelque plaisir et j'espère qu'en vous les narrant, j'échapperai au danger de l'ennui que je serais désolé de vous causer et dont, à l'avance, si je me suis trompé, je vous prie d'agréer toutes mes excuses.

\*  
\* \*

Donc, en février 1863 (est-il possible qu'il y ait si longtemps ?), la frégate l'*Astrée*, sur laquelle j'étais embarqué, quittait la rade de Brest pour se rendre au Brésil et dans la Plata où elle devait faire une campagne de trois ans et demi. Dirai-je les ravissements de la mer sur un novice qui ne la connaissait que pour l'avoir vue du rivage et qui, tout-à-coup, se trouvait lancé dans l'immensité et dans une vie à laquelle il n'était nullement préparé ? Il n'y a rien de plus empoignant que la haute mer, loin de toutes côtes, quand, sur un beau navire, on fend ses eaux d'un bleu si profond et dans lesquelles, la nuit, se trace un sillage lumineux. Jamais on ne se lasse de ce spectacle. Qu'elle soit calme comme nous la trouvions, par

extraordinaire à cette époque dans le golfe de Gascogne, légèrement moutonneuse ou terriblement agitée, elle offre toujours un aspect grandiose et varié. Aussi semble-t-il que, même dans une longue traversée, l'ennui doit être inconnu. Pourtant, on a beau relâcher à Lisbonne, la ville aux sept collines comme Rome, puis à l'île Saint-Vincent du Cap-Vert, rocher aride, horreur de la nature ; on a beau avoir passé l'Equateur après y être resté trois jours en calme absolu et avoir reçu le baptême carnavalesque de la ligne, les estomacs se fatiguent, certains esprits s'aigrissent, et, quand, le 28 mars, on signale la terre à l'horizon, tous les cœurs se dilatent, les privations sont oubliées ; adieu les mets échauffants et échauffés, à nous la viande fraîche et les fruits délicieux, les bananes succulentes, les oranges exquis, les savoureux ananas ; voici la terre. Retrouver la terre après une longue traversée, c'est encore une jouissance de la navigation.

Et quelle terre ? La plus belle qui soit au monde..... Toute la nuit nous nous sommes rapprochés du Cap Frio, et, à mesure que nous rallions la rade de Rio, cette magnifique côte accidentée et toujours verte sous la riche végétation des tropiques, se déroule devant nous. Voici les îles du Père et de la Mère, voici le Pain-de-Sucre placé comme une sentinelle à la porte de la rade, et voici la rade elle-même, cette merveilleuse rade de plus de cinquante lieues de tour, qui

renferme cinquante îles, dont une seule, la plus grande, a sept lieues de circonférence. Et nous avançons, laissant successivement, à gauche, Botafogo, Larangeiros, La Gloria, une suite non interrompue de villas et de palais s'étageant au pied du Corcovado, enfin Rio, grande et belle ville dominée par la Tijuca; de l'autre côté de la baie, c'est Saint-Domingue et Praia-Grande qui, dans un cadre moins élevé, donnent l'impression de séjours délicieux à la campagne; et, dans le fond du golfe, à une grande distance, les hautes montagnes des Orgues, derrière lesquelles va disparaître le soleil. Oui, c'est un spectacle admirable, si impressionnant que les matelots eux-mêmes (et je ne l'ai jamais revu depuis) oublièrent de manœuvrer et ont failli nous faire aborder une frégate anglaise qui se trouvait au mouillage. Quand on a vu la rade de Rio, on ne peut plus l'oublier.

Nous y étions donc le 29 mars 1863, le jour des Rameaux, et nous arrivions pour la semaine sainte, pendant laquelle toute distraction était interrompue, les théâtres et cafés-concerts fermés, mais où les démonstrations religieuses remplaçaient les plaisirs profanes. Mentionnons seulement la procession de la Passion du vendredi saint, et n'insistons pas sur cette exhibition plus ridicule que religieuse, mais très curieuse à voir se développer dans un défilé qui ne dura pas



moins d'une heure. On y pouvait faire une étude de mœurs.

\*  
\*\*

Et maintenant que nous sommes au Brésil pour plusieurs années, ne nous perdons pas dans le détail des événements qui s'y sont passés, votre patience serait vite à bout, et bornons-nous à quelques descriptions de choses vues, ou dont le récit a été recueilli.

Comment, par exemple, voyageait-on au Brésil il y a quelques cinquante ans, et qu'y voyait-on ? Un ingénieur français qui avait fait un assez long séjour à l'intérieur m'en avait donné une idée pittoresque qui vaut, je pense, la peine d'être rapportée.

A cette époque, le voyage, extrêmement fatigant, à dos de mule ou de cheval, était le seul possible dans l'intérieur du Brésil. Pour un cavalier novice, la chose est dure dans le principe, et, même l'habitude acquise, ce n'était pas sans un singulier plaisir qu'on voyait arriver l'heure de la halte. Et puis, il faut songer d'abord aux chevaux, les soigner mieux que soi-même; d'eux dépend la continuation du voyage. Il arrive que, pendant la nuit, ils se perdent dans les bois ou les champs, car, le plus souvent, il n'y a pas de pâturage fermé; alors, il faut battre le pays jusqu'à ce qu'ils soient trouvés, trop heureux quand cette recherche n'exige pas plusieurs jours.

D'autres fois, c'est jour d'abstinence, on ne déjeune pas; parfois même, on ne déjeune ni on ne dîne, ce qui est rare cependant. Et encore il faut coucher au *rancho*, l'hôtellerie de l'intérieur du Brésil, composée de quatre poteaux supportant une toiture, une peau de bœuf sert de matelas, et, habituellement, il y a à redouter une invasion d'immondes troupeaux.

La température, dans la partie du pays qu'avait parcourue notre voyageur, était de beaucoup inférieure à celle de Rio-de-Janeiro et des autres provinces du littoral. Après avoir traversé le Parahyba et le Rio-Preto, l'un de ses affluents, c'est-à-dire depuis son entrée dans la province de Minas-Geraes jusqu'au San-Francisco, on est plus incommodé par le froid que par la chaleur. Du San-Francisco à la Paranaïbe et au delà, dans la province de Goyaz, la température va croissant, mais toujours au-dessous de celle de Rio.

La végétation est aussi différente. Les grandes forêts de la province de Rio, avec leurs cactus de toutes espèces, leurs lianes enchevêtrées, leurs fouillis de branches, d'épines, de feuilles aux formes bizarres, presque toute cette singulière végétation des tropiques a disparu. Partout l'horizon est borné, c'est une interminable succession de mornes et de vallées, des champs sur les mornes, des bois dans les vallées, mais nulle part de grandes plaines, même aux abords des fleuves.

Prodigieusement riche en minerai de fer, le Brésil doit trouver dans son sol, le jour où ces richesses seront exploitées, des ressources immenses. Les minerais d'autres métaux, tels que le plomb et le cuivre, paraissaient assez rares, mais dans un continent de cette étendue, il ne faut jurer de rien. Et puis il faut parler des alluvions aurifères et diamantifères nombreux au Brésil. Quelques gisements aurifères étaient, disait-on, exploités avec fruit à Morro-Velho et Sabarah où travaillaient deux à trois mille Anglais. La découverte des diamants avait donné naissance, dix ans auparavant, à la ville de Bagagem et l'on parlait de nouvelles trouvailles. Enfin, les chercheurs infatigables, déçus à Bagagem ou ailleurs, se dirigeaient hardiment dans les districts les plus reculés de la province de Goyaz, au Coyapoc sur les bords duquel erraient encore des bandes d'Indiens sauvages.

Sous le rapport zoologique, le Brésil, doté d'une infinie variété d'insectes, de reptiles et de petits animaux, est presque complètement dépourvu de grands quadrupèdes. Les bêtes fauves, si remarquables en Asie et en Afrique, n'y sont guère représentées que par l'once et la panthère. Le buffle, le cheval sauvage, l'onagre n'existent pas. Les tapirs y sont nombreux, le chevreuil également. Les grandes espèces de singes manquent, mais les petites variétés y

abondent; souvent aussi on rencontre le paresseux, le fourmilier, le tatu. La classe des insectes y est malheureusement trop riche pour le repos des voyageurs : carapates, barachudos, moustiques, puces, fourmis, bichos de pés et tant d'autres travaillent à qui mieux mieux à détruire le sommeil du passant, qui a déjà à repousser les envahissements des porcs et du bétail sur son camp et à préserver de leurs dévastations ses harnais, ses couvertures et, en un mot, tout son équipage.

Le Brésil est le pays classique des reptiles, crapauds cornus, grenouilles dont le croassement vous fait croire au voisinage de quelque bête féroce, serpents de toute nature, de toute grandeur, et presque tous dangereux, corail, jalaraca, cascavel, suruca, giboye; dans les marais, le bucury boa dont quelques individus atteignent jusqu'à cinquante pieds de longueur et dont la grosseur est celle du corps d'un homme. Il n'y a vraiment pas à douter que ce serpent, d'une force incomparable, puisse engloutir un bœuf entier. Dans les fleuves et les rivières enfin des caïmans, mais habituellement de petites dimensions. Du reste, la plupart des animaux se tiennent à l'écart de l'homme, dans la profondeur des bois ou dans les prairies éloignées des chemins; de toute part silence, désert; d'une case à l'autre, pendant une marche forcée de sept ou huit lieues, aucun bruit ne vient troubler la solitude, nul chant

d'oiseau dans les vallées, nul beuglement de bétail dans les prairies ne vient égayer le voyageur; le paysage est toujours le même, borné, triste, monotone.

Les forêts renferment des bois de construction précieux : le cèdre, le vinhatico, le jacaranda, le parauba, des bois de teinture, des arbres à gomme et essences de toutes espèces, le caoutchouc, l'arbre à copahu, le carnahuba qui donne une cire dont on fait des bougies, beaucoup d'arbres à fruit, mais la plupart, pour être estimables, demanderaient les soins de l'homme. Les plantes médicinales y abondent aussi, entre autres le quina, l'ipécacuanha, la salsepareille, l'aloès, le camphrier.

Les fleurs sont magnifiques de forme et de couleurs, mais dépourvues d'odeur. Partout au Brésil le sol est d'une fertilité prodigieuse et peut donner, avec un égal succès, et les produits des tropiques et la plupart de ceux d'Europe. Le Brésil devra être un pays essentiellement agricole, mais il faudra adopter un système rationnel de culture et remplacer le travail des bras par celui des machines et des animaux. Dans ses pâturages immenses, encore pour la plupart déserts, pourraient être élevées des millions de bêtes à cornes et de moutons, et cependant on ne voyait que de loin en loin errer de petits troupeaux; il existait dans chaque ferme une demi-douzaine de

moutons seulement destinés à fournir la laine qu'exigent les besoins de la maison et pour servir à l'amusement des enfants. Le Brésilien a la chair du mouton en une sainte horreur, c'est inexplicable!

La grande culture de la province de Rio-de-Janeiro est celle du café. En Minas-Geraes, la culture est plus variée : tabac, coton, canne à sucre, denrées alimentaires sont également l'objet des spéculations des cultivateurs. Plus loin, à Goyaz, on ne cultivait plus que pour la subsistance ; alors, faute d'espèces, la plupart des transactions se font à l'aide d'échanges, un cheval ou un bœuf pour quelques arrobes de café ou de sel.

Les maladies sont fréquentes dans l'intérieur du Brésil : lèpre, maladies contagieuses de toutes formes, gale, fièvres, etc. Beaucoup de ces maladies semblent devoir être attribuées au régime alimentaire et au mode de médication. La viande de porc, les haricots, la farine de maïs, le manioc, le riz sont les bases de l'alimentation. Les sels mercuriels sont employés à chaque instant, contre les maux de dents, contre les affections cutanées et autres, contre les maladies des animaux. Il est remarquable que les dents manquent à la plupart des Brésiliens, n'est-ce pas la conséquence de l'emploi du mercure ?



\*  
\* \*

Ne cherchez pas de la moralité dans l'intérieur du Brésil, on a vu des présidents de province vivre maritalement avec des concubines, le mariage n'est qu'un mot. Un fait bien typique de la facilité des mœurs, c'est qu'une femme mariée ne se fera aucun scrupule de recevoir chez elle celle qui fait profession de n'être pas honnête. Le sens de la pudeur manque. — Et que dire du clergé? Aussi peu respecté qu'il était peu respectable? Le dernier évêque de Goyaz avait été, assurait-on, empoisonné par les prêtres dont il voulait arrêter les débordements. Et je me rappelle à ce sujet ce que me disait un homme éminent, M. da Silva Paranhos, depuis président du Conseil des ministres et qui me faisait l'honneur de me recevoir dans son intimité : « Nous nous organisons peu à peu au Brésil, beaucoup sur le modèle de la France, mais ce que nous n'aurons jamais, c'est votre magistrature et votre clergé. » Pour en revenir aux provinces intérieures, la religion y est affaire de forme, de coutume. A chaque instant passent de maison en maison de pieux mendiants, porteurs de statues ou de bannières représentant *Nosso Senhor dos Passos*, *Nossa Senhora da Conceição* et une multitude d'autres similaires. Baisez la statue ou la toile, posez vos lèvres à l'endroit où peut-être un lépreux a mis les siennes, et payez le tribut; autrement, vous risquez fort

d'être insulté. Il y a presque autant de jours saints et fériés que de jours dans l'année; il n'en pouvait être autrement dans ce pays béni de la paresse.

Au Brésil, comme partout, il y avait, à l'époque dont nous parlons, des partis politiques, des libéraux et des conservateurs, alors fort animés, fort acharnés les uns contre les autres, mais ne sachant pas plus que partout (c'est encore mon voyageur qui parle) pourquoi ils sont libéraux plutôt que conservateurs, et réciproquement. Lors des élections s'agitent les petites ambitions, les listes circulent, les programmes politiques, les professions de foi suivent, on se fait populaire, on donne la main aux nègres; celui-ci achète une voix par une bouteille de cachaça, celui-là par une paire de souliers, ou un chapeau, ou une chemise. Il était fort drôle de voir arriver, pour accomplir leur devoir de citoyen, les bandes de noirs libres ou d'hommes de couleur sur lesquels agissent les candidats. Pour ce jour-là on mettait sa plus mauvaise chemise, son pantalon le plus troué, les gaillards étant au fait du bénéfice que devait leur rapporter le droit d'élection. Il n'était pas rare qu'après avoir vendu leur vote à un premier pour un chapeau, ils le vendissent aussi à un second pour une paire de souliers, à un troisième pour une bouteille de cachaça; puis ivres, ils se laissent tomber dans un coin, et le malheu-



reux candidat, s'il veut avoir leur vote, est obligé de transporter l'ivrogne jusqu'au scrutin. Belle chose que le suffrage universel (disait toujours mon ingénieur). Mais il s'agit d'être député ou quelque autre chose, il s'agit d'être *Empregado publico*, comme le proclame si fièrement le dernier commis de la douane. La manie des places et des honneurs sévit fortement au Brésil. Le mulâtre est partout le plus âpre à la curée ; du reste, en tout, il déploie plus d'intelligence et d'énergie, c'est à lui qu'est réservé le pays.

Le Brésilien a, sans contredit, bien des défauts, au premier rang l'indolence et le manque d'initiative, mais il a aussi d'appréciables qualités : il est généralement hospitalier, de caractère doux et sociable, peu enclin au vol, à moins qu'il ne soit joueur ; il assassine souvent, il est vrai, mais toujours par vengeance d'amour. On dirait que le Brésilien est né homme du monde et de bonne compagnie ; entrez dans la plus pauvre fazenda, et vous restez surpris de l'excellence des manières et de la politesse du propriétaire, il vous offre un siège, du café, reste découvert ; quel contraste avec nos rustiques campagnards ! Le langage portugais est bien fait pour ce peuple : les Illustrissimes Senhors, Vossa Senhoria, Vossa Graça, Votre Mérite, ... l'habitude de parler à son interlocuteur à la troisième personne, toutes ces formes de langage devaient être employées par lui.

Cependant l'application de ces épithètes à un goujat quelconque ou à un monsieur à pieds nus, qui n'en est pas moins le très illustre Commandador ou Major un Tel, ne laisse pas de paraître fort étonnante à nos habitudes françaises.

Il n'y a pas au Brésil de paysan proprement dit. Les cultivateurs sont tous plus ou moins négociants, voyageurs. Une bonne part de la population passe sa vie à cheval sur les chemins, de Goyaz à Cuyaba, Rio-de-Janeiro, Sao-Paulo, Bahia. Le fermier est industriel pour tout ce qui tient aux nécessités de la vie, il sait bâtir sa maison, établir son moulin à sucre, son broyeur de maïs, tisser et teindre sa laine et son coton, fabriquer son eau-de-vie, son savon, son huile d'éclairage, ses bougies; où le besoin cesse, il s'arrête; et ses produits sont toujours grossiers.

Chaque maison possède sa viole; la musique est, avec la danse, espèce de bourrée, le bonheur du Brésilien. Ce n'est pas à dire qu'il soit musicien, à en juger par les paroles toujours sur le même rythme traînard et monotone qui accompagnent les pauvres sons tirés de l'instrument. Cela ressemble fort aux modulations des nègres.

De temps à autre on rencontrait, il y a cinquante ans, quelques étrangers perdus dans l'intérieur du Brésil. Les Portugais y étaient en nombre, tenant des vendas, des cases de négoce;

les Italiens venaient ensuite, chaudronniers, ferblantiers, fabricants et marchands de statuettes de saints ; les Suisses, horlogers ; les Allemands et les Anglais n'existaient guère qu'en groupes au service de quelque compagnie minière ou cultivateurs ; il n'en est pas ainsi aujourd'hui que l'émigration allemande a pris au Brésil une extension envahissante. Quant à la France elle était alors représentée presque exclusivement par des Juifs d'Alsace et de Lorraine, vendeurs de montres et de bijoux, généralement peu loyaux en affaires et mal famés. La grande nation était alors très petite dans l'intérieur de ce pays. Quelques Français étaient établis sur certains points, ainsi à Bagagem un charpentier, un sellier, un chercheur de diamants ; et il faut avouer que le Français est un être singulier, partout où il forme un groupe, il s'établit des lignes de démarcation aristocratique, et, suivant l'ordre des professions que je viens d'énoncer, vous trouvez le prolétaire, le bourgeois, l'aristocrate. Naturellement, chacun hait foncièrement son voisin. A Goyaz existaient, paraît-il, un tailleur et un serrurier ; à Uberaba, un médecin, ancien officier de marine et un maître d'école, ex-officier de spahis, un M. de Courson. Malheureusement, la plupart de ces gens, probablement déçus dans leurs espérances de fortune, étaient conduits à user de la cachaca d'une manière peu digne. Le Français était, d'ailleurs,

là ce qu'il est partout, hardi, aventureux, et l'un d'eux, le charpentier de Bagagem, ancien soldat du génie et vétéran d'Afrique, avait traversé le Brésil à pied, de Cuyaba à Bahia, en passant par Goyaz, le Maranhao et Ouro-Preto. Un autre s'était embarqué seul presque à la source du Rio-San-Francisco et, sur un frêle canot, était descendu jusqu'à Bahia. Il y a là une audace incroyable, et que d'énergie perdue !

\*  
\* \*

Telles étaient les impressions de mon voyageur qui les racontait avec une verve et un entrain que je regrette d'avoir si mal reproduits, il m'a paru que ce récit méritait d'être tiré de l'oubli, et qu'il serait, en même temps intéressant de lui opposer, comme contraste, la relation d'un voyage tout différent fait à la même époque dans la province de Rio-de-Janeiro sur le premier tronçon de chemin de fer construit dans cet immense empire et qui fut le point de départ d'un réseau, prodigieusement développé aujourd'hui, qui a dû en transformer la physionomie.

Le Brésil, presque inhabité, concentrait alors à peu près toute sa population active dans quelques villes assises sur le littoral, en communications directes avec l'Europe, telles que Rio, Bahia, Pernambouc. Dans l'intérieur, les intérêts s'étaient groupés dans les chefs-lieux de province, dont

l'isolement était une cause d'impuissance pour le mouvement général devant exister dans un pays qui possède tant de ressources naturelles. Les nègres esclaves étaient répartis dans les grandes propriétés rurales qui, sous le nom de fazendas étaient établies dans le voisinage des cours d'eau, sur les points d'une plus facile exploitation.

De là un morcellement, un manque de solidarité qui doivent disparaître quand des voies de communication auront relié entr'eux tous ces membres épars. Le chemin de fer Dom-Pedro II fut le point de départ pour atteindre ce but de si haute importance ; il devait mettre et, depuis, il a mis en communication directe toute la vallée du Parahyba avec Rio-de-Janeiro, puis, par des embranchements rayonnant de cette ligne, avec les provinces de Minas-Geraes et de Saô-Paulo, si riches en café, sucre, etc.

En Europe, les chemins de fer mettent en relations plus rapides des groupes de population dont les intérêts préexistent et qui acquièrent une plus-value par un mouvement plus considérable. Au Brésil, les centres de population sont trop clairsemés pour subordonner la direction du chemin à leurs intérêts ; c'est, au contraire, sur le parcours du chemin que viendront converger les populations disséminées.

Le chemin de fer Dom-Pedro II se divise en deux parties parfaitement distinctes : le chemin de la plaine de Rio à Macacos, le chemin de la

montagne, de Bélem au huitième tunnel où s'arrêtaient alors les travaux. Dans la plaine le chemin offrait le témoignage de son utilité, les stations assez rapprochées sur un parcours de soixante kilomètres, Saint-Christophe, Ingenho-Novo, Casadura, Sapabomba, Maramburo, Queimados, Bélem étaient les points choisis avec l'intelligence de l'avenir pour servir d'entrepôts momentanés aux fazendas voisines, qui se hâtaient de diriger vers ces lieux, à dos de mulets, les produits de leurs récoltes, pour recevoir en échange les marchandises venues de Rio. Là, le mouvement des voyageurs était déjà considérable et (je parle de 1863) le chemin était en plein rapport. Mais sa construction laissait à désirer ; établi en plaine, n'ayant qu'une différence de vingt-quatre mètres de hauteur entre les limites extrêmes, son nivellement était assez défectueux ; sur plusieurs points, en contre-bas de terrains marécageux, il avait besoin de réparations constantes ; le relèvement de son profil s'imposait.

Dans la montagne, tout à fait inhabitée, le chemin ne pouvait servir aucun intérêt immédiat placé sur son passage ; les trains passaient sans arrêt et la Compagnie ne l'aurait pas entrepris si elle n'avait pas eu la certitude que l'exploitation du Parahyba la dédommagerait bientôt des sacrifices qu'elle s'imposait. Le génie américain, énergique et entreprenant, se manifestait ouvertement dans le tracé de la ligne ; les ingénieurs, MM. El-



lisson, poursuivaient le but sans trop se préoccuper des difficultés et des dangers de l'exécution, trouvant la solution le plus souvent inattendue de problèmes hardis devant lesquels auraient reculé des ingénieurs habiles, mais habitués à des travaux plus méthodiques.

De Bélem jusqu'au huitième tunnel le chemin gravit rapidement la cordillère en s'affranchissant dans sa courbe des règles de prudence que les gouvernements européens imposent à leurs chemins de fer. Tantôt penché sur le flanc des collines, dominant les vallées d'une hauteur prodigieuse, n'ayant pour tout soutien qu'un remblai qui semble se dérober sous ses pas, tantôt perçant les montagnes qui lui font obstacle dans des tunnels multiples, le wagon parcourt dans le massif, sur des pentes de dix-huit et vingt millimètres par mètre, des courbes de faible rayon. C'est là une œuvre d'art admirable, conçue et exécutée audacieusement.

Le système d'exploitation était basé sur celui des chemins de fer français. Les résultats les plus satisfaisants avaient été obtenus pour la sécurité des voyageurs, pour l'ordre et la garantie des marchandises. Le choix des wagons avait naturellement été modifié et approprié aux exigences du climat et, dans un wagon de première classe, parfaitement aéré dans sa longueur de seize mètres, garni de chaises en rotin à mouvement renversé sur seize rangs, laissant un passage au milieu et

pouvant recevoir soixante-quatre personnes, on faisait un voyage ravissant qui n'avait rien de commun avec les longues randonnées à dos de cheval et de mulet, dont, pour ma part, j'ai fait quelquefois la cuisante expérience.

\*  
\* \*

Voilà donc, Messieurs, ce qu'était le Brésil intérieur il y a un demi-siècle. Depuis lors, le pays s'est profondément modifié, les chemins de fer se sont multipliés dans toutes les provinces, le réseau se développe, la population s'est accrue, beaucoup malheureusement par l'afflux d'émigrants allemands, surtout dans les provinces du Sud; les transactions sont devenues plus actives; bref, ce pays, alors à l'état d'enfance, grandit et prospère, et il s'achemine vers les hautes destinées qui ne peuvent manquer d'être réservées à une contrée si splendidement favorisée par la nature.

En terminant, je dois m'excuser, Messieurs, d'avoir trop longtemps détourné vos esprits du seul sujet qui s'impose aujourd'hui : la guerre, la vaillance de nos armées sur terre et sur mer et la victoire prochaine dont l'espoir est dans nos cœurs; mais si l'on n'en parle pas, on y pense toujours; je vous remercie d'autant plus de m'avoir écouté avec tant de bienveillance. A mesure qu'on avance en âge, on est porté, dit-on,



surtout quand on s'abandonne à ses vieux souvenirs, à devenir prolix, et parfois même quelque peu bavard ; ce sont des défauts que vous ne connaissez pas pour votre compte, et auxquels, hélas ! je viens de succomber. Je vous prie de m'absoudre ; car j'ai la contrition parfaite, et je ne recommencerai plus.

---



# RÉPONSE

AU

## DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. NEVEU

Par M. ED. DELABARRE, Président.

---

MONSIEUR,

Il fut un temps, celui de notre enfance, où pour développer chez les écoliers le goût des sciences, des lettres et des arts, on estimait nécessaire de les enfermer durant toutes leurs études dans une geôle sombre et triste, de les soumettre à une discipline des plus sévères et souvent arbitraire, à un silence perpétuel et absolu.

C'est ce que l'on convenait d'appeler le temps le plus heureux de l'existence, sentence subtile et judicieuse qui, tout en n'apportant au présent aucune consolation, avait au moins l'avantage de jeter sur l'avenir le plus lamentable des découragements.

Peut-on s'étonner dès lors, malgré la science et le dévoûment très réels que pouvaient apporter nos professeurs à en conjurer les déplorables effets, que, soumise à un tel régime, notre enfance, si avide de tendresse, d'expansion et de liberté,

ait aspiré bien des fois à s'enfuir loin, bien loin, vers un point du globe (notre imagination nous permettait de supposer qu'il en existait au moins un quelque part) où la vie moins amère devait s'écouler dans un cadre merveilleux, sans contrainte, dans la plénitude des libertés et des douceurs auxquelles nous estimions que chaque être avait droit.

L'enfance est ainsi faite, que la misère et la souffrance lui semblent, dans sa simplicité, inconciliables avec la générosité et l'esprit de justice dont elle est capable.

De là à rêver de voyages extraordinaires et invraisemblables, il n'y avait pas loin.

Aussi, avec quelle attention soutenue ne suivions-nous pas les leçons de géographie et la baguette du maître parcourant sur l'atlas les différentes parties du monde.

Malgré les précisions apportées, notre pensée féconde répandait sur chacune d'elles les chimères dorées qu'elle éveillait.

Ah ! forêts profondes et pleines de mystère, vallées ensoleillées et fleuries, gorges désertes et propices aux longues méditations, au milieu desquelles une vie pleine d'aventures semblait possible, que de fois ne vous avons-nous pas confié, avec l'ivresse de nos transports, la détresse de notre cœur ? aspirations bien naturelles après tout chez des adolescents assoiffés de bonheur et de pensées pures, que leur âge même rendait

incapables de s'adapter aux conditions d'une vie inexorablement disciplinée et régulière, qui ne répondait que par l'amertume de ses déceptions à l'enthousiasme de leur imagination.

Vous avez eu le rare privilège, Monsieur, de pouvoir réaliser l'idéal un instant entrevu au cours de votre prime jeunesse, et dans des conditions particulièrement enviables, puisque tout en satisfaisant votre curiosité, vous portiez sur les rives lointaines, officiellement avec vous, le nom de la France et les couleurs de son drapeau.

Sans doute, au cours de votre carrière, il vous a fallu bien des fois sacrifier à des obligations administratives le charme que les voyages auraient pu vous procurer.

Mais pénétré de cet esprit de discipline que développe chez tous les marins le danger perpétuel auquel ils sont quotidiennement exposés, c'est avec un dévouement sans réserves et avec éclat que vous vous êtes attaché aux diverses fonctions auxquelles votre avancement rapide vous a successivement appelé.

Entré dans le commissariat de la Marine en 1861, après avoir rempli les fonctions de commissaire de Marine, puis celles de commissaire d'escadre sur neuf vaisseaux de l'Etat, vous passiez chef du secrétariat de la Préfecture maritime du II<sup>e</sup> arrondissement.

Nommé professeur et directeur de l'École d'ad-

ministration, puis professeur du cours d'administration et de droit international de la Marine à l'École d'application des aspirants, vous ne quittez l'enseignement que pour devenir chef du service de la Marine à Marseille, puis enfin commissaire général de la Marine à Cherbourg en 1898.

Une carrière si magnifiquement remplie, qu'illustraient les nombreux ouvrages d'administration de la Marine que vous avez signés, constituaient des titres plus que suffisants pour vous réserver une place parmi nous.

C'est donc, croyez-le bien, avec une très légitime fierté que je me vois désigné par notre Compagnie pour vous réserver notre accueil traditionnel, d'autant plus qu'à une époque si malheureusement éprouvée, l'introduction parmi nous de l'un des plus honorables représentants de la Marine, nous permet en même temps de rendre un hommage justifié aux vaillants qui, tous les jours aux prises avec les difficultés et les dangers les plus grands, savent soutenir la réputation glorieuse qu'ont acquise au cours des siècles et sur toutes les mers, dans une inépuisable prodigalité d'héroïsme, nos fiers et toujours vaillants marins.

En vous écoutant tout à l'heure décrire avec la compétence d'un homme *qui a vu*, les beautés du Brésil que vous parcourûtes il y a une cinquan-

taine d'années, et la civilisation étrange et exubérante de ses habitants qui, malgré leurs relations nombreuses avec les autres pays, ont conservé néanmoins encore un caractère si particulier, nous ne pouvions inévitablement ne pas évoquer le souvenir d'un autre voyage que fit également au Brésil, il y a aujourd'hui un peu plus de quatre cents ans, un Normand, Binot Paulmier, gentilhomme de la famille du Buschet, en la paroisse de Gonneville-lès-Honfleur, connu plus simplement sous le nom de capitaine de Gonneville, et qui partit de Honfleur le 24 juin 1503 pour trafiquer aux Indes orientales et, après s'être égaré dans le voisinage du cap de Bonne-Espérance, vint aborder dans l'Amérique du Sud, en un endroit que nul Européen n'avait encore avant lui visité.

En opposant ce voyage au vôtre, sans doute ne vous suivrai-je pas précisément, comme il conviendrait à un président en exercice de répondre à un récipiendaire; puisque je vous précéderai quelque peu dans le pays splendide où vous nous avez conduits; mais ma relation aura tout au moins, pour se défendre, je l'espère, outre le secours que lui prêtera la réputation d'un nom resté célèbre dans les annales de l'histoire de la découverte du Brésil, l'intérêt que peut offrir un voyage au long cours fait au début du xvi<sup>e</sup> siècle, sous le règne de Louis XII, exactement onze ans après le premier voyage de Christophe Colomb au nouveau continent.

En nous transportant rapidement par Lisbonne aux îles Saint-Vincent-du-Cap, d'où après une relâche de courte durée vous amuriez au plus près vers la toujours verte baie de Rio, vous obéissiez sans doute au très légitime désir de partager avec nous plus rapidement vos enthousiasmes dans un pays merveilleux.

Néanmoins nous aurions éprouvé un très réel plaisir à vous entendre décrire en fin connaisseur, la belle frégate l'*Astrée* qui vous emportait, sa voilure élégante et sensible aux fraîcheurs du large, sa triple mâture, sa forme allongée, sur laquelle se détachait son unique ligne de sabords éblouissants de blancheur!

Mais en vous retenant à bord, notre indiscretion vous eut sans doute conduit à évoquer plus longuement que vous ne l'avez fait le souvenir pénible des privations et des fatigues qui sont l'accompagnement inévitable d'une traversée de quelque importance.

Si pénibles que purent être pour vous les épreuves qu'il vous fallut alors supporter, il est indéniable cependant que votre voyage s'effectuant dans des conditions relativement confortables et sûres dégageait tout au moins votre esprit des noirs soucis et des périls auxquels étaient exposés les navigateurs au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle.

« Il faut que je dise icy en passant », écrit Jean de Léry dans la relation de son voyage au Brésil



en 1557, « que j'ay veu pratiquer sur mer ce qui se fait aussi le plus souvent en terre, assavoir que celui qui a les armes au poing, et est le plus fort, l'emporte et donne la loy a son compagnon. Vray est que messieurs les Mariniers en faisans caller la voile et joindre les pauvres navires marchans, leur disent ordinairement qu'a cause des tempestes et calmes, il y a longtemps que sans pouvoir aborder terre ny port, ils sont sur mer en nécessité de vivres, dont ils prient qu'en payant ils en soyent assistez : mais si sous ce prétexte ils peuvent mettre le pied dans le bord de leurs voisins, ne demandez pas si pour empêcher le vaisseau d'aller en fond ils le déchargent de tout ce qui leur semble bon et beau. Que si la dessus on leur remonstre (comme de fait nous faisons toujours) qu'il n'y a nul ordre d'ainsi indifféremment piller autant les amis que les ennemis : la chanson commune de nos soldats terrestres qui en cas semblable pour toutes raisons disent, que c'est la guerre et la coutume et qu'il s'y faut accomoder, ne manque pas en leur endroit. »

Il va de soi que de pareilles réquisitions en pleine mer n'étaient jamais réglées, heureux encore les malheureux ainsi pillés quand leur vaisseau n'était pas avec la marchandise déclaré de bonne prise, quand on ne les coulait pas pour faire disparaître toute trace de vol, ou quand on ne les abandonnait pas sur l'Océan loin de toute

terre, sans vivres ni eau, voués à une mort certaine, épouvantable.

La narration de Jean de Léry nous représente que durant une seule traversée de Honfleur au Brésil, ses compagnons attaquèrent, prirent, coulèrent ou abandonnèrent après pillage, neuf vaisseaux, et donnèrent la chasse à plusieurs autres qui leur échappèrent.

Deux uniques ressources s'offraient donc aux navigateurs signalant au loin un autre vaisseau, ou bien de se préparer au combat, s'ils croyaient être en état de le soutenir, ou bien de fuir toutes voiles dehors, lorsqu'une infériorité manifeste ne leur laissait d'autre espoir de salut.

Ceux-là seuls qui se sont aventurés sur mer au cours de cette guerre et qui ont éprouvé l'obsession du sous-marin qui tout à coup apparaît et lance une torpille, peuvent se faire dans une certaine mesure une idée des inquiétudes dans lesquelles s'écoulait au xvi<sup>e</sup> siècle la vie à bord des vaisseaux.

Cependant les dangereuses rencontres ne résumaient pas le seul péril auquel étaient exposés alors les navigateurs, ceux-ci, outre les tempêtes possibles auxquelles leurs frêles embarcations offraient peu de résistance, avaient à compter encore avec l'insuffisance de nourriture et d'eau potable, due à la simplicité des moyens de conservation des aliments et la durée excessive des voyages.

De telle sorte que si nos marins au cours des traversées actuelles ne sont exposés qu'aux risques d'un naufrage toujours possible mais fort réduits aujourd'hui, au xvi<sup>e</sup> siècle la fragilité des vaisseaux, la famine, les maladies et épidémies qui en étaient la conséquence, multipliaient les souffrances et les dangers de mort dans des proportions telles qu'il fallait un véritable courage pour les affronter.

« Que diriez-vous, Messieurs les délicats », écrivait un voyageur d'alors, « nous fûmes entièrement dépourvus de tous vivres, tellement que ce fut pour le dernier mets à nettoyer et ballier la soute en laquelle ayant trouvé plus de vers que de miettes de pain, nous en faisons de la bouillie, laquelle étant aussi noire et amère que suye, vous pouvez penser si c'estoit un plaisant manger.

« Bref dès le commencement du mois de may que tous vivres ordinaires défailirent entre nous, deux mariniers étant morts de malle rage de faim, furent à la façon de la mer jettez et ensepulturez hors le bord.

« Or, étant ja si maigres et affaiblis, qu'à peine nous pouvions nous tenir debout pour faire les manœuvres du navire, quelques uns s'estant advisez de couper des pièces de certaines rondelles de cuir, les firent bouillir dans de l'eau pour les manger de cette façon, aussi en y eut-il entre nous qui en vinrent jusques là de manger

leurs collets de maroquin et cuirs de leurs souliers : voire les pages et garçons du navire pressez de malle rage de faim, mangèrent toutes les cornes des lanternes et autant de chandelles de suif qu'ils en purent attraper... si bien que si on nous eut alors assaillis, nous eussions plustost désiré (tant nous étions attenuez) d'être prins et emmenez de quelque Pirate, pourveu qu'il nous eust donné à manger. »

C'est sous l'empire de telles impressions que s'embarqua à Honfleur le capitaine de Gonneville pour tenter un voyage aux Indes orientales.

Trois expéditions maritimes venaient seulement de rentrer à Lisbonne de ces parages.

La première, conduite par Vasco de Gama, partie le 8 juillet 1497, était rentrée le 29 août 1499; la seconde, avec Pedralvares Cabral, partie le 9 mars 1500, était de retour le 23 juin 1501; la troisième enfin, partie le 5 mars 1501, revenait au port le 11 septembre 1502.

« Trafiquant en Lissebonne, il Gonneville et hounorables hommes Jean l'Anglois et Pierre le Carpentier, veües les belles richesses d'épiceries et autres raretez venant en icelle cité de par les navires portugaloises allant es Indes orientales empuis aucunes années découvertes, firent complot ensemblement d'y envoyer un navire après bonne enquête à aucuns qui avoient fait un tel voyage et pris a gros gages deux portugallois qui

en estoient revenus . . . pour en la route es Indie ayder de leur sçavoir. »

Mais comme ces trois commerçants n'avaient « bastantes facultez pour seuls mener à chef si haute entreprise » ils durent former, avec six de leurs compatriotes d'Honfleur, une association pour supporter les frais de l'expédition.

Ce principe de l'association était d'usage courant pour les voyages au long cours au xvi<sup>e</sup> siècle, et l'on vit même, spécialement en ce qui concerne Honfleur, les marchands de cette ville, quelques années plus tard, en 1525, composer entre eux une alliance pour le trafic avec le Brésil et créer avec ce pays un service régulier de navigation.

Les voyages au Brésil devinrent d'ailleurs si fréquents à cette époque, qu'on les désigna dans les actes du xvi<sup>e</sup> siècle sous un nom spécial, celui de voyages *d'aval*, cette expression s'étendant tant à l'amont qu'à l'aval de l'Equateur.

Signalons en passant que le commerce avec l'Amérique méridionale prit une telle extension que le roi de France dut songer pour le protéger à organiser une flotte de guerre.

Cette flotte à peine constituée ne tardait d'ailleurs pas à se signaler dans la Manche en 1549, sous les ordres de Strozzi, général des galères royales, dans une bataille avec la flotte anglaise qu'elle coulait en partie, le surplus devant se réfugier à Guernesey.

Or donc une association étant constituée entre

de Gonneville et huit autres trafiquants, le navire l'*Espoir*, de cent vingt tonneaux, construit à Honfleur et qui « n'avoit jamais servy qu'a faire un voyage en Hambourg, bon de corps et vesles et des mieux equipez de tous agrests, » fut armé.

Bien pourvu de matériel naval de rechange, et, précaution bien naturelle, de pièces d'artillerie ainsi que d'armes diverses, le vaisseau fut chargé de victuailles pour deux années, en tenant compte du nombre des hommes de l'équipage, et d'eau pour un an.

En outre une grande quantité de marchandises diverses, étoffes, instruments de culture, miroirs, verre, quincaillerie de Rouen, etc., fut emportée pour le troc avec les sauvages.

« Et ainsi s'en partirent du hable de Honfleur le premier jour de monseigneur S<sup>t</sup> Jean Baptiste, l'an de grâce mil cinq cent trois », nos navigateurs.

Vous connaissez évidemment cette vue magnifique de notre cité dessinée en 1525 devant laquelle mouille une flotte nombreuse de vaisseaux marchands, dont les formes répétées nous permettent de nous faire une idée assez rapprochée de l'aspect que pouvait présenter le vaisseau auquel le capitaine de Gonneville confia ses espérances.

Bien que les mers aient été parcourues alors par des navires de structure et de tonnage fort différents, selon leur destination ou les pays qui les armaient, caravelles italiennes, portugaises

et espagnoles aux voiles carrées et latines, carques portugaises aux dimensions considérables, galères effilées dont les rames largement étalées battaient l'onde en cadence, scaffes, gallions, tartanes et coques plus ou moins longs ou profonds, les navires marchands de nos régions, d'un tonnage à peu près équivalent à celui des bateaux affrétés spécialement de nos jours pour la pêche à la morue, paraissent appartenir à cette catégorie d'embarcations que nos actes du tabellionage du xvi<sup>e</sup> siècle désignent ordinairement sous le nom de *nefs*. La forme de ces nefes était établie suivant un gabari déterminé. Arrondies et bombées à l'avant, la largeur de leurs flancs se rétrécissait suivant une concavité prononcée vers la partie supérieure, tandis que l'arrière plus resserré se terminait par un plan incliné donnant au pont une forte saillie sur la mer.

Hautes d'accastillage de proue et de poupe, les nefes, selon leurs dimensions, avaient, pour employer une expression de l'époque, deux ou trois couvertes.

Dans la première, la plus rapprochée du fond, s'étagaient les marchandises, la deuxième étant surtout réservée à l'artillerie.

Portant châteaux de proue et de poupe, leur voilure carrée se développait sur trois mâts dont les hunes, de larges dimensions et recouvertes de peaux de mouton pour diminuer l'usure des cordages et des voiles, tout en facilitant la manœuvre,



permettaient aux hommes de quart une surveillance facile de l'horizon.

Telle était la nef dont la silhouette caractéristique fut si souventes fois reproduite par nos imagiers et que nos chroniqueurs ont tant chantée.

La première partie du voyage du capitaine de Gonneville s'effectua dans d'excellentes conditions.

Suivant à peu près votre route, en dix-huit jours l'*Espoir* parvenait aux Canaries. Passant entre Ténériffe et la Gomarre, il allait « quérir Barbarie, costoyant le dit pays qui est terre basse et razes campagnes ».

Une relâche de dix jours au Cap-Vert permit de ravitailler le navire de victuailles diverses et d'eau.

En s'éloignant de la côte d'Afrique, pour en éviter les dangers, l'*Espoir* eut à essuyer quelques sautes de vent, de courte durée d'ailleurs.

Cependant les navigateurs furent, aux approches de l'Equateur, fortement « incommodés de pluies puantes qui tachaient les habits ; cheutes sur la chair faisant venir bibes. »

Ces pluies spéciales de l'Equateur nous sont signalées par d'autres navigateurs : « au surplus la pluye qui tombe sous et es environs de cette ligne, dit Jean de Léry, non seulement pue et sent fort mal, mais aussi est si contagieuse que si elle tombe sur la chair, il s'y lèvera des pustules et



grosses vessies ; et même tache et gaste les habillements ».

Devons-nous voir dans de simples manifestations de scorbut dues à une alimentation mauvaise ces affections spéciales de l'Equateur, je ne saurais le préciser. Quoi qu'il en soit, il paraît difficile d'expliquer autrement ces pluies étranges dont nos marins aujourd'hui déclarent n'avoir jamais subi les funestes effets.

Après ces souffrances que rendait plus aiguës une excessive chaleur, une violente tourmente mit à mal les deux tiers de l'équipage au point que six personnes successivement trouvèrent la mort dans ces parages.

Huit jours après la Toussaint les deux Portugais emmenés pour guider l'expédition signalèrent, à la vue d'énormes bancs de varechs flottants, les environs du cap de Bonne-Espérance, mais en même temps des vents contraires arrêtaient la marche en avant du navire durant près de trois semaines.

A tant d'infortunes en vint s'ajouter une autre, plus grave, la mort subite du pilote frappé d'apoplexie.

Dès lors peu sûrs de leur direction, durement éprouvés par les tempêtes fréquentes en ces parages, contraints de se laisser aller au gré de la mer, les navigateurs s'égarèrent complètement.

Un grand calme succédant aux bourrasques arrêta longtemps la marche du navire, si bien

qu'aux souffrances morales qu'éprouvait déjà l'équipage, le manque d'eau potable vint ajouter des souffrances physiques intolérables, plongeant l'équipage dans le plus sombre des découragements.

Enfin des oiseaux aperçus venant du Sud et y retournant firent présumer qu'une terre était là.

Tournant les voiles de ce côté, les malheureux, après tant de vicissitudes, aperçurent le 5 janvier une terre qu'ils ne purent aborder que le lendemain, à cause des vents contraires. Le navire s'avança alors dans une rivière qu'il avait trouvée et qui était « quasiment comme celle de l'Orne ».

Je n'entreprendrai pas, après la fort belle thèse de M. d'Avezac, de démontrer que l'endroit où aborda l'*Espoir*, contrairement aux intentions du capitaine de Gonneville, se trouvait vers le 26° de latitude Sud du Brésil, dans les environs de la baie de Rio-de-Janeiro, où vous nous conduisiez tout à l'heure.

Le Brésil, ainsi que nous l'apprennent Simon de Vasconcelles, Gabriel Soares, Pierre de Jarric, Jean de Léry, était alors habité sur ses côtes orientales par des peuples de mœurs et d'organisations politiques fort différentes.

Cependant ceux du Midi (ceux-là même chez qui le capitaine de Gonneville aborda pour la première fois) étaient incontestablement plus policés, plus sociables, plus avancés en civilisation que ceux du Nord.

Durant les six mois que passa parmi les premiers, à réparer son navire, la colonie normande, celle-ci vécut en parfaite intelligence avec les naturels du pays ; « gens simples, ne demandant qu'à mener joyeuse vie sans grand travail, vivant de chasse et de pesche, et de ce que leur terre donne de soy, et d'autres légumages et racines qu'ils plantent. »

Quant à leur costume, il n'existait guère, « allant my-nuds » ils ne portaient que de « simples manteaux qui de nattes déliées, qui de peau, qui de plumasseries..... avec manière de tabliers ceints par sus les hanches, allans jusqu'aux genoux. »

Hommes et femmes portaient le même costume, sinon que celui des dernières était un peu plus long et que leur parure se complétait de colliers et bracelets d'os et de coquilles.

Excellents chasseurs et guerriers, les hommes faisaient usage de l'arc et de flèches ayant pour viroton un os fortement assuré, et d'un épieu de bois très dur, brûlé et acéré à son extrémité.

La coiffure des femmes ne manquait pas de grâce et était tressée soigneusement avec des herbes teintées en couleurs vives et brillantes, tandis que les hommes portaient les cheveux longs et flottants avec un tour élevé de plumes teintées.

Pierre de Jarric, en parlant de ces Corijos (qui incontestablement donnèrent l'hospitalité au capitaine de Gonneville) nous dit qu'ils constituaient

la nation la plus docile et la mieux policée du Brésil, et de fait, habitant par hameaux de cinquante à cent cabanes faites de pieux se joignant, entrejointes d'herbes et de feuilles, chaque petit canton avait son roi fort respecté.

Scrupuleux dans l'obéissance aux lois, on citait alors comme un événement extraordinaire la condamnation à mort d'un fils qui avait osé lever la main sur sa mère et fut exécuté, malgré les supplications de celle-ci.

Lorsque les travaux de réparations du navire furent terminés, le capitaine de Gonneville prit congé de ses hôtes, emmenant avec lui, de son consentement d'ailleurs, un des fils du roi Arosca avec un compagnon. Naturellement le capitaine promettait de ramener ceux-ci vingt lunes plus tard, mais malgré la sincérité de ses intentions il lui fut impossible de jamais tenir cet engagement.

Il importe cependant de signaler que le capitaine de Gonneville, en compensation, maria le jeune sauvage à une de ses riches parentes, d'autres disent sa fille, et lui assura, avec une partie de ses biens, ses armes et son nom.

Le retour en France fut des plus pénibles.

Partis le 3 juillet 1504, les navigateurs perdirent la terre de vue ; mais après avoir connu diverses fortunes, avoir été durement éprouvés par les fièvres malignes dont quatre moururent, avoir vu encore à nouveau se gâter les eaux du navire,

tous ne rêvaient rien tant que de rencontrer une terre où pourrait se faire le ravitaillement du vaisseau.

Après le passage du Tropique du Capricorne, la hauteur prise révéla que l'on se trouvait dans les parages d'un endroit où, dit la relation même du capitaine de Gonneville, « d'empuis aucunes années en ça, les Dieppois et les Maloüinois et autres Normands et Bretons vont quérir du bois à teindre en rouge, cotons, guenons et perroquets et autres denrées. »

Il n'est pas sans intérêt de relever cette observation faite en 1504 par le capitaine de Gonneville, car le monde entier proclame que ce sont Vincent Pinçon, Diègue de Lepe, Pierre Alvares Cabral qui, en 1500, ont mis le pied les premiers sur les côtes du Brésil, huit ans après la découverte du nouveau monde.

Ordre fut donc donné de diriger le vaisseau sur la terre que l'on toucha le lendemain de la fête de saint Denis, vraisemblablement dans les environs de Bahia.

Par malheur les quelques hommes de l'équipage qui étaient descendus à terre furent assaillis par les sauvages, et quatre d'entre eux furent tués sur place.

Ces barbares qu'il est facile d'identifier avec les Tououpinambaoults de Jean de Léry (les Topinamboux de Boileau), jouèrent par la suite un

rôle assez considérable dans les relations commerciales de la France avec le Brésil.

Jean de Léry, qui a vécu parmi eux pendant toute une année, nous en a laissé de fort intéressantes et complètes descriptions.

Ces Tupinambos, fort différents des Carrijos au milieu desquels descendit le capitaine de Gonneville à sa première escale, circulaient hommes et femmes complètement nus, le corps peint de noir, les lèvres trouées garnies de pierres vertes polies, au reste cruels mangeurs d'hommes, grands chasseurs, pêcheurs et nageurs, et n'ayant entre eux ni roi ni maîtres.

Une telle description sans doute ne peut s'appliquer qu'à des sauvages accomplis, et pourtant, si arriérés que puissent paraître de pareilles habitudes et d'aussi bas instincts, malgré tout (la guerre fait faire parfois d'amères constatations) avons-nous vraiment le droit de les mépriser ?

Oh ! n'allez pas me taxer de paradoxe, alors que je ne prétends soulever qu'un problème.

Ce ne peut être évidemment un signe d'infériorité que d'aimer se parer le visage de pierre de couleur ou de se recouvrir plus ou moins l'épiderme de fard, pas plus d'ailleurs que de n'admettre aucun maître et de prétendre à une indépendance absolue.

Tous les peuples, à toutes les époques, ont plus ou moins eu de telles coquetteries ou aspiré à la liberté.



Cependant, ces sauvages étaient nus, soit; mais sommes-nous fondés à nous scandaliser de la simplicité de leur costume, alors que Christophe Colomb, répondant à l'étonnement de ses compagnons en présence d'individus aussi peu vêtus, ne craignait pas de s'écrier : « Voyez, ils sont tout nus, mais ils sont vêtus d'innocence » ; alors que Jean de Léry, frappé par la pureté des mœurs des Tupinambos, n'hésitait pas à proclamer, bien que la chose paraisse surprenante de la part d'un réformé convaincu : « Et partant je maintien que les attifets, fards, fausses perruques, cheveux tortillez, grands collets fraisez, vertugales, robbes sur robbes et autres infinies bagatelles dont les femmes et filles de par deçà se contrefont et n'ont jamais assez, sont sans comparaison cause de plus de maux que n'est la nudité ordinaire des femmes sauvages. »

Tout n'est qu'affaire d'habitude après tout, et même parfois de convention, tellement que lorsqu'en 1550 notre cité eut l'honneur de recevoir le roi Henri II et Catherine de Médicis, nos vieux pères rouennais n'imaginèrent rien de mieux alors que de faire venir cinquante de ces Tupinambos pour simuler devant la Cour des combats et représentations diverses à la manière de leur pays dans l'espace de terrain vide compris entre les Emmurées et la Seine où des plantations et bourgades brésiliennes furent établies.

Seulement comme le nombre des sauvages pa-

raissait insuffisant, on leur adjoignit des matelots du port, qui sans plus de façons se présentèrent devant la Cour dans le même appareil que les Tupinambos, sans que nul n'y vît mal et ne montrât, ainsi que le dit le récit de ces fêtes, « face joyeuse et riante ».

De ces fêtes dites américaines qui, par la suite, devinrent fort à la mode, il nous est resté un souvenir, actuellement conservé au Musée départemental des antiquités, l'enseigne d'un hôtel dit de *l'île du Brésil*, bâti à cette époque rue Malpalu, presque en face de la rue des Augustins, mais malheureusement aujourd'hui disparu.

Ces sauvages tuaient leurs ennemis pour les manger !

Notre mentalité certes se refuse à imaginer quelque chose de plus monstrueux, mais cependant parmi les constatations et observations que fit Jean de Léry en 1557, pouvons-nous ne pas être vivement impressionnés par celles qui ont trait à la guerre.

Cet auteur en effet nous apprend que si les Tupinambos se faisaient parfois la guerre, ils ne la faisaient pas pour agrandir leur territoire, ni pour s'enrichir des dépouilles des vaincus, mais seulement pour venger des parents ou amis qui, par le passé, avaient été pris et mangés, partant de ce seul principe que le pays qui avait reçu l'injure devait s'en souvenir éternellement et ne jamais accepter sa défaite.



Deux peuples ennemis demeureraient donc irrécconciliables.

Si horribles que soient ces mœurs barbares, ajoute Jean de Léry, avec la finesse de son jugement, le sont-elles moins que celles des Européens qui, parfois rompant toutes les lois de la nature et violant tous les édits de leur roi, agissent en temps de guerre comme de véritables bouchers, monstres humains, soumettant aux pires supplices les vaincus...

Par les temps que nous traversons, alors que des peuples, se targuant d'une civilisation supérieure, ne craignent pas encore de violer des signatures, de laisser tomber des bombes sur d'innocentes victimes, de bombarder des hôpitaux, de fusiller des ambulancières comme Miss Cavell, de couler des transatlantiques ou des bateaux chargés de blessés, de femmes et d'enfants comme la *Provence*, le *Lusitania* et le *Sussex*, d'incendier des villes, de détruire des œuvres d'art, de laisser mourir de faim un pays entier comme la Serbie, de commettre les atrocités les plus révoltantes sur des populations sans défense, sous le vain prétexte que c'est la guerre, le rapprochement est plutôt troublant.

Cependant le voyage du capitaine de Gonnevillle devait finir d'une façon lamentable.

Après avoir relâché quelques cent lieues plus au Nord et avoir rencontré des sauvages absolu-

ment semblables aux précédents, fait quelques échanges, en prenant de grandes précautions toutefois avec eux, nos navigateurs normands mirent le cap vers leur port d'attache en passant par les Açores.

Déjà les côtes normandes se développaient sous leurs yeux lorsque l'*Espoir* fut attaqué par un corsaire anglais.

Obligé de s'échouer à la côte, une partie de l'équipage put se sauver, mais le vaisseau fut pillé et coulé à fond.

Vingt-huit hommes seulement, parmi lesquels le capitaine de Gonneville et le fils du roi Arosca sur soixante qu'ils étaient partis, purent rentrer à Honfleur !

Telles sont simplement rapportées les conditions dans lesquelles s'effectua un voyage au Brésil trois cent cinquante ans avant le vôtre, Monsieur.

Sans doute, en suivant avec moi le capitaine de Gonneville avez-vous pu vous faire cette réflexion, que malgré les progrès évidents que la science et les siècles ont pu apporter, tant dans les moyens de transport que dans les relations des peuples entre eux, ce que nous convenons d'appeler civilisation peut, après un premier examen, sembler n'être qu'un vain mot, un masque peut-être, derrière lequel les peuples comme

les individus dissimulent mal une barbarie toujours latente.

N'avons-nous pas, en effet, en ces derniers temps, vu s'accomplir tant d'atrocités, que nous pouvons nous demander si la guerre infernale que nous subissons n'a pas, en déchirant le monde civilisé, étouffé sous les plis de son sinistre manteau toute la noblesse et la pureté de ses sentiments, affirmé l'impuissance de ses aspirations et ne nous a pas reportés aux temps les plus reculés de l'histoire ?

Nos soldats, en revenant du front, ne professent-ils pas tous, sous des formes différentes, que s'il faut plusieurs siècles pour apporter à l'humanité quelque progrès, un an de guerre seulement la précipite plusieurs siècles en arrière !

La science est fort avancée, certes, mais est-ce que la civilisation, en tirant de nos connaissances, avec des raffinements de cruauté, le maximum des effets de destruction dont celles-ci sont capables, ne nous ramène pas, obéissant sans doute à des lois qui nous échappent, par une marche contraire, à la plus sauvage des barbaries ?

Est-il exagéré de dire que la mentalité de nos ennemis, tout compte fait, ne semble pas dans une certaine mesure, retarder singulièrement sur celle même de ces misérables Brésiliens primitifs que nous avons rencontrés sur les côtes du nouveau continent, et ne nous apparaît pas d'autant plus coupable qu'elle avait, pour arrêter ses instincts

criminels, la connaissance du mystère de la croix et du Christ, dont ils se réclament, mort pour racheter l'humanité en la bénissant ?

Nous voilà aujourd'hui bien loin des idées généreuses que vous professiez, Monsieur, au Congrès international de pêche et d'aquiculture où vous présentiez une note sur la protection du pêcheur côtier en temps de guerre ! Alors vous écriviez :

« Si le jour n'est pas encore arrivé où toutes les nations, touchées du souffle divin de la paix, s'entendront pour éviter la guerre, il n'en est pas moins vrai que ce procédé barbare du recours à la force brutale pour faire prévaloir son droit ou son intérêt perd du terrain et s'humanise en quelque sorte. On ne tue plus l'adversaire abattu, on ne réduit plus en esclavage le prisonnier vaincu, on soigne l'ennemi blessé, on respecte, au moins dans une limite assez étendue, la propriété sur terre et même sur mer, quand elle est à l'abri du pavillon neutre.

« Il semble qu'il ne soit pas difficile de faire un pas de plus dans la voie de l'atténuation des maux de la guerre en couvrant d'une protection internationale les petits pêcheurs du littoral, ceux qui arrachent chaque jour à la mer leurs moyens d'existence sans prendre part aux opérations des belligérants.

« L'idée n'est pas neuve, et les trêves pêcheuses ou trêves de pêche dont on trouve des

exemples dans le xiv<sup>e</sup> siècle, sont une preuve que les nations en guerre considéraient comme un mal absolument inutile et sans aucune influence sur le succès de la lutte, le trouble qui pouvait être apporté à la pêche par la capture des bateaux qui s'y livraient et des marins qui les montaient. »

Sans doute votre pensée d'alors, quand on la compare aux réalités présentes, peut paraître à priori appartenir au domaine des beaux rêves impossibles.... Eh non pourtant, lorsqu'à la barbarie déchaînée sur le monde, avec les instincts les plus monstrueux s'oppose le cercle de fer des alliés, au-dessus desquels, pleine d'ivresse et d'espérance, plane l'âme si pure et si belle de nos ancêtres, qui, eux aussi, ont payé de leur sang et de leurs larmes au cours des âges l'idéal de générosité et de sacrifice dont se bercent encore nos illusions d'avenir, lorsque nous songeons aux gloires que nos vaillants soldats ont semées sur les champs de bataille de la Marne, de l'Yser et de Verdun, non pour satisfaire d'orgueilleuses ambitions de domination, mais pour défendre le sol menacé de la patrie, la terre où reposent en paix les dépouilles vénérées de nos aïeux, pour conserver intacte la chaîne ininterrompue des traditions, quand nous mesurons le sentiment de révolte et de dégoût qu'inspire cette kulture monstrueuse, que l'on veut nous imposer, n'éprouvons-nous pas immédiatement cette impression réconfortante, qu'il est tout de même un idéal possible

de beauté proposé aux peuples et que cet idéal ils peuvent l'atteindre ?

Peut-être allons-nous trop lentement, au gré de nos désirs, au devant de cet idéal, mais malgré nos imperfections et nos résistances, c'est lui qui nous guide, inspire notre conduite et nos lois toujours, et nous fait avancer dans les voies du progrès, d'accord avec la science mise au service du bien, du beau et du vrai.

Pouvons-nous nous étonner, toute l'histoire de l'humanité étant là pour nous l'apprendre, que le bonheur ne s'acquiert qu'au prix d'immenses sacrifices, que le cœur des hommes ne s'épure que dans la souffrance.

Dès lors, de la crise actuelle sortira un monde meilleur, et d'autant plus parfait qu'il aura mieux payé de ses douleurs l'héritage fécond que nous léguerons à nos enfants.

Si cet espoir peut, dans une certaine mesure, adoucir notre misère présente et tremper nos âmes pour lutter jusqu'au bout, si lourd que soit notre fardeau, notre long voyage au pays où vous avez bien voulu, Monsieur, nous conduire, n'aura pas eu seulement cet avantage, précieux pour nous, de nous y être rencontrés ce soir pour vous ramener parmi nous, mais celui d'avoir trouvé quelque profit à nous entretenir agréablement en votre compagnie, loin du tourbillon et de l'activité enfiévrée du dehors, dans le calme et la paix de cette

salle où se cultivent les principes les plus purs qui sont l'orgueil de notre race.

En vous élisant, Monsieur, l'Académie de Rouen savait par avance combien votre belle carrière si française saurait concourir, par l'expérience que vous y avez acquise, à la maintenir dans la fidélité à ses traditions.

Soyez donc le bienvenu. Vous qui, durant toute votre carrière administrative et militaire, avez été bercé par la règle et la discipline, vous comprendrez mieux que quiconque, en franchissant le seuil de notre maison, tout le prix qu'il convient d'attacher aux vieilles idées sur lesquelles la société française a vécu.

Peut-être peut-on quelquefois nous reprocher de retarder un peu, nous n'en disconvenons pas, mais la prudence que nous apportons dans nos décisions les garde au moins contre les erreurs fatales dans lesquelles un engoûment passager précipite souvent les témérités irréfléchies.

Conservateurs des traditions françaises, nous entretenons jalousement la pépinière féconde où refleurit toujours dans un perpétuel printemps, le germe primitif que nous transmettons de génération en génération.

Chacun de nous y revient quand même, inévitablement, boire le bon lait nourricier, lorsque notre âme, après s'être laissée entraîner par la fougue de la jeunesse, comprend la nécessité de discipliner ses aspirations et de calmer ses audaces



dans les réserves héréditaires que pieusement nous conservons.

Et c'est alors seulement, en touchant la terre qu'ont fécondée tant de générations avant elle, qu'elle trouve de nouvelles forces pour s'élancer, plus radieuse et plus belle, vers les sphères éthérées où l'appellent ses espérances et ses glorieuses destinées.

---



## DISCOURS DE RÉCEPTION

De M. O. PIEQUET

Directeur du Musée industriel et commercial de Rouen.

---

### COUP D'ŒIL SUR L'HISTOIRE DE LA CHIMIE FRANÇAISE

---

MESSIEURS,

Le premier devoir qui s'impose à moi, en entrant dans votre Compagnie, est de vous manifester ma vive reconnaissance.

Je ne vous dirai pas, en termes pompeux qui me sont d'ailleurs peu accessibles, tout l'orgueil que je ressens d'être admis parmi vous; je vous dirai simplement, mais du fond du cœur : Messieurs, je vous remercie.

Vous avez bien voulu, plus généreux que dans d'autres milieux, ouvrir vos portes à un modeste représentant de la science industrielle, et lui permettre de partager vos travaux, pensant qu'il pourrait peut-être faire œuvre utile et apporter sa pierre à l'édifice que tous nous cherchons à agrandir et aussi à reconstruire.

A l'époque de dures épreuves que nous traver-

sons, vous avez jugé que dans une Société comme la vôtre, il y avait place pour tous les hommes de bonne volonté. Je n'ai pas besoin de vous dire, Messieurs, que tous mes efforts tendront à justifier votre choix. Est-ce par le présent discours que j'y parviendrai, je n'ose trop y compter, mais je suis certain que vous voudrez bien m'accorder quelque crédit.

Vous n'attendez pas de moi, Messieurs, un de ces travaux de haute littérature, à la forme impeccable, aux termes choisis, comme souvent on entend lire dans vos séances : un chimiste aime surtout à parler de chimie, ce qui est bien naturel, mais se prête peu à mettre en valeur les élégances de notre belle langue française.

Celui qui aime son métier aime à en connaître l'histoire, d'abord pour sa propre satisfaction, et surtout pour les enseignements qu'elle comporte.

Vous pensez bien que je n'ai pas la prétention de vous exposer aujourd'hui l'histoire de la chimie, pure ou industrielle : je voudrais seulement parcourir avec vous un petit coin de ce vaste domaine, que bien peu parmi nous peuvent se flatter de connaître tout entier.

J'ai voulu remonter aux sources les plus anciennes. Dans la Bible, ce livre admirable où l'on trouve tout, à la condition de savoir y puiser, on ne rencontre guère de procédés chimiques, à

part celui que Moïse employa pour dissoudre le veau d'or.

Plin, le premier en date des écrivains dits « vulgarisateurs », ne s'attardait guère à la description des métiers manuels, qu'il jugeait peu digne de sa plume. C'est à peine si, à l'occasion de la peinture, art noble, il dit quelques mots de la teinture et de l'impression des tissus, dans des termes qui ont amené des discussions non encore terminées, et sur lesquelles il serait oiseux de s'étendre.

Dans *l'Enfance du Christ*, par Sike de Bremen, j'avais trouvé, il y a quelques années, un récit, reproduit dans une histoire de la coloration des tissus, d'après lequel Jésus-Christ, dans sa jeunesse, aurait été ouvrier teinturier, ce qui donnait à notre profession un patronage enviable.

Au moment de me servir de ce récit pour documenter une conférence, je voulus, par acquit de conscience, m'assurer de son authenticité. Etant très peu familiarisé avec l'exégèse, que l'on a négligé de m'enseigner, j'eus recours à l'un des vôtres, Messieurs, qui m'engagea à m'adresser aux Pères Bollandistes.

Le R. P. Poncelet, qui est je crois connu de plusieurs d'entre vous, me répondit avec l'aimable obligeance qui est de coutume chez les savants hagiographes, en me donnant le texte demandé, tiré des évangiles apocryphes du VIII<sup>e</sup> siècle.

Je le retrouvai dans Voltaire, 35<sup>e</sup> volume de l'édition de Moreau le jeune, mais en termes un peu différents; il y était même cité à deux endroits du volume, avec cette particularité que l'une des reproductions était tronquée. Voici le texte des Bollandistes :

« Le seigneur Jésus, un jour qu'il allait avec d'autres enfants, passa devant l'atelier d'un teinturier, nommé Salem, qui était sur le point de teindre une quantité d'étoffes. Jésus entre dans l'atelier, prend toutes les étoffes et les jette dans une cuve de bleu indien. Salem survient et se lamente.

« Qu'as-tu fait, fils de Marie? Me voilà perdu  
« aux yeux des habitants! Chacun d'entre eux  
« m'a demandé une couleur spéciale, et toute la  
« marchandise est perdue! »

— « Dis-moi les couleurs que tu veux, répond  
« Jésus, et je changerai la teinte. »

« Et tirant les étoffes de la cuve, il les donne au teinturier : chacune avait la couleur qu'il fallait. »

J'étais fixé autant qu'on pouvait l'être, mais si l'amateur de gracieuses légendes y trouvait son compte, le chimiste n'y trouvait pas le sien. Chacun sait qu'en préparant les fibres animales ou végétales en sels métalliques appropriés, qui prennent alors le nom de « mordants », on peut obtenir, dans un même bain de teinture, les nuances les plus variées. C'est, entre autres, la

base de la teinture en garance, qui a été si développée et si perfectionnée dans notre région.

Mais le bleu indien, ou indigo, n'a jamais donné que du bleu, clair, moyen ou foncé, quel que soit le mode de fixation. Comme d'autre part les évangiles apocryphes ne sont pas des articles de foi, on pouvait, sans risque d'être traité de mécréant, en prendre ou en laisser.

J'en avais donc fait mon deuil, lorsqu'un jour, me laissant aller aux caprices de l'imagination, je fus amené à tirer de cette simple histoire une série de déductions que je vous demanderai la permission de vous exposer :

Vers 1740, le chimiste français Hellot, de l'Académie royale des Sciences, en cherchant à établir la théorie de la teinture en indigo, eut l'idée de distiller cette matière colorante, en l'additionnant de chaux.

Il obtint un liquide ayant, dit-il, tous les caractères de l'ammoniaque, en apparence tout au moins.

Il tira de ce fait une longue suite d'arguments plus ou moins bien enchaînés, grâce auxquels il échafauda une théorie un peu fantaisiste de la teinture, mais il ne poussa pas ses recherches plus loin : malheureusement, à cette époque, les moyens d'investigation chimique étaient bien limités, et Hellot dut laisser passer, sans s'en occuper davantage, une découverte qui, un siècle plus tard, a fait tant de chemin.

Or, en 1826, le chimiste allemand Unverdorben répéta l'expérience de notre compatriote, et obtint naturellement le même résultat. Il observa de plus près le produit nouveau, et s'empessa de le baptiser. Comme le nom d'« Unverdorbine » lui semblait, avec quelque apparence de raison, assez peu euphonique, il prit comme racine le nom portugais de l'indigo, qui ainsi nous donne l'*aniline*.

Vous voyez, en passant, que les colorants que nous appelons *couleurs d'aniline* pourraient tout aussi bien s'appeler *couleurs d'indigo*.

Ce liquide à l'aspect huileux, à l'odeur forte, qui d'ailleurs était loin d'être pur, paraissait surtout remarquable par sa tendance à former avec tous les acides des sels de très facile cristallisation, à tel point que certains chimistes avaient voulu lui donner le nom de *cristalline*.

Il est à peu près certain que l'on aurait négligé l'étude des emplois possibles de l'aniline s'il n'eût pas existé d'autres sources de ce produit que l'indigo naturel, d'un prix assez élevé. Ce n'est que du jour où on la rencontra dans les produits de distillation du goudron de houille que l'on s'y intéressa, surtout quand on fut parvenu à l'obtenir en quantités illimitées par la transformation par la benzine ou benzol. On avait remarqué que la benzine, traitée par l'acide nitrique concentré, donnait un liquide à forte odeur d'amandes amères, odeur assez grossière, mais suffisante

pour flatter des odorats peu délicats. On donne à cette benzine nitrée, ou nitrobenzine, le nom, tout de fantaisie, d'*essence de mirbane*. La parfumerie ne s'en sert guère; on l'employa un peu dans l'industrie pour masquer d'autres odeurs plus désagréables, et l'inventeur n'en eût pas tiré grand profit si l'on ne s'était avisé de distiller cette nitrobenzine en présence de réducteurs tels que la limaille de fer additionnée d'acide. L'aniline sortit de cette opération, et depuis trois quarts de siècle à peu près, c'est toujours ainsi qu'on la prépare. On sait de quelle quantité de produits, colorants et autres, l'aniline et ses homologues chimiques ont été la source.

On ne saurait se figurer quelle somme de travail, accompli depuis le temps du chimiste Hellot, représente l'identification de deux corps organiques. Notre grand Lavoisier était passé entre temps, et avait établi la base fondamentale de la chimie moderne, science expérimentale sans doute, mais où les progrès ne se peuvent accomplir que grâce à l'expérience de ceux qui nous ont précédés, dont il convient de s'inspirer avant de se mettre soi-même à l'œuvre.

Si l'on peut quelquefois attribuer une découverte à un heureux hasard, c'est l'exception et non pas la règle; le hasard favorise surtout ceux qui savent le guider, et le temps n'est plus où le chimiste, faisant des recherches dans un domaine encore inexploré, voyait naître sous ses yeux des



corps nouveaux, et enrichissait à jet continu la science pure aussi bien que l'industrie.

Ce n'est pas au hasard, par exemple, qu'est due la découverte du radium, ce métal aux propriétés déconcertantes : c'est à la suite d'observations intelligentes, de travaux méthodiques de séparation, que l'on est parvenu à l'isoler de minerais qui n'en contenaient que des traces infinitésimales, et à en découvrir un peu partout, sans que jusqu'alors on en eût même soupçonné la présence.

C'est depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle que la chimie est devenue la science certaine qui n'a fait que se développer et perfectionner, par l'acquisition de méthodes sûres, permettant d'abord d'établir la théorie et la mise au point de fabrications purement empiriques, puis d'en créer de nouvelles de toutes pièces.

Si j'emploie le mot « empirique », ce n'est pas dans un sens péjoratif : l'expérience est la base de la chimie comme de bien d'autres sciences, et nos prédécesseurs n'en avaient que plus de mérite à réussir leurs entreprises industrielles, et même scientifiques, sans connaissances théoriques préalables, alors ignorées de tous. Souvent ils se rapprochaient étonnamment de la théorie établie après eux : c'est ainsi que, dans les procédés inventés par Leblanc pour la fabrication de la soude artificielle, les proportions des corps réagissants indiquées par lui se sont trouvées,



après examen, exactement celles qu'eût données le chimiste le plus méticuleux.

Mais combien il est plus commode, et surtout plus rapide, de se servir du premier coup de la science acquise, sans avoir à recommencer chaque fois de longues et pénibles recherches!

Si la chimie des substances minérales était arrivée assez facilement à s'assurer des méthodes d'analyse et de synthèse, il était loin d'en être de même de la chimie des matières organiques, c'est-à-dire des produits provenant de la vie végétale ou animale et de leurs dérivés.

L'analyse d'un composé minéral, qui consiste à séparer et à caractériser les corps simples qu'il contient, permet dans la grande majorité des cas de réaliser ensuite la synthèse ou reproduction fidèle de ces composés, par la réunion de leurs éléments séparés par l'analyse.

Cette simplicité ne se retrouve plus lorsqu'il s'agit de composés organiques, dans lesquels les éléments sont groupés en formations complexes, ce qui se comprend aisément quand on pense que trois ou quatre corps simples seulement, carbone, hydrogène, oxygène et azote, suffisent pour donner naissance par leur combinaison à des millions de corps composés. Si le sulfate de fer, par exemple, peut être reproduit facilement par l'action de l'acide sulfurique sur l'oxyde de fer, que l'analyse indique comme constituants de ce sel, on ne saurait obtenir du sucre par l'action du

charbon sur l'eau, bien que le sucre ne contienne pas autre chose.

Mais ce que l'on n'a pas pu jusqu'à présent obtenir par combinaison directe, on est parvenu dans beaucoup de cas à le réaliser par voie détournée, en prenant comme point de départ des corps composés capables de donner, par transformations successives, le résultat cherché. La plupart des synthèses ont été obtenues par ce moyen, qui suppose naturellement connues, non seulement la composition du corps que l'on veut reproduire, mais aussi sa constitution, c'est-à-dire la manière dont sont disposés les éléments dont il est formé.

Il ne saurait être question, Messieurs, de vous faire ici un cours de chimie, et je m'excuse de me servir quelquefois de comparaisons peu scientifiques. Dans le cas particulier qui nous occupe, ne peut-on pas prendre pour exemple la reconstruction d'un monument dont les pierres seraient au complet, mais placées en tas informe. Ne faudrait-il pas connaître le plan aussi détaillé que possible de l'édifice pour arriver à le remettre dans son état primitif?

Il en est de même pour les synthèses organiques; la connaissance de la structure intime des corps exige, vous le pensez bien, des études longues et approfondies. Ce n'est que par la réunion, la coordination des travaux de nombreux savants que l'on a pu parvenir à l'état actuel de

la science chimique, qui tous les jours s'enrichit de découvertes nouvelles, engendrées par les précédentes.

Cette science, comme l'a dit et démontré notre grand chimiste Ad. Wurtz, est une science française.

Il serait absurde de prétendre qu'il n'y a ou qu'il n'y a eu que des Français dignes du nom de chimistes, mais ce que l'on peut affirmer, c'est que la science primitive n'est sortie de ses limbes que du jour où Lavoisier, ses contemporains et ses successeurs, l'ont affranchie, par l'interprétation intelligente des faits observés méthodiquement, des erreurs du passé.

Je ne vous rappellerai pas toutes ces théories bizarres avec lesquelles on avait la prétention de tout expliquer : nous devons reconnaître, d'ailleurs, en toute justice, qu'en présence du domaine immense qui s'ouvrait devant eux, les chimistes avaient toutes sortes de raisons d'être embarrassés; ils n'avaient pas à leur disposition, comme aujourd'hui, les appareils perfectionnés, les réactifs innombrables, d'une pureté absolue, et ce qui leur manquait surtout, c'était la science initiale qui était encore à créer, science dont nous profitons si largement depuis plus d'un siècle.

Mais si la science a son attrait et son utilité, c'est surtout pour le savant qui l'étudie; ce n'est que la science appliquée qui est d'une utilité

générale, et on peut en quelque sorte mesurer son importance d'après les améliorations qu'elle permet d'apporter au bien-être et à la richesse d'un pays.

On peut dire qu'une large part des progrès de la chimie, au cours de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, est due à l'industrie, qui à chaque pas profitait davantage de perfectionnements qu'elle inspirait.

N'est-ce pas à l'étude et à la mise en valeur des innombrables produits dérivés du goudron de houille que l'on doit les méthodes d'analyse et de synthèse qui sont la base solide de l'industrie chimique actuelle ?

Le problème était bien séduisant ! Sa solution a dépassé de beaucoup les rêves les plus audacieux des alchimistes du moyen-âge. La transmutation en or de métaux ordinaires, la recherche de remèdes guérissant toutes les maladies et prolongeant indéfiniment la vie, tels étaient les deux principaux objectifs des alchimistes. D'un produit non seulement sans valeur par lui-même, mais encombrant au point que l'on ne savait s'en débarrasser, on est parvenu, par de longues séries de transformations successives, à extraire des corps nouveaux aux applications les plus variées, aussi bien dans l'industrie que dans l'art de guérir ou de prévenir les maladies, et des centaines de millions de bénéfices annuels viennent

enrichir sinon le savant, tout au moins celui qui a su profiter de sa science.

C'est ici que le rôle de l'Allemagne se dessine et prend une place prépondérante dans l'industrie chimique.

Le savant français, tout à ses recherches, a pour but principal d'enrichir la science. Le savant allemand cherche surtout à s'enrichir lui-même, à monnayer la science.

Les découvertes initiales, d'où dérivèrent toutes les autres, sont pour la plupart d'origine française, mais c'est surtout l'Allemagne qui en a profité, grâce à un esprit de méthode que nous devons reconnaître d'autant plus volontiers que rien ne nous empêche d'y recourir nous-mêmes.

Vous savez, Messieurs, que depuis le commencement de la guerre, toutes nos industries chimiques se sont trouvées en fâcheuse posture. Malgré les avertissements répétés de ceux qui connaissaient l'Allemagne, et je me permettrai de citer dans le nombre ceux que j'avais l'honneur de présenter en 1908 aux Assises de Caumont, malgré les sages conseils donnés par ceux qui étaient bien placés pour voir le mal en même temps qu'ils en indiquaient le remède, comme M. Albin Haller et bien d'autres, on s'obstinait à fermer les yeux devant le danger, et le jour où les événements prévus se sont réalisés, personne n'était prêt à prendre la place que pendant si longtemps on avait abandonné à nos ennemis.

Nous devons donc une fois de plus, et celle-ci sera la bonne, voir la situation en face, et ne rien négliger pour arriver à occuper la place qui nous revient de droit.

On a cru d'abord pouvoir attribuer la supériorité des Allemands à ce que chez eux l'enseignement de la chimie se faisait, dès le début des études, d'après la théorie nouvelle, ou théorie atomique, que deux savants français, Laurent et Gerhard, avaient su mettre au point, suivis par Wurtz, Naquet, Schutzenberg, Pasteur, et toute la pléiade de chimistes qui ont attaché leur nom soit à des découvertes importantes, soit à des applications nouvelles, soit encore à la diffusion par le laboratoire, par le livre ou par l'enseignement oral, des idées qui se succédaient en progression constante. Chez nous, l'ancienne théorie formait toujours la base de l'enseignement officiel.

Posée dans des termes aussi simples, la question pourrait se résoudre avec la même simplicité : il suffirait de modifier cet enseignement incriminé, et tout rentrerait dans l'ordre.

Mais s'il est vrai que notre enseignement ait autrefois laissé à désirer dans les classes élémentaires, l'enseignement supérieur, qui surtout est ici en jeu, ne présentait pas la même infériorité, et pouvait soutenir la comparaison avec celui des chaires les plus réputées de l'étranger. Il y a lieu de faire remarquer que si, dans la notation de la chimie organique, il est du plus haut intérêt de

mettre en évidence la constitution des corps composés, la chimie minérale est moins exigeante, et c'est cette dernière qui figurait à peu près seule dans les programmes du baccalauréat.

Il serait d'ailleurs injuste de brûler aujourd'hui ce que l'on a adoré autrefois, et tout n'est pas à rejeter dans l'ancienne notation.

Je vous demanderai la permission d'expliquer en quelques mots cette différence dans la notation chimique à laquelle on a attaché une si grande importance.

L'ancienne notation se contentait d'indiquer, dans la formule des corps composés, la nature et la proportion des corps simples entrant dans la combinaison. Dans la notation nouvelle, où les rapports des poids sont remplacés par les rapports des volumes, la constitution de ces corps composés est mise en évidence, et la formule chimique permet non seulement de se rendre compte de la structure du corps décrit, mais en outre sert de base, de point de départ, aux modifications que peut subir ce corps par addition, soustraction ou substitution d'une partie de ses éléments constitutifs.

Il va sans dire que ce n'est pas du premier coup que l'on est arrivé au point actuel; d'autre part, il serait présomptueux d'affirmer que la perfection est atteinte.

Si l'on peut comparer à des lignes les formules anciennes, et à des surfaces les formules usitées



aujourd'hui, ce n'est que lorsque la géométrie descriptive ou analytique sera mise à contribution pour représenter des corps qui tous sont des solides plus ou moins complexes, que l'on pourra se rendre compte, à la simple inspection d'une formule, de la constitution exacte du corps qu'elle représente. C'est la *stéréochimie*, encore dans son enfance, qui sera la chimie de demain, et servira de point de départ à des découvertes qui étonneront ceux qui viendront après nous.

Quoi qu'il en soit, les moyens dont on dispose ont suffi pour amener l'industrie chimique au point où elle en est, et tout en fondant de larges espérances sur l'avenir, il serait à désirer que l'on sût tirer du présent tout ce qu'il est en état de donner. C'est ce que les Allemands ont su faire mieux que nous, en mettant la science au service direct de l'industrie, tandis que chez nous le régime de la séparation ne comportait que de trop rares exceptions.

Le nombre est considérable des chimistes allemands qui, tout en travaillant dans les laboratoires officiels où ils donnent un enseignement précieux, font partie à titre permanent du personnel des grandes usines ; d'autre part, ceux qui se distinguent dans l'industrie sont recherchés pour l'enseignement, où leur sont offertes des situations brillantes, sans même que l'on exige pour cela qu'ils cessent leur collaboration aux usines d'où ils proviennent.

C'est là tout le secret de la supériorité allemande, et tant que nous n'imiterons pas cet exemple, nous lutterons sans espoir de succès.

Ainsi que je vous le disais tout à l'heure, une part énorme des découvertes de la chimie moderne doit être attribuée à des savants français, mais c'est surtout en Allemagne que ces découvertes ont été fructueusement exploitées; l'idée française trouvait chez nos concurrents sa réalisation pratique, et nous revenait sous une forme concrète, sans le moindre profit pour les véritables inventeurs dont le nom n'était pas même cité.

Les lois sur les brevets ont été aussi pour beaucoup dans le développement de l'industrie allemande. Alors qu'en France on peut breveter tout ce que l'on veut, sans d'ailleurs aucune garantie réelle, le brevet est soumis en Allemagne à un examen préalable, ce qui constitue une véritable garantie et assimile ensuite la contrefaçon à un vol ordinaire, poursuivi par l'Etat, et non pas comme chez nous par la partie lésée. En outre, étant donnée la largeur de conscience des Allemands, les brevets étrangers trop gênants étaient souvent refusés, ou différés — je parle ici de faits bien déterminés — jusqu'à ce que les industriels allemands, prévenus par des agents sans scrupules exagérés, aient pu créer de toutes pièces des antériorités.

Je n'ai pas besoin de vous dire que ce n'est pas

cette manière d'agir qu'il convient d'imiter, quoique ce soit une des causes, et non des moindres, du succès de nos adversaires.

Si l'étude et la connaissance complète de la chimie sont indispensables pour rénover nos industries et leur permettre de soutenir victorieusement la lutte, il ne faut pas perdre de vue l'adaptation de la science à ses applications pratiques.

La partie la plus intéressante de la chimie est celle qui s'occupe des synthèses, c'est-à-dire de la reproduction des produits chers en prenant pour point de départ des matières de peu de valeur. Il est évident que le savant qui, dans son laboratoire, réussit à réaliser une synthèse nouvelle, éprouve un orgueil bien légitime; mais si sa découverte, soit par la complication exagérée des procédés employés, soit par l'insuffisance des rendements, ne peut s'appliquer à l'industrie, elle reste naturellement stérile.

Il ne faut pas se laisser décourager par les premiers essais : je vous citerai comme exemple les débuts de la synthèse de l'indigo. En consultant les catalogues des fabricants de produits chimiques, on trouve qu'il y a trente ans environ, l'ortho-nitrobenzaldéhyde, base d'un des premiers procédés de synthèse de l'indigo, était cotée 10 fr. 50 le gramme, soit trois fois son poids d'or. C'était donc plutôt une curiosité qu'un produit

digne d'attirer l'attention des industriels. Aujourd'hui, le prix est d'environ 10 francs le kilogramme, soit mille fois moins élevé qu'au début, et si la fabrication a à peu près abandonné cette synthèse, c'est parce qu'on en a trouvé de plus économiques.

Comment a-t-on pu obtenir de pareils résultats? En divisant les questions à résoudre et en confiant l'étude de chacun des points isolés à un ou plusieurs chimistes déjà expérimentés dans ce genre de travaux. Lorsque chacune des parties était arrivée à toute la perfection possible, la réunion de ces parties constituait un tout voisin lui-même de la perfection. Il fallait donc avoir à sa disposition la science, la méthode de travail, le temps et l'argent.

Qui oserait dire que cet ensemble ne saurait se trouver chez nous? Certes, il est des questions non encore résolues, quoique peut-être à la veille de l'être.

La synthèse du caoutchouc est dans ce cas : En distillant le caoutchouc naturel, on obtient un carbure d'hydrogène, l'isoprène. Cet isoprène, traité par certains corps qui le concentrent en quelque sorte sur lui-même, ou le polymérisent, pour employer le mot propre, se transforme à son tour en caoutchouc.

Or, la principale source d'isoprène est précisément le caoutchouc, ce qui constitue un cercle vicieux.

On n'a pas jusqu'à présent réussi à en obtenir pratiquement et économiquement par d'autres moyens, et malgré tous les progrès réalisés au cours des dernières années, au prix de nombreux millions, cette industrie, dans laquelle les Allemands comptaient réussir à coup sûr, est, si j'ose ainsi dire, restée en panne, et a pu à grand'peine fournir quelques « pneus » médiocres, revenant à plusieurs milliers de francs le kilo. Il semble donc que les planteurs de caoutchouc peuvent compter sur quelque répit.

A ce propos, on peut se demander s'il est vraiment à souhaiter que les produits de synthèse viennent prendre peu à peu la place des produits naturels, et s'ils ne leur font pas une concurrence désastreuse.

On peut répondre à cette question que tout progrès comporte une contre-partie : le mal n'est d'ailleurs qu'apparent et temporaire, et la situation une fois acquise, il est bien peu de cas où l'on pourrait désirer un retour en arrière.

Parmi les produits naturels aujourd'hui remplacés, en tout ou partie, par des produits de composition chimique identique, obtenus artificiellement, on peut citer la garance et l'indigo. La garance a été remplacée par l'alizarine provenant de l'oxydation de l'antracène, tiré du goudron, et l'indigo, par l'indigotine obtenue par transformation de plusieurs dérivés du benzol, provenant également du goudron ou des gaz de four à coke.

Le Comtat Venaissin retirait autrefois de la garance des ressources considérables, taries dès l'apparition du redoutable concurrent. Quel a été le résultat final de cette lutte à armes inégales? Un des inventeurs de l'alizarine artificielle, le D<sup>r</sup> Liebermann, a eu la curiosité de le rechercher, et c'est de lui-même que je tiens le récit du voyage qu'il fit à cet effet dans la région avignonnaise.

Il y a peu de mois que j'ai pu me rendre compte sur place de la véracité du défunt savant berlinois.

La culture bisannuelle de la garance a été remplacée par la culture du blé et du fraisier, dont le rapport est à peu près double, sans que le travail nécessaire ait sensiblement augmenté. On voit qu'ici le mal s'est plutôt transformé en bien.

- En ce qui concerne l'indigo, les terres si fertiles de l'Inde ont été ou pourront être employées utilement à la culture du blé, contribuant ainsi, comme le faisait remarquer, non sans quelque ironie bien germanique, un économiste allemand, à sauver de la famine les riverains du Gange.

En réalité, il ne peut y avoir qu'une modification ou un déplacement de la production, et on ne peut que se féliciter en présence de ces transformations merveilleuses, qui ne sont qu'un commencement, et laissent entrevoir pour l'avenir les plus brillantes conquêtes.

Combien est-il de produits naturels dont on

regrette la rareté et le prix élevé, et dont la fabrication à bas prix serait un véritable bienfait pour l'humanité! Je veux parler ici non pas des produits de luxe, mais des médicaments précieux qui ne sont pas encore à la portée de tous.

Souvent, sans atteindre le but visé, on s'en est rapproché de très près : la recherche de la quinine, par exemple, qui n'a pu encore aboutir, a amené comme compensation la découverte de l'antipyrine et de toute une série de spécifiques aux applications inattendues, au point que l'on peut se demander dans quel embarras seraient la médecine et la chirurgie si elles n'avaient pas à leur disposition toutes ces conquêtes de la chimie. Si la chimie n'a pas jusqu'à présent trouvé l'élixir de longue vie si ardemment convoité par les alchimistes d'antan, c'est déjà quelque chose que d'avoir doté l'humanité de puissants remèdes contre la souffrance et d'avoir reculé les limites de l'art de guérir.

Mais il est encore un domaine de la chimie que les terribles événements que nous traversons ne permettent pas de passer sous silence : c'est son application à l'art de la destruction. Qu'il est triste de penser que les plus belles acquisitions de la science ont été mises à profit pour anéantir l'homme et ses œuvres! Toute l'intelligence des savants, toute la force de production des usines convergent vers ce but : trouver et fabriquer le



plus possible d'explosifs de plus en plus puissants, de poisons foudroyants portant au loin la mort.

Cette aniline, aux transformations si variées, et dont le nom évoque l'idée des couleurs les plus brillantes, on l'enlève à l'industrie pour la changer en mélinite; de toutes parts on cherche à modifier, à dénaturer les corps les plus inoffensifs, pour les entraîner dans la lutte à outrance.

La France, vous le savez, Messieurs, a attendu longtemps avant de suivre l'exemple donné par ses ennemis, mais sur ce terrain comme sur les autres, la victoire lui appartiendra.

Le jour viendra, et espérons-le proche, où les usines de destruction, rendues à leur véritable destination, redeviendront des sources de vie et de richesse, et où la science, comme la lance d'Achille, saura guérir les blessures qu'elle a faites.

---



# RÉPONSE

AU

## DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. O. PIEQUET

Par M. Ed. DELABARRE, Président.

---

MONSIEUR,

Vous supposiez peut-être, avant de franchir notre seuil, qu'en France les fonctionnaires jouissent seuls du privilège de pouvoir remplir quelquefois des emplois pour lesquels leur passé ou leurs compétences particulières semblent ne les avoir nullement préparés ?

Détrompez-vous, Monsieur, le Président de l'Académie, avec l'honneur que lui confèrent ses fonctions de souhaiter la bienvenue à ceux qui, par leur talent ou leurs travaux, ont mérité les suffrages de notre Compagnie, honneur dont il se flatte, possède en outre l'avantage, après avoir entendu le nouvel élu brillamment exposer devant un auditoire d'élite une thèse librement choisie et féconde en observations solidement étayées, fruits de ses connaissances spéciales et de ses travaux, de l'entretenir à son tour, en ne s'éloignant pas trop de l'objet de son discours, de questions sur

lesquelles l'insuffisance de sa préparation personnelle rend périlleuse la mission qui lui est confiée.

Sans doute, l'embarras dans lequel se trouve un artiste chargé de recevoir un chimiste, peut offrir à ceux qui l'écoutent un plaisir délicat comparable à celui que présente un équilibre prêt à se rompre à tout moment, mais ce seul intérêt, en tout cas, ne peut suffire à excuser les hérésies dont une bonne volonté prête à se lancer sur un terrain si nouveau pour elle est capable d'émailler chacune de ses périodes au cours de leur développement.

Je bénis donc le ciel, Monsieur, qui me permet, tout en restant fidèle à nos traditions, de m'introduire par la porte que vous avez si largement ouverte, en opposant l'industrie chimique française à l'industrie allemande, pour, à mon tour, en me plaçant sur un terrain exclusivement artistique, mettre en garde nos esprits contre certaines influences d'outre-Rhin qui auraient pu, si la guerre n'avait pas éclaté, étouffer (non pas pour jamais — le sentiment délicat de la France est trop élevé pour disparaître complètement — mais pendant quelque temps) notre art national, et avec lui toute l'industrie qui en relève, et la réputation mondiale de notre génie et de notre bon goût.

Qu'aurais-je d'ailleurs à ajouter à l'abondance

d'une thèse qu'il vous appartenait plus qu'à quiconque de développer ?

En vous écoutant tout à l'heure, nous retrouvions à chaque instant le chimiste distingué à qui la science et l'industrie françaises doivent tant de travaux intéressants sur la chimie des couleurs, notamment des anilines, sur l'hygiène, sur l'enseignement professionnel de la chimie appliquée, sur le rôle de plus en plus important que joue la chimie dans l'industrie, mais nous reconnaissons encore le causeur délicat dont les entretiens apportent toujours avec eux quelque profit, l'homme aimable vers qui se sont élevées dans notre cité tant de sympathies, l'économiste que de nombreux voyages à l'étranger ont éveillé chez vous, l'homme d'action dont les grandes connaissances ont acquis un sens pratique et utilitaire par un contact étroit et permanent avec l'industrie, le conférencier qui sait se faire apprécier toujours et réclamer encore, si nous en jugeons par les invitations nombreuses que vous recevez de tous côtés, enfin le professeur et le propagateur clair et facile, sachant toujours, avec une aisance remarquable, exposer les sujets les plus arides et les rendre accessibles aux intelligences les moins préparées à les comprendre, au point même que, s'adressant un jour à l'enfance, le chimiste Piequet, sous le nom d'Oligez, sut, dans un conte charmant, montrer comment des colons dénués de ressources en plein Congo,

parvinrent, grâce à la chimie mise en pratique, à s'assurer, avec une immense fortune, comme dans tous les romans, le bonheur parfait.

Vous m'excuserez, Monsieur, de révéler votre pseudonyme, car tout en affirmant votre personnalité, sous une forme simple sans doute, mais en tout cas expressive, *l'Oncle Dominique* a dû son succès, à ce que justement, sous le nom de son auteur se dissimulait le savant, l'homme pratique, l'économiste, le propagateur que nous avons eu le rare bonheur d'applaudir tout à l'heure, et que je salue, au nom de notre Compagnie, en l'invitant à prendre la place qui lui est réservée parmi nous.

S'il est une justice que nous devons rendre à nos ennemis, et personne ne peut mettre en doute la conclusion qui découle naturellement de la thèse que vous venez de développer, c'est que, grâce à leur merveilleux esprit de méthode, les moindres inspirations prennent rapidement chez eux une importance extraordinaire et deviennent, par une conception savante du commerce, mise au service d'une industrie puissante, une source d'avantages et de profits illimités.

Sans doute à la base de cette organisation n'est-il pas rare de découvrir des moyens peu scrupuleux (cela n'a rien qui puisse nous surprendre), mais une fois mis en possession d'un

filon, nos ennemis incontestablement n'ont pas leurs pareils pour savoir l'exploiter.

La chimie, posiez-vous en principe tout à l'heure, est une science française, par les Allemands elle est devenue une industrie.

Tandis que nous fixions ses lois, l'Allemagne en tirait profit.

Rien ne se perd dans la nature, tout peut se reconstituer, proclamions-nous, les Allemands plus pratiques recueillaient précieusement les débris de toutes sortes et les résidus que nous dédaignions, et par des réactions savantes, allaient jusque dans la mort même chercher la vie et la fécondité.

Ah oui, vraiment, les alchimistes du moyen âge ont eu l'intuition par la transmutation de la matière, des trésors inépuisables qu'elle contient. Ils cherchaient directement l'or pur sans doute ; par un simple renouvellement de la matière, les Allemands l'ont trouvé.

Alors que la fortune toujours souriante à notre génie s'offre à nous, mieux avertis désormais, la laisserons-nous encore passer ?

Ne vous étonnez donc pas, Monsieur, si l'Académie vous a ouvert toutes grandes ses portes.

Elle a compris, autant que vous vous efforciez de le démontrer tout à l'heure, qu'il convenait pour la France de développer plus que jamais son industrie, et puisque la chimie lui est indispensable, en vous élisant, vous dont toute la vie n'a



été que l'application pratique d'une science que vous possédez au plus haut degré, elle affirmait, avec la reconnaissance de vos mérites, un sentiment de préoccupations patriotiques qu'elle voudrait voir sans mesure par le pays unanimement partagées.

Mais puisque vous nous avez placés ce soir sur le terrain industriel, vous me permettrez à mon tour, Monsieur, pour envisager la question sous toutes ses faces, et pour compléter votre savante étude, de considérer avec vous une des branches de l'industrie que vous avez laissée de côté, justement parce qu'elle est la seule peut-être dans laquelle la chimie ne peut apporter son bienfaisant concours, l'industrie d'art.

Dans ces deux genres d'industries, nos ennemis ont su indiscutablement imposer leurs produits, nos marchés étaient inondés de la « camelote allemande »; et pourtant si, dans une certaine mesure, on peut s'expliquer l'infiltration des produits dus à sa puissante méthode scientifique, ne peut-on pas à bon droit s'étonner que la France, directrice des idées et des arts, n'ait pas su conserver, malgré sa réputation de bon goût, le rang tout désigné qui lui appartenait dans l'industrie d'art, et qu'elle se soit, là encore, par sa rivale laissée dépasser?

On aurait cependant grand tort de croire l'Allemagne, malgré la lourdeur de son esprit et le sens

obtus qui la caractérise, incapable de tout sentiment artistique, il ne faut rien exagérer.

Ce n'est pas, lorsqu'un peuple possède un passé littéraire et philosophique aussi brillant; a conçu une architecture romane aussi originale que celle de la Prusse rhénane, et même une architecture renaissance qui, bien que surchargée comme celle de Nuremberg, ne manque pas de caractère; a compté des sculpteurs comme ceux du jubé de Munster; ce n'est pas lorsqu'un pays peut à juste titre s'enorgueillir d'Ecoles de peinture comme celle de Cologne, toute de mysticisme, celle de Bohême, si pénétrée du vieux pouvoir impérial, celle de Souabe ou de Franconie; ce n'est pas lorsqu'une nation a transformé toutes les règles de composition en musique et a imposé ses principes au monde entier, a émancipé l'harmonie, jadis simple accompagnement de la voix, pour en faire, dans la symphonie et la sonate qu'elle inventa, l'expression des sentiments les plus purs et les plus élevés, lorsque parmi ses musiciens se comptent des artistes comme Hændel, Bach, Haydn, Gluck, Mozart, Beethoven pour aboutir à Mendelsohn, Schubert, Chopin, Schuman, Brahms et Wagner, que l'on peut mettre en doute sa puissance artistique.

On ne peut cependant non plus méconnaître qu'en ces derniers temps, orientée définitivement vers tout ce qui relève de la science, du raisonnement et de la matière, l'Empire allemand sem-

blait, dans une certaine mesure, s'écarter de plus en plus de tout ce qui peut contribuer au développement du sens artistique, le cœur et le sentiment.

Et pourtant, malgré cela, des artistes se sont distingués dans les différents genres qui ont caractérisé le plus l'art allemand dans les temps modernes, et qui successivement, de l'idéalisme le plus pur, l'ont conduit en ces dernières années à l'impressionnisme le plus outré, en passant par le réalisme, expressions qui correspondent directement aux différentes phases de l'évolution allemande au cours du XIX<sup>e</sup> siècle.

Mais, exceptions dans un ensemble essentiellement matérialiste et pratique, elles ne sont sans doute que les reflets d'un passé brillant, derniers spasmes d'une âme prête à s'éteindre sous la compression constante d'une éducation exempte de toute sensibilité.

Pendant ce temps, la France, au contraire, appuyant sur tout un passé d'art admirable son éducation moderne, étonnait le monde par la beauté des œuvres que le talent de ses artistes dans tous les genres produisait chaque année en un tel nombre que l'ancien et unique salon ne suffisait plus, et les expositions s'étant multipliées, les journaux devaient quotidiennement, aussi bien à Paris qu'en province, ouvrir leurs colonnes à des manifestations d'art dont la splendeur

dépasse celle des plus belles époques que le monde ait jamais admirées.

Est-il besoin de rappeler les noms de ces pléiades d'artistes qui, dans tous les genres, ont affirmé au cours de notre siècle la toute-puissance du goût français? Nous avons tous ces noms sur les lèvres, et la gloire dont ils ont auréolé la France en chantant son cœur (ce cœur qui palpite et tressaille si fort là-bas dans les tranchées) a immortalisé chacun de ses battements.

Tandis que notre commerce et notre industrie devaient rompre et s'effacer devant l'étranger sur tous les marchés, nos artistes, avec l'autorité de leur talent, ont toujours fait respecter le nom de la France et forcé l'admiration du monde pour l'esprit d'une école qui reflète si bien son génie.

Le talent aujourd'hui court les rues, disait un maître de la peinture, quelle expression plus juste peut-on donner de l'âme française dont l'éternelle jeunesse et la fraîcheur se renouvellent sans cesse aux sources mêmes de la beauté.

Une telle supériorité naturellement devait porter ombrage à l'Empire allemand, d'autant plus que ses produits de l'art industriel subissaient inévitablement la répercussion fâcheuse d'une réputation avec laquelle ils ne pouvaient prétendre rivaliser.

Sans doute le bon marché pouvait tenter une certaine clientèle, mais il en était une autre par contre qu'ils ne pouvaient prétendre approcher,

et justement la plus intéressante peut-être, celle à qui sont destinés les objets de luxe, c'est-à-dire dont la valeur est déterminée par la qualité de la matière, la perfection d'exécution et la beauté.

On ne peut douter, bien que nous nous soyons souvent pénétrés du contraire, que l'Allemagne ait été en mesure de proposer au commerce des produits remarquables, quant à l'excellence des éléments entrant dans leur composition ou de leur fabrication, mais entre les objets de luxe d'origine française ou d'origine allemande, spontanément la préférence du public allait vers les premiers, d'autant plus élégants, délicats de composition et de conception que les seconds étaient plus lourds, plus vulgaires et peu engageants.

Avec l'esprit de perspicacité commerciale qu'ils possèdent au plus haut chef, les Allemands eurent immédiatement à cet égard le sentiment de leur faiblesse.

Il s'agissait d'y suppléer.

Leur science puissante d'organisation leur proposa alors un plan de vaste envergure devant lequel ne devaient reculer ni leur audace ni leur ferme volonté d'aboutir, quels que soient le temps et les moyens qu'il faudrait employer.

Ils s'y attachèrent avec ténacité, et leur longue patience eut raison, il faut bien le reconnaître aujourd'hui, des préférences et du goût des acheteurs.

Inévitablement, par contre-coup, l'art allemand

aurait inexorablement imposé son influence au sentiment et à la volonté de nos artistes si, fort heureusement, le génie puissant de notre race ne lui avait pas opposé une résistance merveilleuse, si, d'autre part, l'Ecole nationale des Beaux-Arts, dont ce sera toujours le plus beau titre de gloire, ne s'était toujours systématiquement et de parti pris (parti pris dont elle est fière) élevée dans son enseignement, malgré le discrédit que des soi-disant modernes s'acharnaient à répandre sur elle, contre une pénétration qu'elle considérait comme un devoir impérieusement patriotique de rejeter.

Alors que nos soldats sur le front aujourd'hui s'efforcent avec la dernière énergie et une vaillance admirable à bouter dehors l'ennemi héréditaire de la France, et à donner de l'air à notre esprit empoisonné par l'influence pernicieuse qu'il exerçait dès l'avant-guerre sur lui, notre Ecole nationale des Beaux-Arts, et l'on peut dire également notre Ecole régionale d'Architecture livraient depuis longtemps le bon combat; et jamais, aucun travail d'élève, quelles que fussent ses qualités ou sa valeur, ne recueillit les suffrages des jurys lorsqu'il s'écartait de nos traditions françaises, tant ceux-là s'appliquaient scrupuleusement dans l'exercice de leurs fonctions à entretenir dans toute sa pureté la flamme du foyer, autour duquel est toujours venu, au cours

des siècles, se réchauffer le sentiment artistique du monde entier.

Pour comprendre comment l'Allemagne a pu, dans une certaine mesure, avoir raison de nous-mêmes, et exercer sa néfaste domination sur ce que notre race a de plus intime, de meilleur et de plus vivant, il ne faut pas perdre un instant de vue que celle-ci n'est pas seulement une puissante machine de guerre, mais que son esprit diabolique n'a jamais reculé devant aucune intrigue, devant aucun système de perversion et de ruine.

Alors que, avec la droiture de notre caractère et la confiance de notre race, nous ouvrons toutes grandes nos frontières à nos ennemis, ceux-ci, sournoisement, traîtreusement, s'insinuant partout, multipliaient dans l'ombre leurs moyens d'action, et c'est avec la plus profonde stupeur que, nous réveillant aujourd'hui, bien que nous ne soyons pas encore capables de mesurer dans toute son étendue le mal accompli, nous commençons seulement à discerner le danger effrayant qui nous menaçait.

Comme une pieuvre horrible et répugnante, le génie de l'Allemagne avait enveloppé de ses tentacules tous les organes de notre pays; ses ventouses suçaient notre sang et fouillaient notre chair; et l'étreinte était si étroite, si complète, que nous n'en avons même pas le sentiment; l'engourdissement nous ayant saisis peu à peu, nous



étions tombés dans cet état d'abandon qui, marquant l'aboutissement suprême de la vie, précède immédiatement la mort.

Comprenant que l'art d'un pays est l'expression la plus fidèle de ses mœurs, de ses croyances, de sa vie, de son âme, l'Allemagne, avec un discernement et une habileté extraordinaires, ne proposa pas tout d'abord à notre pays des formes nouvelles d'art, dans la simplicité, la banalité ou la vulgarité desquelles elle espérait bien pouvoir au moins soutenir la comparaison, elle s'attacha à la source même de nos émotions, à notre cœur.

En effet, les différentes formes d'art ne sont que des manifestations de moment. Or, tandis que l'art allemand, du moins dans sa forme dernière, revêtait un caractère essentiellement pratique et scientifique, l'art français, au contraire, tout d'émotion et de sentiment, alimentait son inspiration dans tout ce que l'esprit a de plus élevé et de plus pur, la foi, le respect, la générosité, la dignité, l'amour.

Il fallait détruire tout cela.

Pouvons-nous nier qu'en ces dernières années, entraînés malgré nous par une force active et pénétrante qui aurait pu nous être fatale, force dont nous ne discernions pas l'origine, nous ne nous laissions pas aller insensiblement vers un idéal (si l'on peut appeler cela un idéal) diamé-

tralement opposé à celui qui a fait la force même de tout notre passé ?

La foi s'affaiblissait ; à sa place la raison, seulement guidée par nos instincts, s'établissait triomphante.

Le respect de tout ce qui est élevé : respect du pays, respect des parents, respect des lois, respect de la liberté, respect des engagements, peu à peu s'émoussait.

En répandant chez nous des idées politiques, philosophiques et sociales auxquelles elle donnait un idéal capable de flatter notre générosité naturelle, elle affaiblissait les principes les plus essentiels de notre nationalité, tandis qu'elle étouffait en même temps dans l'internationalisme tout notre enthousiasme patriotique.

Des théories subversives sur le concept de la vie et sur son but, entretenues dans certains milieux, semblaient de plus en plus se répandre et s'infiltrer partout.

La diffusion de ces idées, propagées tant par les livres que par la presse ou le théâtre, trouvaient toujours à propos des subventions ou des encouragements pour en accélérer les funestes effets.

A quoi bon d'ailleurs nous étendre sur un sombre tableau dont nous avons encore les traits et les couleurs présents à la mémoire !

Heureusement ce ne fut qu'un mauvais rêve, un cauchemar que nous avons un instant vécu !

et, pour nous rassurer, cette vie factice, si peu en harmonie avec nos véritables aspirations, s'est tout à coup dissipée, alors que le canon, tonnant à l'horizon, nous a brusquement sortis du sommeil et de la léthargie dans lesquels notre vie vacillante peu à peu s'éteignait.

Tout à coup nous nous sommes ressaisis, et nos héroïques soldats sur la Marne, sur l'Yser, sur la Somme et à Verdun, toutes les œuvres de guerre qui se sont spontanément créées sur l'arrière, et notre foi ardente en la victoire, ont démontré au monde que la France de Jeanne d'Arc et de la Révolution était toujours vivante, et qu'il ne fallait qu'un souffle pour réveiller toute une hérédité qui a fait l'admiration du passé et qui n'a pas dit encore son dernier mot.

Donc, après avoir préparé un terrain propre aux développements de sa culture, l'Allemagne, estimant nos enthousiasmes et notre caractère assez affaiblis pour ne pas opposer de résistance à ses ténébreux desseins, tendit alors tous ses efforts à discréditer notre art, art qui ne répondait d'ailleurs plus à nos aspirations du moment.

L'art étant le miroir des sentiments d'une race, pouvions-nous trouver désormais dans tous ces admirables styles d'autrefois, véritables pépinières où nous n'avions qu'à cueillir les magnifiques fruits dont nos pères avaient avec tant d'amour préparé la féconde maturité, un aliment capable de satisfaire nos appétits nouveaux ?

Notre passé répondait si peu à nos nouvelles conceptions, que les jeunes générations, détachées de tout ce qui présentait même l'ombre d'un souvenir, en étaient arrivées à traiter avec une certaine irrévérence ce que leurs pères avaient le plus aimé.

A leur esprit émancipé de tout soi-disant préjugé, il fallait un art nouveau.

Cet art, l'Allemagne le tenait tout prêt.

Pour l'introduire chez nous, il lui suffisait de faire appel à ses moyens ordinaires de propagation et de pénétration.

L'influence morale extraordinaire qu'elle exerçait sur les petits Etats lui ouvrit par leur intermédiaire un chemin détourné des plus favorables. C'est en effet par la Hollande et par la Belgique qu'elle nous distilla le poison des mêmes officines d'où sortent aujourd'hui les gaz asphyxiants.

Peut-on méconnaître encore que nos grandes expositions internationales, vastes foires où pouvaient en toute liberté s'étaler les fantaisies les plus outrées, n'aient pas, sous la pression insidieuse de nos ennemis, contribué pour beaucoup à affaiblir la sévérité et la logique de notre art ?

Peut-on nier que la composition de jurys internationaux dans ces expositions, tous intéressés à l'affaiblissement de notre influence, n'aient pas, sous le mirage de la puissance de l'Allemagne, servi ses projets ?

Tous ceux qui de près se sont trouvés mêlés

aux discussions d'art qui ont préparé les distributions de récompenses, ou ont assisté aux Congrès des nations, ont encore présent à la mémoire le dénigrement systématique dont notre École et nos traditions ont été l'objet.

Toutefois, c'est dans une active et directe propagande que le génie allemand sut merveilleusement, avec l'habileté consommée que nous lui connaissons, affirmer sa toute-puissance.

Tandis que des publications d'art de toutes sortes venaient encombrer les bibliothèques des jeunes artistes, leur proposant des modèles tout faits de décorations dans lesquels l'incohérence se mêlait au hasard des tracés, l'Allemagne fondait ou subventionnait une foule de journaux de modes, appelés à répandre non seulement le faux goût des grands couturiers allemands établis en surnombre à Paris, mais en même temps toute l'industrie d'outre-Rhin, s'infiltrant sous une rubrique spéciale, celle des conseils d'aménagements intérieurs.

C'est sous le couvert de la mode que l'Allemagne nous proposait tous ces mobiliers, ces formes d'architecture, ces mille accessoires de la vie domestique dont le commerce, stylé par une nuée de commissionnaires, se faisait immédiatement l'empressé pourvoyeur.

Il faudrait être aveugle pour ne pas reconnaître aujourd'hui tout le mal qu'a fait à notre malheureux pays cette triste manie de la mode qui s'est

implantée depuis quelques années dans nos habitudes, manie propre tout au plus à contenter les appétits insatiables d'une industrie qui ne se maintenait que par la surproduction.

Au lieu de cette évolution lente et logique que suivait jadis notre goût, et qui marquait chaque époque au passage de son empreinte, au lieu de cette simple et belle liberté d'antan qui laissait aux initiatives personnelles la faculté de se développer et de se manifester selon les circonstances, sans crainte de froisser d'incompréhensibles préjugés, notre temps, soumis à la plus draconienne des servitudes, à l'esclavage des volontés et des préférences, à la discipline de l'uniforme, à la mode enfin, s'effondre sous le poids d'obligations non contractées, sources de tant de ruines et de douleurs, que le plus élémentaire bon sens, le bon sens français, saura, par un simple retour à nos vraies traditions dégagées de toute influence étrangère, il faut l'espérer, épargner par la suite à nos enfants.

Ainsi donc, après avoir effrité et amolli nos énergies et notre caractère, après avoir détruit peu à peu chez nous le sentiment de respect que nous devons à notre passé sous tous ses aspects, passé dont notre art avec tant d'éloquence avait magnifié la beauté, l'Allemagne entreprit de nous imposer, avec un idéal nouveau, un art dans le domaine duquel il lui serait au moins possible de nous concurrencer facilement.

Dominant notre volonté en nous assujettissant à des modes qu'elle imposait, elle faisait chez nous une propagande effrénée avec une foule de journaux dont les noms, l'un après l'autre, ont disparu comme par enchantement avec la déclaration de guerre, des vitrines de nos librairies.

Puissions-nous, mieux avertis désormais, ne plus boire à cette coupe amère dont nos lèvres se sont montrées si avides, et nous bien pénétrer de ces idées : que tout Allemand cache un ennemi et que la puissance occulte de l'Allemagne a pour principe de s'affirmer partout, et que sans se lasser jamais, avec une ténacité remarquable, elle épie, travaille et frappe.

Alors que nos enfants sur le front donnent sans compter leur sang pour nous sauver de la mort et pour rendre à notre pays la vie dans ses traditions, ce serait un crime impie, une trahison que de ne pas poursuivre plus tard, après la paix, l'œuvre admirable que trois années de guerre auront si bien préparée.

Aujourd'hui que le danger nous est révélé, aujourd'hui que dans notre douce France, toute de droiture et de confiance, il nous est permis, au lendemain de la lâche agression, de découvrir l'effrayant travail qui s'est accompli depuis quarante années pour préparer plus sûrement notre ruine, c'est un devoir sacré pour tous de rassembler nos efforts et nos énergies et de poursuivre



âprement la lutte commencée, afin d'assurer notre délivrance.

Après avoir chassé de notre sol l'ennemi qui le déshonore, nous devons affranchir notre âme des souillures que son influence y a laissées.

Pour y parvenir, le passé de la France offre un enseignement puissant dans lequel il nous suffira de puiser sans crainte de le tarir jamais; les vertus de nos pères, dont nous ferons les vertus de demain, vivifieront et sanctifieront nos efforts et seront les armes avec lesquelles nous remporterons d'autres victoires.

Sur le sol de la Patrie, arrosé si généreusement par le sang de nos soldats, bientôt se lèveront des blés d'or, réclamant pour les récolter des énergies nouvelles.

Oubliant tout ce qu'il a fallu d'héroïsme et de douleur pour sauver de l'esclavage l'héritage sacré de nos ancêtres, laisserons-nous l'ivraie grandir et étouffer à jamais l'espérance que portent dans leurs épis les moissons de l'avenir?

Oh ! non pas, à l'égard de nos morts une pareille ingratitude serait misérable, l'accomplissement glorieux de leur devoir nous a tracé le nôtre.

Tant de sacrifices ne sauraient demeurer inutiles!

Poursuivez donc jusqu'au bout votre tâche admirable, vaillants enfants qui mourez pour une si belle cause ! Sur les champs de bataille, chaque mort fait naître une vie nouvelle, c'est la vie de

la France, héros superbes, que vous ranimez chaque jour, et la flamme qui s'élève depuis la mer jusqu'à Verdun, déjà montant plus haut, projette sur l'avenir l'éclat de nouvelles splendeurs !

Pour poursuivre votre œuvre, et si possible la rendre plus belle, n'en doutez pas, à notre tour demain nous serons là !



# L'ASSURANCE A ROUEN AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

---

Origines et développement contemporain de l'Assurance.

Par M. E. LAYER.

---

L'aperçu sommaire des applications de l'assurance, prises dans leur généralité, quand il s'agit d'une cité telle que Rouen, ne saurait s'entendre que d'une façon très large. Qui parle de notre ville, à la fois commerciale et industrielle, centre de l'industrie du coton en Normandie, ne la saurait séparer dans sa pensée, de ce que l'on peut exactement définir sa zone d'influence, cette région laborieuse dont l'activité converge vers elle, dont les intérêts s'unissent et se confondent avec les siens.

De même on ne saurait s'en tenir dans cette revue, à la fois rétrospective et actuelle, à des Sociétés d'origine locale, en négligeant des Compagnies venues de l'extérieur qui ont conquis droit de cité en prêtant à l'industrie un concours prépondérant et parfois unique. La pratique de l'assurance ne saurait être envisagée comme constituant un fait local. Le caractère d'institutions régionales imposé à l'origine aux Sociétés

nouvelles, comme une condition de sécurité, a été abandonné. Les données de l'expérience ont eu pour résultat la recherche de l'expansion, par application du principe même de l'assurance, la division des risques. C'est grâce à la mise en pratique de ce principe réalisée, soit directement, soit par cessions en réassurances, que l'on conjure les caprices des lois du hasard. Les statistiques groupées, incessamment modifiées sous l'influence de causes diverses et successives, établissent des moyennes de probabilités. Ces données expérimentales fournissent les éléments nécessaires pour la fixation des cotisations ou primes à percevoir par l'assureur à titre d'échange de l'éventuelle indemnité à régler à l'assuré.

L'assurance envisagée dans sa modalité la plus usitée, celle que l'on pourrait définir l'assurance pour tout le monde, vu la modicité du sacrifice qu'elle impose le plus habituellement, l'assurance contre l'incendie paraîtrait présenter, par le fait même de son développement, le caractère d'une institution remontant à une date lointaine. Il n'en est rien, en France du moins, l'assurance n'est pas encore séculaire. Les Compagnies et Sociétés les plus anciennes n'ont pas célébré leur centenaire. Espérons que les jours sombres qui multiplient les deuils auront pris fin aux dates prochaines où pourraient être rappelés les mérites des ouvriers de la première heure, les difficultés

surmontées par eux, les progrès réalisés par une pléiade d'hommes distingués, leurs continuateurs. Ce serait l'évocation du labeur d'un siècle, la constatation de résultats attestant, sinon la compréhension parfaite du principe de l'assurance contre l'incendie, du moins que cette forme de la prévoyance, devenue d'un usage universel, constitue une institution sociale passée dans les mœurs.

Mais il ne suffirait pas de s'attacher à une forme unique de l'assurance, il ne conviendrait pas de reconnaître seulement les effets d'une action contemporaine, il semble que l'on doive rechercher quelles furent dans le passé les origines de l'association pour le partage des risques. A ce titre l'Assurance maritime doit à tous égards retenir l'attention. Le seul fait de la sauvegarde par elle fournie contre les risques de mer, devait suggérer, plus ou moins tardivement, la pensée de réaliser une garantie analogue contre les dangers du feu. En outre c'est par des emprunts faits aux règles assignées à l'Assurance maritime, par l'ordonnance royale de 1681 et le Code de commerce, que l'assurance contre l'incendie a pu trouver des conditions légales d'existence. Il est à remarquer que si des Sociétés et Compagnies avaient pu se constituer et pratiquer ce genre d'assurances, d'abord en vertu d'autorisations, puis sous le régime de la loi de 1867, la loi spé-

ciale pour l'Assurance contre l'incendie est restée à l'état de projet depuis 1829. Assureurs et assurés, lassés d'attendre les résultats des délibérations législatives, les uns et les autres représentés par des Syndicats et des délégués, ont résolu le problème de l'unification des clauses et par leur mémorable initiative donné un statut effectif au contrat de garantie. Grâce aux nouvelles conditions générales des polices, préparées contradictoirement, adoptées par tous les assureurs français, mutuels et à prime, a été réalisée l'unité dans la forme, préexistante dans les principes et dans leur application.

#### L'ASSURANCE MARITIME

Dans une dissertation érudite, Emérigon indique que les Romains auraient pratiqué le prêt à la *grosse*, complètement défini par l'adjonction du mot *aventure*. En cas d'heureuse arrivée du navire à destination, le prêteur recevait le montant de sa créance additionné du *change maritime*, c'est-à-dire d'un intérêt comprenant le coût du risque couru. En cas de naufrage le prêt était perdu sans compensation.

A l'époque de la seconde guerre punique, la République avait garanti à des entrepreneurs, transportant en Espagne des vivres et des munitions, les pertes occasionnées par les ennemis ou par la tempête. *Ut quot in naves imposuissent ab*



*hostium, tempestate vi, publico periculo essent.*  
(Tite-Live, liv. 3).

Le même historien raconte le procès fait à des traitants qui avaient supposé de faux naufrages.

Cicéron vainqueur en Cilicie demandait des répondants pour garantir les deniers publics qu'il envoyait à Rome. Enfin Claude, pour accélérer, en temps de disette, l'arrivée de grains en Italie, prit sur lui les pertes et dommages que subirait les arrivages par tempête. *Suscepto in se damno, si cui quid per tempestates accidisset.* (Suétone, liv. 5).

Sans s'arrêter plus longtemps à des indices précurseurs, on constate la pratique de l'Assurance maritime en Europe dès le xv<sup>e</sup> siècle. On cite au xvi<sup>e</sup> siècle des édits de Charles-Quint, et à Rouen, ce qui nous intéressera davantage, c'est la publication en 1607 du *Guidon de la mer*. Cette œuvre considérable est ainsi mentionnée dans le *Traité des Assurances* d'Emérigon : « Ce traité intitulé le *Guidon*, dit Clairac, est pièce française et fut ci-devant dressé en faveur des marchands trafiquans de la noble cité de Rouen, et ce avec tant d'adresse et de subtilité tant déliée que l'auteur d'icelui, en expliquant les contrats ou polices d'assurances, a insinué et fait entendre avec grande facilité tout ce qui est des autres contrats maritimes, et tout en général du commerce naval; qu'il n'y a rien obmis si ce n'est son nom..... »

Dans un savant mémoire, un éminent confrère

dont notre Compagnie conserve le souvenir vénéré, M. Charles de Beaurepaire, avait recherché, par de vraisemblables inductions, quel avait pu être l'auteur de ce remarquable ouvrage. M. de Beaurepaire avait d'abord cité le très intéressant édit de Charles IX en 1556, mentionnant que « le traficq des assurances est puis naguère en ça mis grandement en avant par les marchands de Rouen (1) ». Pour faciliter l'usage « de ce négoce fort honorable qui décore et embellit grandement le commerce d'icelle ville, » le Roi avait autorisé des réunions de marchands et l'élection par ces assemblées d'un d'entre eux, « personne fidèle, expert et cognoscant le trafficq d'assurances, lequel fera et accordera et fera signer par les assureurs toutes et chacune des polices d'assurances qui s'y feront d'ores en avant en la dite ville et banlieue de Rouen. »

Le premier titulaire de cet office, analogue à celui des courtiers-jurés institués en 1720, fut Antoine Massias; il mourut entre Pâques 1596 et Pâques 1597. En raison de la compétence exceptionnelle de cet homme distingué en matières maritimes, M. de Beaurepaire était porté à le présumer l'auteur du *Guidon*, en dépit d'une préface, sorte de réclame de librairie, laissant supposer qu'il aurait été l'œuvre de personnages d'un rang

(1) Note sur le *Guidon des marchands qui mellent à la mer.* — *Précis de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen*, 1887-1888, p. 403.

considérable. Peut-être, si sa modestie ne s'y était opposée, notre savant confrère aurait-il pu donner son hypothèse comme une certitude. Un indice très sérieux confirmerait la supposition : l'ouvrage a été publié en 1607, par Laurent Massias, dix ans à peine après la mort de son père.

L'ordonnance royale de 1681 qui avait fourni des éléments qui n'auraient pas été épuisés, pour établir le Code de commerce, complétée par les ordonnances de 1708 et de 1711, avait donné son statut à l'Assurance maritime. Dès son origine l'assurance française ne devait pas être une gageure; il lui avait été interdit de constituer un moyen d'acquérir; son objet unique devait être la réparation du dommage réel éprouvé. L'éventualité d'un profit résultant d'un sinistre aurait constitué, pour le législateur, un encouragement donné à la négligence, une provocation à des actes illicites, dangereux pour la sécurité et l'ordre publics.

Partant de ce principe l'Assurance maritime était envisagée comme couvrant exclusivement les risques de *fortunes de mer*, ceux résultant du vice propre du navire, *vétusté, pourriture, défaut de radoub*, restaient à la charge de l'armateur. C'était la garantie recherchée de la sécurité des équipages contre la cupidité de certains armateurs et la complicité intéressée de leurs capitaines.

Les ordonnances royales de 1708 et 1711, attes-

taient la volonté de mettre fin à des abus. Aucun navire marchand ne pouvait quitter le port sans avoir été visité par des délégués de l'Amirauté et reconnu en bon état de navigation pour *l'aller et pour le retour*. C'était une institution de surveillance, telle que celle des capitaines visiteurs actuels. La mesure était en elle-même excellente, malheureusement l'exécution trahit les intentions de la sollicitude royale ; elle eut *son vice propre*. Le navire *au départ* était visité chargé, aussi le jurisconsulte Valin constatait-il que l'examen portant sur l'aspect extérieur du bâtiment était illusoire, les vices du corps du navire ne pouvant être constatés. Bien que le droit fut reconnu aux assureurs de faire la preuve de l'inexactitude d'un certificat établi dans de pareilles conditions, la jurisprudence de certains tribunaux accordait à ce document un caractère d'incontestabilité. En conséquence, la visite couvrait la fraude au lieu de la prévenir ; on verra par un exemple l'incontestable exactitude de cette assertion.

Le parti pris s'avouait même sans ménagement ; la sentence était prononcée au profit de l'assuré « bien qu'il ne fût pas établi que les avaries eussent été occasionnées par fortune de mer », c'est-à-dire en bon français alors qu'on était sûr du contraire. Il n'était pas moins aisé de déclarer, en dépit de l'évidence, que *pourritures* et autres indices de vétusté s'étaient produits postérieurement à la délivrance du certificat de

navigabilité, pendant le voyage *d'aller*. Pour un défaut d'entretien tel que l'absence du radoub, il eût été matériellement impossible d'en faire l'allégation; on se bornait à constater que le navire était de ce chef innavigable et on autorisait le délaissement à la charge de l'assureur.

Un exemple suffira à marquer la partialité de ces décisions, encourageant, en dépit du Pouvoir, des spéculations mettant en péril la vie des hommes. Voici la description du navire *le Saint-Marc* par les experts, telle qu'elle est citée par Emérigon : « Les experts déclarèrent que depuis le porte lof jusqu'à l'avant du bâtiment la membrure *était pourrie* ainsi que son *franc bord d'avant et d'arrière* de même que sept genouils du fond de tribord et de babord, *avariés ou échaudés* et les perceintes totalement gâtées. Que tout l'arrière du dit navire sous le banc d'arcasse se trouvait *hors d'état de supporter les clous étant très échauffé*. »

Il convient de remarquer que l'examen avant le retour avait lieu le navire *déchargé*, contrairement à ce qui se faisait au départ. Or sur la foi du certificat qui avait attesté le bon état de cette ruine nautique, de cette épave en pourriture, la perte fut mise par délaissement à la charge des assureurs.

Ce qui ne manque pas de piquant c'est, en parcourant la 38<sup>e</sup> section du *Traité des assurances*, de voir la personnalité de l'auteur se dédoubler.

Le jurisconsulte adhère pleinement aux principes proclamés par Pothier sur la portée de l'assurance; il les proclame mis à l'abri de toute contestation par la déclaration de 1779. Puis apparaît l'avocat qui fait table rase des principes et adhère à une jurisprudence dont il s'est fait le complice.

Influencé par son second lui-même comme l'avait été le jurisconsulte, le philanthrope attachant un si juste prix à la vie humaine, fût-elle celle des nègres, ne relève pas le mal irréparable que pourrait occasionner aux marins, aux familles du littoral, la protection effective donnée au lucratif emploi de bateaux bons à dépecer.

J'ai eu lieu de constater par ailleurs, à l'occasion de captifs algériens retenus contre le droit des gens, comment, à Marseille, on savait résister au Roi lui-même et à ses ministres, sans se soucier des suites et conséquences.

L'Assurance maritime paraît avoir été exercée dans le passé plus par des particuliers que par des Compagnies. A l'époque lointaine de mon enfance, M. le baron James Levavasseur était l'assureur préféré du commerce rouennais. De même que d'anciennes estampes rappellent les nef<sup>s</sup> naguère mouillées sur notre Seine, un retour en arrière de plus d'un demi-siècle évoque le souvenir du pittoresque enchevêtrement des mâts, des vergues, des cordages, des voiles demi-déployées, des sloops, bricks, goëlettes, trois-mâts de faible tonnage, amarrés aux quais. Les



voiliers louvoyant en Seine ont fait place aux grands vapeurs, d'aspect monotone, marchant contre vents et marées.

L'Assurance maritime, adaptée aux besoins nouveaux, sans perdre ses attaches d'origine avec le passé, prête sa nécessaire assistance au grand port dont notre ville suit le développement avec un légitime orgueil.

Aujourd'hui le contrôle de la navigabilité des navires se fait avec grand soin, tant par les agents de l'Administration que par le *Lloyd anglais* et le *Vérité français*. Ces institutions sont reconnues et encouragées par les Gouvernements; ils admettent l'autorité de leurs vérifications et leur attribuent la même valeur qu'à celles émanant de leurs propres agents. C'est un bel et profitable exemple d'entente entre les Pouvoirs publics et l'initiative privée.

#### L'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE

L'Assurance contre l'incendie a été pratiquée en Angleterre dès la fin du xvii<sup>e</sup> siècle. La première Compagnie d'assurance des maisons y fut fondée en 1684. Les Sociétés d'assurances se multiplièrent depuis cette époque; on constatait dès 1828 qu'elles étaient très nombreuses; que plusieurs étaient très anciennes et très prospères. Le système de la prime fixe avait prévalu.

En France l'assurance terrestre apparut seule-



ment au XVIII<sup>e</sup> siècle. Pothier, dans son *Traité du contrat d'assurance*, nous apprend qu'en 1754, l'une des deux Compagnies d'assurances maritimes, établies à Paris, obtint le privilège d'assurer des immeubles; ses statuts du 29 mars 1754 furent enregistrés au Châtelet. Deux arrêts du Conseil, l'un du 20 août, l'autre du 6 novembre 1786, avaient autorisé et privilégié deux Compagnies d'assurances à Paris. Ces Sociétés furent astreintes à déposer plusieurs millions à l'Hôtel-de-Ville, pour la garantie des assurés; l'une d'elles offrit le quart de ses bénéfices pour établir un corps de pompiers. Ces Compagnies furent dissoutes à l'époque de la Révolution (1).

Il serait intéressant de savoir quels furent les résultats obtenus par ces trois Sociétés, notamment par celle autorisée en 1754, fondée par des

(1) Les renseignements sur les origines de l'Assurance contre l'incendie, en Angleterre et en France, sont puisés dans le *Traité des assurances terrestres*, de Grün et Joliat, et dans le *Traité de l'assurance contre l'incendie*, de Bourdousquié.

Dans une remarquable notice, *La lutte contre l'incendie avant 1789* (Paris. L. Warnier et C<sup>ie</sup>, 30, rue Le Peletier), M. le baron Cerise, directeur de la Compagnie « l'Union », indique ce qui avait été fait dans le passé en faveur des incendiés, par de primitives Associations, par l'Église, par les Pouvoirs publics. Dans un lumineux exposé, l'auteur résume l'organisation, le développement des moyens de secours, leur législation résultant d'ordonnances de police judiciaires. Enfin, au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'ancien élève de l'École des Chartes analyse, à l'aide de documents qu'il a su découvrir, les premiers essais de l'Assurance contre l'incendie en France, interrompus par la Révolution, repris avec le succès que l'on sait dès les débuts de la Restauration.

gens déjà préparés par la pratique d'une première branche d'assurance.

Une Société mutuelle avait été créée à Paris en 1808; elle n'avait pas réussi.

C'est du début de la Restauration que date le réel avènement de l'Assurance contre l'incendie en France, sous la double forme de la Société mutuelle et de la Compagnie à prime. D'un côté la garantie réciproque, les sociétaires se la donnant les uns aux autres, dans des limites fixées par les statuts. De l'autre côté la garantie offerte à forfait par une Société commerciale, en vue de la juste rémunération du capital par elle exposé. C'est par l'action parallèle de ces deux modalités, reposant l'une et l'autre sur le groupement des intérêts, sur leur association sous une forme de garantie différente, que l'Assurance contre l'incendie est devenue un des éléments essentiels de la vie sociale. Les agglomérations de valeurs résultant de l'importance, sans cesse accrue, des usines et magasins, a de plus en plus fait de l'assurance l'élément conservateur de la fortune publique. Le nombre des Compagnies s'est accru et correspond aux exigences de la division des risques.

Le 22 juillet 1818, une ordonnance royale autorisait la Société devenue l'« Ancienne Mutuelle », créée en 1817. Cette Société, rivalisant avec la « Mutuelle de la ville de Paris » pour l'ancienneté et le succès, était établie entre propriétaires de mai-

sons et de bâtiments situés dans les départements de la Seine-Inférieure et de l'Eure. L'assurance pouvait s'étendre à des objets mobiliers à *perpétuelle demeure*. Il a été possible, grâce aux communications obligeantes du distingué directeur de l'« Ancienne Mutuelle », M. Payenneville, de suivre le développement et les transformations de cette importante Société, en retenant seulement ce qui est d'un intérêt général. Les évolutions successives, les modifications statutaires suggérées par l'expérience, c'est l'histoire même de l'Assurance.

Après les maisons, les bâtiments des usines furent admis à l'assurance, mais à l'exclusion de tous ustensiles, mécanismes et machines.

Les salles de spectacles avaient été et demeurèrent toujours exclues.

Le minimum d'assurances nécessaire pour le début du fonctionnement était fixé à dix millions de francs, chiffre bien minime comme en avaient conscience les fondateurs, aussi avisèrent-ils à remédier à cet inévitable inconvénient, par la constitution d'un fonds de garantie fourni par les sociétaires.

Aux termes des statuts, l'estimation des immeubles à assurer, base de la perception de la cotisation annuelle, était faite par un architecte de la Société. Cette estimation devait servir de base, tant pour la fixation du dépt de garantie à fournir

par le sociétaire que pour l'évaluation du dommage en cas d'incendie.

Le montant du dépôt de garantie était fixé au minimum fort élevé de 1 0/0 de la valeur assurée. Cette disposition donnait à la Société le caractère initial d'une Société de propriétaires aisés ; elle devait fatalement disparaître, ainsi que d'autres dispositions statutaires, avec le développement d'une clientèle plus généralisée.

Les fonds reçus à titre de garantie devaient être déposés à la Banque de Rouen ; des dividendes d'intérêts devaient être distribués. Au dépôt en espèces pouvait être substituée la remise de papiers revêtus de trois signatures reconnues valables et des garanties hypothécaires.

La quotité du dépôt de garantie devait, aussi bien que celle de la cotisation annuelle, être proportionnée à la gravité du risque.

Ces dispositions financières garantissaient la solvabilité de la Société, c'était l'équivalence du versement en espèces et du dépôt de rentes sur l'Etat, représentant, dans leur ensemble, le versement du cinquième du capital social imposé aux actionnaires des Compagnies à prime.

Pour assurer la faveur publique à une institution qui n'était pas accueillie sans méfiance, quelque fût son mode d'organisation, il devait être alloué aux hospices de la Seine-Inférieure et de l'Eure respectivement le dixième des cotisations des biens assurés dans chacun de ces départe-

ments. Des encouragements devaient être donnés aux pompiers.

Après un incendie l'évaluation de la perte devait être faite sur la base de l'estimation, déduction faite de la valeur des parties subsistantes.

Après la clôture de l'exercice le sociétaire recevait les dix-neuf vingtièmes de la perte constatée, le dernier vingtième restant à sa charge. Ce mode de règlement dont l'expérience devait révéler le vice, fut abandonné dans la suite. Avant une modification définitive il fut prescrit aux sociétaires de faire connaître la survenance de changements notables dans la valeur des bâtiments assurés, soit en augmentation, soit en diminution. La solution rationnelle, l'indemnité du dommage éprouvé au jour du sinistre devait prévaloir. La garantie offerte aux intérêts de l'ordre public par une retenue arbitraire sur l'indemnité, aussi inscrite dans des conditions de polices de Compagnies à prime, pouvait porter à faux et devait être remplacée par le paiement intégral du dommage réglé.

On voit relevées dans un rapport du 31 mars 1824, aussi bien que dans les ouvrages de MM. Boudousquié et Grün et Joliat, les difficultés éprouvées pour l'extension, pour l'acclimatation, pourrait-on dire, de l'Assurance. Le rapport, de même que les ouvrages cités, note « l'insouciance du propriétaire qui, en général, ne songe au danger du feu que quand il arrive », et d'autre

part insiste sur la difficulté de trouver des agents.

En outre on avait dû reconnaître qu'une certaine progression du nombre des incendies constituait une coïncidence fâcheuse avec l'apparition de l'assurance. C'était une rencontre de nature, non seulement à attirer l'attention des assureurs, mais propre à entretenir, à l'endroit de l'institution nouvelle, des préventions que les faits paraissaient justifier.

En poursuivant l'historique de la Société on constate l'étude, imposée à tous les assureurs, de la valeur relative des risques, base de la tarification applicable à chaque catégorie. Il arrive bien quelques inadvertances dans un pareil travail; aussi n'est-ce pas sans sourire que l'on voit exclure de la garantie, en 1837, les moteurs à vapeur et les roues hydrauliques. On s'étonne moins de voir, en 1843, de nouveaux statuts exclure des risques à garantir les filatures, raffineries, fabriques de sucre, tissages mécaniques avec plus d'un étage, verreries, fabriques de soufre, de toiles cuirs et de taffetas gommés, d'allumettes, de vernis. Les salles de spectacles avaient toujours été exclues.

Cet ostracisme pouvait être conforme aux intérêts particuliers de la Société, mais il est permis de constater qu'il eût entravé le développement industriel de notre région, s'il avait été également prononcé par les Compagnies dont le caractère



commercial provoque parfois un sentiment de défaveur étrange dans un milieu tel que le nôtre où l'on doit beaucoup au commerce.

En 1843 fut fondée, sous la même dénomination, une seconde Société, à la fois immobilière en dehors des départements de la Seine-Inférieure et de l'Eure, mobilière pour toute la France. La nouvelle Société fonctionnait parallèlement à l'ancienne, avec laquelle elle devait se fusionner en 1881, après avoir acquis, en couvrant un milliard de valeurs, une situation égale à celle de sa devancière.

Les deux Sociétés avaient, par la constitution d'un fonds de prévoyance formé d'excédents de cotisations, institué la cotisation annuelle fixe, avec éventualité de réduction ou de compensation de cette cotisation, si les sommes réservées paraissaient supérieures aux besoins éventuels. La compensation ainsi envisagée a été appliquée une fois pour moitié, une fois pour la totalité de la cotisation. Depuis il a paru préférable de grossir les réserves, comme le faisaient les Compagnies à prime.

L'article 37 des statuts de l'« Ancienne Mutuelle » avait définitivement arrêté les conditions du règlement des sinistres ; il était ainsi rédigé : « L'estimation faite au moment de l'assurance ne peut servir que de renseignement pour l'appréciation des dommages. L'assurance ne peut jamais être une cause de bénéfice et l'indemnité ne peut



excéder le dommage réel éprouvé. L'estimation des objets subsistants est faite de la même manière.

« Les cotisations payées demeureraient acquises à la Société, alors même que la valeur assurée aurait été reconnue supérieure à celle constatée par l'expertise. L'assurance étant reconnue inférieure à cette valeur, la Société payerait une part proportionnelle du dommage. »

Ces règles étaient et demeurent communes à toutes les Sociétés d'assurances. L'adoption de conditions nouvelles a fait seulement disparaître des variations de texte.

Avant d'en venir à d'autres créations locales, il convient de remonter à l'établissement, antérieur à leur fondation, des agences des plus anciennes Compagnies à prime qui suivit de près la constitution de ces Sociétés. Ce retour en arrière donnera l'occasion de remarquer, se trahissant dans les autorisations gouvernementales, l'inquiétude qu'inspirait l'Assurance contre l'incendie au point de vue de l'ordre public.

Dans l'autorisation donnée le 4 septembre 1816 à la « Société d'Assurances mutuelles de Paris », on lit à l'article 1<sup>er</sup>, paragraphe 2 de l'ordonnance du Roi : « Devront les sociétaires se conformer à toutes les dispositions du Code de commerce, aux lois, règlements et ordonnances de police sur le fait des incendies. »

A ces prescriptions toutes naturelles se trouve

ajouté au paragraphe 3 : « Notre ministre secrétaire d'Etat de l'Intérieur désignera un commissaire chargé, conformément à l'article 27 des statuts, de prendre connaissance des opérations de cette Société. Le commissaire surveillera ces opérations....., il informera notre Préfet de police à Paris *de tout ce qui pourrait intéresser l'ordre et la sûreté publique.* » Suivait la faculté de suspendre celles des opérations qui paraîtraient contraires aux lois et statuts de la Société ou *dange-reuses pour l'ordre et la sécurité publique.*

Dans les autorisations subséquentes données à des Compagnies dont les statuts offraient sans doute des précisions plus conformes aux vues de l'autorité, on trouve seulement l'obligation de se conformer aux lois et statuts.

La « Compagnie d'Assurances générales contre l'incendie » avait été autorisée par ordonnance royale du 20 octobre 1819. Cette Compagnie avait été constituée au capital de deux millions seulement ; cette limitation a eu les conséquences les plus favorables pour les actionnaires, mais les résultats qu'elle avait produits ont été exploités par des financiers, au préjudice de l'épargne, par des comparaisons systématiquement inexactes, ainsi que nous le verrons plus loin.

En parcourant les conditions d'origine des polices de la « Compagnie d'Assurances générales » on est frappé de se trouver en présence d'une œuvre d'un caractère que l'on peut dire dé-

finitif. Des changements de détail ont pu être apportés par la suite, la structure de l'édifice contractuel n'a pas été modifiée. On ne saurait croire qu'il se soit agi d'une œuvre toute de premier jet, aussi désirerait-on remonter aux sources de son inspiration. N'aurait-on pas trouvé de premiers éléments fournis par des documents venus des trois Compagnies fondées avant la Révolution ? (1). Il paraîtrait aussi probable que des polices de Compagnies anglaises auraient pu, sauf adaptation aux principes de l'ordonnance de 1681 et du Code de commerce, être mises à profit.

La « Compagnie d'Assurances générales », à son exemple, les autres Compagnies à prime et des Sociétés, telle que « l'Ancienne Mutuelle », n'ont jamais cessé de grossir leur réserves, augmentant ainsi, au fur et à mesure du développement de leurs opérations, les gages offerts en garantie aux assurés.

La Compagnie française du « Phénix » était autorisée le 1<sup>er</sup> septembre 1819, la « Compagnie Royale », depuis « la Nationale », le 11 février 1820, la Compagnie « l'Union », le 5 octobre 1828, la Compagnie « le Soleil », constituée par acte du 25 février 1829, était autorisée cette même année. Cette dernière Compagnie prenait un caractère semi-mutuel, comme l'avait fait une Société an-

(1) Voir la *Lutte contre le feu avant 1789*. Documents, *op. c.*

glaise, « Friendly society fire office », elle offrait à ses assurés une répartition des huit dixièmes des bénéfices nets, à charge par eux de prendre l'obligation de payer, en cas de perte, une seconde prime.

En 1829 on constatait comme un résultat satisfaisant que les capitaux garantis par la « Mutuelle » et les quatre Compagnies établies à Paris, s'élevassent à près de *dix milliards*, chiffre auquel venait s'ajouter le montant des assurances réalisées par les Sociétés mutuelles de province.

En 1913 seize Compagnies à prime et vingt-sept Sociétés mutuelles assuraient, en chiffre ronds, *deux cent quatre-vingt-quatorze milliards*.

« L'Ancienne Mutuelle », avec plus de sept milliards, tenait le premier rang parmi les Sociétés ayant leur siège en province.

La Compagnie « la France » était autorisée en 1837, les Compagnies « la Providence » et « l'Urbaine » en 1838. Ces Compagnies, comme celles précédemment constituées, purent se développer sans avoir à prélever sur leur capital des avances pour frais notables de premier établissement, comme il advint pour les créations postérieures, la formation d'une clientèle étant devenue de plus en plus difficile et onéreuse. Des agences avaient été établies dans notre ville, au fur et à mesure de la constitution de ces Compagnies, il en fut de même pour celles fondées postérieurement.

En 1849 se constituait une seconde Société d'assurances mutuelles, « la Normandie ». A l'aide des communications obligeantes du directeur de cette Société, M. le baron Elie-Lefebvre, il a été donné de suivre son évolution statutaire. « La Normandie » fut d'abord constituée, comme l'avait été « l'Ancienne Mutuelle », en deux Sociétés distinctes, l'une immobilière, l'autre mobilière, autorisées, l'une et l'autre, le 20 septembre 1840. A cette époque le caractère régional, justifié à certains égards, la diversité des tarifs appliqués suivant les régions l'atteste, était encore en vigueur, mais élargi. « La Normandie » était autorisée à opérer dans les cinq départements de notre ancienne province. En 1849 l'autorisation était étendue à quatorze départements nouveaux, formant groupe avec ceux de la première zone d'exploitation.

Les statuts présentaient une grande analogie avec ceux de « l'Ancienne Mutuelle » tels qu'ils étaient à l'époque de la création de la nouvelle Société. Ces statuts subirent, comme ceux des autres mutuelles, des modifications de détail.

Le fait d'importance capital fut la réunion des deux Sociétés en une seule, et l'autorisation donnée à « la Normandie », le 25 juillet 1864, d'étendre ses opérations dans la France entière et en Belgique.

On remarquait cette différence, entre les statuts primitifs de la Société et ceux en vigueur en

1876, que les exclusions de risques industriels sont devenues beaucoup moins nombreuses; les filatures ne sont plus visées. Toutefois « la Normandie » a usé de prudence en ce qui concernait les risques les plus aléatoires; elle a mis à profit l'expérience d'autrui. Grâce à la sagesse de sa direction, cette Société a pris un bon rang parmi les mutuelles. Dans les derniers statuts l'accord était virtuellement fait avec les Compagnies à primes pour l'adoption de conditions générales communes.

La même année que « la Normandie » était fondée la Société mutuelle « la Clémentine », autorisée le 7 avril 1840. Cette Société avait pour objet d'assurer des valeurs mobilières et immobilières appartenant aux propriétaires d'usines, fabriques, manufactures et marchandises. Cette fondation avait été suggérée par l'opinion inexacte, l'avenir le devait démontrer, que les primes demandées par les Compagnies d'assurances à primes fixes, pour les risques industriels, étaient exagérées. On ne discernait pas que plus le taux d'une prime s'élève, plus il y a de chances qu'elle se trouve insuffisante, car plus elle aura été débattue, plus elle aura provoqué la concurrence. C'est en vertu des données acquises sur ce point que les Compagnies, assistées par leurs réassureurs, conservent sur les risques des *pleins* d'autant moins élevés que le taux de la prime l'est davantage.



La tentative inaugurée par les fondateurs de « la Clémentine » était périlleuse; elle portait sur une clientèle restreinte, de nature particulièrement aléatoire. Avec une réunion de risques spécialement exposés aux dangers du feu, en admettant même des statistiques fournissant des moyennes exactes par périodes, il aurait fallu envisager l'éventualité de fluctuations redoutables. Le dernier directeur avait conscience que la Société, dont le fonctionnement avait toujours été parfaitement honorable et régulier, mais parfois difficile, était établie sur une base instable, aussi avait-il commencé un essai de nécessaire extension. Malheureusement la crise subie par l'assurance, à compter de 1877, par le fait de manœuvres financières, vint, au début de cette évolution, en rendre la réalisation impossible.

Des comparaisons plus que boiteuses avec les plus-values obtenues par les actions de quelques anciennes Compagnies, avaient permis de faire de profitables émissions d'actions de Compagnies nouvelles avec des primes minimales, en apparence seulement. L'artifice était grossier : on constatait que la plus-value obtenue par une action était, par exemple, de 10,000 francs et l'on demandait bien peu de chose pour l'action en émission, mettons 200 francs, seulement la première action était de 5,000 francs, elle formait la millième partie d'un capital de 5 millions, majoration sur l'ensemble 10 millions de francs.



L'action en émission était-elle de 500 francs, elle formait la quatre-vingt millième partie d'un capital de 40 millions, 200 francs multipliés par 80,000 équivalaient sur l'ensemble à une majoration de 16 millions (1). Quiconque voulait, par le procédé vétuste de la multiplication, crever la bulle, était un vulgaire pessimiste. On avait la fortune sous la main, pas besoin d'aller chercher l'or au Klondicke, on avait l'assurance. Cette précieuse découverte faite, ce fut une folle ruée sur les actions des Compagnies ; elles montaient, montaient pêle-mêle, qu'elles fussent des valeurs sérieuses ou des titres bons à mettre au panier, s'il eût été possible de s'en débarrasser si aisément. Les gens économes préféraient les actions qui ne valaient rien, sinon des appels de fonds, parce qu'elles étaient moins chères.

Mais si on vantait les bénéfices, progressivement obtenus par le petit nombre des élus, pour réaliser les émissions, inversement pour former des clientèles on déclarait exagérées les primes procurant de si favorables résultats. On mettait en pratique la concurrence au rabais contre tous assureurs mutuels et à prime. Peut-être, par une restriction mentale que des pratiques ultérieures permettraient de supposer, se proposait-on de

(1) Les 80,000 actions de la Compagnie X..., réduites postérieurement à 20,000, avaient été admises à la cote de la Bourse, au comptant et à terme, le 28 janvier 1878. (*Journal des Assurances*, tome XXIX<sup>e</sup>, page 119.)

reprendre en détail, suivant les occasions, des concessions excessives. Les Compagnies anciennes respectèrent, même avec des polices résiliables annuellement, des engagements onéreux. Cette délicatesse ne passa pas inaperçue ; je sais tels portefeuilles dont elle favorisa un considérable développement.

« La Clémentine » percevant des cotisations déjà insuffisantes ne pouvait vivre en consentant des réductions ; c'était l'évidence même, mais les gens qui ne voulaient pas voir préféraient attribuer l'excédent des charges à une mauvaise direction. L'exemple des succès obtenus par l'agiotage obscurcissait la claire vision des réalités, préparait à envisager la lucrative transformation de la Société en Compagnie à primes fixes. Le directeur, on doit le rappeler à l'honneur de sa mémoire, s'était tenu à l'écart d'une combinaison comportant une émission d'actions avec *prime*, à peine excusable si elle avait eu pour unique objet de mettre à la charge d'actionnaires, en échange d'une clientèle onéreuse, l'acquit des charges de la Société.

Malheureusement, l'opération qui n'était pas louable en elle-même, fut accomplie sous l'influence d'une préoccupation exclusive, sans le moindre discernement, sur la foi d'une confiance aveugle. Les promoteurs du mouvement de spéculation, les habiles avaient su, tout en se ménageant d'énormes bénéfices, préparer des créations

viables au prix de gros sacrifices au début, ces gens adroits devaient ainsi se trouver à l'abri de suites trop fâcheuses; ils pourraient expliquer les premiers mécomptes, renvoyer à l'avenir le soin de réalisations bénéficiaires envisagées à tort comme immédiates. Il fallut beaucoup de patience parfois aux plus favorisés, à ceux dont les actions devaient produire quelque chose. On voit dans un bulletin financier, telle Compagnie entrer, après vingt-neuf ans, dans l'ère des dividendes, en donnant 4 francs par action à ses actionnaires. Pour « la Clémentine » l'expérience fut négative, la liquidation s'imposa. On avait fait valoir, sur les affiches de l'émission, les bénéfices à provenir des opérations toujours hasardeuses de réassurances. Un intermédiaire s'était chargé de procurer quantité de ces affaires; il se procura en Russie. L'opération fut désastreuse, pour la Compagnie s'entend.

Après une existence plus ou moins courte, les Compagnies, issues d'un extraordinaire engouement, disparurent à deux ou trois exceptions près. Le crédit de l'assurance ne fut pas atteint, les assurés n'ayant pas subi de préjudice ou fort peu; les actionnaires seuls, victimes de leur inénarrable crédulité, furent cruellement éprouvés.

J'ai conservé un souvenir égayé de la déconvenue de braves gens quand j'avais dissipé, en temps utile, les espoirs usuraires dans lesquels se complaisait leur naïve cupidité.

Une Société née dans notre ville, « la Rouennaise », n'avait pu se développer suffisamment tout en méritant la considération. Une transformation accomplie sans grand bruit, n'améliora pas la situation; il fallut liquider.

« La Mutuelle de l'Ouest », Société d'assurances mutuelles mobilières et immobilières, a été fondée en 1884. Cette Société poursuit son développement dans des conditions statutaires spéciales; elle souscrit au gré des proposants des polices en mutualité ou à cotisations fixes.

Les Sociétés et Compagnies eurent à leurs débuts la tâche difficile à remplir de recruter, de former, d'initier à une œuvre nouvelle un personnel d'employés et d'agents. Le maintien et le développement de leur organisation, tâche quelque peu simplifiée par la notion usuelle de l'assurance, n'en demeure pas moins l'objet de la constante et nécessaire sollicitude des directions. Il faut faire choix, en dehors du siège social, d'agents généraux ou directeurs particuliers; ceux-ci doivent recruter, sous leur responsabilité, des auxiliaires.

Les fonctions ne dérivent pas d'un ordre hiérarchique. Les choix sont faits avec le souci d'assurer aux Compagnies une représentation active et honorable. Une recommandation essentielle faite aux agents est d'éviter l'exagération des sommes à assurer, de bien faire ressortir aux proposants

que les dommages sont réglés, au jour du sinistre, d'après les valeurs constatées. Dans toutes les propositions adressées, il doit être déclaré que les sommes proposées sont en rapport avec la réalité.

Que des abus aient pu et puissent se produire, la chose est inévitable, mais une exagération notable ne saurait résulter du seul fait de l'assureur. Le principe fondamental de l'assurance est beaucoup plus connu qu'on ne le voudrait dire; certaines personnes le critiquent, mais par ce fait même il est établi qu'elles ne l'ignorent pas.

Dans l'industrie et le grand commerce on est parfaitement édifié sur la portée du contrat d'assurance, aussi des sinistres fort importants se règlent-ils aisément à la satisfaction commune. Dans des milieux moins informés, il semblerait que l'assuré ait à remplir des devoirs de complaisance, de quasi-assistance, sauf à trouver mauvais, s'il est amené à le faire observer qu'une Compagnie n'est pas un bureau de bienfaisance, alors que l'on voudrait lui faire remplir le rôle de cette respectable institution.

Si des illettrés peuvent encore se méprendre sur les conditions régissant la garantie, il n'y aurait pas à s'arrêter aux doléances des gens qui auraient fait assurer des sommes exagérées, par légèreté ou autrement, et par suite payé des primes inutiles. En matière de marchandises, par suite des fluctuations de cours et de quantités, la fixation large des sommes couvertes ne sau-

rait être reprochée à personne; c'est une mesure de prudence.

Avec quelque réflexion, il est aisé de se rendre compte que l'assureur est le plus intéressé à ce que le chiffre de l'assurance soit normal. Les affaires étant sollicitées, on n'aperçoit pas qu'une Société, en consentant une police, fait confiance au contractant. En réalité, assureurs et assurés sont en relations de confiance et d'estime. Les sinistres se règlent dans leur généralité dans des conditions réciproquement satisfaisantes. Le système de l'expertise évite des froissements entre les parties, souvent hors d'état de prendre une appréciation personnelle des dommages. Il est rare qu'on ait à recourir à une tierce-expertise amiable.

Quand fort exceptionnellement un litige a des suites judiciaires, c'est rarement du fait de l'assureur; il redoute les procès. Les Sociétés et Compagnies considèrent toute contestation comme préjudiciable au développement de leurs affaires, à la stabilité de leurs clientèles. En outre si l'esprit de justice animant les magistrats de tout ordre, inspire confiance et respect, on est porté à craindre que, par un dédoublement, tel que celui subi par Emérigon, la personnalité de l'assuré ne s'efforce de mettre en défiance celle du juge. Un certain intérêt, à l'occasion fort mal placé, secondé par quelque préjugé, peut s'attacher à une victime supposée. La plupart du



temps, le grief unique à invoquer par le plaignant contre son adversaire serait les efforts faits par celui-ci pour dissiper des obscurités voulues, profitables pour pêcher en eau trouble.

Les contestations pour irrégularités de contrats sont fort rares; on ne relève guère les menues inexactitudes. Avant même que les ménagements dus à la bonne foi fussent stipulés dans la police, ils lui étaient pratiquement accordés. Les méthodes de généralisation adoptées dans la rédaction des contrats donnent à la garantie une précision que ne produirait pas une multiplicité de détails comportant des omissions.

Si justifiée que puisse être sa confiance dans l'intermédiaire par lui choisi, un assuré ne doit, en aucun cas, se désintéresser du soin personnel de ses assurances et subir l'influence de suggestions d'un zèle affecté, multipliant, pour s'imposer, des hypothèses inquiétantes dénuées de sens, heurtant parfois le sens commun.

Une remarque à faire, c'est la fidélité des classes ouvrières à acquitter des cotisations dont le recouvrement ne pourrait être poursuivi par des voies judiciaires. C'est le sentiment de l'honneur qui se fait l'auxiliaire de la prévoyance; c'est sous son inspiration que se poursuit l'échange de la garantie contre son prix stipulé.

La pratique honorable de la concurrence n'exclut pas les sentiments d'estime et de sympa-



thie entre les assureurs ; ils sont d'ailleurs appelés à garantir en commun des usines et de grands magasins, et trouvent ainsi des occasions de rapprochement.

Une *Association professionnelle* a été formée entre les directeurs particuliers à Rouen des Compagnies d'assurances à primes fixes françaises ; elle a été présidée avec distinction, dévouement et cordialité par MM. Edouard Pelay, Georges de Colombel, Léon Goupil, actuellement elle l'est par M. de Beaupuis.

En présence des menaces contre la liberté de l'assurance une *Union départementale* a réuni tous les assureurs mutuels et à prime. Cette Association, présidée par MM. de Beaupuis et Joseph de Beaurepaire, serait qualifiée pour intervenir en faveur de tout intérêt professionnel mis en cause.

On a souvent parlé du monopole de l'assurance par l'Etat : à moins d'en faire un mode d'impôt dont la garantie ne serait que le prétexte, y aurait-il un grand profit budgétaire à cette atteinte portée à l'initiative privée ?

On parle beaucoup des bénéfices réalisés par les Compagnies d'assurances contre l'incendie, mais on ignore ce que cette assurance produit au Trésor public, soit par les charges subies par les Sociétés elles-mêmes, soit par les sommes recouvrées gratuitement par leur entremise.

Pour 1913, Compagnies et Sociétés avaient versé à l'Etat 35,354,658 francs, soit plus de

27 1/2 0/0 de la somme de 128,632,456 francs payée pour indemnités aux assurés.

Les opérations d'une Compagnie avaient produit en 1913 un bénéfice de un million, le dividende donné aux actionnaires avait été de 600,000 francs, il avait été versé à l'Etat 2,096,094 fr. 61.

L'Assurance contre l'incendie a étendu sa garantie avec mesure et prudence à des risques bien définis tels que pertes de loyers et de jouissance. On peut former le souhait que le désir d'accroître la matière assurable ne provoque pas des extensions à des pertes non matérielles, difficiles à reconnaître et à délimiter. Quelle que soit sa modalité, l'assurance ne saurait courir le risque de devenir un moyen d'acquérir, autrement elle justifierait l'appréhension manifestée dans l'ordonnance royale du 4 septembre 1816, redoutant des opérations qui seraient contraires aux lois... ou dangereuses pour l'ordre et la sécurité publique.

Il convient de s'en tenir dans ces notes à l'Assurance contre l'incendie telle qu'elle a été pratiquée avec succès à Rouen au XIX<sup>e</sup> siècle; elle a fourni parfois dans la zone d'influence des indemnités supérieures à un million de francs. On ne saurait mieux faire que d'appliquer à une institution, dont la croissance a été si rapide, les termes de l'édit de Charles IX, disant de l'Assurance maritime : « Ce négoce fort honorable qui décore, embellit grandement le traficq et com-

merce d'icelle ville ». Pour l'Assurance contre l'incendie, l'éloge royal devrait être complété, car elle met sa garantie à la portée des intérêts les plus humbles.

#### L'ASSURANCE SUR LA VIE

Notre pays a été devancé par l'Angleterre pour l'application de l'Assurance sur la vie, telle qu'elle est pratiquée en France depuis le commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, comme elle l'avait été pour l'Assurance contre l'incendie.

Une opposition avait été faite avec fort peu de réflexion à l'institution d'opérations reposant sur la vie humaine, attendu, disait-on, que son prix était tel que l'on ne le pouvait évaluer par une somme d'argent, ce que personne n'avait songé et ne songerait à faire. En conséquence de ces sentiments de délicatesse mal placée, on repoussait des opérations dont le profit pour l'assureur reposerait uniquement sur la longévité de l'existence des assurés et dont l'objet serait de remédier aux conséquences, faciles à envisager, de leur mort prématurée.

Le scrupule constituait un singulier contresens, alors que l'on voyait, de longue date, sans s'en émouvoir, l'État et particuliers pratiquer le système des tontines dont l'attrait égoïste résultait du profit, espéré par chacun des intéressés, de la disparition de ses co-associés.

Le Gouvernement ayant pris une plus juste appréciation de la question avait autorisé en 1787 une Compagnie royale avec privilège exclusif. Cette autorisation était fort bien motivée dans le préambule de l'édit du Conseil d'Etat du 3 novembre 1787, où il était dit : « Le Roi s'étant fait rendre compte de la nature et des principes des divers établissements fondés en Europe, sous le nom d'*Assurances sur la Vie*, a reconnu qu'ils renfermaient des avantages précieux ; que naturalisés en France ils y seraient d'une grande utilité ; qu'un nombre considérable d'individus de tout sexe, de tout âge, y trouveraient la facilité de faire assurer sur leur vie, ou sur des termes de leur vie, des rentes ou des capitaux, soit pour eux-mêmes dans leur vieillesse, soit après eux, en faveur des survivants auxquels ils voudraient laisser des ressources ou des bienfaits,..... qu'enfin ces combinaisons variées liant utilement le présent et l'avenir, ranimeraient ces sentiments d'affection et d'intérêt réciproque qui font le bonheur de la société et en augmentent la force » (1).

L'intérêt social de l'institution avait été parfaitement discerné par Louis XVI ; malheureusement la Compagnie, ainsi autorisée, fut supprimée par la Révolution, après cinq années d'un brillant succès.

(1) *Coup d'œil sur les Assurances sur la vie des hommes.* (J.-B. Juvigny, Paris, 1825).

*L'Essai sur les probabilités de la durée de la vie humaine*, de Deparcieux, présente un aperçu très curieux de la pratique de la constitution de rente viagère par voie tontinière. L'auteur se proposait de donner des bases expérimentales à ces opérations, aussi écrivait-il : « Il est nécessaire à bien des personnes de connaître le principe des *Rentes viagères* de toute espèce. » Visant les emprunts d'Etat il continuait : « Les Ministres en ont besoin pour savoir ce qu'ils doivent donner aux rentiers de chaque âge, lorsque l'Etat a besoin d'argent ; et les rentiers doivent savoir ce que l'on doit donner de rente suivant leur âge. »

La volonté de satisfaire aux devoirs de la prévoyance familiale se remarquait parfois par la constitution de rentes viagères souscrites sur plusieurs têtes.

Ce qui résultait des observations recueillies par Deparcieux, c'est que les prévisions tontinières basées sur la mortalité générale étaient et demeurent absolument erronées par le fait de la sélection opérée par les contractants. S'agissait-il d'un enfant, le père de famille ne le faisait entrer dans la tontine que si sa constitution, sa bonne santé lui faisaient envisager pour lui l'espoir de la successibilité des mises des enfants des autres. Cette perspective caractérisait et caractérise la valeur morale de cette opération décevante. De même le crédit rentier ne consentant à se dessaisir de son capital qu'en prévision d'une longue exis-

tence, les statistiques des tontines établissaient que la moyenne de vie de leurs rentiers était supérieure à celle communément observée.

Pour l'assurance *en cas de vie*, capital ou rente, la sélection se fait, comme par le passé, par les contractants; pour l'assurance *en cas de décès*, elle se fait par les Compagnies qui acceptent le risque sur les probabilités d'existence résultant de l'examen médical.

L'attrait spéculatif des classes tontinières viagères était la reversion, totale ou partielle, au profit des survivants, des rentes servies aux membres qui venaient à décéder. C'était la fortune gagnée en vieillissant, et tel rentier s'était trouvé investi de la totalité du revenu de sa classe à quatre-vingt-quinze ans : un peu tard pour en jouir.

Le système avait une certaine organisation scientifique : les tontines étaient divisées en dix et même quatorze classes, suivant les âges des intéressés. Une entreprise qui eut à ses débuts un énorme et naturel succès — elle demandait peu et promettait beaucoup — instituée le 1<sup>er</sup> avril 1791; prit sur le conseil de Mirabeau, le titre de *Caisse d'épargne et de bienfaisance*; elle est connue sous le nom de tontine Lafarge. Cette Société adopta un système simpliste dont l'ineptie devait trouver des imitateurs; elle divisa les souscripteurs en deux classes seulement. Une classe comprenait les individus de la naissance à quarante-



cinq ans, l'autre ceux âgés de quarante-cinq ans ou plus. Le résultat fut nécessairement désastreux, et s'il importe de le rappeler c'est en raison de l'influence négative qu'exerça, sur le développement des opérations sérieuses, ce fâcheux précédent.

C'est en 1819 que la « Compagnie d'Assurances générales » prit l'initiative méritoire de se constituer pour la mise en pratique de l'Assurance sur la vie dans des conditions qui en ont fait une institution sociale de la plus haute portée et du plus grand caractère.

L'assurance *en cas de décès*, c'était la carrière ouverte à la prévoyance généreuse, la prudence au service du devoir ; c'était l'application du principe même de l'assurance française, la réparation de la perte résultant du sinistre, dans l'espèce, de la mort.

En même temps l'assurance *en cas de vie*, reposant sur des bases certaines, permettait la constitution de capitaux au profit de tierces personnes, à ceux qui ne pouvaient, soit en raison de leur âge, soit en raison de leur état de santé, contracter une assurance sur leur propre tête.

Si le succès a couronné la tentative de la « Compagnie d'Assurances générales » on ne saurait que s'en féliciter et reconnaître que si cette initiative a été récompensée par l'opulente rémunération du capital primitivement exposé, elle avait été mise au service d'une idée dont la diffusion, encore



inachevée, n'était pas chose aisée et sans risques. Le fait d'une brillante réussite n'infirmé en rien ce qui est dit de la hardiesse dont firent preuve les fondateurs de la première Compagnie anonyme française d'assurances sur la vie. Il suffit pour reconnaître l'exactitude de l'indication de remarquer que, contrairement à ce qui s'était produit pour l'incendie, l'exemple donné ne fut suivi que tardivement avec une hésitation marquée. Les Compagnies les plus anciennes, après la « Compagnie d'Assurances générales », datent, « l'Union » de 1829, « la Nationale » de 1830, « le Phénix » de 1844.

L'opinion influencée par le déplorable souvenir de la tontine Lafarge était mal disposée à l'endroit de nouvelles entreprises et devait l'être d'autant plus qu'elle n'avait pas à subir l'impression de trop séduisantes promesses. Des hommes distingués tels que Duvillard, auteur de tables de mortalité qui ont fait autorité, comme celles de Deparcieux (1), le baron Fournier, le comte Alexandre Delaborde s'attachèrent à mettre en relief les avantages de toute nature qui résulteraient de la pratique des assurances sur la vie. Malheureusement l'esprit de système, des préférences exclusives pour des Sociétés mutuelles encore enlisées dans les procédés tontiniers, avec leurs illusions,

(1) Les données fournies par l'expérience ont nécessairement amené le remaniement de ces remarquables travaux et l'établissement de nouveaux documents.

auraient pu entraver le développement de l'assurance en cas de *décès*. Nonobstant tous les obstacles, cette modalité éminente de la prévoyance a poursuivi sa laborieuse carrière. En 1913 le nombre des Compagnies anonymes était de quinze. La « Mutuelle-Vie » s'était constituée le 7 juin 1881, sous les auspices de l'« Ancienne Mutuelle », avec laquelle elle est restée étroitement unie. Cette situation a été celle de toutes les Sociétés fondées avec l'appui des Compagnies d'assurances contre l'incendie.

La nouvelle Société, comme son aînée, avait pris soin de se donner un fonds de garantie, sans s'en tenir à la théorie de spécialistes professant que les primes devant être au moins égales aux sinistres et aux frais, il ne serait nécessaire de leur rien ajouter. Le capital de garantie avait été fixé à quinze cent mille francs, divisé en bons donnant droit à un intérêt de 4 0/0 sur la somme versée, plus une participation dans les bénéfices fixée par les statuts. L'amortissement des bons devait se faire au fur et à mesure du développement des réserves. Le système de la prime fixe annuelle était combiné avec celui de la mutualité attribuant les bénéfices nets aux sociétaires. La « Mutuelle-Vie » ayant mis à profit l'expérience acquise des Compagnies anonymes, se trouvait par son mode de constitution et de fonctionnement à même d'échanger avec elles des affaires par voie de réassurances.

Quelle que fut l'influence de l' « Ancienne Mutuelle », la « Mutuelle-Vie » n'a pas échappé aux difficultés de production que subissent tous les assureurs sur la vie. A une époque, des participations assez élevées dans les bénéfices avaient favorisé le développement des opérations des anciennes Compagnies, d'autant mieux que ces résultats avaient été considérés comme pouvant s'améliorer par le fait du paiement de nouvelles primes, ce qui était une erreur, les sommes portées en réserves chaque année servant exclusivement à la reconstitution des capitaux assurés. De plus, l'abaissement du taux de l'intérêt avait même obligé d'augmenter les primes, avec l'approbation du Gouvernement, le taux de capitalisation ayant dû être réduit.

Néanmoins, malgré les obstacles et la concurrence étrangère, dont les combinaisons comporteraient une étude au-dessus de la portée commune, la « Mutuelle-Vie », comme les Compagnies françaises à primes fixes, a continué à développer sa production, avec sagesse et prudence, jusqu'au brusque arrêt résultant de l'interminable guerre qui désole la France et ses Alliés, et affecte le monde entier.

L'Assurance sur la Vie n'est pas encore universellement envisagée comme elle devrait l'être. On voudrait trouver en elle un mode de placement privilégié, exigeant peu pour rendre beaucoup. Certain lyrisme de propagande, la légende tonti-

nière, des opérations parallèles mal comprises, à l'occasion tout à fait étrangères à l'assurance, entretiennent un état d'esprit inexact. Des illettrés n'ont pas été seuls à envisager l'assurance sur la vie comme constitutive d'un *bénéfice*. Cette appréciation étrange eut pour effet de porter atteinte à une demande de dommages et intérêts formée par une veuve contre un dentiste qui avait occasionné la mort de son mari en l'endormant imprudemment. On lisait dans un jugement du tribunal de la Seine du 27 novembre 1885, concernant cette affaire, et réduisant à fort peu de chose les dommages et intérêts, cet attendu justificatif de la sentence : « Attendu que si cet événement (la mort du mari) a pu ralentir la marche de la maison de commerce de Lejeune, il faut reconnaître qu'il a été en même temps une source de *bénéfices* pour sa famille, *puisqu'il a fait cesser le paiement d'une prime d'assurance sur la vie qu'entretenait Lejeune et qu'il a rendu exigible le montant de cette assurance de 40,000 francs.* »

Un arrêtiiste avait fait une critique aussi brève que décisive de cette décision judiciaire; il en résultait, disait-il, que le défunt n'avait pas contracté une assurance dans l'intérêt de sa famille, mais pour couvrir, au préjudice des siens, la responsabilité de celui qui avait occasionné sa mort.

Un simple tribunal de commerce, le tribunal de

Caen, avait su discerner, dans un jugement du 21 mars 1837, qu'une assurance sur la vie, contractée par un chef de famille, avait le caractère d'un contrat d'indemnité, atténuant le préjudice matériel occasionné par son décès : « Attendu, était-il dit, qu'aux termes des articles 212, 213 et 214 du Code civil, le mari doit à sa femme assistance et protection et qu'il est obligé de lui fournir tout ce qui est nécessaire pour les besoins de la vie ; qu'en souscrivant le contrat destiné à assurer à sa femme quelques ressources, après son décès, Dehaume n'a fait que remplir des devoirs et obligations résultant de son mariage. »

Le tribunal déboutait un syndic de faillite voulant mettre la main sur le capital acquis à la femme en vertu d'un droit exclusivement personnel.

Le pouvoir d'étendre au delà de la tombe l'accomplissement du devoir c'est, dans son simple énoncé, l'éloquente définition de l'Assurance sur la vie. Quelle reconnaissance doivent à un cher disparu les êtres aimés qui doivent à sa prévoyante sollicitude une suprême assistance !

L'assurance en cas de décès supprime les charges, apporte l'aide au moment même où se produit l'éventualité envisagée. A chacun de choisir la modalité la mieux appropriée à sa situation de fortune ou d'aisance, à ses ressources. Au début d'une carrière, alors que l'assurance

est d'autant plus indispensable que l'on n'a rien acquis et souvent tout engagé, il serait sage de rechercher le plus de garantie possible pour le moins d'argent possible. On peut obtenir ce résultat directement par une assurance vie entière à primes viagères ou indirectement par une assurance mixte à longue échéance, dont les primes ne seraient pas beaucoup plus élevées (1). Il s'agit ici d'examiner seulement le principe et les résultats obtenus et de relever une faiblesse de l'assurance, celle d'être sollicitée.

Quant au coût, il ne saurait être relevé ou réduit que par une entente avec l'Etat. Dans les circonstances difficiles créées par les événements, on a pu constater la solidité des Sociétés et leur empressement à se concerter avec le Ministère du Commerce pour l'exécution libérale de leurs contrats, poursuivie sans interruption.

Il convient d'ailleurs de ne pas pousser les choses au noir et, si l'on constate les difficultés d'une expansion désirable, on doit reconnaître l'importance des résultats obtenus.

En 1913, quinze Compagnies à prime avaient garanti une somme totale de 607,184,538 fr. 35 se répartissant comme suit :

(1) L'assurance mixte garantit le paiement du capital assuré, soit aux bénéficiaires, le décès du souscripteur survenant, soit à lui-même, s'il est vivant au terme fixé pour l'exécution du contrat en cas de vie.



|   |                    |               |
|---|--------------------|---------------|
| Assurances vie entière.....                             | 139.931.706 fr.    | 83            |
| Assurances mixtes et terme<br>fixe.....                 | 340.444.207        | 42            |
| Assurances temporaires et<br>combinaisons spéciales.... | 82.092.315         | 60            |
| Assurances capitaux différés.                           | 44.716.308         | 50            |
| Total.....  | <u>607.184.538</u> | <u>fr. 35</u> |

Sur le chiffre global on remarque que les assurances en cas de décès dépassent 552,000,000 francs.

La « Mutuelle-Vie » avait la même année souscrit un chiffre d'assurances s'élevant à 9,359,032 fr. 25, comprenant près de 7,000,000 d'assurances mixtes.

On se méprend en supposant que les bénéfices très importants réalisés par d'anciennes Compagnies résultent de l'exagération des primes perçues ; il proviennent de l'importance des opérations de ces Sociétés, et de ce fait que ces bénéfices deviennent progressifs, au fur et à mesure de leur développement, le capital social demeurant immuable. Si on consulte les comptes rendus de Compagnies remontant, comme la « Mutuelle-Vie », à 1880, sagement administrées comme elle, on constate que les bénéfices sont très modérés.

L'assurance sur la vie en cas de décès peut rendre de multiples services ; elle peut être utilement employée à titre de garantie, comme moyen



de crédit. A notre sens, le mérite essentiel de cette institution serait de se trouver à la disposition de l'homme pour conjurer ou atténuer, pour la famille, les effets matériels de l'irrégulière brièveté de la vie. Aussi paraîtrait-il permis de dire que contracter une assurance, en prévision du plus incontestable des risques, constituerait l'acte de raison d'un homme de cœur.

#### ASSURANCES DIVERSES

Parmi les Assurances qui remontent au XIX<sup>e</sup> siècle, on peut mettre en bon rang les Assurances contre les Accidents. La connaissance et la recherche de plus en plus développée des causes de responsabilité ont provoqué la création de nombreuses Sociétés.

A chacun de rechercher les garanties qui lui sont nécessaires.

Le statut des employeurs et des employés et ouvriers a été réglé pour les industries, les professions et le commerce par la loi de 1898. Le risque professionnel, déjà reconnu et garanti par l'initiative privée, a été institué par la loi, avec règlement forfaitaire des responsabilités.

Pour les domestiques et les ouvriers agricoles, on est resté sous le régime du droit commun avec les aléas de la responsabilité civile, en cas de responsabilité.

Les Assurances contre la grêle et celle de la

mortalité du bétail n'intéressent guère que les populations rurales.

Enfin l'activité du cambriolage, additionnée de faits d'infidélité, a donné naissance à l'Assurance contre le Vol.

J'arrête ici cette nomenclature et prie l'Académie de m'excuser si j'ai pu abuser de sa bienveillante attention en remplissant la mission que m'avait confiée M. le Président.

---

# UN DEMI-SIÈCLE DE PRISON

Par le D<sup>r</sup> MERRY-DELABOST.

---

C'est de moi qu'il s'agit, Messieurs, et vous allez voir que je n'exagère pas, puisque, au mois de juillet prochain, il y aura cinquante-deux ans que je suis entré à la prison départementale de Rouen,..... et que j'y suis encore.

Je vous en ouvre aujourd'hui la porte, afin de vous faire connaître simplement quelques-unes des particularités de cette longue carrière de médecin pénitentiaire qui sont restées dans mes souvenirs, et m'ont paru, à tort ou à raison, susceptibles de vous intéresser.

Lorsque je fus, en juillet 1864, nommé médecin adjoint des prisons, le chef du service était le D<sup>r</sup> Vingtrinier, qui fit, pendant quarante-quatre ans, partie de l'Académie, et en fut, sans doute, l'un des membres les plus zélés et les plus féconds, car de 1828 à 1872, il n'est presque pas de volume du *Précis* qui ne contienne de lui quelque communication, sur les sujets les plus divers.

Après sa mort, en 1872, je me trouvais être le plus ancien adjoint; le Préfet, M. Lizot, me fit

appeler à la Préfecture et m'offrit la succession de mon chef. Fort surpris de me voir décliner cette offre honorable, il voulut connaître les causes de mon refus.

Je lui montrai pour quelles raisons je n'étais nullement soucieux d'assumer la responsabilité d'un service de cette importance, tel qu'il fonctionnait; et je dus lui en expliquer l'organisation.

Jusque vers 1860, la prison de Rouen, dénommée Bicêtre, était située dans la rue d'Amiens, désignée alors sous le nom de rue Napoléon-III; elle terminait, pour ainsi dire, cette rue, à peu près à l'endroit où se trouve, actuellement, la caserne Hatry. C'était donc presque au centre de la ville; et le service médical pouvait s'y faire sans grand dérangement; il en fut autrement après son transfèrement au siège actuel, loin de la ville; les moyens rapides ou économiques de locomotion, en usage de nos jours, automobiles et tramways, n'existaient pas; l'obligation de s'y rendre tous les jours imposait donc au médecin chargé du service, outre une dépense notable, une perte de temps considérable, peu compatible avec les autres obligations d'un médecin praticien.

Pour remédier à ces inconvénients, le Dr Vingtrinier avait imaginé une organisation ingénieuse et originale.

Le service médical était assuré successivement,

jour par jour, par trois médecins, le chef et ses deux adjoints; chacun d'eux n'avait donc à se déplacer que deux jours chaque semaine, ce qui pouvait se concilier avec les nécessités de la clientèle.

Mais, à côté de cet avantage, que d'inconvénients !

Pour n'en citer qu'un seul, le médecin ne devenait-il pas un simple manœuvre ? Quel intérêt pouvait-il y trouver, au point de vue de l'instruction professionnelle, de l'amour de la science, de la sollicitude pour les malades, alors que ses diagnostics et les traitements institués par lui pouvaient se trouver modifiés les jours suivants par ses deux collègues ?

Il m'est, entre autres, resté de cette période le souvenir d'une pénible émotion. A l'une de mes visites j'avais trouvé, à l'infirmerie, un malade en train de mourir de suffocation, du fait d'un épanchement pleurétique. Une ponction, pratiquée sur le champ, mit fin à l'étouffement et je laissai le malade en aussi bon état que possible. Mais quelle fut ma surprise quand, trois jours plus tard, mon tour de service étant revenu, en entrant dans l'infirmerie j'aperçus son lit inoccupé; je m'imaginai qu'il avait dû être enlevé par quelque complication imprévue et ne pus, sans doute, point réprimer mon impression, car l'infirmier se hâta de me dire que le soulagement éprouvé par l'opéré avait été tel, qu'il avait, spontanément, demandé

au médecin de service sa sortie de l'infirmérie, pour retourner à l'atelier.

Ce fait, et quelques autres, racontés au Préfet l'éclairèrent et lui expliquèrent les raisons de mon refus. Mais alors, me dit-il, si vous étiez chef et libre d'organiser le service, que feriez-vous ?

Je lui exposai que le service médical d'une prison diffère d'un service d'hôpital en ce que, s'il y a des malades à soigner, il y a aussi, et en bien plus grand nombre, des gens valides à maintenir en bon état de santé.

Le service médical comporte donc divers éléments : une partie, à proprement parler, hospitalière, visite des infirmeries et consultation ; une partie hygiénique, dont l'importance se devine par les rapports avec les Administrations, locale, préfectorale, ministérielle ; et enfin, la recherche de la vérité dans les cas d'aliénation, vraie ou simulée, assez fréquemment observés dans les prisons.

Selon moi, si le chef de service ne voulait pas assumer sur lui seul une charge aussi considérable, il pourrait la diviser, mais d'une manière différente ; par exemple, confier à ses adjoints la besogne hospitalière, non plus jour par jour, mais mois par mois, de manière qu'il puissent prendre intérêt à leurs fonctions, et en les indemnisant pour la gêne et les dépenses que leur occasionneraient ces visites quotidiennes durant tout un mois ; le chef du service, tout en conservant

la direction, se consacrerait plus spécialement à l'hygiène, aux rapports administratifs, aux questions d'aliénés.

Mais, interrompit le Préfet, c'est l'organisation de la magistrature que vous m'exposez là. Le Procureur général ne plaide pas lui-même, sauf exceptions ; ce sont ses substituts qui remplissent cette fonction. Ancien magistrat, je ne puis qu'approuver de semblables dispositions.

Ce fut ainsi que je devins médecin en chef.

— J'ai tout lieu de croire que la division du travail que je préconisais n'était pas mauvaise, puisqu'elle fut approuvée en haut lieu, qu'elle n'a pas été modifiée depuis quarante-quatre ans ; et que, ayant plus de temps à consacrer à la partie hygiénique que je m'étais réservée, j'ai pu faire des travaux et réaliser des améliorations qui m'ont valu, outre de nombreuses lettres de félicitations, dont quelques-unes m'ont été très précieuses, d'être désigné pour faire partie des délégations françaises aux Congrès pénitentiaires internationaux, de Rome en 1885, et de Saint-Pétersbourg en 1890.

L'une des premières innovations que je réalisai dans le domaine de l'hygiène n'est pas restée limitée à la prison de Rouen, car elle fut ensuite assez tardivement, il est vrai, appliquée dans la plupart des prisons, dans les casernes, puis, dans le public, et actuellement, on s'ingénie à en faire



bénéficier nos soldats en campagne. Je veux parler des *bains-douches*, dont la genèse ne vous paraîtra peut-être pas dénuée d'intérêt.

Durant les huit années où j'avais fait le service comme adjoint, il m'était parfois arrivé de regretter de n'avoir pas à ma disposition un service d'hydrothérapie, à l'eau froide, pour le traitement de certains malades. Devenu chef de service, j'avais entretenu de cette idée le Directeur, qui m'avait indiqué un local où cette installation pourrait être faite.

Or, un jour, à mon arrivée à la prison, le Directeur me donna communication d'une circulaire ministérielle relatant une visite faite dans les prisons anglaises, par des inspecteurs généraux, qui avaient été émerveillés des résultats obtenus grâce aux soins de propreté auxquels y sont astreints les détenus. La circulaire du ministre invitait, en conséquence, les Directeurs d'établissements pénitentiaires à se concerter avec les médecins à ce sujet, et à lui soumettre des propositions.

Je poursuivais, ce jour-là, l'étude que j'avais entreprise, en vue de l'installation hydrothérapique, lorsqu'au moment où je pénétrais dans la petite cour où cette installation était prévue, mon attention fut attirée par un jet de vapeur, lancé dans l'atmosphère par un tuyau provenant de la machine élévatrice de l'eau d'un puits.

Ce fut un trait de lumière. Pourquoi, me dis-je,

n'utiliserait-on pas cette vapeur perdue ? Il serait si simple d'en chauffer l'eau d'un réservoir ? Et l'eau ainsi chauffée, sans frais, pourrait être employée aux usages de propreté réclamés par la circulaire ministérielle. Un simple filet d'eau coulant d'un robinet nettoie les mains aussi bien qu'un volume d'eau assez considérable contenu dans une cuvette ; tout le monde a fait cette expérience ; or, de l'eau chaude, tombant en pluie, devrait réaliser, pour toute la surface du corps, cette même propreté qu'on obtient si aisément pour une seule partie ? Quelques litres d'eau pourraient suffire au lieu de deux cents à trois cents litres qu'exige un bain en baignoire.

Je me hâtai de faire part au Directeur de mon idée, et, quelques jours plus tard, nous fîmes une expérience qui en démontra le caractère pratique. Dans la pièce où se trouvaient les trois baignoires alors servant pour toute la population de mille à douze cents détenus, on fit venir un prisonnier choisi parmi les plus sales ; et il n'était pas difficile à trouver, car il y avait alors à la prison un atelier d'aplatissage de cornes pour en confectonner des boutons ; les détenus, travaillant nus jusqu'à la ceinture, dans un milieu surchauffé et rempli de poussière, ne tardaient pas à prendre l'aspect de véritables nègres. Le sujet de l'expérience, entièrement nu, se plaça au pied d'une échelle sur laquelle se tenait un gardien muni d'un arrosoir rempli d'eau chaude.

A cinq ou six reprises le gardien versait l'eau de son arrosoir, sur le détenu, en interrompant le jet, de manière à lui laisser le temps de se frictionner avec du savon ; et, pendant ce temps, les spectateurs voyaient la couche de saleté qui recouvrait le corps se diluer, s'écouler de la tête aux pieds, et disparaître.

En l'espace de quatre à cinq minutes, avec seize litres d'eau, le faux nègre était devenu blanc.

L'expérience était concluante.

Un rapport fut donc envoyé au Ministre, le 15 novembre 1872.

Je vous fais grâce des retards, des rapports réitérés, du démarquage, dont le procédé fut l'objet.

Ce ne fut que, lorsque M. le Préfet Lizot eut bien voulu nous engager à faire par nous-mêmes, en nous autorisant à imputer la dépense sur les fonds d'entretien de la prison départementale, que nous pûmes, le Directeur, M. Vallet et moi, créer le premier établissement de bains-douches, bien modeste, il est vrai, dont le coût ne dépassa pas onze cents francs.

Deux ans plus tard environ, en 1875, sur les instances de mon ami le Dr Foville, je fis connaître le procédé, dans un travail publié dans les *Annales d'hygiène*, sous le titre de : « Note sur un système d'ablutions pratiqué à la prison de

Rouen et applicable à tous les grands établissements pénitentiaires ou autres ».

Le nom des *bains-douches*, sous lequel le système est désigné maintenant, n'était pas trouvé. Ce fut, je crois, le D<sup>r</sup> Arnould, professeur à la Faculté de Médecine de Lille, qui l'employa le premier.

Après avoir, dans son traité d'hygiène, publié en 1881, résumé les efforts tentés par divers médecins militaires en vue de la propreté des soldats, il ajoutait : « il fallait trouver le moyen de donner le *bain-douche* chaud et en tout temps. L'honneur d'avoir réalisé le premier cette salutaire pratique revient au D<sup>r</sup> Merry-Delabost qui, dès 1873, l'appliquait aux détenus de la prison de Rouen et en proposait la généralisation à tous les établissements pénitentiaires. »

Ce n'est point, d'ailleurs, aux seuls établissements pénitentiaires que je proposais d'appliquer ce système ; l'armée, entr'autres, avait été l'objet de mes préoccupations ; avec l'aide du général Merle, de M. Nétien, maire de Rouen, et de plusieurs officiers du génie avec lesquels le général m'avait mis en rapport, j'étais à la veille de voir le système installé à la caserne Saint-Vivien, lorsque la démission de M. Nétien vint entraver le projet, qui fut abandonné par son successeur.

Le lieutenant-colonel du génie Mangin-Lecreulx devenu plus tard général, bien qu'ayant

alors à ce moment changé de garnison, n'avait pas abandonné cette idée ; il m'envoya de Montpellier copie d'un important travail intitulé : « Mémoire sur l'application à la troupe du système Merry-Delabost pour ablutions complètes ou bains économiques. »

Mais ses propositions ne furent pas acceptées, et il advint, comme cela arrive, hélas ! trop souvent, que ce fut l'étranger qui, le premier, profita des avantages du système. Le D<sup>r</sup> Arnould raconte que, dans une réunion de l'Association allemande d'hygiène publique tenue à Dresde en 1878, le D<sup>r</sup> Roth, médecin général de l'armée saxonne, montra avec satisfaction aux membres du Congrès, cet outillage hygiénique. En 1879 le D<sup>r</sup> Munnich, médecin-major du 2<sup>e</sup> régiment des grenadiers de la garde établit des bains-douches dans la caserne de ce régiment à Berlin.

Par la suite, des établissements publics de bains-douches à bon marché se créèrent un peu partout en Autriche et en Allemagne.

M. Ch. Cazalet, ancien adjoint au maire de Bordeaux, qui s'est fait, en France, l'apôtre infatigable du système, les installa avec un remarquable succès dans sa ville et dans plusieurs autres ; heureux de savoir que l'idée première était française et non allemande, comme on le lui avait dit en Allemagne — il tint à me faire décerner par le Congrès international de la propreté

corporelle, tenu à La Haye, en 1913, le titre de père des bains-douches.

Je vous prie de m'excuser, Messieurs, de m'être étendu si longuement sur ce sujet et, pour suivre mon programme, je vais indiquer rapidement diverses modifications introduites dans l'hygiène de l'établissement, ainsi que plusieurs de mes travaux sur la science pénitentiaire.

Je ne fais que mentionner un système de lavabos-douches extrêmement simple que je fis installer dans quelques dortoirs pour le lavage matinal du visage et des mains, et qui mit fin à une épidémie de conjonctivite catarrhale chez les jeunes détenus du quartier correctionnel.

A l'occasion de trois épidémies de variole dans la prison, en 1876, 1880 et 1881, je pratiquai des inoculations de vaccin animal, dont les résultats, indiqués dans mes rapports, avaient particulièrement appelé l'attention de M. le Dr Foville, autrefois médecin de l'asile de Quatre-Mares et devenu inspecteur général des services administratifs du Ministère de l'Intérieur; il m'écrivit : « L'expérience que vous avez faite de la vaccine animale sur une population condensée et séquestrée a la valeur d'une expérience de laboratoire et a fourni un résultat d'une netteté absolument démonstrative. Il me semble que vous devriez la faire connaître. »

Ce fut l'objet d'un article inséré dans les *Annales d'hygiène*.

En 1884, un rapport suivi d'une publication dans l'*Union médicale de la Seine-Inférieure* sur la *scrofule au quartier correctionnel* ne fut sans doute pas étranger à la décision de l'Administration centrale qui supprima ce quartier.

Au nombre des questions composant le programme qui devait être traité au Congrès pénitentiaire international de Rome, en octobre 1885, se trouvait la suivante : « Sur quels principes doit être basée l'alimentation des détenus au point de vue hygiénique et pénitentiaire ? » J'envoyai au Ministre un travail qui me fit désigner pour assister à ce Congrès.

En 1885, sur la demande du Dr Dechambre, directeur d'une publication importante, le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, je publiai, dans un des volumes de cette collection, une étude sur le *système pénitentiaire*, qui fut reproduite dans le *Bulletin* de la Société générale des prisons : « J'ai pensé, m'écrivait le secrétaire, que les éditeurs du *Dictionnaire encyclopédique* n'y verraient point d'inconvénient et j'ai remis votre brochure à l'imprimeur ».

La *Revue d'hygiène*, dans son numéro d'avril 1887, a publié un article au sujet d'expériences, faites à la prison de Rouen, sur un biscuit à la viande proposé comme aliment de réserve pour



les soldats en campagne. J'avais été encouragé dans ces recherches par M. le Préfet et avais obtenu du Ministre l'autorisation de les poursuivre.

Tous les sujets soumis à l'expérience déclarèrent, une dizaine de jours après sa fin, qu'ils ne s'étaient jamais mieux portés, et tous les douze étaient prêts à recommencer, si je le jugeais utile.

Je ne crois pas, néanmoins, que l'usage de ce biscuit, désigné sous le nom de Bis-vi-gum (biscuit à la viande et aux légumes), ait été adopté dans l'armée.

En 1890, je pris part aux travaux du Congrès pénitentiaire international de Saint-Petersbourg, en vue duquel j'avais fait un rapport sur cette question du programme : « Quels encouragements peuvent être accordés aux détenus dans l'intérêt d'une bonne discipline pénitentiaire? En particulier, dans quelle mesure le détenu peut-il disposer librement de son pécule? »

Je ne puis, sans quelque émotion, parler de ce Congrès, convaincu que je suis qu'il a joué un rôle important dans les préliminaires de notre alliance avec la Russie.

Parmi les représentants de la France, figuraient plusieurs hautes personnalités fort connues, telles que : M. Louis Herbette, chef de la délégation, directeur de l'Administration pénitentiaire, dont le frère était alors ambassadeur à Berlin; MM. les

sénateurs Théophile Roussel et Xavier Blanc; M. Félix Voisin, conseiller à la Cour de Cassation, ancien préfet de police; MM. les députés Georges Leygues et Maruéjols; M. Léveillé, professeur à la Faculté de Droit; M. Alfred Normand, inspecteur général des bâtiments pénitentiaires, membre de l'Institut, etc., etc.

Le jour de la séance solennelle d'ouverture du Congrès, placé en face de la tribune impériale, je pouvais suivre, sur la physionomie expressive de l'empereur Alexandre III, l'impression évidente de la satisfaction qu'il éprouvait à entendre le discours prononcé par M. Herbette, au nom de ses collègues de la Commission internationale. Cette impression favorable nous fut ensuite confirmée par M. le maire de Saint-Pétersbourg, M. Likhatchew, venu à notre hôtel pour annoncer à M. Herbette qu'une haute distinction venait de lui être attribuée; je puis ajouter, d'ailleurs, que tous les Français étaient, de la part de nos hôtes, l'objet de prévenances et d'attentions très significatives.

Je m'excuse, Messieurs, de cette digression; j'ai pensé qu'elle ne vous laisserait pas indifférents, si bien même que je vous prie de me permettre de la prolonger en vous citant quelques passages du discours de M. Herbette, qui avaient dû frapper l'esprit bienveillant de l'Empereur :

« Il est bien permis, disait-il, de tirer quelque enseignement du spectacle qui nous est donné

pour le bien de l'humanité, si chère aux cœurs généreux, jusque dans la dégradation la plus douloureuse.

« Que l'on imagine un auditeur non averti de l'objet de cette réunion où il surviendrait tout à coup. Qu'on le suppose, à la vue d'une assistance semblable, songeant aux motifs qui engagent un souverain à donner quelque peu de son temps, c'est-à-dire de sa vie, d'une vie si précieuse pour tant de millions d'êtres; — qu'il compte les illustrations rassemblées dans cette enceinte; — qu'il se demande quelle œuvre est assez grande pour fixer l'attention et obtenir les soins d'hommes d'Etat, d'administrateurs, de magistrats, de jurisconsultes, de savants en tous genres de sciences sociales; — qu'il suppose quels intérêts assez pressants ont pu amener de contrées si lointaines tant de personnes que leurs travaux et leurs fonctions y retenaient; — ne sera-t-il pas frappé de ce fait qu'on travaille ici pour des malheureux, et non pas pour les malheureux que la fatalité seule a frappés, et qui restent dignes d'estime jusque dans la plus basse misère, mais pour ceux qui ont mérité leur chute, et qui, parfois, s'obstinent à ne vouloir pas se relever?

« Ce fait parle assez haut pour honorer notre époque...

« ... Cette conscience que tous prennent ainsi de la mission qui leur est dévolue pour le bien commun, cette religion du devoir par laquelle

chacun se juge endetté envers les autres de tout le bien qu'il peut leur faire est la source la plus pure de joie, la plus grande consolation dans les épreuves, la plus grande espérance dans l'avenir.

« Cette idée que rien de ce qui est « l'homme » ne doit être dédaigné, même par les plus puissants et les meilleurs; que la puissance n'est qu'une raison de plus d'être bon; que les personnes les plus vertueuses sont celles qui peuvent donner appui aux plus misérables; cette idée n'est-elle pas digne de grouper les hommes de doctrine avec les hommes d'action et de pratique, les femmes les plus vertueuses et les plus charitables, les gens de tout rôle et de toutes fonctions dans la société?...

« ... C'est travailler pour la sécurité et le repos des honnêtes gens que de prendre à tâche l'amendement des coupables qui ne sont pas, qui ne veulent pas être incurables. Tant que la vie est laissée à un homme, il ne doit pas être livré à l'extrême désespoir. »

C'est en 1890, Messieurs, qu'était tenu ce langage. Dix ans plus tard, notre nouveau confrère, M. le Commissaire général de la Marine Neveu, écrivait des lignes, que j'ai citées dans mon rapport sur ses œuvres, dans lesquelles, en prévision d'une guerre, il prenait la défense des modestes pêcheurs côtiers.

Que l'on compare les sentiments élevés et géné-

reux dont le courant entraînait alors les gens de cœur, vers un idéal de Bonté et de Justice, avec les sentiments que tend, de nos jours, à faire prédominer, dans les usages des peuples, une nation qui se montre si orgueilleuse de ce qu'elle appelle « sa kultur », ne sera-t-on pas épouvanté de ce vertigineux recul vers la barbarie, primitive, en moins d'un quart de siècle ?

Je rentre, maintenant, dans mon sujet, en vous parlant des maladies mentales qui, vraies ou simulées, se rencontrent fréquemment dans les prisons et en vous montrant, par deux exemples, quelles énormes difficultés peut présenter le diagnostic de la simulation.

Cette partie de ma communication pourrait être intitulée : « Histoire de brigands », car l'un de ces simulateurs, dont j'ai à vous retracer les faits et gestes, réalisait un type de malfaiteurs, heureusement rare, justifiant de tous points cette appellation.

Mon prédécesseur, M. le Dr Vingtrinier, avait coutume de rédiger indistinctement *tous les rapports* concernant les détenus donnant des signes d'aliénation mentale, à quelque titre qu'ils fussent à la prison, déjà *condamnés* ou encore *accusés*. Entrant en fonctions en qualité de chef de service, je commençai par suivre les mêmes errements ; mais je ne tardai pas à en reconnaître les inconvénients et à me rendre compte de la

distinction qui devait être établie, à ce point de vue, entre ces deux catégories de détenus.

Les condamnés dépendent exclusivement de l'Administration pénitentiaire, c'est-à-dire du Ministère de l'Intérieur.

Les prévenus ou accusés sont, pour ainsi dire, en subsistance, en surveillance, à la prison, mais dépendent du Ministère de la Justice. A tous, indistinctement, le médecin de l'établissement doit ses soins, en ce qui concerne les maladies communes; mais, s'il s'agit de maladies mentales ou de désordres les simulant, ou encore d'affections pouvant atténuer en quelque mesure la responsabilité, la situation ne change-t-elle pas?

Nommé par le Ministre de l'Intérieur, le médecin de la prison a le devoir de renseigner son Administration sur tout ce qui concerne les détenus *condamnés*; en ce qui touche, en particulier, aux maladies mentales, il doit les signaler et, soit demander le maintien du détenu à la prison, s'il n'est qu'un simulateur; soit proposer son transfert dans un asile spécial, pour qu'il puisse y recevoir les soins que sa maladie réclame, s'il s'agit réellement d'un aliéné. Dans ce dernier cas, s'il y a eu erreur de diagnostic, la simulation, une fois dévoilée par le médecin spécialiste, après un séjour plus ou moins long à l'asile, le simulateur est réintégré à la prison; et c'est tout. La condamnation qui l'a atteint suit son cours quand même.

Mais, les conséquences sont bien différentes lorsqu'il s'agit d'un *accusé*; son désordre mental peut le rendre irresponsable des actes qui lui sont reprochés; par conséquence, une erreur de diagnostic aura pour effet de soustraire à l'action de la justice un criminel qui aura été un simulateur adroit.

N'est-ce pas au Ministère de la Justice et non au Ministère de l'Intérieur d'établir la vérité?

Telles furent mes premières réflexions à ce sujet.

Bien que, au cours de mes études, j'eusse suivi, à Saint-Yon, les savantes cliniques d'un de nos plus éminents aliénistes, le D<sup>r</sup> Morel, et que, plus tard, j'eusse fréquemment accompagné, dans ses instructives visites à Quatre-Mares, mon érudit ami le D<sup>r</sup> Foville, je me rendais compte de l'insuffisance, pour des cas graves, de mes connaissances en fait de médecine mentale. Aussi était-ce sans enthousiasme que j'adoptais la méthode suivie par le D<sup>r</sup> Vingtrinier.

Mais je n'avais pas encore pris de résolution à ce sujet, lorsque se présentèrent successivement deux cas, assez exceptionnels, que je vais vous raconter, qui mirent fin à mes hésitations.

A l'une de mes visites à la Conciergerie (c'est ainsi qu'on désignait une prison enclavée dans le Palais-de-Justice même, et supprimée depuis lors, qui recevait, aux époques des sessions, les accusés devant passer aux Assises), le gardien-chef



appela mon attention sur un accusé, nommé Desvignes, récemment transféré de la prison de Neufchâtel, et qui donnait des signes d'aliénation mentale.

Un premier examen me fit penser qu'il était réellement fou, atteint du délire de la persécution; mais, avant de faire un rapport au président des Assises, je voulus attendre quelques jours, en soumettant le sujet à une surveillance attentive. A mon second examen, je constatai un tel changement dans le caractère de sa folie que je fus convaincu que mon sujet n'était qu'un *simulateur*; mais les preuves à donner, aux Assises, à l'appui de cette seconde opinion n'étaient pas suffisantes pour me déterminer à faire un rapport: je me bornai à envoyer au président des Assises une simple note pour lui faire connaître mes doutes, et demander que l'affaire fût renvoyée à une autre session, l'examen mental étant confié à un médecin spécialiste. Ce fut ma première infraction à l'ordre de choses établi.

Cette double satisfaction me fut accordée, et l'on désigna comme experts les D<sup>rs</sup> Foville et Rousselin, auxquels je fus adjoint. Selon mes instructions, le détenu fut transféré à la prison de Bonne-Nouvelle et placé dans une cellule, avec la recommandation de n'échanger avec lui que les paroles strictement indispensables. Quelques jours après, j'allai le voir dans sa cellule et m'efforçai de lui faire comprendre que nous

n'étions pas dupes de sa comédie; que nous savions qu'il n'était pas fou, mais que, aussi longtemps qu'il lui plairait de vouloir le faire croire, il serait maintenu en cellule; son affaire avait été renvoyée à une autre session; c'était donc un retard de trois mois qu'il allait avoir à subir; et à subir en cellule; et qu'il en serait de même tant qu'il persisterait à jouer la même comédie; c'était à lui de réfléchir aux inconvénients de sa conduite; mais je l'engageais fort à dire la vérité. Le lendemain, quand on lui apporta son déjeuner, il demanda à voir le gardien-chef, lequel m'avait accompagné dans ma visite de la veille et lui dit: « J'ai réfléchi depuis hier à ce que m'a dit M. le Docteur, et je vois bien que j'ai eu tort de m'en rapporter à un de mes camarades de prison de Neufchâtel, un nommé Bellegueule, qui m'avait donné le conseil de faire le fou; il vaut mieux que je dise la vérité. »

MM. Rousselin et Foville, informés de ce changement d'attitude, vinrent à la prison de Bonne-Nouvelle, où Desvignes renouvela ses aveux de simulation. Deux points laissaient mes distingués collègues un peu perplexes : l'accusé affirmait avoir eu des attaques d'épilepsie dans son jeune âge, et répétait, malgré ce qu'on lui faisait remarquer de l'invraisemblance du fait, que, dans la prison de Neufchâtel, il avait eu, à plusieurs reprises, des hémorrhagies et perdu chaque fois un *muids* de sang. Mais, l'aveu de la simula-

tion était tellement net et répété avec une telle persistance qu'on résolut de faire le rapport en ce sens.

Le détenu sortit de cellule et fut envoyé, pour travailler, dans un atelier, où il se conduisit bien et ne donna sujet à aucune plainte, pendant environ six semaines. Puis il redevint étrange et commit des excentricités qui me furent signalées; j'en prévins aussitôt mes deux collègues qui revinrent à la prison, et après un nouvel examen, demandèrent que Desvignes fut transféré à l'asile de Quatre-Mares où il serait plus facile de le soumettre à un examen concluant. Le transfert eut lieu et fut définitif, car la folie persista sans interruption pendant deux années environ, au bout desquelles Desvignes mourut, dément.

En résumé voici un accusé qui, après un premier examen, est pris par moi pour un véritable aliéné, après le second, pour un simulateur; qui avoue ensuite avoir joué la comédie, redevient tranquille pour quelques semaines; donne de nouveaux signes d'aliénation et finit par succomber dans une asile d'aliénés. Cela vous donne une idée des difficultés.

Le cas dont j'ai à vous entretenir, maintenant, est plus singulier encore. Il s'agit d'un nommé Petitot, dont notre excellent confrère, M. Vermont, n'a pas perdu le souvenir. Avec quelques notes recueillies à cette époque, il m'a été pos-

sible de reconstituer l'histoire fantastique de cet inénarrable gredin.

Il appartenait à une honnête famille de la Côte-d'Or, et avait fait ses études dans un petit séminaire. Après de multiples aventures, il s'était spécialisé en son genre ; il était *voleur de curés*. Je l'ai entendu, à la Cour d'assises, soutenir cette thèse humoristique : « Au lieu de me poursuivre, on devrait me féliciter. Les curés ont fait vœu de pauvreté et c'est une bonne action que je fais en les dépouillant de ce qu'ils possèdent indûment. »

Avant la guerre de 1870, il avait traversé l'Atlantique et fait, au Canada, partie d'une troupe de saltimbanques ; puis il était rentré en France pour prendre du service dans l'armée de Garibaldi, dans laquelle il était, m'a-t-il dit, brigadier maréchal-ferrant.

Combien étaient à plaindre les habitants des localités protégées par un semblable drôle !

J'avais eu occasion de m'entretenir de ce détenu avec M. Vermont, son avocat ; nous avons échangé nos idées au sujet de sa folie, sans tomber d'accord. « Ah ! si vous aviez vu ce que je viens de voir, me dit, un jour, M. Vermont, que je rencontrai, accompagné d'une dame bien mise et de bonne apparence, à la porte de la Conciergerie, vous ne douteriez plus de la démence de mon client », et il m'expliqua qu'à l'improviste il l'avait mis en présence de sa mère, qui venait d'arriver de Dijon, et que, malgré son observa-

tion très attentive, il n'avait pu surprendre, sur ses traits, la moindre trace d'émotion; il lui semblait impossible qu'on pût simuler la folie avec une telle perfection.

M. Vermont et cette dame rentrèrent à la Conciergerie avec moi; et l'on fit revenir Petitot dans la pièce où les avocats avaient coutume de conférer avec leurs clients; conservant son air égaré, Petitot ne faisait nullement attention ni à sa mère, ni aux conseils qui lui étaient donnés au sujet de cette visite et, peu à peu, reculait vers l'extrémité du parloir; à un moment donné, il bondit, avec l'agilité d'un tigre, ou d'un saltimbanque, sur une table placée le long du mur, s'empara d'un sabre de gardien accroché à la muraille, sauta à terre et se mit en fonctions de tirer le sabre du fourreau; que serait-il advenu s'il avait pu y parvenir? Il n'est pas invraisemblable que, pour prouver la réalité de sa folie, il n'eut pas hésité à tuer son avocat, son médecin et même sa mère. Voici, en effet, ce que pensait de lui le Dr Foville, après l'avoir bien étudié: « On fera bien de le garder de près, car c'est un horrible drôle, poussant le cynisme et la dépravation à leur plus extrême limite. »

Une disposition particulière, inconnue de lui, de l'arme qu'il avait en mains nous sauva. Les sabres des gardiens sont munis d'un ressort, sur lequel il est nécessaire d'appuyer le pouce pour pouvoir tirer l'arme du fourreau; fort heureuse-

ment, ignorant ce secret, il éprouva une résistance qui lui fit perdre un peu de temps; extrêmement fort, il eut raison de la résistance, et le sabre était à moitié tiré quand, conscient du danger, je me précipitai sur lui et lui empoignai les deux bras de manière à l'empêcher de libérer l'arme entièrement; les gardiens, appelés, le désarmèrent.

Sur ma demande, une expertise médico-légale fut ordonnée; elle fut confiée à MM. les D<sup>rs</sup> Morel, Foville et Rousselin, et Petitot fut transféré à l'asile des aliénés, mais il n'y resta pas longtemps; le 4 mars je recevais de M. Foville la lettre suivante :

« MON CHER CONFRÈRE,

« La comédie est terminée. Votre aimable Petitot n'a pas jugé possible de continuer plus longtemps son rôle, et après trente-six heures à Quatre-Mares, il y a renoncé; ses aveux ont été complets et la simulation est absolument démontrée. *Habemus fatentem reum.*

« J'ai communiqué ce dénouement à M. le D<sup>r</sup> Morel, et j'ai fait, de suite, auprès du président des Assises les démarches nécessaires pour nous débarrasser d'un hôte aussi incommode. J'espère qu'aujourd'hui même les gendarmes viendront le prendre pour le reconduire à la prison. »

Petitot fut, en effet, réintégré à la prison, où il

tint au directeur ce langage qui me fut bien vite rapporté : « Il y avait, jusqu'ici, onze personnes que j'avais désignées pour mourir de ma main ; maintenant, il y en a douze. » — « Ah ! et serait-ce indiscret, lui dit le directeur, de vous demander si je suis le douzième ? » — « Non, lui fut-il répondu ; je ne vous en veux pas à vous. Mais c'est le gros médecin de Quatre-Mares ; oh ! celui-là, je ne le manquerai pas, je vous en réponds. »

Petitot n'avait cependant pas renoncé complètement à jouer la comédie ; on va le voir par quelques fragments de correspondance.

« Petitot est rentré à la maison de justice, m'écrit le directeur, avouant que depuis deux mois il joue une comédie qu'il ne peut plus soutenir. Je l'ai vu aujourd'hui ; il conserve de singulières allures et prétend ne se rappeler de rien, son armée, le Canada, le sabre, la visite de sa mère, il a tout oublié. C'est son rôle. »

Du même, le 6 avril : « Petitot nous fait des farces, il a fait hier et aujourd'hui des tentatives de suicide ; je suis obligé de prendre des mesures, mais je ne crois pas à une intention bien arrêtée. »

Le 11 avril, le directeur m'écrit encore : « Il ne m'est pas possible d'arriver à réduire le nommé Petitot, malgré une surveillance incessante ; il continue à faire toutes ses extravagances, et même devient assez dangereux pour que j'aie été obligé de lui mettre les fers. Je crois qu'à force



de simulation la folie arrive et par moments sa physionomie semble tourner à l'idiotie. Nous manquons ici des moyens indispensables pour faire des observations sérieuses dans des cas aussi graves, et je pense qu'il serait utile, à l'approche de la session des Assises, de le soumettre de nouveau à l'observation de M. le D<sup>r</sup> Foville. »

De nouveaux examens sont pratiqués, en effet, par MM. Foville et Rousselin (le D<sup>r</sup> Morel était malade), et le 15 mai, le directeur m'informe que « Petitot est complètement guéri, et reconnaît avoir joué la comédie depuis quatre mois. Quelle santé robuste et quelle énergie !

« Depuis hier matin il cause tranquillement et il a passé sa journée à lire. Il ne lui reste qu'une idée fixe, c'est qu'il se vengera et mourra sur l'échafaud ; je crois volontiers à ce pressentiment et nous nous méfions. »

Le 16 mai, M. le D<sup>r</sup> Foville m'écrit : « Vous devez savoir, comme M. Rousselin et moi, que, depuis deux jours, Petitot paraît revenu à de meilleurs sentiments et ne joue plus la comédie ; M. Rousselin, qui l'a vu déjà avec moi, doit le voir seul aujourd'hui. Vous conviendrait-il de nous réunir, tous trois, demain samedi, à Bonne-Nouvelle, afin de le voir ensemble et de statuer sur ce que nous aurons à faire ? »

A la suite du rapport médico-légal, il fut décidé que Petitot passerait aux Assises.

L'accusation visait un vol commis chez le curé de Bocasse-Val-Martin, commune du pays de Caux, vol exécuté suivant la méthode particulière de Petitot, qui consistait à s'introduire, le soir, dans un presbytère, soit un samedi, soit la veille d'une fête, à s'y installer confortablement pour la nuit, et, le lendemain, profitant de l'absence du curé et de sa domestique, partis à l'église, à opérer en toute sécurité son cambriolage et à disparaître.

Après la messe, le curé, rentrant au presbytère, avait promptement constaté le vol dont il avait été victime, et, ainsi qu'il arrive fréquemment à la campagne, les gens du pays causant de leurs affaires au voisinage de l'église, après les offices, il avait trouvé, sans tarder, des cultivateurs auxquels il avait raconté le cambriolage. Un enfant, qui avait indiqué à un inconnu la route à suivre, se trouvait là également; il donna le signalement de cet inconnu qu'on supposait être le voleur. On s'empressa d'atteler une voiture et de partir, au nombre de cinq ou six, dans la direction indiquée par l'enfant. Apercevant un individu qui répondait au signalement, ils se conduisirent fort adroitement, dépassèrent le voyageur en causant entre eux, sans paraître même le voir. Puis, une centaine de mètres plus loin, ils descendirent de voiture, comme pour remédier à un accident. Sans défiance, Petitot les rejoignit. Ils se jetèrent alors à l'improviste sur lui et le mirent

hors d'état de nuire et de se sauver. « Ils ont bien fait de s'y prendre comme cela, dit-il plus tard ; car j'étais armé et si j'avais prévu leur dessein, il n'en serait pas resté un seul. »

Malgré son originale défense à la Cour d'assises et l'appui du médecin de sa famille, venu de Dijon pour témoigner en sa faveur, et qui posa en principe que, si l'accusé n'était pas actuellement aliéné, il était, au moins, candidat à la folie, Petitot fut condamné.

Mais il avait à répondre, devant la Cour d'assises de Versailles, d'un autre vol, commis, dans les mêmes conditions, chez un curé de Seine-et-Oise et dont un hasard particulier, alors qu'on instruisait à Rouen l'affaire du vol de Bocasse-Val-Martin, l'avait fait, longtemps après, reconnaître comme étant l'auteur.

Les gendarmes qui vinrent le chercher pour le conduire à Versailles furent informés de ce qu'il y avait à redouter du prisonnier qu'on leur remettait ; ils lui mirent des menottes ; mais, en chemin de fer, ils furent tranquilisés par son attitude calme ; jamais ils n'avaient eu affaire à un prisonnier aussi docile ; les bons gendarmes ne s'apercevaient pas que, pendant tout le trajet, il employait ses loisirs à affaiblir la chaîne de ses menottes, en la limant, maille contre maille. De la gare à la prison, le trajet se faisait à pied, et profitant d'un moment de distraction de ses gardiens, auxquels sa tranquillité avait inspiré con-

fiance, d'un effort violent Petitot brisa sa chaîne et disparut rapidement; mais il ne connaissait pas Versailles et s'engagea dans une impasse, au bout de laquelle il dut revenir sur ses pas. Un ouvrier qui venait en sens inverse, mis en éveil par les cris des gendarmes, lui barra la route; Petitot, très fort et souple, l'eût, sans doute, terrassé facilement, mais son adversaire lui asséna sur la tête un coup d'une bouteille qu'il avait à la main, et l'étourdit; les gendarmes purent alors le reprendre et terminer leur besogne.

Nouvelle condamnation; Petitot est alors transféré à la maison centrale de Beaulieu, près de Caen; il y recommence sa comédie de démence et est envoyé en traitement à l'asile des aliénés, où, pour le mettre dans l'impossibilité de s'évader, on le fit coucher dans une cellule bien fermée, en lui retirant ses vêtements, après qu'il se fut mis au lit. Pour Petitot, la solution du problème n'était pas difficile. Il trouva le moyen d'ouvrir la porte, s'évada de l'asile vêtu de sa chemise, détroussa un passant, revêtit ses vêtements, et... ici se présentent quelques lacunes dans mon récit. J'étais tenu au courant de l'odyssée de ce gredin par le Dr Foville, auquel j'avais fait part des menaces proférées contre lui devant le directeur de la prison, et qui, par suite, prêtait une attention particulière aux faits et gestes de son mortel ennemi; mais il ne put tout connaître. Nous sûmes pourtant que Petitot était revenu dans le

pays de Caux, à Bocasse-Val-Martin, et s'était présenté un soir chez le curé, lui demandant : « Vous me reconnaissez, monsieur le curé ? » — « Non, mon ami. » — « Je suis Petitot. » A l'audition de ce nom, le curé n'avait pu cacher son émotion : — « N'ayez pas peur, lui dit le brigand. J'ai faim, faites-moi servir à souper, et je vous laisserai tranquille ». Il nous a été dit que le curé, pour se débarrasser au plus vite de son hôte indésirable, lui aurait fait servir ce qu'il avait de meilleur à sa cuisine.

A cette époque, un de mes amis, qui avait vu Petitot à la prison, me dit un soir, en revenant de la chasse : J'ai rencontré en chemin de fer une personne de si parfaite ressemblance avec Petitot, que, si je ne le savais pas sous de solides verrous, je garantirais que c'était lui. C'était lui très certainement. Que devint-il, ensuite ? Mystère. Nous sûmes seulement qu'il avait été arrêté dans son pays natal, après avoir dévalisé un curé — toujours ! — avait été de nouveau condamné et expédié à la Nouvelle-Calédonie.

Longtemps après, une personne qui connaissait l'histoire du brigand et savait qu'elle m'intéressait, m'envoya deux entrefilets découpés dans le *Temps*, dont je regrette de n'avoir pas conservé les dates et qui disaient, le premier :

« *L'identité d'un accusé.* — De Dijon : La Cour d'assises de la Côte-d'Or a été occupée hier à établir l'identité d'un accusé, le nommé Petitot,

qui revenait devant cette Cour, statuant sans l'assistance du jury, à la suite d'un arrêt de la Cour d'assises de Saône-et-Loire, rendu à la session du mois d'août.

« Petitot, poursuivi pour vols au presbytère de Verdonnet, avait été condamné par la Cour d'assises de la Côte-d'Or à quarante ans de travaux forcés, à raison de son évasion de la Nouvelle-Calédonie. Mais Petitot protestait qu'il y avait eu erreur sur son identité.

« Sur son pourvoi en cassation, la Cour suprême cassa l'arrêt de Dijon et le renvoya devant la Cour d'assises de Saône-et-Loire.

« Là il fut impossible de s'entendre, Petitot tutoyant les magistrats, haranguant le public, simulant la folie. La Cour d'assises de Saône-et-Loire se déclara incompétente pour statuer sur l'identité et renvoya à son tour Petitot devant la Cour d'assises de Dijon, se réservant de le juger pour les crimes de vol à lui imputés. Hier donc la Cour d'assises de Dijon a statué sur l'identité de Petitot, reconnu du reste par ses parents, par d'anciens gardiens de prison, d'anciens camarades et d'anciens patrons où il travailla.

« Petitot est né à Dijon le 1<sup>er</sup> août 1852.

« Ce va-et-vient de Cour d'assises en Cour d'assises prendra seulement fin en janvier prochain, à Châlon, où Petitot sera jugé pour les vols qui lui sont imputés. »

Le second article du *Temps* est ainsi conçu :

« *Un cheval de retour.* — De Châlon-sur-Saône :

« La Cour d'assises a condamné hier à vingt-cinq ans de travaux forcés pour vol chez le curé de Verdonnet (Côte-d'Or) le nommé Petitot, évadé de Calédonie, traduit pour la quatrième fois devant des jurys différents sous la même accusation à la suite de cassation et d'incidents de procédure.

« Petitot, simulant la folie, avait refusé de comparaître. Les débats ont eu lieu sans lui ».

Les deux cas de Desvignes et de Petitot, dont je vous ai fait le récit quelque peu long, je m'en excuse, ne suffisent-ils pas à démontrer les difficultés redoutables en présence desquelles on se trouve quand il s'agit d'accusés, naturellement enclins à simuler des maladies dont l'existence serait de nature à atténuer, sinon même à annuler, la responsabilité des actes criminels dont ils se sont rendus coupables ? Ne suffisent-ils pas également à justifier la résolution que j'ai prise alors, et réussi à faire triompher depuis lors, de ne plus consentir à me charger, simplement *en tant que médecin de la prison*, d'expertises qui doivent être, suivant moi, du ressort du Ministère de la Justice ? *Suum cuique.*

Pour préciser ma pensée et prévenir toute mé-



prise, il me semble nécessaire d'ajouter quelques mots.

Je ne dénie nullement au médecin de prison le droit de remplir une mission de médecine légale concernant un détenu non condamné, mais j'estime que cette mission doit être indépendante de ses fonctions pénitentiaires.

C'est ainsi que j'acceptai d'être chargé, *par le parquet*, d'une expertise, en collaboration avec le D<sup>r</sup> Foville, concernant un détenu accusé de faux.

Notre expertise eut même ceci de particulier qu'elle dépassa les limites qui nous étaient tracées par l'accusation. En effet, après avoir réuni un faisceau de documents démontrant que l'accusé était réellement dément, à l'époque où il avait commis le faux reproché, — (ce qui eût suffi) — dans l'intention de donner satisfaction à mon savant collègue, nous résolûmes de continuer l'enquête, sans mandat, dans un but de pure curiosité scientifique, afin de découvrir l'époque à laquelle remontaient les premières manifestations du désordre mental chez cet individu qui, antérieurement, jouissait d'une bonne réputation d'honnête commerçant.

J'aurais terminé cette lecture, Messieurs, si je ne désirais vous dire quelques mots encore d'une tentative de meurtre dont fut victime, à la prison, un de mes plus excellents confrères, M. le

D<sup>r</sup> Gressent, alors mon adjoint. Malgré sa grande bienveillance, il n'avait pu satisfaire un détenu qui se présentait très fréquemment aux consultations sans motifs réels ; deux fois même, cet individu avait été admis à l'infirmerie pour y être l'objet d'un examen plus complet. Ce jour-là (19 octobre 1882), il se plaignait d'avoir de la fièvre et de ne pouvoir plus manger depuis quinze jours ; le D<sup>r</sup> Gressent, après avoir constaté que ces allégations étaient fausses, s'éloignait, lorsque le détenu L... se précipita sur lui et le frappa violemment dans le dos avec un crochet d'acier, servant à la fabrication des chaussons, qu'il avait réussi à cacher sous ses vêtements, en s'écriant : « Ah ! puisque je ne suis pas malade ! tiens, voilà ! »

Immédiatement appelé, je constatai que l'instrument avait pénétré à travers les vêtements, près de la colonne vertébrale, à une profondeur qu'il n'eût pas été prudent de chercher à déterminer ; le crochet, en sortant de la blessure, avait entraîné quelques lambeaux musculaires, qui faisaient saillie hors de la plaie et que je dus exciser. Fort heureusement, l'arme avait rencontré, dans cette région, la masse épaisse des muscles sacro-lombaires qui avait protégé le poumon, et nous fûmes heureux de voir notre collègue se rétablir en quelques jours ; je terminais le rapport que j'envoyai à cette occasion en disant : « L'attentat commis est d'autant plus inexplicable que M. le D<sup>r</sup> Gressent, qui est d'un caractère fort doux,

remplit ses fonctions avec un soin, un zèle et une patience qui lui ont concilié l'affection de toute la population de l'établissement. »

J'ai fini, Messieurs. D'ordinaire, un travail s'achève sur une conclusion ; mais ici il n'y a pas lieu de conclure puisqu'il n'est question que de souvenirs isolés, n'ayant entre eux d'autre lien que la longue durée de mes services. Puisque le mandat dont j'avais été investi n'a pas encore pris fin, il me sera peut-être permis de terminer cette lecture en reprenant, pour mon compte, un mot bien connu : « J'y suis, j'y reste ! »

---

# NOTES SUR LE PARAGUAY

Par M. NEVEU.

---

Au centre de l'Amérique du Sud, encerclée par la République Argentine, le Brésil et la Bolivie, s'étend une contrée, grande comme la moitié de la France environ, de 253,000 kilomètres carrés suivant Larousse, de 230,000, suivant d'autres auteurs : c'est le Paraguay.

Sur ce pays peu connu, j'ai recueilli, tant dans un ouvrage intitulé *La République du Paraguay* par Alfred M. du Graty, publié à Bruxelles en 1862, que de communications d'officiers de marine ayant commandé le *Bisson* et la *Fulminante* et remonté à l'Assomption de 1860 à 1863, des renseignements et des anecdotes qui ne paraîtront peut-être pas sans intérêt, et qui peuvent donner une idée de ce qu'était le Paraguay il y a un demi-siècle, à la veille de la terrible guerre qu'il devait soutenir, de 1865 à 1870, contre le Brésil et les Républiques de la Plata : Argentine et Orientale de l'Uruguay.

\*  
\* \*

Quelques mots d'histoire sont d'abord utiles. Sébastien Cabot, qui découvrit le Paraguay en

1528, y fut assez mal reçu par les indigènes, Indiens Guaranis et autres. Une partie de son équipage, mise à terre à l'embouchure du Rio Vermejo, fut, en effet, massacrée par les naturels. Sébastien Cabot se hâta de redescendre le Rio Paraguay et le Parana pour revenir à Buenos-Ayres ; et ce fut seulement en 1535 que le lieutenant de Pedro de Mendoza, gouverneur du Rio de la Plata, Juan de Ayolas, tenta, avec trois cents hommes, de remonter le fleuve ; après plusieurs combats, il arriva aux terres des Guaranis, dont les chefs, à la tête de quarante mille Indiens, répondant par une nuée de flèches aux propositions de paix que leur faisaient les Espagnols, amenèrent ceux-ci à riposter par une décharge qui les mit en fuite. Ayolas construisit alors un fort qui reçut plus tard le nom de l'Assomption.

Irala qui succéda à Ayolas comme gouverneur, fut avisé en 1540 d'une conspiration dont les principaux chefs furent fusillés. Il pardonna aux autres et, pour mettre le sceau à la réconciliation, il encouragea le mariage entre Espagnols et Indiens Guaranis (1).

(1) Le Dr Funes, doyen de la Sainte-Eglise Cathédrale de Cordoue, dit à propos de ces croisements :

« De l'union de ces peuples naissent les *mélis*, union qui doit être avantageuse, s'il est vrai que les hommes, comme les animaux, gagnent en croisant leurs races. Les Indiens de ces pays sont d'une couleur bronzée assez forte, dont le croisement produit quatre espèces, suivant les différents mélanges :

« 1<sup>re</sup> espèce. D'une femme européenne et d'un Indien américain

Nous ne suivrons pas les péripéties sanglantes du développement de la conquête du Paraguay par les Espagnols ; nous dirons seulement qu'au début du xvii<sup>e</sup> siècle, le gouverneur Saavedra, ayant acquis la conviction qu'il ne possédait pas de forces suffisantes pour vaincre les Indiens par les armes, représenta à la cour d'Espagne qu'il serait nécessaire de soumettre ces peuplades sauvages par la propagation de la foi.

Philippe II approuva cette idée, et, en 1610, fut commencé l'établissement des missions du Parana et de l'Uruguay, dont les territoires fractionnés formèrent les deux gouvernements du Paraguay et du Rio de La Plata avec capitales à l'Assomption et à Buenos-Ayres.

Pendant près de cent soixante ans, les jésuites, avec une tendance évidente à méconnaître l'autorité de l'Espagne, fondèrent de nombreuses *réductions* et firent travailler les indigènes à leur profit exclusif. Il faut reconnaître d'ailleurs

naissent les *métis*. Ils sont bronzés ; les enfants de ce premier croisement ont de la barbe quoique le père n'en ait pas, comme il est notoire ; l'enfant l'acquiert donc de la mère, ce qui est bien singulier ;

« 2<sup>ent</sup>. D'une femme européenne et d'un métis provient l'espèce *quarteronne* ; elle est moins bronzée, parce qu'il n'y a qu'un quart de sang américain dans cette génération ;

« 3<sup>ent</sup>. D'une femme européenne et d'un quarteron naît l'espèce *octavona* qui a une 8<sup>e</sup> partie de sang américain ;

« 4<sup>ent</sup>. D'une femme européenne et d'un octavona il résulte une espèce que les Espagnols appellent *perchuala* ; elle est entièrement blanche et on ne peut la distinguer de l'Européenne. »

qu'ils disposaient de leurs ressources pour l'intérêt commun.

Leur administration a donné lieu à bien des controverses ; approuvée par les uns, vivement blâmée par les autres. Chaque village ou peuplade était confié à deux jésuites, dont le plus ancien s'occupait de l'administration des biens en maître absolu, et l'autre des fonctions spirituelles. Tous les jésuites des missions étaient sous la direction d'un chef supérieur désigné par le général de l'Ordre. Quoique chaque peuplade ou réduction eût un Conseil municipal composé d'Indiens, les jésuites exerçaient toute l'autorité dont le Conseil était l'instrument. Les Indiens de tout âge et de tout sexe devaient travailler pour la communauté, et c'est à cet assujettissement au travail commun que les jésuites durent de pouvoir élever les beaux temples et collèges dont une partie existe encore.

Pas de commerce extérieur, nulle initiative, stricte discipline, tel était le régime des missions de La Plata et du Paraguay. Ce gouvernement arbitraire devait préparer des générations mûres pour la servitude, et les chefs qui succédèrent aux jésuites en ont bien abusé, et avec moins de modération que leurs prédécesseurs ; car ceux-ci tenaient au moins à amuser leurs néophytes par une grande quantité de bals, de fêtes, de tournois ; ils pourvoyaient à l'habillement des Indiens et leur assuraient une nourriture suffisante et même



abondante. Ils se contentaient de les faire travailler la moitié de la journée, et le travail lui-même avait un air de fête. Les ouvriers allaient aux champs marchant toujours en procession avec de la musique et portant quelque petite statue sur un brancard. On commençait par dresser une sorte de reposoir pour le saint, et la musique ne cessait pas jusqu'au retour qui s'exécutait comme le départ.

Les jésuites, toutefois, eurent souvent à souffrir de l'hostilité des différents gouverneurs du Paraguay, qui redoutaient leur influence et leur pouvoir. Enfin, en 1767, leur expulsion fut décidée par Charles III, et, l'année suivante, non sans de grandes hésitations et beaucoup de précautions, il fut procédé à l'exécution de cet arrêt. D'autres ecclésiastiques les remplacèrent, qui ne tardèrent pas à entrer en conflit avec la puissance civile. Les Indiens, habitués à voir l'autorité concentrée dans les mains des ecclésiastiques, étaient plus disposés à leur obéir qu'aux employés civils et, plutôt que de se soumettre, ils abandonnèrent peu à peu leurs villages pour se retirer dans les forêts.

Puis se déchaîna le mouvement d'indépendance qui germait dans le cœur des Espagnols d'Amérique, et, en 1811, une révolution pacifique, sous la direction de José Gaspar de Francia, mit fin à la domination du roi d'Espagne.

Peu à peu, Francia, d'abord membre d'un gouvernement provisoire de trois membres, et bientôt l'un des deux consuls établis par la constitution nouvelle, assumait tout le travail, s'empara de l'influence gouvernementale et finit par se faire donner, par un Congrès dont il avait choisi les membres, un pouvoir absolu, avec le titre de dictateur, pour le terme de trois ans. En 1816, il se fit proclamer dictateur perpétuel de la République et fut revêtu d'une autorité sans limites.

Dès lors, le Paraguay doit se suffire à lui-même ; interdiction absolue de toute espèce de relations avec les autres pays du monde. Personne ne peut sortir du territoire, et ceux qui parviennent à s'y introduire sont obligés d'y rester.

Francia prenait les précautions les plus minutieuses pour empêcher toute réaction contre sa dictature ; il remplit les cachots des citoyens les plus respectables et assumait lui-même toutes les fonctions du gouvernement qui n'avait d'autre règle que sa volonté. Il mourut en 1840 d'une attaque d'apoplexie, ne laissant ni papiers ni correspondance.

A sa mort, le pouvoir, d'abord usurpé par Medina et ses partisans, fut bientôt remis entre les mains d'un commandant général chargé de convoquer un Congrès. Ce Congrès créa un gouvernement consulaire avec deux consuls nommés pour trois ans, dont l'un était Carlos Antonio Lopez à qui, trois ans après, en 1844, le Congrès, à

nouveau réuni, révisant la Constitution, confia le Pouvoir exécutif avec l'attribution d'une grande autorité. De ce fait, et par suite de réélections successivement obtenues et peut-être imposées, Antonio Lopez exerça, jusqu'à sa mort, en 1862, une véritable dictature, rappelant, par certains côtés, celle de Francia, mais en général moins cruelle, et tendant à se rapprocher, au moins par la forme, du gouvernement parlementaire. L'ordre matériel fut d'ailleurs assuré, le commerce et l'industrie firent de réels progrès, des relations internationales furent rétablies, le Trésor public fut organisé, un journal fondé, des églises et des écoles construites, une armée et une force navale créées. A ne voir que la surface, la République du Paraguay s'acheminait vers un idéal de gouvernement constitutionnel, mais quelques anecdotes nous feront mieux pénétrer au fond des choses.

Je les tiens directement des commandants Mouchez, qui remonta à l'Assomption avec l'avisos le *Bisson* en 1860, et de Coatpont qui fit le même voyage en 1862 sur la canonnière la *Fulminante*. Ce sont des témoignages dignes de foi et qui remettent au point le panégyrique qu'avait entrepris l'écrivain argentin du Graty dans l'ouvrage dont j'ai déjà parlé.

Il n'était pas superflu de faire au préalable le rapide exposé historique qui précède, afin de situer dans leur vrai cadre les faits rapportés par

ces officiers de marine et d'en bien établir la portée.

\*  
\* \*

Pour qu'un navire de guerre étranger pût remonter le Paraguay jusqu'à l'Assomption, il fallait qu'il eût le prétexte de remettre de la correspondance à son consul. Quand il arrive, l'autorité paraguayenne vient à bord demander les noms du commandant et de toutes les personnes présentes, le nombre et l'espèce des canons, des boulets, etc., etc. Le *Bisson* dut passer par toutes ces formalités ; et, à peine était-il mouillé que le Consul était appelé à la police ; naturellement il ne s'y rendit pas ; mais, sur la menace d'être emprisonné, il eut la faiblesse d'y aller. Là, sans autre explication, on lui remit un billet contenant ces simples mots en espagnol : « Que le Français X... parte immédiatement. » Le Consul fort troublé vint à bord avec cet ordre ; le commandant Mouchez lui dit que, dans ces conditions, il n'avait plus qu'à amener son pavillon, rentrer son écusson et venir s'établir sur son bâtiment.

Le lendemain le vieux Lopez, épouvanté de voir un navire de guerre français dans son port de l'Assomption, conçoit le projet de le couler sur place. Il s'embarque lui-même sur un de ses avisos, le *Tacuari*, remonte la rivière à deux ou trois lieues au-dessus de l'Assomption, puis, à la nuit, il redescend à toute vitesse, droit sur le

*Bisson* évité en travers. Heureusement, on s'aperçoit assez à temps de la manœuvre et le *Bisson* put filer de la chaîne et culer d'une demi-longueur de navire. Lopez n'osa pas faire changer la barre et trop accuser son intention, il continua sa route et enleva tout l'avant du *Bisson* qui n'avait pas eu le temps de s'écarter assez. Le bâtiment était ouvert, et il fallut que le gouvernement paraguayen le fit réparer, ce qui le retint un mois entier à l'Assomption.

La police de Lopez était admirablement organisée, et, pendant tout son séjour, M. Mouchez ne put faire un pas qui ne fût connu du président de la République, au point qu'ayant été prévenu par le capitaine du port qu'il avait une roche derrière lui, et étant allé sonder par une nuit noire, ce fait qu'il croyait absolument ignoré, fut relaté dans un long mémoire rédigé par Lopez et expédié au gouvernement français sur son séjour dans les eaux du Paraguay. Lopez y prétendait, entre autres griefs, que le commandant français avait examiné les forts avec une pièce d'artillerie, appelant ainsi le binocle dont se servait M. Mouchez.

Le commandant de la *Fulminante* ne paraissait pas avoir été aussi mal reçu à l'Assomption deux ans plus tard. Il racontait ses impressions sur sa navigation dans le Parana, un des plus grands fleuves du monde, jusqu'à l'endroit où il

reçoit le Rio Paraguay. Là, les choses prennent un aspect particulier ; on aperçoit sur une île, à peine séparée du désert du Chaco, un poste d'une dizaine d'hommes habillés de rouge et de blanc, placés là pour servir d'argument au gouvernement du Paraguay dans la question controversée de la propriété du territoire. C'est du reste jusqu'à l'Assomption le seul établissement sur la rive droite.

En revanche, sur la rive gauche, toutes les cinq ou six lieues, se trouve une garde d'une trentaine d'hommes dans un poste assez propre et spacieux, ayant, en amont et en aval, des sections détachées, dont chacune fournit un factionnaire chargé de surveiller les mouvements des Indiens de l'autre rive. Ce factionnaire, invariablement habillé d'un pantalon blanc et d'une chemise rouge, est perché dans une guérite composée d'un plancher à jour surmonté d'un toit en feuilles, le tout juché à plus de dix mètres de hauteur, sur quatre piquets de palmier ; une échelle toujours dressée y donne accès. L'immobilité de ces factionnaires, celle des soldats des postes qui vous regardent passer sans faire un mouvement, des cultivateurs qui ont leurs rares *ranchos* sur le bord, des bestiaux eux-mêmes, des nombreux caïmans que l'on voit dans les lagunes et sur les rives des deux côtés, ne se dérangeant pas même pour un coup de fusil, produisent une singulière et presque douloureuse impression.

Toutefois, la navigation du Paraguay, dont la largeur varie de 150 à 300 mètres, avec peu d'îles obstruant son cours, offre beaucoup de diversité par suite des méandres de la rivière qui changent l'aspect de minute en minute. A l'un de ces brusques détours, on se trouvait, à l'époque dont nous parlons, en face d'ouvrages de fortification formidables, établis de manière à prendre en enfilade pendant une vingtaine d'encâblures (quatre kilomètres), un navire voulant tenter le passage de vive force ; c'était le fort d'Humaïta, contenant plus de cent canons, dont plusieurs de gros calibres, établis dans des batteries casematées et parfaitement installées. On assurait que la garnison de ce fort, dont la prise devait quelques années plus tard coûter si cher aux Brésiliens, était toujours maintenue au chiffre de huit à douze mille hommes, ce que la vue de vastes et belles casernes et d'une église monumentale en arrière des batteries rendait parfaitement croyable.

Au moment où l'on va atteindre le fort, un soldat crie au porte-voix de mouiller, et dès que le mouvement est exécuté, un officier, assez bien habillé, parlant espagnol avec peine et accompagné d'un soldat sachant écrire, monte à bord pour l'arraisonnement. Après avoir fait écrire par son soldat savant sur un chiffon de papier les réponses faites à ses questions, et avoir fait mettre plusieurs fois, non sans s'être consulté en guarani avec lui, des guillemets à la place des



réponses non comprises, licence est donnée de continuer la route; et le chiffon de papier, remis aussitôt à un homme à cheval qui part au grand galop pour l'intérieur, va informer de l'arrivée prochaine à la capitale, où la nouvelle parvient ainsi vingt-quatre heures au moins avant le navire. Il est à croire que ce courrier est remplacé aujourd'hui par le télégraphe, mais il ne faut pas oublier que nous sommes en 1860.

Du mouillage de l'Assomption, on n'aperçoit de la ville que quelques maisons isolées sur la hauteur qui la domine en arrière, la vue étant arrêtée par les établissements publics qui bordent la rive : la douane, la capitainerie du port avec ses magasins et ses postes de soldats, la prison, et enfin l'arsenal proprement dit, qui présente en petit l'aspect d'un de nos ports militaires. La marine de guerre, seule existante d'ailleurs, comprenait alors dix navires à vapeur, dont deux, construits, coque et machine, à l'Assomption, faisaient honneur à leurs constructeurs, et cinq ou six goëlettes et navires de transport.

Chaque jour, le président Lopez, escorté dans sa voiture par sa garde du corps à cheval, passait lui-même la visite minutieuse de tous ces établissements où l'on ne pouvait s'empêcher de reconnaître la direction d'un esprit énergique et organisateur.

Ce qui frappait en entrant dans la ville, c'était la quantité de soldats qu'on y rencontrait, la pro-

preté de leur tenue, le nombre des casernes, où les femmes sont admises, le mouvement qui se fait dans les rues, surtout vers le marché permanent et en plein air, ainsi que le peu de bruit qui en résulte provenant évidemment du sable qui forme le sol, de l'absence complète et générale de chaussures chez les deux sexes et de la morne taciturnité des habitants. Les étrangers et les hauts personnages du pays seuls portent des chaussures, les soldats eux-mêmes allant nus-pieds, quelquefois avec des guêtres superbes de drap rouge.

L'armée comptait alors au moins quarante mille hommes. Le recrutement se faisait d'une façon toute primitive. Un sergent, trouvant dans la rue un homme jeune, grand et de bonne mine, lui donnait l'ordre de se rendre à la caserne ; là, on le gratifiait d'un uniforme et il était transformé en soldat pour une grande partie de son existence ; car il n'y avait pas de temps de service déterminé. La marine se recrutait de même. Du reste, l'entretien des troupes se bornait au vêtement, à une solde dérisoire, excepté pour les officiers dont on exigeait beaucoup de tenue et de propreté, et à un peu de nourriture assez irrégulièrement distribuée. Au surplus, les gens du pays sont d'une extrême sobriété et se contentent aisément d'une orange et d'une petite portion de manioc. Deux fois par jour, une heure le matin et une heure le soir, les soldats quittent la caserne

et se répandent dans la ville et les environs immédiats, où leurs familles, qui les suivent presque toujours dans le lieu de leur garnison, subviennent à leurs besoins. Le reste du temps, ils reçoivent une éducation militaire assez remarquable ou travaillent à des travaux de force dans l'arsenal. Les prisonniers civils ou militaires, condamnés ou en simple prévention, sont aussi menés sur les travaux et le faible prix de leur salaire leur sert à se nourrir et se vêtir, car le gouvernement se borne à les enfermer.

Le commerce du Paraguay, où les étrangers entraient pour peu de chose et les Français pour encore moins, était, à cette époque, peu développé et se trouvait tout entier dans les mains du gouvernement. Le revenu le plus net de l'État lui venait, et il doit en être de même aujourd'hui, de la vente de la *yerba maté*, espèce de thé très en faveur dans l'Amérique du Sud. Au moment de la récolte, des agents officiels se transportaient sur les plantations, achetaient pour le compte du gouvernement, et à un prix fixé par lui, la quantité supposée pouvoir être placée dans l'année ; le reste de la récolte seul devenait disponible. L'État expédiait, par terre au Brésil, et par ses vapeurs à Buenos-Ayres, la yerba qui s'y vendait à un prix très élevé ; celle que les particuliers voulaient envoyer devait payer de forts droits

d'exportation à l'Assomption, seul port d'expédition de la République.

Cet accaparement de l'Etat s'étendait à tout absolument, même aux ouvriers, tous levés comme soldats, de sorte que, pour bâtir une maison, il fallait s'adresser à lui pour avoir des manœuvres, et accepter les prix qu'il fixait et qui lui étaient directement payés; et, malgré cela, on n'était jamais sûr qu'un ordre *pour le bien du service* ne viendrait pas vous enlever le personnel et interrompre la construction, quelquefois pour longtemps.

Or, l'Etat, c'était le président et sa famille, composée de trois fils et d'une fille, et il n'est pas étonnant qu'avec un pareil système, surtout si l'on réfléchit qu'il n'était jamais rendu aucun compte de recettes et de dépenses, les propriétés de la famille soient allées toujours en augmentant, à ce point qu'à l'époque dont nous parlons, le tiers de la capitale lui appartenait, ainsi qu'une bonne partie des environs, sans compter beaucoup de grandes et belles *estancias* de l'intérieur.

En somme, dans tout ce qui touche au Paraguay de cette période, on retrouve le dictateur. Nous allons en fournir d'autres exemples.

Nous avons dit que Lopez avait fondé un journal, c'était le seul existant dans le pays, le *Semanario*, rédigé directement par le président, à tel point que, s'il était absent, le journal ne parais-

sait pas. Il s'en servait pour se donner des louanges, remettre dans leur chemin ceux qui voudraient s'en écarter, et qui se seraient bien gardés de ne pas obéir à l'indication la plus déguisée de ce journal, et même pour adresser des paroles aigres, piquantes et souvent offensantes aux agents étrangers, sans pourtant avouer aucune participation à cette feuille qui ne portait point de signatures, et à laquelle tous les fonctionnaires étaient forcés de s'abonner.

Le Congrès se réunissait tous les quatre ans, et c'était la plus bizarre assemblée qui se pût imaginer; on faisait venir des provinces quelques individus sachant à peine l'espagnol, la plupart ne parlant que guarani, ne portant pas de chaussures, espèces de sauvages qui n'en formaient pas moins la Représentation nationale. La session se bornait à une séance. Le président Lopez faisait son discours d'ouverture; le Ministre de l'Intérieur lisait le titre des décrets et ordonnances promulgués pendant les quatre années précédentes. Une Commission de cinq ou six membres était nommée et se retirait pour délibérer pendant que les autres députés fumaient leur cigare. La commission rentrait bientôt, son président recommençait la lecture du titre des décrets, et, après chaque titre, toute l'Assemblée approuvait comme un seul homme. Malheur à qui serait réfractaire.

Un jour, le Congrès, en veine d'indépendance,

élu un président qui, en raison de sa dignité, crut pouvoir aspirer à l'honneur d'un fauteuil auprès de celui de Lopez. Celui-ci le reçut avec force politesses, le complimenta chaudement sur sa nomination, lui serra les mains avec effusion, et, l'empêchant de s'asseoir à côté de lui, le renvoya à sa place.

Le clergé ne pouvait pas être à l'abri de la mainmise de Lopez sur toutes les organisations du pays. Ainsi, par exemple, voulant un jour avoir un évêque à sa disposition, il choisit son propre beau-frère pour ce poste. Le pape ne fut pas sans opposer quelques difficultés à l'investiture de ce singulier personnage; mais enfin, pour l'amour de la paix, il céda. Une fois installé, le nouvel évêque prit la chose au sérieux et voulut qu'on lui rendît les honneurs dus à son rang, qu'on sonnât les cloches quand il entrait dans une ville, qu'on le reçût sous le dais, etc. Aussitôt Lopez lance un décret disant que ces honneurs lui sont exclusivement réservés et que personne autre n'y peut prétendre. L'évêque, trouvant ses appointements insuffisants (50 francs par mois) voulait aussi que le gouvernement lui donnât une voiture. « Le maître des apôtres, saint Pierre, lui répondit Lopez, n'avait qu'une barque de pêcheur, et vous ne devez pas désirer davantage ». Enfin, l'évêque ayant émis la prétention de nommer les curés, le président lui ôta sa charge et voulut lui

faire désigner un successeur plus maniable ; mais, cette fois, le pape, instruit par l'expérience, refusa. Lopez, alors, fait part au Congrès de la négociation qu'il vient d'avoir avec Rome et déclare qu'en présence du refus du Saint Père, il assumait lui-même l'épiscopat, et qu'à l'avenir il nommerait les curés. « S'ils sont mauvais, dit-il, au jugement dernier la responsabilité en retombera sur le pape. »

Pour certains travaux publics, le président Lopez employait parfois des procédés énergiques ; ainsi, voulant un chemin de fer, il en fait établir le tracé, puis force tous les propriétaires des terrains où passait la ligne à la construire à leurs frais ; aussi s'acheva-t-elle en fort peu de temps et très économiquement pour le Trésor.

Ce gouvernement despotique ne s'appliquait pas, d'ailleurs, aux seuls Paraguayens, le vieux Lopez l'étendait parfaitement aux étrangers et ne ménageait même pas les immunités diplomatiques. Le Ministre anglais, M. Christie, étant venu pour renouveler des traités, exigeait que Lopez se découvrit quand, lui, parlerait au nom de la Reine ; or, Lopez gardait toujours son chapeau sur la tête, et rien ne pouvait le faire se décoiffer. Il fallut quinze jours de pourparlers pour l'amener à consentir, non pas à ôter son chapeau mais à le soulever. La séance eut lieu, en effet, et M. Christie eut cette satisfaction ; mais, le lendemain, Lopez fut si furieux d'avoir cédé que



toutes les négociations furent rompues ; M. Christie n'eut plus qu'à se retirer. Il fait mettre tout ce qui lui appartenait, meubles, effets, correspondance, à bord d'un petit vapeur anglais qui, à peine parti, était poursuivi par le *Tacuari*, abordé et coulé. De là nouveaux pourparlers.

En revenant d'Europe où il avait fait un assez long séjour, l'aîné des fils du président, général et héritier présomptif, Solano Lopez, avait ramené avec lui deux ou trois cents Français qui, arrivés à l'Assomption, se conduisirent fort bruyamment. Ce fut un scandale épouvantable dans cette ville du silence, où l'on n'entend jamais le moindre bruit en dehors de celui des musiques militaires. Aussi le vieux Lopez s'empressait-il d'expédier nos compatriotes dans le Chaco, le désert de la rive droite du rio Paraguay, sous les ordres d'un colonel de ses parents. Au bout de trois ou quatre mois, il n'y avait plus que la moitié des émigrants ; après six mois, il n'en restait qu'une vingtaine. Le gouvernement français réclama alors la mise en liberté de ces malheureux ; mais Lopez répondit qu'il les gardait parce qu'ils n'avaient pas payé leur passage. La réponse ne fut pas trouvée satisfaisante, on arma même en France quatre ou cinq canonnières pour une expédition dans ces parages. Lopez, sous cette menace, se ravisa et rendit la liberté à nos nationaux. Le *Bisson* en ramena même un, devenu

fou à la suite des tortures qu'il avait subies et qui consistaient à le plonger jusqu'au cou dans l'eau froide la tête en bas. Après deux ou trois immersions, le malheureux était fou. On réclama pour lui une indemnité de 10,000 francs. Le vieux Lopez ne consentit à l'accorder qu'à titre d'aumône, et non comme réparation.

On n'en finirait pas à raconter les faits et gestes de ce singulier président de République et de ses fils qui, à l'exception de l'aîné, l'unique général du pays, lequel avait, ainsi que nous l'avons dit, voyagé en Europe d'où il avait rapporté des dehors plus civilisés, le secondaient dignement dans l'exploitation du pays à leur profit presque exclusif. Au reste, les habitants étaient dressés de longue main à ce genre de gouvernement et y semblaient parfaitement résignés, si tant est qu'ils en supposassent d'autre. Il n'y avait pas alors de classe riche au Paraguay et chacun s'arrangeait pour garder son argent quand il en avait, de peur d'accident.

\*  
\* \*

A en juger pourtant par le portrait qu'en trace l'écrivain du Graty, les Paraguayens mériteraient de figurer en une place honorable dans le tableau des peuples civilisés. Ils sont pour la plupart, dit cet auteur, bien constitués, assez robustes, de taille moyenne, le teint clair, parfois un peu basané. La plupart ont les yeux bruns ou noirs, les che-

veux et la barbe de ces mêmes couleurs. Ils ne possèdent pas une force musculaire aussi grande que les Européens, mais ils sont très agiles et très souples. Doués en général d'une bonne santé, due à leur sobriété et à la nature de leurs aliments, ils atteignent un âge assez avancé pour des habitants d'un pays chaud.

Le Paraguayen est intelligent, de compréhension rapide et facile; il aime à apprendre et possède une grande aptitude pour les arts mécaniques; il est beaucoup plus persévérant dans le travail que l'Argentin; son caractère est doux et se fait facilement à l'obéissance. La dictature de Francia l'avait rendu méfiant, et ce n'est pas le régime imposé par Lopez qui pouvait le transformer à cet égard. Aussi trouvait-on chez lui et peut-être trouve-t-on encore une réserve ou une retenue qui offre un contraste assez notable avec la franchise communicative qui caractérise les peuples d'origine espagnole. Le Paraguayen est néanmoins sociable, il pratique les devoirs de l'hospitalité avec une simplicité et une bonne grâce toutes naturelles qui la rendent très agréable, alors même qu'elle vous est offerte par un habitant de la campagne, qui n'a à vous présenter que quelques racines de manioc ou des épis de maïs.

Les femmes sont généralement jolies, bien faites et surtout très gracieuses. Leurs pieds et leurs mains sont petits; leur teint est plus blanc que

celui des hommes, surtout dans les villes ; il en est même que la blancheur excessive, la couleur des cheveux et des yeux feraient prendre pour des femmes du Nord de l'Europe. Elles possèdent toutes les qualités des hommes et sont douées de beaucoup d'intelligence. Plus communicatives que ceux-ci, elles aiment davantage la société ; cependant, elles savent se plier aux devoirs et aux occupations que leur impose leur position ou leur état ; elles sont très habiles dans tous les travaux de broderie et de couture.

Nubiles à l'âge de onze ou douze ans, quelquefois même avant, et très fécondes, elles se flétrissent plus vite qu'en Europe, surtout dans les villes où elles font peu d'exercice, et malgré la vie tranquille qu'elles mènent et les soins qu'elles prennent de leur personne.

En 1860, il n'existait qu'un salon à l'Assomption, celui de M<sup>me</sup> Lynch, Anglaise de mœurs douteuses, ramenée de Paris par Solano Lopez qui en avait plusieurs enfants. Le vieux Lopez avait bien voulu reconnaître les enfants, dont un était héritier désigné, mais il n'avait jamais consenti à entendre parler de la femme. Les choses se passaient, d'ailleurs, fort décemment, et le général allait tous les soirs en visite chez sa maîtresse, où il y avait réception.

Ne semble-t-il pas extraordinaire qu'un gouvernement aussi autoritaire et excentrique que

celui de Lopez ait pu, en plein XIX<sup>e</sup> siècle, naître et se maintenir dans une contrée relativement civilisée, trouver même des apologistes ? Il est vrai qu'à l'époque où nous nous sommes reportés, on approchait de la catastrophe. En 1865, la guerre éclatait entre la République Argentine, la République de l'Uruguay, le Brésil d'une part, et le Paraguay. Malgré l'inégalité des forces, Solano Lopez qui avait succédé à son père en 1862, put mettre en ligne une puissante armée qui tint celles de ses ennemis en échec pendant cinq ans. Il y perdit la vie, et le comte d'Eu, gendre de l'empereur du Brésil, eut la gloire, au prix de suprêmes efforts, de triompher et de rétablir la paix. Depuis lors, on ne parle plus beaucoup du Paraguay qui, il faut l'espérer, travaille dans le silence à réparer ses désastres et à se faire une place dans le concert des nations Sud-Américaines.

---



CLASSE DES BELLES-LETTRES  
ET DES ARTS





# CHARLES-NICOLAS COCHIN LE FILS

Par M. S. FRÈRE.

---

MESSIEURS,

J.-B. Descamps, membre de notre Académie, fondateur au XVIII<sup>e</sup> siècle de l'École de peinture et dessin de Rouen (1) entretint de 1757 à 1790 une correspondance suivie avec Ch.-Nicolas Cochin, le fils, graveur et dessinateur, secrétaire de l'Académie royale de peinture et de sculpture, garde des dessins du roi, censeur royal, associé correspondant zélé de notre Compagnie. A la mort de Descamps, et suivant ses volontés, les quatre-vingt-dix-huit lettres du chevalier Cochin furent remises à l'Académie de Rouen. Elles dormaient plus ou moins ignorées dans nos archives, lorsqu'en 1868 M. Ch. de Beaurepaire les réveilla sous la poussière quasi séculaire qui leur servait de linceul, et M. Decorde, secrétaire, en donna des extraits à nos aînés, dans un travail inséré au *Précis* de 1868-69, sans d'ailleurs encadrer sa sélection de développements biographiques ou de recherches de critique artistique.

(1) Ne pas confondre J.-B. Descamps avec Alexandre-Gabriel Decamps, l'éminent coloriste du XIX<sup>e</sup> siècle. Il n'y a entre eux aucun lieu de parenté familiale ou artistique.

En 1868, il est vrai, on connaissait moins la vie de Cochin que son œuvre.

Jombert avait dressé le catalogue de ses dessins et estampes, avec des notes sur quelques événements marquants de sa carrière (1) ; en 1781, M. Haillet de Couronne, alors secrétaire de notre Compagnie, écrivait pour elle un éloge de Cochin le fils ; Clément-Louis-Marie Belle, insérait dans le supplément au *Journal de Paris*, en 1790, un article nécrologique, deux mois après la mort de son cousin germain ; puis, en 1855, M. Alexandre Tardieu publiait, plutôt pour ses proches que pour le public, une substantielle notice sur *les Tardieu, les Cochin, et les Belle*, les trois beaux-frères ; d'autre part, en 1868, les de Goncourt préludaient à leur bel ouvrage : *l'Art au XVIII<sup>e</sup> siècle*, par des articles dans la *Gazette des Beaux-Arts*. Leur volume vint au jour seulement peu de temps après.

Telle était la bibliographie du sujet, au moment où M. Decorde dépouillait le précieux dossier. Il regrettait, disait-il, que Cochin fils n'eût pas écrit ses mémoires. Le regret était fort compréhensible, mais ces mémoires existaient ; ils n'ont été publiés qu'en 1880 par M. Charles Henry (2). M. Decorde était donc fort excusable d'en déplorer l'absence. Dès 1788, Cochin en avait conçu le projet

(1) *Catalogue de l'œuvre de Cochin*, par Jombert. Paris, Prault, 1770.

(2) Chez Baur, un vol. in-8°.

sous une forme spéciale indiquée par lui à Descamps le 31 août, dans une lettre en partie citée par notre secrétaire :

..... Une idée en amène une autre que peut-être je n'exécuterai pas mais qui vous paraîtra singulière ; je pense que je pourrais successivement vous écrire en forme de lettres l'histoire de ma vie.....

Ces mémoires par correspondance, Cochin les destinait d'abord à notre Académie ; pour une raison qui nous échappe, il n'a pas donné suite à sa première idée, et un an avant sa mort, il les écrivait dans la forme ordinaire d'un récit, sans les donner à l'impression.

Enfin, en 1893, M. Rocheblave publiait à la librairie de l'Art, un volume de deux cent vingt-quatre pages avec plus de cent quarante gravures, intitulé *les Cochin* (1). Ce livre s'inspirant des études antérieures et étayé de renseignements personnels, est aujourd'hui la source la plus abondante où les érudits peuvent puiser les éléments d'une documentation solide. La publication de M. Decorde n'en reste pas moins une communication de haute valeur et la preuve c'est que MM. de Goncourt et Rocheblave s'y réfèrent à plusieurs reprises :

Les lettres à Descamps, dit M. Rocheblave, gaies et familières encore, touchent de plus près aux événements artistiques du temps

(1) *Les Cochin*, par S. Rocheblave. Paris, Librairie de l'Art, in-4°, 1893.

et offrent un véritable intérêt. Il est fâcheux que quelques-unes ne soient pas encore sorties des archives de l'Académie de Rouen.... Cela viendra sans doute. »

Avec votre autorisation, j'ai donc essayé de faire passer au présent le « viendra sans doute » de M. de Rocheblave. Il eût peut-être mieux valu s'arrêter là, et s'en tenir aux lettres.

Je me suis laissé tenter, qu'on me le pardonne, par l'ambiance du sujet. Avant de rencontrer seulement Cochin fils à quarante-deux ans, j'ai cru pouvoir vous parler de sa famille qui se trouve être la mienne, et de sa jeunesse qui reste un des chapitres les plus brillants de sa vie.

#### LA FAMILLE DE COCHIN

Commençons par sa famille maternelle :

Daniel Horthemels, originaire de Hollande, et fameux libraire de Paris au xvii<sup>e</sup> siècle, épouse en 1655, Marie-Anne Cellier. Ils ont cinq enfants, deux garçons, Frédéric-Eustache et Denys (1) qui se contentent de figurer sur les registres des paroisses, sans se distinguer autrement, et trois filles dont au contraire s'honorent les arts au xviii<sup>e</sup> siècle :

1<sup>o</sup> Marie-Anne Horthemels, ma trisaïeule, née en 1682, qui, veuve sans enfants de Germain Lecoq, écuyer, épouse en 1712 Nicolas-Henry Tardieu, graveur du roi ;

(1) M. Rocheblave n'en indique qu'un seul, Frédéric.

2<sup>o</sup> Louise-Madeleine, née en 1686, mariée en 1713 à Charles-Nicolas Cochin le père, dessinateur et graveur du roi ;

3<sup>o</sup> Marie-Nicolle, née en 1689, mariée en 1722 à Alexis-Simon Belle, peintre, dessinateur et graveur du roi.

De même que leurs maris, les trois sœurs sont des artistes dessinateurs et graveurs des plus distinguées. MM. de Goncourt et Rocheblave ont rendu un juste hommage à la fermeté, à l'éclat, au fini de leur technique.

De M<sup>me</sup> Tardieu (Louise-Madeleine) on vante surtout les grands portraits du *Cardinal Thiard de Bissy* et de *Gaston Rohan Soubise*, d'après Rigaud ; le *Régent*, d'après Santerre ; la *Duchesse d'Orléans*, princesse Palatine, d'après Rigaud ; *Timoléon de Cossé-Brissac*, abbé de Fonfroide, d'après son beau-frère Alexis-Simon Belle ; *Jean Soanen*, l'exilé de la Chaise-Dieu, d'après Nicolas Tardieu, son mari ; le *P. Quesnel*, *Abel-Louis de Sainte-Marthe*, et surtout le portrait de la *Mère Angélique Arnaud*, dernière abbesse du Port-Royal, d'après Philippe de Champagne.

Marie-Nicolle, M<sup>me</sup> Belle, est non seulement graveur mais peintre. Elle reproduit de préférence les œuvres de son mari. « Nous avons vu d'elle, dit M. Rocheblave, deux portraits d'une réelle beauté, celui de *Messire Gaultier*, agent du roi en Angleterre, et celui de *Melchior de Po-*

*lignac*, ex-ambassadeur de Pologne, gravé en 1714 ». Les biographes partent de là pour contester l'époque de son mariage, et soutenir que la date doit en être reportée à 1712. C'est une assertion vaine. Marie-Nicole gravait dès l'âge de vingt ans : quant à la date exacte de son union avec Belle, pas de contestation possible. Il suffit de consulter son acte de mariage que nous donnons en note.

Enfin Louise-Madeleine, M<sup>me</sup> Cochin, mère du chevalier, passe sa vie, on peut le dire, à collaborer aux œuvres de son mari et à graver celles de son fils. Après la mort de son époux, en 1754, elle reste auprès de ce fils jusqu'au vendredi 2 octobre 1767, jour où elle meurt âgée de quatre-vingt-un an. M<sup>me</sup> Cochin mère, qui a signé la plupart de ses œuvres de ses noms de fille, en substituant quelquefois, on ne sait pourquoi, à son véritable prénom celui de Maria, de Marie-Madeleine, ou de Madelaine seulement, ajoute plus rarement « Sponsa M. Cochin sculpsit. » Son talent est indiscuté, elle joint à la finesse du dessin, une touche hardie et spirituelle ; on connaît d'elle une trentaine de planches pouvant se diviser en trois groupes ; œuvres originales, œuvres d'après divers, œuvres d'après son fils.

Œuvres originales : *la Distribution des aumônes de Port-Royal-des-Champs* et vingt-deux planches sur Port-Royal : vues cavalières, offices ou cérémonies de la communauté ; entre autres *l'Enterrement des religieuses*, pièces extrêmement rares, les planches ayant été détruites en 1710.



Œuvres d'après divers : le *Triomphe de Flore* du Poussin, *l'Entrée de l'Amour et de la Richesse dans le ballet des noces de Gamaches*, par Coypel ; la *Franche-Comté reconquise*, et le plafond du *Salon de la guerre*, de Le Brun, *la Cène*, d'après Philippe de Champagne.

Œuvres d'après son fils : un grand nombre d'estampes parmi lesquelles on retient surtout le *Don Quichotte*, la *Charmante Catin*, le *Chanteur des rues*, le *Grand Rama* et le *Roi de Tangut*.

Pour fixer le lien qui rattache Louise-Madeleine Hortemels au chevalier son fils, MM. de Goncourt et Rocheblave se sont fiés exclusivement à l'acte de baptême de ce fils. En voici les termes :

*Extrait des registres de la paroisse Saint-Benoit.*

Le 22 février 1715, a été baptisé Charles-Nicolas, né le jour d'aujourd'hui, fils de Ch.-Nic. Cochin, graveur, et de Louise-Magdeleine Hortemèle son épouse, demeurant rue Saint-Jacques, Le parrain Ch.-Nic. Cochin, peintre, demeurant parvis N.-D. de Bonne-Nouvelle ; la marraine, Marie-Anne Peltier veuve de Hortemèle, maître libraire de cette paroisse, et ont signé tous.

Deux erreurs ont été commises dans cette pièce.

Première erreur : Louise-Magdeleine était une Hortemels et non une Hortemèle. Tous les autres actes de la famille portent Hortemels avec *ls* pour les comparants et les témoins. (Acte de mariage de Louise-Magdeleine avec Ch.-Nic. Cochin le père, 10 août 1713 ; acte de décès de la même, 4 octobre 1767 ; actes de baptême, 17 octobre 1689, et de mariage, 8 janvier 1722, de Marie-Nicolle, M<sup>me</sup> Belle ; acte de décès de Marie-Anne, M<sup>me</sup> Tardieu, 25 mars 1727.)

Deuxième erreur : Celle-ci est plus grave. — La marraine du petit Cochin, indiquée dans son acte de baptême, n'était autre que sa grand'mère maternelle puisqu'elle est donnée par l'extrait même comme étant la veuve de Hortemèle, maître libraire de cette paroisse (1). Cette dame s'appellerait, toujours d'après l'extrait, Marie-Anne Peltier : de là, la conclusion de certains écrivains que la grand'mère de Cochin le fils était une Peltier. C'est évidemment inexact. Tous les autres actes de la famille portent partout Cellieret non Peltier. L'acte de mariage de Louise-Madeleine mère du petit Cochin, fixe ainsi son identité : « Louise-Madelaine Hortemels, fille de feu Daniel et de Marie-Anne Cellier de cette paroisse. » Dans l'acte de baptême de Marie-Nicole, M<sup>me</sup> Belle, et dans son acte de mariage de 1722, celle-ci apparaît comme fille de Daniel Hortemels, marchand libraire à Paris, et de Marie-Anne Celliersa femme. A l'acte de décès de Marie-Anne, M<sup>me</sup> Tardieu (2), on voit signer son oncle

(1) Le parrain était Cochin, le peintre, grand-père paternel du nouveau né.

(2) *Extrait du registre des actes de mariage de la paroisse Saint-Benoist pour l'année 1713 :*

Le 10 août 1713, un ban publié sans opposition dans cette paroisse et celle de Saint-Eustache, vu la dispense des deux autres accordée en l'archevêché en datte du 7 du présent insinuée le dit jour, et après que les témoins soussignés nous ont certifiez que les sus-nommés sont libres de contracter mariage, les fiançailles célébrées le jour précédent, ont été mariés Charles-Nicolas Cochin graveur fils de Charles et de feu Marie-Marthe de la Forge demeurant rue

maternel C. Cellier; enfin dans quatre lettres inédites du chevalier à Descamps (collection de l'Académie) figure sa cousine maternelle, fille non

Montmartre paroisse Saint-Eustache, et Louise-Madelaine Hortemels, fille de feu Daniel et de *Marie-Anne Cellier* de cette paroisse rue Saint-Jacques; ont été témoins pour le marié son père déclaré rue Montmartre, et Claude de la Forge maître peintre son oncle demeurant rue du Four paroisse Saint-Sulpice, et Charles Duchesne peintre de M<sup>me</sup> la duchesse de Berry demeurant rue Royale, paroisse Saint-Roch; pour la mariée, madame sa mère, Nicolas Tardieu son beau-frère, graveur en taille douce et agrée de l'académie royale, paroisse Saint-Séverin et Daniel Horthemels, libraire demeurant rue Saint-Jacques de cette paroisse et ont tous signez :

Charles Nicolas Cochin, Madelaine-Louise Hortemels, Charles Cochin, de la Forge, Marie-Anne *Cellier*, D. Horthemels, Nicolas Tardieu, C. *Cellier*, Marie-Nicolle Horthemels. Frédéric Horthemels.

Voici maintenant l'acte de baptême de Marie-Nicolle Horthemels née le 17 octobre 1689 à Paris, sœur de Louise-Madeleine (la mariée de l'acte précédent).

*Extrait des registres de Saint-Benoist :*

Marie-Nicolle fille de Daniel Horthemels marchand libraire et de *Marie-Anne Cellier* sa femme, née le 17 octobre 1689 a été baptisée le 19 du dit mois, a été parrain Hyacinthe Rigaud peintre du roi et maraine Nicolle Chaud fille.

Signé : Rigaud, Nicolle Chaud, D. Horthemels.

Enfin cette même Marie-Nicolle Horthemels, épousait Alexis-Simon Belle peintre de l'Académie royale de peinture et de sculpture, le 8 janvier 1722.

L'extrait du registre des actes de mariage de la paroisse Saint-Benoist, 1722, atteste encore une fois que sa mère était une Cellier et non Peltier :

Le huitième janvier mil sept cent vingt-deux les trois bans publiés dans cette paroisse et celle de Saint-Sulpice, vu l'extrait mortuaire d'Anne Chéron et après que les témoins soussignés nous

mariée de l'oncle Cellier. Cette vieille demoiselle a tenu le ménage de garçon de Cochin le fils jusqu'à la fin de sa vie, et toutes les fois qu'il en parle, c'est toujours M<sup>lle</sup> Cellier et non Peltier :

Sans date, probablement 1787.

Vous scavés ou ne scavés pas que c'est à peu près chés moy comme chez M. Le Bas, ou sa femme avait pour soutenir les frais de la maison tout ce que rendait le commerce et M. Le Bas gardait pour lui ce qu'il gagnait de son travail. Il en est a peu près de même chez moi, M<sup>lle</sup> Cellier soutient la maison avec le peu de commerce que je fais et les autres petits revenûs que j'ay. Si je lui consomme d'avance la rentrée que peuvent lui produire la souscription des Ports, elle se pourra trouver embarrassée.

18 mars 1788.

Je crois vous avoir écrit que M<sup>lle</sup> Cellier s'était cassé le bras droit près de l'épaule. Elle en est guérie mais cette chute a ébranlé le cerveau, de manière que toute la métaphysique en est à peu près dé-

ont répondu de la liberté du domicile et de la majorité des parties présentes, les fiançailles célébrées le jour précédent, ont été mariés Alexis-Simon Belle, peintre de S. M. britannique, de l'académie royale de peinture et sculpture, veuf de Anne Chéron, demeurant rue du Four paroisse Saint-Sulpice, et Marie-Nicolle Horthemels, fille majeure de feu Daniel et de *Marie-Anne Cellier*, demeurante rue Saint-Jacques : ont été témoins pour le marié M<sup>c</sup> Pierre Lancesseur, avocat au parlement et aux conseils du Roi, de cette paroisse au cloitre, et M. Nicolas Vleughels peintre du Roi, demeurant rue des Fossés-Saint-Victor, paroisse Saint-Nicolas-du-Char-donnet ; pour la mariée outre madame sa mère, Frédéric Eustache, Denys Horthemels tous deux ses frères, de cette paroisse et de celle de S'-Séverin qui ont tous signé et autres.

Signé A. S. Belle (A. S. en monogramme) Marie-Nicolle Horthemels, Lancesseur, N. Vleughels, *Marie-Anne Cellier*, veuve de D. Horthemels, Frédéric Horthemels, Denys Horthemels, Nicolas Tardieu, Charles-Nicolas Cochin, C. Cellier, S. Aved, Germain et Miou.

truit. Elle est assez à ce qu'on lui dit pour le moment, mais il ne reste plus rien du passé. Depuis plus de deux ans, j'ay été obligé de prendre moy même la charge de tous les détails de ma maison et le pauvre Cochin est obligé de compter avec la cuisinière, le boucher, le boulanger, le chandelier, etc., etc....

Prenons patience et Dieu soit béni.

31 août 1788.

Je ne scais si je vous ay rendu compte des diverses tribulations qui m'ont assiégé depuis quelque temps. En tout cas, je vais vous le dire. Il est pardonnable à nos âges de se répéter faute de mémoire : Il y a un an que M<sup>lle</sup> Cellier s'est cassé le bras droit auprès de l'épaule ; comme affligée d'ailleurs de la goutte, elle ne peut se secourir en rien elle même. je pris le parti de mettre auprès d'elle pour ne la point quitter la veuve de ce misérable libertin Eisen (1) bon dessinateur, mais mauvais sujet à tous autres égards qui a laissé sa femme dans une telle misère qu'elle n'aurait pas de pain, si je n'avais eu pitié d'elle ; après lui avoir fourni des secours pendant quelques années, en lui continuant ces mêmes secours, je l'avais logée dans ma maison de gentilly (maison qui ne me rapporte rien que le plaisir d'obliger quelques amis, mais je n'ay point trouvé à la vendre) je retire M<sup>me</sup> Eisen de cette maison pour la prendre chez moy parce que M<sup>lle</sup> Cellier venait de se casser une seconde fois le même bras droit auprès du poignet. Je mets donc M<sup>me</sup> Eisen auprès d'elle, mais à quelque temps de là, voilà M<sup>me</sup> Eisen qui se casse la jambe, je la fais guérir dans un hospice ou j'avais de bonnes protections et d'excellents amis, mais comme vous jugés bien, boiteuse et ayant assés de peine à se soigner elle-même, elle ne pouvait plus être utile à M<sup>lle</sup> Cellier, j'ai donc mis une autre femme auprès de M<sup>lle</sup> Cellier et remplacé M<sup>me</sup> Eisen à gentilly.

Ces lettres sont curieuses, en ce qu'elles révèlent avec d'autres, l'état de gêne dont s'affectait le

(1) Charles Eisen, dessinateur, 1711-1778, a composé des dessins gravés pour les livres de littérature. Ses illustrations ont fait la fortune de pas mal d'ouvrages licencieux du temps, entre autres les œuvres de Dorat. Il avait de la grâce, du goût et de l'imagination. Professeur à l'Académie de Saint-Luc, professeur de dessin de M<sup>me</sup> de Pompadour, il a un tableau de lui au musée d'Alençon.

chevalier à la fin de sa vie, et aussi sa bonté pour la veuve d'Eisen qui n'est pas le premier venu, mais elles ont ici pour nous un mérite spécial au point de vue généalogique. Arrivant après les actes cités plus haut, elles achèvent de démontrer que la grand'mère du chevalier était une Cellier et non une Peltier. L'erreur commise jusqu'à présent amenait des conséquences fâcheuses. Elles rejaillissaient non seulement sur les origines de Cochin le fils, mais aussi sur celles des Belle et sur celles des Tardieu.

Passons maintenant à la famille paternelle du chevalier.

On ne connaît pas exactement la souche de la famille paternelle de Ch.-Nic. Cochin le fils, de sorte qu'au lieu d'essayer sa généalogie en commençant par l'auteur commun, nous opérerons en sens inverse et remonterons dans son ascendance en partant de lui-même. Ce travail sera d'autant plus abstrait qu'à toutes les générations les Cochin ont les mêmes prénoms : Charles-Nicolas.

Le chevalier est donc né le 22 février 1715 à Paris, rue Saint-Jacques, ainsi que le prouve son acte de baptême cité plus haut. Nous avons vu qui était sa mère; quant à son père, il s'appelait aussi Charles-Nicolas; pour le distinguer des autres, il signe, et on l'a toujours nommé Ch.-N. Cochin le père. Il est né à Paris en 1688. Personne jusqu'ici n'a pu mettre la main sur son acte



de baptême. De son mariage avec Louise-Madeleine Hortemels, il a non seulement le chevalier mais encore une fille, Madeleine-Geneviève, qui est la cadette. Celle-ci se borne à aimer les arts et à garder les estampes de la famille, mais elle ne pratique pas la gravure comme sa mère, son père, son frère, ses tantes, ses oncles, et certains de ses cousins.

Ce n'est pas ici le moment de caractériser l'œuvre supérieure et considérable de Cochin le père, ni de le suivre à l'Académie royale de peinture et de sculpture. Contentons-nous de constater la date de sa mort : 5 juillet 1754.

Par l'acte de mariage de Cochin le père en 1713, nous savons le nom de ses parents.

1° Son père se nomme aussi Charles-Nicolas.

Il est peintre et demeure à Paris, rue Montmartre, au moment de ce mariage, parvis Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, à l'époque de la naissance du chevalier. On l'appelle communément Cochin le peintre. Date de sa naissance : 1658 (?).

2° Sa mère est Marie-Marthe de la Forge, sœur de Claude de la Forge « maître peintre », qui signe ainsi au même mariage.

A partir de là commencent les lacunes.

D'où sort Cochin le peintre ?

Les dictionnaires, les catalogues, les œuvres de critique sont d'accord pour le rattacher par un lien qu'il reste à préciser à Nicolas Gochin dit le vieux, autre graveur célèbre, originaire de



Troyes, né le 18 octobre 1610, mort en 1686, et qui brille d'un vif éclat comme aquafortiste à Paris en 1650.

Il est d'abord difficile de supposer, à cause des dates, que Cochin le peintre soit fils de Cochin le vieux, sait-on seulement si Cochin le vieux s'est marié? En revanche, on n'ignore pas que Cochin le vieux avait un frère d'un second lit de son père : Noel ou Natalis Cochin, dit Cochin de Venise qui, né en 1622, vint à Paris, s'y maria, eut des enfants, et mourut en 1665.

Un de ces enfants est-il le père de Cochin le peintre? C'est possible, et les traditions des Tardieu le soutenaient, sans l'établir authentiquement. M. Rocheblave paraît accueillir favorablement cette hypothèse après M. Corrod de Breban dans ses *Graveurs troyens*.

Nous en sommes là ; dans ses mémoires, le chevalier n'aborde pas la question ; restent trois indices constituant plutôt des impressions que des certitudes :

1° M. Gazier, l'auteur bien connu des études sur Philippe de Champagne, possède un missel ayant appartenu à Madeleine-Geneviève Cochin, sœur du chevalier. Celle-ci n'y avait collé que les gravures de son père, de son frère, de sa mère, de ses tantes et oncles, et de... Cochin le vieux. Nous sommes donc en présence d'une sorte de reliquaire de famille (1).

(1) M. Rocheblave, *Les Cochin*.

2° Dans les lettres d'anoblissement du chevalier, le 23 juin 1757, nous trouvons cette phrase significative :

Louis, par la grâce de Dieu..... les preuves qu'il (Cochin fils) a données de sa capacité et de ses talents dans un art qui fait tant d'honneur à la nation française sont héréditaires dans sa famille; *indépendamment de plusieurs de ses parents qui l'ont professé avec distinction*, son père aussi, l'un de nos graveurs et de notre académie a été choisi pour exécuter toutes les parties relatives aux cérémonies de notre sacre.....

3° Enfin Jombert dit expressément dans son catalogue de La Belle :

Les Cochin de Paris tirent leurs origines de Cochin le vieux. Les talents et la célébrité sont comme héréditaires dans cette famille d'artistes illustres depuis plus de 200 ans.

Jombert n'eût pas avancé à la légère une assertion de cette importance. Lié comme il l'était au chevalier, il tenait sûrement sa conviction de celui-ci. Les lettres de la collection de l'Académie attestent cette étroite intimité dans maints passages. L'affection du chevalier pour les Jombert se manifeste surtout à la mort de M<sup>me</sup> Jombert, et par la lettre suivante, on pourra mesurer combien profond, vivace, presque familial et tendre était l'attachement réciproque de ces trois amis :

De Paris, ce 16 juin 1778.

MONSIEUR ET AMI,

..... Vous scavés, ou peut être ne scavés vous pas, que nous avons perdu Madame Jombert; Elle est morte le 17 may à S' Germain en Laye; je ne vous peindray point la position ou cette perte me laisse, vous sentés assés ce que c'est que véritable amité pour

juger à peu près du vuide Effroyable que laisse dans le cœur la perte je ne diray pas d'une amie, mais d'un véritable ami, car elle étoit cela pour moy ; d'un ami avec qui j'ay vécu quarante ans de ma vie, ainsi qu'avec son mari, sans nous être jamais quittés si ce n'est pour quelque court voyage ; d'un ami qui m'aimoit comme je desirois l'être pour mon bonheur c'est à dire avec cette véritable estime pour le peu de qualités que je puis avoir, qui flatte si délicatement notre amour propre je puis bien dire comme ce vers de Marmontel dans *Zemire et Azor* (dont peut être il n'a pas senti toute l'énergie) *qui m'aimera jamais, comme elle ?* aussi cette affection étoit elle bien réciproque et sil avoit été possible de donner ma vie pour la sauver je n'aurois pas balancé. Si quelque chose même me console, c'est que j'ose croire que ma perte lui aurait été plus sensible que la sienne propre.....

Il en résulte pour moy un état de tristesse profond que je masque à tous les yeux car dans la société je me dompte mais cet Etat est violent, et je ne jouis de quelque repos que lorsque seul je puis me livrer à mes pensées, aussi tout le plan de ma vie est changé, je naspire plus qu'après la seule satisfaction de jouir de beaucoup de solitude et j'ay pris le parti d'achever ma petite maison de gentilly que j'avais mise en vente pour y aller seul ou avec un très petit nombre d'amis tels que Jombert et quelques autres et pour m'y livrer à un travail opiniatre qui sera désormais mon unique distraction.

Quelle conclusion tirer, Messieurs, d'une pareille lettre ? Ces deux familles, n'est-ce pas, n'en faisaient qu'une. Encore une fois, Jombert, le compagnon du chevalier à tous les instants de son existence, Jombert donnant des détails d'origine sur les Cochin de Paris, eut-il risqué sans fondement de les rattacher à Cochin le vieux.

Nous sommes donc à peu près édifiés sur la souche paternelle. Elle se résumerait ainsi de bas en haut : Le chevalier, Ch.-N. Cochin le père, Cochin le peintre, un fils de Cochin de Venise,

Cochin de Venise, frère de Cochin le vieux, et enfin Noel Cochin, dominotier à Troyes en 1549, qui serait l'auteur commun.

D'autre part, nous avons suivi la souche maternelle : affranchis désormais de ces recherches de parenté, nous pouvons ouvrir les yeux sur la jeunesse de Cochin le fils, dit le chevalier qui, avouons-le, eût eu tous les torts possibles, s'il eût manqué à de pareils antécédents. Ce que nous pouvons lui reprocher de plus grave, c'est de ne pas s'être marié; il mourut ainsi sans postérité et le nom de Cochin s'éteignit avec lui (1).

#### LA JEUNESSE DE COCHIN LE FILS

Il faudrait d'abord connaître l'enfant : l'artiste viendra plus tard. L'enfant est ce que le fait son entourage : naturellement, il pense comme ceux qu'il fréquente, et il tente de réaliser ce qu'il voit entreprendre à ses côtés. Le petit Charles subit donc deux influences : la première le maintenait, comme en un bain quotidien, dans cette pensée que la vie est faite surtout pour contempler des dessins, des peintures, et aussi pour les reproduire sur une planche de cuivre ou d'acier. Celle-là venait de son père et de sa mère. La seconde agissait sur la partie la plus intime de

(1) Il avait adopté en fait sinon en droit son cousin Jean-Charles Tardieu, mon grand-père, peintre d'histoire, qui fut désigné toute sa vie sous le nom de Tardieu-Cochin.

son être. Celle-ci venait de sa mère et de ses tantes maternelles. Dans l'atelier de la rue Saint-Jacques, la religion par certains côtés s'alliait à l'art. Les trois demoiselles Hortemels avaient en effet des convictions religieuses accusées, mais toutes trois comprenaient le catholicisme comme tant d'illustres d'alors, comme les Arnaud, Nicole et Pascal l'avaient défendu. Sans être une janséniste militante, M<sup>me</sup> Cochin mère ne cachait pas ses préférences, nous avons déjà rencontré les témoignages nombreux de cette prédilection. Sur les murailles de la salle à manger, le petit Charles contemplait chaque matin, rue Saint-Jacques, les vingt estampes du Port-Royal-des-Champs, sorties de la main et du cœur de sa maman, les portraits de la mère Angélique et du père Quesnel par sa tante Tardieu, et cette Cène de Philippe de Champagne où l'on ne manquait pas de lui montrer, sous l'habit des douze disciples, les figures fort ressemblantes des solitaires fameux de l'abbaye.

Sans doute, on ne reprenait pas devant lui les cinq propositions, car si les Hortemels étaient pieuses, il s'en fallait de beaucoup qu'elles se crussent théologiennes. Elles pratiquaient surtout une tenue de mœurs, une doctrine morale fort élevée et quelque peu noble. L'enfant grandit dans ce contact féminin. Tout en s'en dégageant, il s'en est toujours souvenu. Peu à peu, l'âge venant, et son tempérament léger prenant le

dessus, il traita d'une langue plutôt sceptique ces impressions premières. A vrai dire, sa morale à lui se ressentait trop de celle de son siècle.

A soixante ans, dans une lettre à Descamps, à propos d'un M. Ausolles qui venait de fonder une école académique à Poitiers, voici ce qu'il en pense :

*Extrait d'une lettre, 30 juillet 1776.*

M. Ausolles Pages..... se vante d'avoir des amateurs de distinction, bon prou (1) lui fasse..... et de bons artistes pour académiciens, oh tant mieux ! Je le crois parceque je suis de mon naturel très croyant ; j'ay été élevé par de bons jansénistes qui m'ont enseigné de bonne heure qu'il fallait croire même ce qui n'est pas vraisemblable, et surtout croire sans voir ! Il n'y aurait aucun mérite à croire ce que l'on verrait ! vous voyés comme il est avantageux d'avoir été bien éduqué, sans cela pour peu que j'eusse voulu former des doubts, belle était la matière, car ni moy, ni personne de chés nous n'a vu que je scache aucun ouvrage petit ni grand, ni de lui (M. Ausolles) ni d'aucun de ces académiciens ainsi qu'il les appelle.....

Pendant que M<sup>me</sup> Cochin relisait les *Provinciales*, entre deux portraits, Cochin père maniait le burin du matin au soir. Il fut, j'ose le dire, après tous les historiens de la gravure française, un remarquable artiste : quand le chevalier dérangeait de sa menotte hardie les outils du papa, il touchait là des instruments qui mirent au jour des merveilles.

Cochin père a gravé plus de cinq cents plan-

(1) Pour « bon profit lui fasse » ; nous trouvons cette expression dans Lafontaine.

ches. Choisissons les plus belles : « *Le Retour de campagne, l'Amour au théâtre français, l'Amour au théâtre italien, le Bosquet de Bacchus*, d'après Watteau, sont, dit M. Rocheblave, quatre chefs-d'œuvre de traduction souple, colorée et spirituelle ». Nous possédons une belle épreuve de sa *Mariée au village*, d'après Watteau. C'est une grande planche de soixante-quinze centimètres sur trente-cinq, où figurent une centaine de personnages. Ceux du premier plan surtout sont traités avec une facture infiniment suggestive. Il semble que la pointe se joue comme à plaisir dans la gaieté décente de la scène; préparée à l'eau-forte, l'estampe est lumineuse, bien tachée, tout en restant soignée dans le détail; le motif de la fontaine à gauche, et les terrains avancés où s'assoient de dos les trois curieuses les plus proches du spectateur, font repoussoir au reste, mais un repoussoir harmonieux dans les transitions, et transparent comme le modèle. Toutes les figures du second plan, notamment les quatre demoiselles d'honneur derrière les vieux parents, sont reprises à la pointe sèche : le dessin en est accusé, mais les jolis minois de ces jeunes filles restent aussi doux que des miniatures. C'est d'une interprétation savante, jolie, coquette, élégante aussi, qui fait aimer presque autant l'œuvre gravée que l'œuvre peinte.

Dans notre siècle d'héliogravure, Messieurs, on ne se figure jamais assez comment un graveur



n'est pas un simple copiste. Il s'agit de transformer un tableau peint en estampe. Le graveur n'a, en ce qui touche la couleur, que du noir et du blanc. Par des artifices incroyables, en collaborant avec le papier, il donnera l'idée des teintes, avec seulement des modulations de valeurs ; du modelé du pinceau, avec un amalgame de barbes, de morsures, de remorsures, d'égratignures, de tailles plus ou moins profondes : il aura des recettes choisies et multiples pour exprimer le velouté des chairs, l'apparence de la musculature, la nature des substances, pierre ou bois, les nuages, le sol, le chatoiement des étoffes que donne si aisément la palette ; selon le style du tableau, il devra faire chanter sa planche dans une gamme sévère ou badine. Enfin il s'appropriera la pensée du peintre tout en y associant la sienne, tout en restant lui-même.

Voilà la vertu qu'avait à un si haut degré Cochin le père. Voyez-le passer ensuite de Watteau à la *Blanchisseuse*, de Chardin, à la *Fontaine*, l'*Ecureuse*, le *Garçon cabaretier*, du même ! Quel abîme entre les deux peintres ! Peu importe :

« Cochin le père, dit M. Rocheblave, a de si éminentes qualités d'interprète qu'il semble changer d'outil en changeant de modèle. Il rend le style, non moins que la couleur, et il sort de ces difficultés avec le même succès, se montrant alors serré, grave, probe dans l'exécution de ces scènes bourgeoises aussi facilement qu'il avait fait admirer sa légèreté, sa grâce et son adresse dans les jardins enchantés du peintre de Cythère. Robe de bure ou jupon de satin, pot de grès ou mandoline, servante ou bergère, il a excellé à

rendre ces contrastes, avec leurs effets propres; avec leur note juste, sans que la virtuosité l'emportât jamais à faire admirer le traducteur plutôt que l'auteur. »

Aussi l'Académie royale de peinture et de sculpture lui ouvre-t-elle ses portes en 1729. Le 31 août 1731, Cochin le père lui envoie ses portraits de Lesueur, peintre, de Sarrazin, sculpteur, et prend place parmi les académiciens à côté de Alexis-Simon Belle et de Nicolas-Henri Tardieu, ses deux beaux-frères (Belle était entré en 1703 et Tardieu en 1720). En 1749, Nicolas-Henri Tardieu mourait, mais la même année, Jacques-Nicolas Tardieu, son fils, et neveu par conséquent de Cochin le père, se voyait à son tour reçu académicien; enfin en 1751, Cochin le père avait la joie de voir siéger à ses côtés son propre fils, le petit Cochin, tout près de devenir le grand Cochin; à partir de ce moment, le père s'oublie lui-même pour graver, d'accord avec la maman, les œuvres de celui qui, sans le dépasser, atteint une célébrité sans cesse grandissante dans un genre plus frivole, plus galant et plus courtisan, sans jamais tomber dans la grivoiserie d'un Baudouin, ou la sensualité d'un Boucher.

Vous vous rendez compte ainsi, Messieurs, du milieu dans lequel pousse le petit Cochin. A l'époque où Cochin le père entrait à l'Académie, le chevalier avait quatorze ans. Les rues Saint-Jacques, Saint-Etienne-du-Mont, des Noyers, du Plâtre, de la Harpe, des Mathurins, du Four, cons-

tituaient à Paris le quartier général de la gravure. C'est là, qu'à la faveur d'une enseigne plus ou moins achalandée, la plupart des artistes vendaient eux-mêmes leurs produits, naïf usage auquel des maîtres éminents se conformaient. En même temps quelques graveurs logeaient aux Gobelins ; sur la rive droite de la Seine, d'autres aussi occupaient aux frais du roi ce qu'on appelait les logements aux galeries du Louvre. On désignait familièrement ces derniers sous le nom de « les Illustres ». Cochin le père et Nicolas-Henry Tardieu furent de ce nombre. Mais avant d'être abrité au Louvre, Cochin le père resta fort longtemps rue Saint-Jacques, à l'enseigne de Charlemagne avec la légende : *Quis major Carolo magno!*

Dans cette maison un peu sombre, on vivait en famille, très simplement, très cordialement ; non seulement Cochin le père y recevait ses belles-sœurs et beaux-frères, mais aussi ses neveux ou plutôt les neveux de sa femme qui étaient légion, entre autres Clément Belle, futur recteur de l'Académie royale, Pierre-François Tardieu, né un an avant le chevalier, et son camarade de jeu, Marie-Anne Rousselet, Pierre-Joseph Tardieu, qui eut vingt et un enfants dont le célèbre Pierre-Alexandre, futur membre de l'Institut (1). J'en passe et non des moindres.

(1) L'auteur de la belle planche de la Communion de saint Jérôme, d'après le Dominiquin.

Si je vous fatigue ainsi, Messieurs, à reconstituer la société de la rue Saint-Jacques, à l'enseigne de Charlemagne, c'est pour affirmer après d'autres combien le chevalier eut son lit tout fait en naissant. Et encore, j'oublie les simples amis de la famille, les Lebas, les Restout, les Vien, M. et M<sup>me</sup> Chardin, par exemple, dont les noms apparaissent si souvent dans le paquet de lettres à Descamps.

A quel âge tint-il un crayon pour la première fois ? A huit ans peut-être, comme nous tous qui plus ou moins salissions de griffonnages les marges de nos cahiers. Mais quelle différence entre lui et les autres. Il est déjà inventeur original et amusant. A douze ans, il sait manier le burin et il donne à sa mère une *Sainte famille* entièrement exécutée de cette façon ; seulement, comme il est coloriste par tempérament, l'aridité de cette méthode rigoureuse et un peu austère gêne ses expansions. Il voit son père user de l'eau-forte, il pressent qu'il aura là un procédé bien autrement expéditif, une sorte de palette en noir et blanc, féconde en richesse d'effets colorés, bien en rapport avec son génie d'improvisation. Papa Cochin, lui, se défie de ces juvéniles ardeurs et interdit l'acide au bambin jusqu'au jour du parfait maniement de la pointe. Enfin, un soir, la permission est accordée ! Voilà l'enfant au septième ciel ! En peu de temps il fait rendre à cette manière nouvelle pour lui tous les effets qu'il deman-

dait au burin, il en obtient des douceurs veloutées et moelleuses où la forme ne perd pas ses droits.

Vaincu par les témoignages d'une vocation si décidée, Cochin le père confie alors son fils à Lebas, un maître dont les productions bien connues vont forcer l'attention du public et préparer son passage à l'Académie royale. Lebas devait être associé désormais à la fortune professionnelle du petit Cochin; ne voyons-nous pas cent fois son nom dans le paquet de lettres!

Donc, avant de devenir le collaborateur de son élève, il dirige son instruction technique, il lui apprend comment on marie l'eau-forte à la pointe sèche, comment on tire de cette alliance l'enveloppe, et aussi la précision dans la forme. Pour l'encourager, il le paie comme un artisan, il lui donne un écu pour sa demi-journée et déjà, dans la main de l'adolescent, l'argent fond, sans qu'on sache par où, précoce indice des habitudes dépensières de l'homme fait et du vieillard : quoique travailleur acharné, Cochin le fils flâne volontiers dans les rues, toujours à la manière de Topffer; combien il observe, combien il profite des regards jetés à la dérobée sur les commères du quartier ! Cette *Charmante Catin* que grava sa mère, savez-vous ce que c'est ? Une poupée automate éclairée par deux chandelles, et tout autour, un aréopage de bonnes femmes vieilles ou jeunes, concierges ou ménagères, s'extasiant

à l'envi sur la tournure phénoménale du joujou. Il avait vu ça un soir, à seize ans, rue de la Harpe ! Son album de *Charges des rues de Paris* date de 1731 ; c'est déjà de la vie et de l'esprit.

A la même époque, il entre chez Restout, Restout né à Rouen en 1692 et dont nous sommes justement fiers. Ce maître était l'ami de Cochin le père ; l'on ne voit pas trop, au surplus, ce que le petit Cochin, si exclusivement préparé à la gravure, allait chercher dans l'atelier d'un peintre. Apprendre à y dessiner correctement ? C'est peu probable ; il eût trouvé plus aisément ce genre d'éducation dans sa propre maison. Eprouvait-il alors dans sa vocation une hésitation passagère ? Se sentait-il déjà plus peintre lui-même que graveur ? L'eau-forte ne lui suffisait-elle déjà plus, et Cochin le père eut-il la main quelque peu forcée par l'enfant le jour où il toléra cette diversion dans la marche de ses études ? C'est possible ; nous n'avons aucune raison absolue de l'affirmer, et le chevalier n'a jamais fait à Descamps, ou à tout autre, un aveu complet et direct établissant qu'il eût eu à un certain moment de sa jeunesse l'intention de faire de la peinture plutôt que de la gravure.

Cependant le 15 avril 1778 (Cochin avait alors soixante-trois ans), il écrivait au directeur de l'Ecole de Rouen :

Autant j'aime peu la gravure, quoique ce soit mon métier, autant j'aime la peinture ; je ne pourrais pas regarder des estampes

quelque belles qu'elles fussent plus d'une heure sans m'ennuyer, et je verrais avec plaisir de beaux tableaux toute la journée.

Est-ce là une simple boutade sans portée, une parole en l'air jetée au hasard d'une correspondance familière par un homme fatigué de sa profession principale, un peu découragé par la pensée que son étoile pâlisait? En fait, dès 1764, Cochin le fils, âgé seulement de quarante-neuf ans, ne gravait plus. Il dirigeait de grandes entreprises où il s'était réservé exclusivement le dessin des tableaux à graver par d'autres. Ce serait donc par raison, pour obéir à la fois aux vœux de son père, et aux traditions de la famille, qu'il serait devenu graveur, à sa sortie de l'atelier Restout, mais graveur à demi consolé par la perspective avantageuse de rester avant tout dessinateur. Il y a là dans sa vie de jeune homme un point d'interrogation assez surprenant, auquel d'autres que nous, mieux renseignés, répondront peut-être sûrement.

Au surplus s'il accomplit alors un acte de raison, les événements ne tardèrent pas à l'encourager. Le style de Restout n'avait en aucune manière déteint sur sa personnalité d'artiste; il n'y a aucun rapport entre l'œuvre de Restout et les dessins de Cochin. En tant que créateur, il n'eut d'autre maître que lui-même, peut-être plus encore le goût de son siècle. Il n'appartenait pas à cette race de génies puissants capables de modifier l'esthétique d'une génération, comme un



Michel-Ange. La mode de ses contemporains lui montrait la route. Il s'y engagea, peut-être à regret, mais en tout cas avec aisance, avec grâce, et après avoir badiné un instant avec le crayon de la charge humoristique, il donna la formule la plus séduisante des élégances artistiques et mondaines du milieu social où il vécut, aimé, recherché, adulé de tous.

Aussi bien, à vingt ans, le hasard l'introduit à la cour de Louis XV, c'est le commencement de sa fortune, et il va en être en même temps le héros et l'esclave. M. de Bonneval, dit-il dans ses mémoires, lui donne l'occasion de travailler pour le Roy, il le fait nommer dessinateur et graveur des Menus Plaisirs en 1739.

Les Menus Plaisirs ! Vous connaissez, Messieurs, l'institution ! une sorte de ministère des fêtes royales ! Ce service, qui avait son hôtel rue du Faubourg-Poissonnière, administrait les dépenses extraordinaires de la caisse du Roy, bals, spectacles, cérémonies de tout genre, même les plus funèbres. A en croire Le Bas et Cochin, les Menus Plaisirs étaient un véritable tripot, et le de Bonneval en question, un des contrôleurs, ne nous semble pas mériter plus de sympathies que ses collègues Levesque et Lefèvre. Ces messieurs demandaient aux artistes de donner les plans et dessins du bal de Meudon ou de l'Opéra aussi aisément que la décoration funéraire de Notre-Dame pour les obsèques des princesses. Très

éclectique, on le voit, dans ses goûts, cette administration avait le talent de mettre un peu de gloire sur le front de ses dessinateurs mais peu d'argent dans leur poche, paraît-il, grâce aux mains engluées des payeurs filtrant soigneusement les honoraires. Il est fâcheux que Cochin fils n'ait pas connu Descamps vingt-deux ans plus tôt. Nous eussions trouvé dans leur correspondance intime des appréciations nées au jour le jour, et dont la forme eût été autrement vivante que la partie des mémoires se référant à cette période. C'eût été un régal, par exemple, qu'une lettre de Cochin racontant comment l'odieux de Bonneval l'obligeait à écrire sous l'une des estampes originales du chevalier : *de Bonneval invenit!*

Quoi qu'il en soit, les eaux-fortes de notre artiste faisaient florès : *Cérémonie du mariage de Louis Dauphin de France avec Marie-Thérèse infante d'Espagne*, dans la chapelle de Versailles, *Perspective de l'illumination de la rue Ferronnerie le 29 août 1739*, *Décoration de l'illumination, et du feu d'artifice donné à Versailles le 25 septembre*; en 1740, *Audience publique donnée par le roy à l'ambassadeur de Turquie*.

Dans toutes ces planches, de grandes dimensions, et exigeant en peu de temps une somme de travail considérable, Cochin place d'innombrables figures avec un art de composition et

d'exécution telles qu'on achèterait l'estampe, rien qu'à cause des personnages. En même temps, il jette sur le cuivre une foule de vignettes, invitations illustrées, billets allégoriques, ex-libris, en-tête de chapitres ou d'oraisons funèbres, frontispices, représentations apologistes, comme la pièce qui décida son admission à l'Académie royale : *A la louange du roi et des arts*.

Ces dessins ne peuvent se confondre avec les productions d'un autre artiste, ils restent faciles à identifier même sans signature, parce qu'ils portent en eux-mêmes pour ainsi dire leur extrait de naissance. Décor habile et opulent, symétrie dans les plans et les groupes, figures tracées de main de maître, supérieurement construites, soignées dans les détails, sans que jamais ces détails étouffent l'intérêt principal, un crayon large et facile, appelant à l'aide çà et là les vigueurs ou les demi-teintes de l'encre de Chine, agencements adroits d'attributs, de blasons, de feuillages, d'accessoires, de génies toujours spirituellement distribués, et surtout incessant cortège d'enfants ou d'amours folâtrant sur les nuées ou au cœur du sujet, dans des poses d'une fantaisie et d'une variété inépuisables, sous tous les aspects de perspectives, images plafonnantes ou redressées, envollements allégoriques, nudités innocentes et raccourcis audacieux de Cupidons, tantôt renversés et souriants, tantôt appliqués à quelque art plastique ou scientifique, les uns feuilletant des

livres, les autres maniant le compas ou l'équerre, une richesse de composition et d'expression à nulle autre pareille, pas beaucoup d'idéalité, plutôt du symbolisme, mais quel talent ! Ce sont des riens par les dimensions, de vrais tableaux par la conception !

Pendant la guerre de la Succession d'Autriche, les fêtes venant à chômer, et pour cause, Cochin pratique l'illustration, une des ressources fécondes de son métier. Tout le monde en voulait. Il orne la *Religion* de Racine le fils, le *Virgile* de Desfontaines. Ses improvisations éblouissaient par la fraîcheur, par la grâce et aussi par la vérité du spectacle pris sur le fait ; puis il reprend son rôle d'historiographe, aidé de son père, il raconte à nouveau à l'eau-forte les événements tristes ou gais de la cour, ses fêtes luxueuses ou ses représentations de deuil, dans la manifestation desquels l'esprit superficiel du temps exigeait des gaietés pour l'œil, à supposer qu'il se cachât quelque larme dans le cœur de ces gens toujours en l'air ! Allez revoir, Messieurs, au Musée du Louvre, les dessins originaux du bal masqué de 1746 où les personnages du premier plan sont déguisés en ifs taillés comme ceux de Versailles, cet autre, le bal paré du 24 février, enlevé avec un éclat et un goût inimitable sous un ciel de lustres, de glaces, de girandoles, de décorations architecturales multiples. Vous applaudirez sans doute, en compagnie des collectionneurs de tous

les temps, des connaisseurs friands du morceau, et aussi des amateurs enclins à suivre les transformations du costume de nos grand'mères, alors si jeunes même dans leur vieillesse, mais je me demande si maman Cochin, si les bonnes tantes Hortemels, tout en restant fières des succès du peliot, voyaient avec une satisfaction sans mélange leur enfant lancé à toute allure dans ce monde frivole dont la galanterie était la loi, dont le sensualisme comme il faut n'avait pas de frein, tourbillon de fièvre et de plaisir où dansait la société française..... en attendant le déluge. Que nous voilà loin de l'abbaye de Port-Royal-des-Champs, et nous ne sommes pas au bout.

Ce bout, c'est le règne de M<sup>lle</sup> Poisson, devenue Le Normant d'Étioles, puis marquise de Pompadour.

« Qu'est-il resté, disait Diderot, de cette femme célèbre qui nous a épuisé d'hommes et d'argent, laissés sans honneur et sans énergie?... Le traité de Versailles qui durera ce qu'il pourra, l'*Amour* de Bouchardon de Choisy qu'on admirera à jamais, quelques pierres gravées qui étonneront les antiquaires à venir, un bon petit tableau allégorique de Vanloo qu'on regardera quelquefois et..... une pincée de cendre. »

C'est de cette maîtresse de Louis XV qu'en 1745, par l'entremise de M. Lenormant de Tournehem, Cochin devient professeur pour l'eau-forte, pendant que Boucher lui enseigne le des-

sin. La fréquentation d'une pareille personnalité, je me le figure, ne contribua guère à élever en dignité le caractère du chevalier, et quelque charmante qu'ait été cette créature, séduisant modèle de l'admirable pastel de La Tour actuellement au Louvre, j'ai peine à croire que le professeur ait pu recueillir de ces relations des profits quelconques en dehors de ceux de son traitement et de l'influence d'un patronage pseudo-royal!

Comment lui apprit-il l'eau-forte? Dans quelle mesure retouchait-il les planches de la capricieuse élève? On a discuté cette controverse! Il est certain que la Pompadour aimait et pratiquait les arts; elle avait même acquis un réel talent dans la gravure sur pierres fines, et à la vente du marquis de Menars-Marigny, on constate soixante-trois pièces sorties de ses mains; on a aussi des eaux-fortes signées : *Pompadour sculpsit*, mais le papier supporte tant de choses! Toujours est-il qu'à la mort de M. Tournehem, elle fit nommer directeur général des bâtiments, académies et manufactures, M. Poisson, son frère, qui par la même occasion fut bombardé marquis de Vandières, puis marquis de Marigny et de Menars; ce personnage alors inutile et ignorant avait vingt-quatre ans; il ne savait pas le premier mot du rôle dont on l'investissait et sa mission cependant équivalait à la direction des beaux-arts en France; le nouveau marquis s'en souciait, c'est le cas de le dire, comme un Poisson d'une pomme.



Il fallait le décanailier, lui donner un catéchisme de peinture et de sculpture puisqu'il allait régenter le beau dans notre pauvre France. Quel contre-coup de honte pour la bonne petite sœur, si Poisson s'avisait dès le début d'accumuler pataquès sur impairs! Fine mouche, comme elle était, elle y prit garde, et expédia l'homme en Italie, flanqué à droite de Cochin, et à gauche de Soufflot. Voilà comment le chevalier partit pour Florence, Venise et Rome, le 20 décembre 1749.

Ce déplacement était son salut. Cochin échappait ainsi au style rococo, au style rocaille, chantourné et fouillis, aux tendances fausses et viciées, d'une école exclusivement vouée à l'expression de la volupté. A la cour il fut devenu tout à fait l'arriviste annoncé par ses jaloux. Quand il eut passé la frontière, il oublia donc le maniérisme officiel pour envisager de plus haut les conditions de l'art, sans toutefois se dépouiller de ses préférences personnelles étroitement liées à sa nature de coloriste renforcé. Malgré le désir évident de se recréer à lui-même une conscience nouvelle apte à communier plus dignement avec le beau abstrait, et aussi de faire profiter son élève de ses études régénératrices, il a un fonds d'opinions réalistes qui l'empêche d'être impartial. Il ne cherche même pas à comprendre l'école de Sienne avec Fra Angelico de Fiesole, et ces maîtres suaves qui, peignant à teintes plates, évitaient tout accent trop marqué de la vie phi-



siologique, en spiritualisant la figure humaine; il méconnaît l'école ombrienne avec le Pinturricchio, le Pérugin, et même un peu Raphaël, dont il paraît oublier volontairement la *Dispute du Saint Sacrement*, l'*École d'Athènes*, le *Parnasse*, les fresques du Vatican. Eux aussi, ces peintres cherchaient à dégager de leurs modèles une idée supérieure, un sentiment de piété ou de foi, plus simplement une impression de douceur et de grâce où, sous les enveloppes déjà charmantes du corps, se révélait la chaleur de l'âme : pour Cochin la peinture n'a pas cette portée idéale : c'est uniquement l'action de reproduire à l'aide d'une palette la réalité des belles formes, l'expression des passions purement humaines, de beaux agencements de personnages, revêtus d'habillements agréables par la couleur, formant comme un chant de sonore harmonie.

Aussi toutes ses préférences vont-elles à Véronèse et à l'école vénitienne. Hormis celle-là, pas de salut ! C'est un peu trop exclusif !

Cependant, il visite tous les musées, toutes les galeries particulières; Rome exceptée, pas un coin de l'Italie ne lui échappe. Il court, il vole; son journal de voyages prend à certaines pages les allures essouffées d'un guide. Les motifs de paysage le ravissent aussi. Ses albums se couvrent de dessins, ses cahiers débordent de notes; relisez ses mémoires et les trois volumes de ce voyage offerts par lui à notre Compagnie : on se le figure

tenant sa plume d'une main, son crayon de l'autre, marchant vite, les yeux en l'air, s'extasiant là devant une statue, plus loin, devant une ruine, analysant le style d'un palais ou le pittoresque d'un site. Puis le voilà s'attachant aux pas de l'architecte Bellicord et ils dénichent des antiquailles. On commençait à flairer les ruines d'Herculanum. Cochin pressent des découvertes importantes. Il reprend ses cahiers d'impressions, les couvre de croquis et de mots, et prépare sans le savoir son autre petit ouvrage : *Observations sur les antiquités de la ville d'Herculanum, avec quelques réflexions sur la peinture et la sculpture des anciens.*

Et voyez comme les choses s'arrangent ! Parti pour éduquer le directeur des arts, non seulement il instruit consciencieusement son marquis, mais il se l'attache par la reconnaissance. Peu à peu Cochin se prend de sympathie pour le grand garçon pas méchant, un peu bourru, qu'il dégrossit : à la longue, l'amitié, et qui sait, l'intérêt lient définitivement ces deux hommes fort dissemblables par le tempérament et l'éducation. Ses mémoires en font foi. La correspondance avec Descamps le témoigne. M. de Marigny, devenu un grand personnage, lui offre une chambre dans son château de Ménars, un joli édifice du xvii<sup>e</sup> siècle penché sur la Loire, à neuf kilomètres de Blois, et à lui légué par sa sœur, la Pompadour, devenue enfin cette pincée de

cendre dont parlait Diderot. Cochin y fait de fréquents séjours : il y apporte ses planches, et il travaille loin du bruit. Il écrit par exemple à Descamps le 9 février 1777 :

.....  
 Imaginez que ces dessins étaient faits dès mon retour de Ménars où j'avais consacré tout mon séjour à redresser les contre épreuves pour donner à mes amis.

Quand M. de Marigny, remplacé par M. Dangevilliers, abandonne la direction des arts, Cochin n'a plus rien à attendre de son influence : il continue cependant à le fréquenter. Le 12 novembre 1777 il le croit malade, il accourt :

12 novembre 1777.

.....  
 Ce n'était point Prevost qui m'avait donné une si forte alarme sur le compte de M. de Marigny, c'était le marquis d'Estampes qui apportait avec lui les faux bruits de Paris : la mort d'un M. de Margny avait donné lieu à ce quiproquo qui est tout au long dans le *Courrier de l'Europe*. M. D'estampes ayant ouï dire qu'il était mort, et ensuite qu'il ne l'était pas, en avait conclu qu'au moins, il était bien mal ; Heureusement tout cela n'est point vrai ; je l'ai trouvé (non pas bien, il doit encore s'armer de patience avant que de se retrouver en bon état) mais il est plutôt en train de guérison que dans le cas d'empirer ; ainsi il y a lieu d'avoir de l'espérance et surtout dans le régime du lait qu'il observe exactement et qui peu à peu, peut opérer son salut.....

Quatre ans après, Cochin perd cette fois et définitivement son ancien élève : son affection s'en émeut. Loin de pratiquer le *Donec eris felix*..... du poète, il écrit à Descamps :

Ce 7 juillet 1781.

Monsieur et ami, il y a bien longtemps que je n'ai eu le plaisir de

vous écrire, je ne veux cependant pas que vous puissiez penser que je vous oublie : on n'oublie pas des amis comme vous, moins encore lorsqu'on en perd tous les jours et que l'on éprouve privations sur privations. Vous savez la perte que j'ay faite en la personne de M. le marquis de Marigny, mon ami, mon protecteur et mon bienfaiteur. Vous ne sauriez croire combien l'on tient de propos sots et sans fondement sur son compte. Mais on aura beau dire, les artistes dont le cœur ne sera pas bas et flatteur conserveront toujours précieusement sa mémoire et ne croiront pas qu'il ait été remplacé de manière à pouvoir être oublié.

Ce marquis de Vaudières, de Marigny, de Ménars, né Poisson, valait-il au fond l'éloge du chevalier ? Quelques écrivains de l'époque le croient ou paraissent le croire. Il avait eu le temps de devenir un administrateur instruit, mais il obéissait à des parti pris, et comme tous les gens en place il favorisait surtout ses amis. Greuze, par exemple, ne trouvait pas grâce devant lui : Greuze n'en recevait pas de commandes : « Il eut été bien naturel cependant, dit M. Ch. Blanc, qu'un directeur des beaux-arts courût après les talents fiers, ne fût-ce que pour se venger des flagorneries qui l'assiégeaient ! »

#### COCHIN ACADÉMICIEN

L'Académie royale n'était pas si exigeante, et lorsque M. de Marigny revint d'Italie, elle l'accueillit avec faveur. Par la même occasion, elle tendit les bras au chevalier Cochin.

Elle l'avait agréé le 29 avril 1741 avec son dessin allégorique : *A la louange du roi et des arts*,

mais pour devenir académicien, il devait, suivant l'usage, exécuter un morceau de réception (1). Il n'en eut pas le temps; après l'avoir attendu dix ans, l'Académie, faveur insigne, lui permettait de prendre place dans ses rangs, non seulement en le dispensant de l'accomplissement de la règle, mais même en lui offrant ses félicitations!

Du reste, l'Académie ne perdit rien pour attendre. Cochin lui paya sa dette un peu plus tard, en 1761.

Ce morceau de réception rétrospectif est une belle estampe originale imprimée en rouge, ce qui lui donne l'agréable physionomie d'une sanguine. Elle représente Lycurgue atteint par une pierre dans une émeute sur la place publique de Sparte. Sans doute le décor est théâtral mais le sujet y prête; l'ordonnance aussi y est quelque peu scénique: les personnages sont groupés avec intelligence: on n'y distingue pas ces trois plans classiques de l'école, sans lesquels alors on eût cru tout perdu. Enfin chaque figure, parfaitement dessinée, garde un mouvement vrai. Sur les marches du temple, Lycurgue montre du doigt l'horrible blessure d'où le sang coule sur ses joues. Il y a là, quoi qu'on ait dit, autre chose « qu'un simple grec d'opéra se dandinant sur ses hanches comme un danseur (2) ».

(1) Ce morceau de réception devait être la gravure de son dessin d'agrée dont la description est donnée par Belle dans sa notice nécrologique sur Cochin.

(2) M. Rocheblave, *Les Cochin*.

Qu'on préfère au *Lycurgue* l'admirable dessin à la sanguine pour l'illustration de la *Peinture*, poème de Lemierre, daté de 1769, nous le comprenons; à motif autre, convient style différent. Celui-ci, intitulé la *Composition*, est un chef-d'œuvre. Dans ses proportions moyennes, il vaut un tableau de grande envergure : peut-être un peu trop de mains tendues vers le ciel, mais quel joli effort vers l'idéal, denrée généralement absente de l'alimentation intellectuelle de Cochin. Ce génie ailé fait penser à Prudhon.

L'Académie du Louvre pouvait être fière de son nouveau collègue : elle le traita en enfant gâté.

Dès lors, nous distinguerons dans la vie de Cochin une double personnalité. Il reste illustrateur, il devient auteur critique et presque pamphlétaire. Après le crayon, après le burin, la plume, et celle-ci dans ses doigts ne tremblera pas plus que ceux-là. Peu d'académiciens de Paris ou de province prirent jamais leur rôle plus au sérieux. Vous avez fait vos preuves, vous, Messieurs, sans cela je dirais que Cochin est un modèle pour nous tous.

Dans cette éminente Compagnie, protégée par la puissance royale, il est le collègue de son père, de son cousin Jacques-Nicolas Tardieu, de ses maîtres Restout et Lebas, de Chardin, son ami intime, bientôt de son cousin Clément Belle le peintre; quel prestige lui fournissait une telle alliance défensive et au besoin offensive ! Aussi

dans les procès-verbaux soigneusement conservés à la bibliothèque de l'École des Beaux-Arts voyez-vous reparaître son nom dans maint ordre du jour. Le 4 mars 1752, il lit des extraits du *Voyage d'Italie* en préparation : il fait des conférences sur l'*Utilité de ce voyage*, sur l'*Effet de la lumière*, sur l'*Harmonie et la Couleur*.

Dans son travail sur l'effet de la lumière, il est un des premiers à fixer certaines lois du clair obscur : « Les ombres les plus fortes en obscurité, dit-il sous forme de résumé, ne doivent point être sur les devants du tableau ; au contraire, les ombres des objets qui sont sur ce premier plan doivent être tendres et reflétées, les ombres les plus fortes et les plus obscures doivent être aux objets qui sont sur le second plan ». Pour développer cette règle, il prend comme exemple l'ombre d'un mur sur le terrain, il étudie la nature et l'intensité des reflets, et il insiste comme il le fera plus tard dans ses dissertations présentées à l'Académie de Rouen, sur l'étude particulière du reflet des reflets, susceptibles de modifier à l'infini, dans l'ombre, non seulement les valeurs mais les tonalités, en altérant ce que nous appelons aujourd'hui le ton local. Toute cette démonstration, un peu abstraite au premier abord, est aussi ingénieuse que vraie : elle a fait son chemin dans le monde, et reste aujourd'hui un des articles primordiaux du catéchisme du peintre.

Cochin lance aussi des brochures où il pro-



clame la supériorité du grand art sur la routine. Dans ses *Lettres à un jeune artiste peintre, pensionnaire à l'Ecole française de Rome*, dans sa publication sur les *Artistes italiens* de son temps, il ose rompre en visière aux préjugés de l'enseignement de la peinture d'histoire; il prophétise le retour à l'observation de la nature et du détail réel, bien autrement intéressant que la pure convention; sans le dire, il fait ainsi l'éloge de son cher Chardin, il veut la liberté pour le peintre, enchaîné jusque-là par des usages se donnant figure d'axiomes. Enfin il se fait journaliste et il écrit dans le *Mercur*e d'amusants articles comme la *Supplication aux orfèvres* (1) où nous cueillons les passages suivants qu'on croirait écrits il y a quinze ans, alors que l'Allemagne essayait d'implanter chez nous le modern style :

Sont priés les orfèvres, lorsque sur le couvercle d'un pot à ouille, ils exécutent un artichaut ou un pied de céleri de grandeur naturelle, de vouloir bien ne pas mettre à côté un lièvre grand comme le doigt,..... de ne pas changer la destination des choses, et se souvenir qu'un chandelier doit être droit et perpendiculaire pour porter la lumière, qu'une bobèche doit être concave pour recevoir la cire qui coule, et non pas convexe pour la faire tomber en nappe sur le chandelier.

Sont priés MM. les sculpteurs d'appartement d'avoir agréable dans les trophées qu'ils exécutent de ne pas faire une faux plus petite qu'une horloge de sable, une tête d'homme plus petite qu'une rose, une serpe aussi grande qu'un râteau : quand les choses peu-

(1) *Supplication aux orfèvres ciseleurs, sculpteurs sur bois pour les appartements et autres par une société d'artistes.* — *Œuvres diverses*, chez Jombert, 1761, tome I.

vent rester carrées, qu'il veuillent bien ne pas les torturer, lorsque les couronnements peuvent être en plein cintre, qu'ils ne les corrompent pas par ces contours en S, comme s'ils les avaient appris des maîtres écrivains..... En faisant courber nos portes pour les assujettir aux arrondissements qu'il leur plaît de donner à toutes nos chambres, les architectes nous font dépenser beaucoup plus qu'en les faisant droites et nous n'y trouvons aucun avantage puisque nous pouvons passer par une porte droite comme par une porte arrondie : quant aux courbures des murailles de nos appartements, nous n'y trouvons d'autre commodité que de ne plus savoir où placer nos chaises et autres meubles !..... Enfin les yeux d'un grand nombre de bonnes gens dont nous faisons partie leur auront une obligation inexprimable de n'être plus molestés par des disproportions déraisonnables et par cette abondance d'ornements tortueux et extravagans.

Ainsi, et de fil en aiguille, après s'être maintenu au début, dans ses conférences, sur le terrain des réformes désirables en peinture et en sculpture, Cochin étend de plus en plus l'horizon de sa critique. Encore un peu, et il composerait une grammaire des arts décoratifs, cent ans avant celle de M. Blanc.

Dans sa lettre sur le *Jardinage* le voilà se moquant à bon droit de la taille des arbres en murailles.

La dame qui consulte son architecte pour ne pas suivre ses conseils veut un jardin à la mode et en plus un parc style Lenôtre.

En vain monsieur me direz-vous que la véritable beauté d'un arbre est de former une belle voûte qui sans être taillée avec affectation, cherche à imiter la plus belle manière d'être d'un arbre venu naturellement. Non seulement je veux que vous me coupiez tous mes arbres de haute futaie à la moitié de leur hauteur en sacrifiant sans miséricorde ce que vous appelez leur belle tête, mais j'entends

encore que vous les fassiez tailler en palissades ou en éventail dans le dernier goût. Vous ajoutez que les branches chargées de leur feuilles paroissent destinées par la nature à donner de l'ombrage pendant les chaleurs de la canicule, et qu'en taillant les arbres en muraille, on ne trouve plus aucun lieu pour se mettre à l'abri du soleil ; cette réflexion a quelque chose de spécieux mais elle tombe d'elle-même, lorsque l'on considère que c'est la mode, et que toutes les personnes qui se piquent d'un goût délicat les font tailler ainsi. Le dessus des arbres doit former une surface aussi unie que le dessus d'une table. J'imagine que ce sera un fort joli coup d'œil du haut du château.....

Il escarmouche à la fois sur tout le front, réclamant, dans les genres les plus opposés, l'obéissance aux lois de la convenance et de la nature des choses. Sans s'en rendre compte, sans jamais le constater dans ses mémoires, son insurrection se trouve renforcée par le mouvement populaire des esprits et les idées de Rousseau. On répond à ses attaques dans la *Gazette littéraire*, dans l'*Observateur littéraire*, dans l'*Année littéraire*. Il réplique à nouveau et assaisonne ses réponses d'eaux-fortes satiriques ; il se fait des ennemis dans tous les camps, mais peu lui importe, il aime le bruit des armes et l'odeur de la mêlée, il se sent soutenu par Soufflot, par le directeur général, et il pousse sa pointe, à tort et à travers ; l'opinion finit par s'émouvoir ; une réaction s'annonce, et comme toutes les réactions, celle-ci va dépasser le but souhaité ; encore cinquante ans, et le style Louis XV aura disparu pour tomber dans cette autre erreur, la mode à la grecque.

Dans ses mémoires, Cochin exagère peut-être

un peu, en faisant remonter exclusivement l'origine de cette réforme à l'influence de M. de Marigny, retour d'Italie!

Depuis, dit-il, la véritable époque décisive, ça a été le retour de M. de Marigny d'Italie et de sa compagnie. Nous avons vu et vu avec réflexion. Le ridicule nous parut à tous bien sensible et nous ne nous tîmes point. Nos cris gagnèrent dans la suite que Soufflot prêcha d'exemple. Il fut suivi de Potain et de plusieurs autres bons architectes qui revinrent de Rome. J'y aidai aussi comme la mouche du coche. J'écrivis dans le *Mercur*e contre les folies anciennes et les couvrîs d'une assez bonne dose de ridicule.....

Ces articles, il les répandait partout, il les envoyait à ses amis; il en avait tant écrit, qu'à la fin il ne savait plus quels sujets traiter, et il consultait sur ce point son entourage littéraire; témoin cette lettre à Descamps du 14 octobre 1758 :

Je vous remercie de la bonté que vous me témoignés à l'égard de la petite dissertation que vous avés lû dans le *Mercur*e, vous me marqués que vous souhaiterîés que quelques autres articles concernant nos arts fussent traités, vous le pourriez bien faire vous même, mais en supposant que vous n'en ayés pas le temps, vous m'obligerîés de me les indiquer. J'ai été prévenu par beaucoup d'avance de politesse de la part de M. Marmontel, auteur du *Mercur*e, je souhaitterais lui en marquer ma reconnaissance en lui donnant de temps en temps quelque chose pour son article des arts, mais le plus souvent je ne sais quelle matière traiter, presque tout a été dit; si vous imaginés quelque chose que vous croyés que je puisse éclaircir vous me ferîés grand plaisir de me mettre sur la voye : j'ai encore quelques ouvrages sur le métier d'une espèce autre quoique toujours des arts, car c'est mon amusement à la campagne, vu, que Dieu merci, je ne scais point m'amuser du jeu, et que c'est pour moi un véritable délassement que de gribouiller du papier.....

.....  
Cette lettre à Descamps implique déjà la fin de

la période aiguë de la lutte entreprise par Cochin, mais quatre ans auparavant, il était dans le feu de la bataille, il recevait et rendait plaies et bosses.

Ses fidèles de l'Académie l'encourageaient; beaucoup l'applaudissaient même sans se laisser convaincre. Boucher, directeur, ne s'occupant pas plus d'une partie de ses fonctions, celle d'ordonnateur des ouvrages de peinture et de sculpture commandés par le roi, on détacha ce rôle particulier de la direction de l'Académie et on le confia à Cochin. Vous devinez quelle prépondérance était accordée ainsi au chevalier, dans l'impulsion du développement artistique. Après M. de Marigny, c'est lui désormais qui va, suivant ses tendances nouvelles, distribuer les commandes aux artistes et favoriser l'épanouissement de la culture telle qu'il la comprend. Il devient en fait l'égal du directeur à quarante ans : il en profite pour venir en aide aux méritants, peu fortunés, et les lettres à Descamps nous édifieront sur les démarches entreprises par lui pour soulager les besoigneux de toute classe et même de toute profession.

Il trouve moyen, en dehors de ce rôle administratif, de diriger en 1755 la magnifique publication in-folio des *Fables* de Lafontaine, illustrées par Oudry. Plusieurs de ces dessins sont repris par Cochin, la préface de l'ouvrage l'indique du reste trop naïvement. « M. Cochin de l'Académie

royale s'est chargé de graver et de faire graver sous ses yeux ces dessins. Pour en venir à bout, il a fallu qu'il en fît de nouveaux d'après les originaux de M. Oudry dans lesquels on peut discerner cette précision de contours à laquelle les peintres ne s'assujettissent jamais dans leurs compositions et qui cependant est indispensable à la perfection des gravures. »

Cochin est alors à l'apogée de sa carrière :

Le 23 juin 1752, le chevalier est nommé garde des dessins du roi à la place de Coypel, premier peintre; Louis XV le loge dans une de ses maisons de la rue Champfleuri, puis, le 25 janvier 1755, Lepicié venant à mourir, Cochin est élu secrétaire perpétuel : enfin le 23 juin de la même année, il est annobli en recevant l'ordre de Saint-Michel.

A ces causes, disent les lettres du roi, nous avons annobli et par ces présentes signées de notre main, annoblissons le dit Charles Nicolas Cochin et du titre et qualité de noble et écuyer.

Son écu traversé par une fasce d'azur porte trois abeilles d'or symbolisant à merveille les habitudes de travail constant d'un homme aimant autant le labeur que le plaisir. Le cachet à la cire de ses lettres à Descamps porte ses armes avec le cordon de Saint-Michel en sautoir.

#### LA CORRESPONDANCE DE COCHIN ET DE DESCAMPS

En 1757 commencent les relations épistolaires de Cochin et de Descamps. Nous ignorons encore



exactement de quelle façon s'est nouée cette amitié. La première lettre de la collection de l'Académie de Rouen est du 5 décembre; au ton de ces deux pages, on peut croire, ou qu'il en existait d'autres les précédant et que nous n'avons pas, ou que ces deux artistes s'étaient vus sans écrire; dans cette pièce, en effet, qui est le numéro 1, Cochin appelle déjà Descamps « Monsieur et amy »; de la part du chevalier, volontiers cérémonieux, ce serait un terme un peu trop cordial, s'il s'agissait d'un début de rapports officiels.

En attendant que quelqu'un mieux renseigné précise ce point de départ, j'admettrais volontiers l'hypothèse suivante : Descamps, peintre habile, devait être désireux d'exposer au Salon du Louvre, où l'on ne pouvait être admis qu'en étant au moins agréé de l'Académie royale. Comme Cochin, secrétaire perpétuel et ordonnateur des arts, avait la réputation d'un fort galant homme, doublé d'une personnalité influente, Descamps dut faire le premier pas, commencer des visites à Paris, et pour amorcer ces liens nouveaux offrir ensuite au chevalier les deux premiers tomes du livre des *Peintres flamands* qu'il publiait chez Jombert; sans doute aussi, Jombert avait-il entretenu Cochin de cet ouvrage important dont il risquait l'entreprise. Il dut donc les rapprocher l'un de l'autre, et avant de faire paraître le troisième volume, Jombert conseilla



peut-être à Descamps de consulter Cochin sur quelques biographies encore en main : c'est ainsi qu'on pourrait comprendre la lettre de 1757.

MONSIEUR ET AMY,

Il faut que je compte bien sur votre indulgence pour avoir osé tarder si longtemps à vous remercier du présent que vous avez bien voulu me faire de votre livre. j'en suis la Lecture autant que les diverses distractions dont je suis continuellement détourné me le peuvent permettre.

J'ay Relû la vie de Rubens pour voir si effectivement j'avois pû y désirer quelque chose, je l'ay trouvé parfaitement bien d'ou je conclus qu'assurément je n'y ay Rien trouvé a Redire puis que je l'aurois Reconnu et quil y a quelque mal entendû. Je voudrais bien pouvoir Reconnoistre l'affection que vous me marqués en me donnant ainsi vos ouvrages, et avoir quelque chose qui fut digne de vous être présenté. Mais je ne suis gueres auteur et toutes mes œuvres imprimées feroient une bien petite brochure qui ne seroit pas fort intéressante. Cependant comme on ne peut exiger de personne que ce qu'il a, j'auray l'honneur de vous présenter mon petit tribut. On imprime actuellement Les notes assés brèves que j'ay faites sur la plupart des tableaux que j'ay vûs en Italie. j'espère qu'elles seront imprimées vers la fin de l'hiver, elles composeront plusieurs petits volumes que je vous avertis d'avance qui seront assés ennuyeux pour tous ceux qui ne verront pas en même temps les tableaux dont il y est parlé, mais comme on m'a assuré que quelques personnes a qui je les avois prêtées les avoient cru utiles j'ay pris le parti de les donner au public toutes informées qu'elles sont je joindray a cela le petit Livre d'Herculanum et les folies extraittes du Mercure de ma façon. Voila toute ma petite œuvre en Écriture. Si tout cela ne vaut pas grand chose, j'espère que Dieu me le pardonnera, ainsi que vous en faveur de l'amitié qui nous Lie. je vous prie de me faire scavoir a qui je pourray Remettre ces Bagatelles pour vous les faire parvenir.

Si je reste en arrière dans le troque des ouvrages, je suis sur du moins quil n'en est pas de même dans celui d'amitié que vous me faites le plaisir de me proposer, et je crois l'emporter quant

aux sentiments de estime et d'attachement avec Lesquels j'ay l'honneur d'être Monsieur et Amy

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Ce 5 décembre 1757.

COCHIN.

Ce traité de la vie des peintres flamands, allemands et hollandais n'était pas l'œuvre du premier venu : paru de 1753 à 1763, en quatre volumes in-8°, avec portraits de Ficquet, il attestait les connaissances et le goût de Descamps, à une heure où les livres d'art ne foisonnaient pas comme à présent. Descamps, au surplus, faisait figure à Rouen, il avait le même âge que Cochin, à sept mois près ; né à Dunkerque le 14 juin 1714, il s'était établi ici comme professeur de dessin, il avait créé en 1746 l'Ecole publique, la sœur aînée de notre Ecole régionale des Beaux-Arts actuelle, ainsi que le rappelait si judicieusement notre distingué collègue M. Paulme à la distribution des prix de 1913.

Il est aisé de comprendre comment, une fois mis en contact, Descamps et Cochin n'ont pas tardé à s'estimer et à échanger leurs vues sur leur culte artistique : que n'avons-nous aussi, pour rendre vraiment fructueuses nos recherches dans la collection de l'Académie, les lettres écrites par Descamps au secrétaire perpétuel de l'Académie royale pendant les trente-trois ans qu'a duré cette mémorable liaison.

Jusqu'en 1776, la correspondance ne comprend chaque année que deux ou trois lettres, quatre

en 1767; à partir au contraire de 1776, avec les voyages de Cochin au Havre et à Rouen, les échanges épistolaires s'accroissent, on sent l'étroite intimité s'établir entre les amis, elle se maintiendra ainsi jusqu'à la fin. Peu à peu, en effet, le ton change; au lieu de saluer compendieusement son cher Rouennais, Cochin finit ses lettres en l'embrassant, en embrassant M<sup>me</sup> Descamps et ses filles; il est de la famille, et il se permet parfois en cette qualité un ton badin assaisonné de gauloiseries. Mais n'anticipons pas et suivons l'ordre des dates : ce sera le plus sûr moyen, sinon d'être intéressant, du moins de respecter la marche naturelle des faits.

En 1758, deux lettres. Toutes deux sont des réponses à Descamps cherchant à faire exempter de la milice un ou plusieurs de ses disciples; il suppose que le monopole de l'Académie royale lui permet de dispenser du service militaire les élèves des Académies de province. M. de la Bourdonnaye, intendant de la généralité de Rouen en 1747, avait bien déclaré, à la fondation de l'École, qu'il exemptait une fois pour toutes de la milice nos peintres normands, mais le duc d'Harcourt, probablement, n'avait pas maintenu ce privilège en succédant à M. de Luxembourg, et la question paraît de nouveau posée en 1758.

Cochin donne là-dessus à Descamps des renseignements confidentiels qui vous édifieront sur la nature des privilèges de l'Académie du Louvre.

22 septembre 1758.

Cette lettre est pour vous seul.

MONSIEUR ET AMY,

Je m'ouvriray à vous avec franchise a l'égard de notre droit d'exempter de la milice, mais sous le secret.

Il n'est pas aussi solidement fondé que nous le souhaitterions. En 1743, la milice fut imposée sur la ville de Paris. L'Académie se donna les mouvements nécessaires pour obtenir l'exemption de tous ses élèves. Nous en avons conclu que cette grâce nous serait toujours continuée et en effet dans toutes les occasions où il a été question de quelqu'un de nos élèves menacé de la milice, nous leur avons expédié des certificats dans la forme que vous trouverez cy jointe, et ils ont toujours eu leur effet, mais nous n'avons point de pièce originale où il soit dit distinctement que le Roy nous ait accordé ce privilège d'une manière permanente et nous évitons avec soin d'entrer en explication sur ce sujet. C'est pourquoy, dans la lettre que je vous écris et que vous pouvez montrer, vous trouverez que j'élude la question, c'est aussi je pense ce que vous devez faire à l'égard de M. votre intendant.....

Vous pouvez encore assurer que même l'Académie de S' Luc quoiqu'inférieure a obtenu en 1743 l'exemption de ses élèves .....

Cette feuille qui suppose une contre-lettre est destinée à rester cachée et se termine par un dernier conseil assez piquant.

Si l'on vous demandait des pièces originales, vous pouvez dire qu'elles doivent être dans les archives de l'Académie sous trois clefs remises entre les mains de trois personnes différentes et que cette recherche entre tant de papiers que l'Académie a ramassé depuis cent ans qu'elle existe, entrainerait de grandes longueurs.

Ces archives enfermées sous trois clefs différentes rappellent de loin les précautions prises en 1714 pour mettre en sûreté au greffe du parlement de Paris le testament de Louis XIV, mais il faut avouer que si les intendants du xviii<sup>e</sup> siècle

se contentaient de pareilles défaites, en ce qui concerne les documents de l'Académie, ils se montraient de bonne composition.

La question de l'exemption de la milice préoccupe pendant un mois les deux amis. Le 14 octobre, Cochin, sur l'incitation de Descamps, revient sur le sujet en laissant paraître combien les rancunes de l'Académie royale contre l'Académie de Saint-Luc étaient loin d'être éteintes.

Mais ceci vaudrait une courte explication.

Bien avant la fondation de l'Académie royale, les artistes avaient eu l'idée de former des associations et de se mettre à la tête des corporations de métiers relevant des arts du dessin. Les peintres de la maîtrise de Paris jouissaient donc d'un monopole. Cette exclusivité alarma les peintres libres, et Ch. Lebrun le premier, pour y faire échec, organisa dans la capitale une Académie copiée sur celle de Saint-Luc à Rome. Il en fit une école ouverte à l'instruction de la jeunesse, et le 20 janvier 1648, cette institution fut approuvée par l'autorité royale. Le Brun en est le premier directeur. Là-dessus la maîtrise s'insurge, assignations, saisies, procès entre les deux établissements. Usant des mêmes moyens, la maîtrise se mue, elle aussi, en école, elle prend le nom d'Académie de Saint-Luc de Paris avec, à sa tête, un « prince » qui fut d'abord Simon Vouet. Comme l'autre, elle donnait l'enseignement d'après « le naturel », c'est-à-dire le modèle vi-

vant ; puis, la bataille tourne au profit de l'Académie royale ; on propose une fusion, la jonction étant réalisée, les anciens de la maîtrise, devenus académiciens, commencent à mordre le sein de leur mère adoptive. Le Brun appelle Mazarin à la rescousse ; avec l'appui de Colbert, un arrêt du parlement déclare que « ceux qui s'étaient jusqu'à ce jour qualifiés peintres du roi par brevet, seraient tenus, s'ils voulaient conserver leur titre, de s'incorporer à l'Académie royale ». Le monopole de cette dernière était ainsi créé. On croyait les hostilités finies, ah bien oui, Mignard relève la tête, et du coup reconstitue l'Académie de Saint-Luc.

En 1705, une déclaration royale en autorise le fonctionnement : elle s'installe rue du Haut-Moulin pendant que l'Académie royale siège au Palais-Royal.

L'Académie de Saint-Luc devait enfin mourir en 1775, jour où furent supprimées les corporations, mais en 1757, époque où Cochin écrit à Descamps, elle tenait ferme encore son drapeau, et l'Académie royale lui montrait toujours les dents.

A la lueur de ces souvenirs on peut mieux comprendre la lettre du 14 octobre :

..... Sur ce que vous me marqués que vous ignorés que M. de Voyer était protecteur de l'académie de S<sup>t</sup>-Luc en 1743, je vous diray que le fait est vray, qu'il n'était pas encore « amateur » de notre académie que par conséquent toute sa gloire alors était de

bien restaurer l'académie de S<sup>t</sup>-Luc et lui donner une dignité dont elle n'est pas susceptible, et à laquelle sa constitution s'oppose : il y mit même des amateurs, mais la partie de ce corps qui est maîtrise et qui manie les deniers s'oppose à l'honneur qu'on veut faire à la partie académique enseignante, ainsi tous ses efforts ont été superflus : comme c'était M. d'Argenson (1) son père (le père de M. de Voyer) qui avait été l'inventeur de ce beau projet de milice c'est-à-dire de désoler toute une grande ville pour faire la fortune de quelques exempts et ramasser quinze cents polissons, M. de Voyer eut bientôt le crédit d'exempter le corps dont il avait l'honneur d'être le chef, et l'académie de S<sup>t</sup> Luc eut l'honneur d'être la première dont les Élèves furent exemptés, tandis que l'académie royale ne scavoit encore ce qu'elle pouvoit espérer à ce sujet. M. Oni alors controlleur général sentit tout le Ridicule de cette préférence et nous accorda l'exemption.....

Nous avons été exposés depuis ce dernier tirage à donner quelques certificats d'exemption de milice à quelques élèves qui se trouvent dans les villes ou villages des environs de Paris, mais je vous avoue que je ne les ay expédiés qu'en tremblant de la crainte qu'il n'y ait quelqu'un de refusé ce qui en amènerait la mode, et attaquerait beaucoup notre droit : jusqu'à présent il ne nous en est point Revenû, ce sera une nouvelle preuve de notre droit ; ce n'est pas que je n'espérasse d'en venir à bout, et qu'il n'y eut peut-être quelque avantage à ce qu'il y eût constestation mais le plus sur est qu'il n'y en ait point. ....

Du 14 octobre 1758 au 7 septembre 1762, pas une lettre, une lacune de quatre ans. Pourquoi ce vide ? L'ami Desfriches faisait-il tort à l'ami Descamps ? On a dix-sept lettres de Cochin à Desfriches, et la première part justement de la fin de 1758.

Desfriches était un paysagiste amateur : retiré à Orléans, sa ville natale, où il avait formé une

(1) Marc-René de Voyer d'Argenson, lieutenant-général de la police à Paris, 1642-1721.



belle collection de tableaux, il possédait une certaine fortune et de belles relations, mais, dit M. Rocheblave, ses préférences allaient à de gais compères comme Cochin ! Il lui adressait des dessins fort engageants et Cochin les gravait ; on trouve ainsi dans son œuvre une vue d'Orléans qui n'est pas sans mérite. Le chevalier venait chez Desfriches en villégiature, et rapportait de Paris les commissions dont il se chargeait volontiers. En revanche, Desfriches le fournissait de mouchoirs d'Orléans. Plus tard, nous le verrons, Descamps lui expédia également des mouchoirs rouennais. Proh pudor ! La question « mouchoirs » tiendra une place importante dans les préoccupations du secrétaire perpétuel de l'Académie royale !

1758 : c'est encore l'année où Cochin s'occupe le plus à Paris du « détail des arts » dont la Compagnie venait de l'investir, et ce n'était pas une sinécure. En 1759, il s'intéresse particulièrement au Salon (1) : presque sous sa dictée, Marmontel en fait le compte rendu dans le *Mercur*. Il a obtenu que Chardin succède à Portail pour le placement des tableaux, et il lui fait donner deux cents livres de pension. En 1760, il organise des conférences, écrit la vie de Parrocel, entre en difficultés avec

(1) Nous étudierons plus loin le rôle professionnel de Cochin comme préparateur du Salon annuel de l'Académie, et à cette occasion, nous retrouverons précisée la mission de Chardin comme organisateur matériel de l'Exposition.

M. de Caylus qui procure des places à ses protégés. Comment n'avons-nous pas une ligne de lui à Descamps sur tous ces événements ou incidents ?

Heureusement, le 7 septembre 1762, le chevalier reprend sa plume :

J'affectionne beaucoup, dit-il, M. Poussin qui me paraît devoir devenir un sujet distingué, mais il n'y a guères moyen de faire ce qu'il désire, surtout cela ne peut pas se faire de l'autorité de M. de Marigny parce que ce serait une injustice qu'il ferait à l'un pour obliger l'autre ; la place que M. Poussin voudrait continuer d'occuper chez M. Vanloo, encore quelques mois, appartient de droit à celui qui vient de gagner le premier prix ainsi cela ne peut se traiter qu'à l'amiable avec lui et son consentement est nécessaire..... je souhaite qu'il obtienne ce qu'il désire et par l'intérêt que vous y prenez et par celui que j'y prends moi-même. M. et M<sup>me</sup> Chardin vous font mille compliments..... M. Vien qui est présent se joint à tous nos compliments.

Le Poussin dont il s'agit ici n'est pas, bien entendu, le peintre des Andelys, c'est un autre Normand, né à Rouen en 1736, M. Etienne de Lavallée-Poussin, dont l'Académie de Rouen mettait l'éloge au concours en 1872, en même temps que celui de Le Barbier, de Deshayes et de Lemonnier (1).

Depuis, vous avez admis comme membre correspondant l'aimable descendant de cet artiste éminent. Etienne de Lavallée-Poussin était élève de Descamps qui l'avait formé. Quand il s'installa à Paris, il entra dans l'atelier de Carle

(1) L'Académie voulut bien, en 1873, juger digne du prix l'auteur de cette notice sur Cochin.

Vanloo, premier peintre et directeur. Il y resta peu de temps, sans avoir vérifié par lui-même l'appréciation que Diderot nous donne des habitudes de son illustre maître. Carle Vanloo, en effet, ne dédaignait pas les conseils de ses élèves « dont il payait souvent la sincérité d'un coup de pied ou d'un soufflet, mais un moment après, l'incartade du professeur et le défaut de l'ouvrage étaient réparés ! »

Incidemment, vous surprenez par la lettre de Cochin un des usages assez peu connus de l'Académie royale. L'élève, premier prix de peinture, entré de droit dans l'atelier du premier peintre du roi, de préférence à tous autres. Lavallée-Poussin se trouvait ainsi éliminé de la place qu'il occupait. Il passa dans l'atelier de M. Pierre.

Combien la lettre suivante, datée du 9 avril 1764, dut mettre en joie la famille de Descamps ; il était non seulement agréé par l'Académie royale, mais du même coup proclamé académicien. Cochin le lui annonçait officiellement.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous donner avis que l'académie royale de peinture et de sculpture, qui depuis longtemps vous connoissoit avec estime, ayant désiré voir de vos ouvrages quelques uns de vos amis qui en avaient en ont présenté à l'assemblée du 7 de ce mois, l'académie après les avoir vus et reconnu votre capacité, les voix prises à l'ordinaire, vous a agréé pour être de son corps, et par une seconde opération du même jour, elle vous a reçu en acceptant un tableau représentant une Cauchoisse dont on l'a assuré que vous pouviez disposer, faveur particulière, et qu'elle a cru Devoir vous

faire sans tirer à conséquence pour l'avenir à l'égard d'un autre artiste.

Je participe a la satisfaction qu'elle ressent en faisant acquisition d'un membre aussi estimable, et j'ay l'honneur d'être très parfaitement Monsieur

Votre très humble et très obéissant serviteur

COCHIN,

Secrétaire de l'acad. R. de Peint. et de Sculpture.

9 avril 1764.

Passons sans commentaires sur trois lettres moins intéressantes du 13 juin 1764, du 26 juillet 1765, et du 20 janvier 1767 : elles eussent pu être avantageusement remplacées par le récit de sa lecture à l'Académie royale sur *le degré de liberté que les artistes doivent conserver dans l'observation du costume* qui fit pâlir sans doute l'ombre de M. de Caylus, mort deux mois avant; on aurait aimé aussi à l'entendre parler de la donation que venait de lui faire Louis XV de la maison de la rue Froid-Manteau, où logeait déjà sa sœur Madeleine-Geneviève, gardienne du fameux missel de famille, et âgée alors de quarante-six ans. Il en avait certainement causé avec Descamps, quand celui-ci venait à Paris au moins pour apporter ses envois aux Salons du Louvre, mais au mois d'avril 1767, il apprend un nouveau succès de son ami de Rouen, et il s'empresse de le féliciter. Descamps venait d'être couronné par l'Académie française pour son *Discours sur l'utilité des éta-*

*blissements des écoles gratuites en faveur des métiers (1).*

Je vous fais mes remerciements et mon compliment. J'ai eu la joie la plus sensible du prix que vous venez de remporter à l'académie françoise. J'ai fait la distribution des exemplaires qui m'ont été remis par le libraire et j'ai suivi la notte que vous m'aviez donnée. J'ai été extrêmement satisfait de votre discours. Il est bien vu, bien pensé, et bien écrit. Scavez vous que j'ai pensé être votre concurrent. Pendant le quart d'une nuit, j'ai été tourmenté de l'envie d'écrire, je sentais qu'il convenait que des artistes concourussent et que cette matière n'appartenait qu'à eux, mais il restait peu de temps, le programme m'avait été remis tard. Le lendemain les affaires accidentelles ont fait évanouir ces beaux projets. Il ne m'est pas possible de m'enfermer pendant la journée et j'aurais été forcé de passer quelques nuits ce qui n'est ni sain, ni commode. J'avais dailleurs un autre écrit en tête qui semblait pressant aussi, c'était l'Eloge d'un bel ouvrage de nos arts. Ce qui est assez singulier, c'est que cet écrit qui m'a empêché d'entrer en lice ne verra pas le jour par le changement d'idée de celui que je voulais obliger. Tout est bien dit Poppe quoi qu'il en soit tout ce que je désirais est accompli puisque c'est un artiste qui a remporté ce prix que je prétendais qui ne pouvoit et ne devoit être légitimement gagné que par un artiste, et c'est une obligation que nous vous avons. Dans la liste des présens dont vous m'avés chargé je n'ai point vû *M. Bachelier* : peut-être lui en avés vous fait parvenir par une autre voye : si cela n'étoit pas, je vous prie de ne pas l'oublier car c'est lui qui est le vray promoteur de ce concours où vous avez été couronné glorieusement. Je vous embrasse de tout mon cœur et je suis.....

Ce 22 avril 1767.

Je n'ay pas besoin de vous dire combien notre ami M. Chardin est enchanté de votre succès, vous scavez qu'il est bien votre amy.

Le peintre Bachelier dont il est parlé ici était de l'Académie dès 1752 et directeur de la manufac-

(1) Paris, Regnard, 1767, in-8°, et imprimerie royale, 1789, in-8°.

tures de Sèvres établie par la Pompadour. En 1763, il fonde à ses frais à Paris l'Ecole gratuite de dessin pour les artisans. On comprend dès lors comment lui vient l'idée du concours où Descamps remporta le prix.

#### L'ÉCOLE DE PEINTURE DE ROUEN

La lettre du 28 juin 1767 nous conduit à l'histoire de l'Ecole de peinture et de sculpture fondée à Rouen sous les auspices de notre Académie. Le sujet à lui seul mériterait un travail spécial. M. Paulme l'a déjà pénétré. Permettez-moi de ne l'aborder que par la tangente en me reportant aux premiers tomes de notre *Précis* (1) et aux dossiers de nos archives. Grâce à l'apport récent que vient de leur procurer l'intervention de notre distingué secrétaire, M. le chanoine Jouen, nous acquérons (2) entre autres pièces intéressantes deux biographies de Descamps en leur entier : 1° celle écrite par son fils J.-B.-Marc-Antoine Descamps; 2° la notice manuscrite de M. de Sesmaisons, couronnée par l'Académie en 1808. Enfin nous possédons désormais le mémoire présenté par Descamps père à notre Compagnie pour l'établissement de l'Ecole gratuite de peinture et de

(1) Voir *Précis de l'Académie*, tomes VII et VIII, pages 42 et 286.

(2) Ces pièces et beaucoup d'autres très intéressantes ont été offertes à l'Académie par M. le D<sup>r</sup> Desseaux, de Tôtes et Madame, née Descamps. Celle-ci est la dernière descendante en ligne directe du correspondant de Cochin.

sculpture. J'utilise seulement ces documents en vue de résumer les conditions dans lesquelles l'Ecole fut définitivement constituée.

Remontons à 1740; Descamps père, né à Dunkerque en 1714, a quitté la Flandre de bonne heure, il a travaillé à Paris, Charles Wanloo apprécie ses efforts et son mérite naissant; il lui propose de l'adresser à son frère, Jean-Baptiste Vanloo, occupé en Angleterre à peindre les portraits des principaux personnages de la Cour. Descamps l'aidera dans ses travaux : celui-ci accepte; se prépare à passer le détroit, et s'arrête à Rouen avant de prendre la mer. Instruit de sa venue dans notre ville, M. de Cideville, conseiller au parlement de Normandie, et l'un de nos fondateurs, entreprend de détourner le jeune peintre de ses projets d'expatriation, et l'amène à fixer sa résidence chez nous; il le met en rapport avec la famille de Cany qui lui fait des commandes et lui offre un local, assez peu commode d'ailleurs, pour recevoir des élèves, « je donnai ces leçons, dit-il (1), assidument pendant deux hyvers consécutifs dans une cave ou espèce de souterrain à l'hôtel de M. le marquis de Cany où j'avais mon atelier (2) ». Au début, pas moyen de se procurer le modèle vivant; on travaillait d'après la bosse. Quant aux frais nécessaires ils se trouvaient couverts par une petite cotisation individuelle, encore

(1) Mémoire présenté à l'Académie.

(2) Cette maison, située près du Bailliage, a disparu.



est-il que les élèves besogneux en étaient dispensés. Puis le nombre des étudiants augmente, on réussit à se procurer des modèles, malheureusement la levée des soldats de Sa Majesté décime la petite troupe studieuse, et il devient nécessaire que M. de la Bourdonnaye, intendant, intervienne pour faire exempter les élèves de la charge de la milice; en même temps, M. Lecat prête son amphithéâtre de chirurgie situé sur la porte de Bouvreuil; on le transforme en atelier et les deux écoles se succèdent à des heures différentes. Selon M. Descamps fils, M. Lecat consent même à donner aux artistes des leçons d'anatomie relatives, dit-il, « à l'art de la peinture et de la sculpture ».

En 1745, Descamps présente à l'Académie de Rouen le mémoire manuscrit dont nous parlions plus haut, et d'accord avec notre Compagnie, il est résolu de subvenir aux charges de l'enseignement par une souscription libre et annuelle de cinq cents livres. M. de la Bourdonnaye s'inscrit le premier; en deux jours la souscription est couverte. Malheureusement ce beau feu s'éteint trop vite et Descamps y va de sa poche.

En 1748, le maître, découragé, pense à abandonner son œuvre. Reims a entendu parler de lui, et lui offre la direction de son nouvel Institut; M. de la Bourdonnaye intervient encore et, pour retenir Descamps, remet une requête aux ministres; le professeur obtient alors une pension de mille cinq cents livres. L'école gratuite est défini-

tivement fondée : on la place sous l'inspection de l'Académie de Rouen. Les élèves affluent, l'amphithéâtre de M. Lecat devient trop petit; les maire et échevins consultés parlent de construire, M. Lecouteulx propose d'abandonner une portion de ses grands magasins sur la Halle aux toiles. La ville accepte et édifie à la suite une salle pour le modèle, contenant trois cents personnes, un atelier particulier pour les artistes élèves, une salle de peinture, une salle d'architecture, et un cabinet pour le professeur. Anvers qui suit ce mouvement veut à son tour nous enlever Descamps, mais le Roi tient à le garder en France et augmente ses appointements de mille cinq cents livres. Total : trois mille livres; seulement le maître doit fournir le modèle, le feu et la lumière. La ville organise des récompenses : une médaille d'or pour le prix de composition peinture-sculpture; une médaille d'argent pour la composition en architecture; deux médailles d'argent pour les premier et deuxième prix de la classe de modèle vivant; une médaille d'argent pour le prix de la classe d'après la ronde bosse, et une autre dans la classe des copistes après le dessin (total deux cents livres de prix).

Le nombre des élèves parvint facilement à trois cent soixante-dix : presque le nombre actuel des étudiants de notre Ecole régionale des Beaux-Arts (nous arrivions à quatre cents avant la guerre).

On ne saurait trop le retenir, l'école de Descamps, continuée jusqu'à la Révolution sous la direction de son fils, a tout de suite pris le caractère pratique de notre institution actuelle. Vous savez, en effet, qu'aujourd'hui, on n'a pas la prétention, dans l'établissement de la Basse-Vieille-Tour, de préparer exclusivement des peintres et des sculpteurs, on fait aussi l'éducation artistique des dessinateurs d'ornement, des constructeurs, des modeleurs, des serruriers d'art et des architectes. L'art industriel, la stéréotomie, la charpente, la menuiserie, le dessin de machines y sont enseignés. Ce programme très large est analogue à celui de Descamps. Il préparait lui aussi des architectes, des ingénieurs, des artisans. L'architecture militaire, la fortification constituaient une branche des études. Il finit par établir dans une annexe deux fours et des ateliers où il exécuta des vases émaillés de formes élégantes prises sur l'antique.

Ainsi les traditions, on peut le dire, se sont continuées à Rouen dans l'enseignement des arts, sinon par rapport à chaque détail, au moins par l'ensemble, et par l'esprit de l'Ecole. Il nous semble particulièrement intéressant de pouvoir restituer ainsi au fondateur de l'institution et à l'Académie qui la soutenait, l'honneur d'une première impulsion assez forte, assez vivante, assez solidement établie sur des assises puissantes pour avoir pu se perpétuer et subsister pendant près

de deux cents ans, sans que cette impulsion fût perdue.

En 1750, Descamps, légitimement ambitieux, voyait grandir l'œuvre commencée; il rêvait de l'étendre encore.

En 1767, il pense à rattacher l'École à l'Académie royale de peinture et de sculpture, et il s'en ouvre à Cochin. C'est au moins ce que fait supposer la réponse suivante :

28 juin 1767.

MONSIEUR ET AMY,

Rien n'est plus aisé que de lier une école académique de province avec l'académie royale, et outre les avantages qu'on peut tirer de cette liaison pour la bonne conduite de cette école, il y aurait de plus celui de se trouver tout d'un coup constitué en vertu de lettres patentes et revêtues de privilèges qui pourraient encore s'étendre dans la suite. L'académie est fondée par ces patentes à établir des Ecoles académiques dans les villes de province et même le Règlement sur lequel elles doivent être établies est tout fait et enregistré en Parlement.....

Il est nécessaire que les associations qui veulent se lier à l'académie royale, commencent par écrire à M. le marquis de Marigny qui est après le Roy le chef de l'académie royale. Il en résulte un avantage pour elles, c'est d'avoir un protecteur qui par la place est toujours nécessairement à la cour et conséquemment peut toujours être un Protecteur utile.

La seconde démarche est d'écrire à l'académie parce qu'elle a la nomination de ceux qui conduisent ces Ecoles.

Vous sentés aussi que l'académie se fera un plaisir de nommer ceux qui lui seront demandés, si elle connaît déjà leurs talents; Dans le cas contraire, ils devraient envoyer leurs ouvrages et il n'y aurait refus de sa part que si elle voyait incapacité absolue, mais il est clair qu'elle ne se montrerait pas difficile.

Ces premiers nommés auraient ensuite le choix de leurs adjoints et aides, quant aux règlements nécessaires, ils les proposeraient à

l'académie qui les confirmerait ou leur indiquerait les changements utiles.

Voilà monsieur et amy le système, selon lequel je crois que vous devez répondre à ces Messieurs, et s'ils goûtent cette idée, je vous garantis le succès des premières démarches; il n'y aura pas de difficultés pour le reste, du moins dans toutes les choses où je pourray intervenir; je saurais les aplanir.....

Ces pourparlers n'aboutirent pas. Sans doute les dépenses à prévoir pour consommer cette adoption et entretenir de nouveaux professeurs firent-ils hésiter le budget rouennais; sans doute aussi l'Académie de Rouen et le bureau municipal ne se soucièrent-ils pas de voir la direction morale de l'École passer aux mains des Parisiens. L'enseignement resta donc celui du cru; on n'aliéna pas sa liberté; noble indépendance qui donna à l'École normande un lustre vraiment personnel (1). La province, dont Paris souriait déjà dédaigneusement, tint à rester ce qu'elle était, sans mêler son sang, et non pas sans une certaine fierté, elle inscrivait sur son tableau d'honneur la liste de ses élèves devenus maîtres à leur tour. Le tome I<sup>er</sup> de notre *Précis* rappelle leur souvenir :

Peintres : MM. Bellenger, Lavallée-Poussin, Le Barbier, Lemonnier, Thierce, Legrillon, Descamps fils.

(1) Voir : *Recherches sur la vie et les ouvrages de quelques peintres provinciaux de l'ancienne France*, par M. Ph. de Chennevières. Paris, 3 vol. in-8°, Dumoulin.

Graveurs : MM. Lemire frères, Strange, Lefebvre, Leveau, Godefroy.

Sculpteur : M. Jadouille.

Architectes : MM. Couture frères, Malorty, Loyer, Le Brument, le prince de Beaujour, Pretrel, Barraguai, Allais, Vauquelin, Groult, de Fréville.

Ingénieurs : MM. Loyer, Brémontier, Bernardin de Saint-Pierre, Broude, Godefroy, Desvaux, Ribard.

Cochin, lui-même, dans son discours de réception à l'Académie de Rouen, en 1777, rend pleine justice aux progrès de l'Ecole de Rouen :

Il est à souhaiter, dit-il, qu'il y ait dans toutes les grandes villes des institutions de ce genre; la ville de Rouen jouit de ces avantages; l'étude des arts y est fructueuse, et conduite avec toute la sagesse et l'intelligence possible. La quantité d'élèves avancés que nous en voyons venir à Paris et se former ainsi au centre de l'émulation, en est une preuve très honorable pour le professeur, membre de votre corps qui leur a donné les plus excellentes instructions.

La dernière lettre de 1767 (11 juillet) n'a qu'une importance secondaire; Cochin annonce son départ pour Bruxelles et Anvers, en passant par Seltz (Cochin écrit Celse), dont les eaux avaient été recommandées à son protecteur : M. de Marigny l'accompagne, et, par parenthèse, on ne voit pas clairement comment cette excursion terrestre pouvait s'effectuer en bateau :

Je crois que M. de Marigny, voyagera sous son propre nom et dans un bon yacht. Au reste nous suivrons les indications des braves gens à qui nous sommes recommandés.

Le voyage n'est pas long; commencé le 20 juillet, il se termine le 10 septembre. Cochin en rapporte quelques études et des notes pour composer probablement un pendant à son voyage d'Italie : le livre ne vit pas le jour. La raison en est donnée par M. Descamps fils dans sa notice sur son père :

La vie des peintres flamands de M. Descamps devait être suivie du voyage pittoresque de la Flandre et du Brabant, mais son ami Cochin, secrétaire de l'académie, ayant parcouru avec le directeur général des bâtimens du roi les cabinets des amateurs de la Hollande, se proposait de publier ses réflexions sur les monuments publics et les principaux ouvrages que possédaient les particuliers du pays ; cette considération arrêta Descamps ; Cochin, flatté de pareils égards, communiqua ses notes à l'auteur du voyage, qui en fit usage en rendant à son ami un témoignage public de sa reconnaissance.

En rentrant de Hollande, Cochin dut éprouver un profond chagrin dont il ne s'entretint jamais avec Descamps, lui, si loquace, quand disparaît M<sup>me</sup> Jombert ! Sa mère, Marie-Madeleine Hortemels, mourut le 2 octobre, vingt-deux jours à peine après le retour à Paris de celui qu'elle n'avait pas cessé d'aimer, avec qui elle avait habité toute sa vie ! Cochin, de son côté, lui avait voué une grande affection. Il l'avait gardée dans sa maison, respectueux de ses vieilles habitudes et de ses anciennes amies. On l'enterra le 4, tout Paris assista à ses funérailles dont rendait compte ainsi le journal de J.-J. Wille :

Un monde infini outre l'Académie accompagnait le corps de la



défunte. Elle était d'une grande douceur et avait beaucoup et fort bien travaillé dans la gravure. Elle avait 87 ans (1) et il y avait bien 27 ans que je la connaissais et estimais infiniment.

Impossible de supposer qu'une pareille séparation ait laissé insensible un homme essentiellement bon comme Cochin. Le chevalier a pu avoir ses défauts, mais quoique avide de plaisir, il n'en a pas moins été le soutien d'une partie de sa famille après la mort de Cochin le père, en 1754. Il a même dû faire tort à ses goûts mondains pour lui venir en aide. Si nous ne trouvons pas une ligne dans sa correspondance sur ces faits intimes, c'est la meilleure preuve que quantité de lettres nous font défaut. Descamps les a-t-il distraites volontairement du paquet? Rien n'est plus probable.

Le 16 juin 1770 seulement réapparaît l'écriture de Cochin, une écriture nette, légèrement féminine et tracée sans points ni virgules, en lignes invariablement horizontales, d'une plume plutôt sage, et semblant révéler un caractère parfaitement équilibré : que les graphologues au surplus l'expertisent à leur façon. Nous leur rendons les armes!

Rien à retenir non plus dans celle-ci, sinon la nouvelle de la mort de Boucher, directeur de l'Académie royale, premier peintre, remplacé par le peintre Pierre, la bête noire impardonnée de

(1) Wille fait erreur. Elle était née en 1686. Elle prenait donc quatre-vingt-un ans.

Cochin. Il aurait pu y ajouter l'annonce de sa démission de dessinateur des Menus Plaisirs en faveur de son ami Moreau le jeune qui date de cette même année 1770.

Si certaines parties de la correspondance ont une tendance à s'étendre sur les incidents vulgaires de la vie, en prenant parfois la forme de cancans sans portée, en revanche, voici quatre pages du secrétaire de l'Académie royale dont le ton est plus digne de son rang.

Il s'agit d'une dissertation de Falconet, le grand sculpteur, à propos du cheval de Marc-Aurèle, statue équestre en bronze doré, dressée comme vous savez sur la place du Capitole, à Rome. A vrai dire, l'intérêt de cet antique ne réside pas dans la plus ou moins parfaite exactitude de la musculature de l'animal, il est plutôt dans l'admirable geste de Marc-Aurèle apportant la paix à un peuple irrité et malheureux. Mais Falconet, très expert en anatomie équestre, s'était plu à oublier le principal pour critiquer l'accessoire, et il affirmait que le devant du cheval n'allait pas avec le mouvement de la croupe. La proposition avait surpris la critique française; Descamps entre autres s'en était étonné. Cochin prend le parti de Falconet et profite de la circonstance pour établir avec beaucoup de sens qu'un ouvrage, même critiquable au point de vue de la construction plastique, peut rester une belle chose d'art par l'expression de vie et l'ampleur du mouvement.

## Voici le morceau :

30 janvier 1772.

.....

Vous voudriés scavoir ce que vous devez penser du cheval de Marc-Aurèle ? Si vous avez lû avec attention l'ouvrage de Falconet, vous devez scavoir à quoi vous en tenir. Il a été, en quelque manière jusqu'à la démonstration, lorsqu'il a bien voulu entrer dans des détails qui prouvent sans réplique que le mouvement de la partie de derrière de ce cheval ne saurait s'accorder avec celui du devant : vous êtes trop judicieux pour dire comme les autres qu'il ne l'a vû que de trois cent Lieuës. Il 'en a un plâtre Exactly moulé ; auriés vous besoin d'autre chose que d'un Plâtre moulé avec soin pour appercevoir que le *Laocoon* et le *gladiateur* sont de belles choses et *vice versa*. Donnés lui donc la confiance qu'on doit à un homme qui a de bons yeux.

Mais Le Bernin ou Pietro de Cortone ont dit à ce cheval fameux : « Marche donc ! est-ce que tu ne sais pas que tu es vivant ? »

Lisés avec attention l'explication que Falconet donne de ces paroles. Ils n'ont pas dit que le cheval de Marc-Aurèle fût correct, qu'il imitât les vérités de la nature. Ils lui ont trouvé de l'action, de la vie et ils l'ont loué par ce côté. Le Bernin a très bien prouvé qu'il ne scavait pas comment était fait un cheval, vous avez vu celui du *Curtius* de Versailles. Certes on n'en peut guères faire un plus estropié. Il en est de même de celui qu'il a fait au bas relief de Constantin à S' Pierre de Rome. Cependant qui est ce qui pourrait se refuser à convenir que ce détestable cheval de Curtius est plein de feu et de vie ; on peut prodiguer hardiment les éloges à cet égard et néanmoins il ne s'en suivra pas que ce cheval soit bien dessiné et bien conformé. Cela veut dire seulement que s'il eut plu à Dieu de créer un animal fait comme celui-là, un sculpteur ne pourrait lui donner plus de vie et plus de feu que le Bernin lui a donné.

On a été fort scandalisé de ce que Falconet a osé avancer que ni lui (Bernin) ni Pietro de Cortone, à en juger même par leurs ouvrages, n'étaient pas connaisseurs en chevaux. Cependant cela est évident. Il faut se rendre justice. On ne connaît pas le cheval qu'on ne l'ait étudié ; ni moy, ni dix autres artistes beaucoup plus habiles que moi, nous ne devons nous offenser qu'on nous dise que nous ne sommes pas connaisseurs ; le meilleur sculpteur a besoin des ins-

tructions de l'écuyer lorsqu'il veut tout de bon faire un beau cheval. Il en est de même du peintre, et certainement ni Bernin ni Pietro de Cortone n'ont pas scu faire les chevaux : pourquoi ne serait-il pas permis de le dire.

Peut être Falconet mérite-il un peu de reproche sur son ton qui a quelque chose de dur. Il faudrait un peu plus farder la vérité pour la faire trouver agréable dans ce siècle poli qui cependant avec toute sa politesse ne mérite pas d'être appelé la lie des sciectes, la dernière période de la corruption et de la lacheté. Enfin Falconet a dit la vérité ; pourquoi n'y pas s'y rendre.....

Nous sommes tous d'accord aujourd'hui, Messieurs, sur ces différences entre la rigoureuse exactitude dans l'imitation de la nature, et la vérité largement envisagée dans la représentation idéale ; mais, vous en conviendrez, en 1772, il y avait quelque mérite à concevoir l'alliance de ces deux vérités, surtout quand on passait pour le dessinateur attitré des superfluités à la mode.

La correspondance nous conduit ensuite à une période de la vie de Cochin plus particulièrement liée à ses études artistiques au Havre et à Rouen ; nous remettons à une époque ultérieure l'analyse de ces lettres intéressantes, où nous rencontrerons le chevalier devenu définitivement membre de notre Académie.

---





**MARIE-ARTHUR LÉCAPLAIN**

Ancien Président de l'Académie de Rouen.





# NOTICE SUR M. LECAPLAIN

Par le D<sup>r</sup> MERRY-DELABOST.

---

MESSIEURS,

En commençant une notice sur notre très regretté confrère, M. Lecaplain, je ne puis me défendre de dire que je le connaissais depuis longtemps, avant de le connaître, en ce sens que j'en avais entendu faire bien des fois l'éloge, avant même de l'avoir vu.

Lorsqu'il faisait ses études au Lycée Louis-le-Grand, j'étais, à Neufchâtel-en-Bray, élève de son oncle, maître de pension, qui, fier, à juste titre, de son neveu, de ses qualités et de ses succès, se plaisait à nous en parler. C'est ainsi que je sus qu'il avait présumé à une carrière universitaire des plus utiles, des plus honorables, par de brillants succès scolaires.

C'est également de façon indirecte que, plus tard, j'appris, par l'un de ses condisciples de l'École Normale supérieure, M. Edgard Zévort, devenu recteur de l'Académie de Caen, en quelle haute estime, dans cet établissement, il était tenu par ses professeurs et ses collègues.

Né à Rouen, le 22 mai 1839, Marie-Arthur

Lecaplain appartenait à une ancienne famille rouennaise; il a pris soin, en entrant à l'Académie, en 1892, de rappeler qu'il y avait été précédé par son grand-père et l'un de ses oncles, tous deux secrétaires pour la classe des Sciences.

L'aïeul, Marc Lévy, qui était le chef d'une importante institution située dans la rue Saint-Patrice, à l'endroit où se trouve actuellement le Lycée de jeunes filles, n'ayant pu, à cause de ses occupations, conserver ses fonctions académiques, reçut de ses confrères le titre de vétérán, tombé, depuis, en désuétude, mais que consacraient alors les lettres patentes de 1756. D'après celles-ci, « le titre de vétérán pouvait être accordé aux Académiciens qui auraient bien mérité de la Compagnie, ou dans le cas de maladie ou d'infirmité habituelle; ils devaient avoir même voix délibérative et même séance que les titulaires. Et ce règlement serait également appliqué aux Associés infirmes, ou distraits par des affaires, des occupations académiques. » Le titre de vétérán devenait donc une faveur.

Son fils aîné, Auguste Lévy, fut secrétaire de 1858 à 1864, puis vice-président et président de l'Académie. Je l'ai fort bien connu; professeur de sciences, il était, de même que son neveu, d'une remarquable clarté dans son enseignement.

Notre futur confrère, à sa sortie de l'École Normale, en 1863, fut chargé du cours de

physique au Lycée d'Orléans, puis nommé professeur au Lycée de Limoges et enfin au Lycée de Rouen ; il y termina sa carrière, malgré les propositions les plus instantes et les plus avantageuses qui lui furent faites en vue d'une nomination à Paris.

Ce qui le retenait dans notre ville, c'étaient ses goûts simples et modestes, l'amour de sa famille, et ses élèves, auxquels il consacrait tout son temps.

Oublieux de lui-même, il ne trouvait de plaisir que dans le travail, et non pas dans un travail pour ainsi dire égoïste et personnel, mais dans celui qui pouvait profiter à son enseignement, c'est-à-dire aux autres.

Toujours au courant des découvertes et des théories les plus récentes, il en prenait note jour par jour, et, pendant ses vacances, qu'il passait généralement en famille, au bord de la mer, il refondait et classait les documents recueillis durant l'année, et préparait ses cours, justifiant la devise *in labore quies*, devise que les professeurs et élèves de l'École des Sciences firent graver sur la plaquette qu'ils eurent la délicate pensée de lui offrir, au moment de sa retraite.

Pour tracer un portrait ressemblant du professeur de Lycée qu'était M. Lecaplain, je ne saurais mieux faire que de reproduire in-extenso une lettre très explicite que voulut bien m'envoyer un de ses anciens élèves, à titre de document. Elle n'était pas destinée à être publiée, et, par

conséquent, je ne dois pas y joindre le nom de son auteur; mais il m'est bien permis de vous dire que vous le connaissez et qu'il vous inspire toute confiance :

« J'étais dans la classe de Lecaplain en 1879, dit mon collaborateur, il était alors dans la force de l'âge; ses cheveux blancs lui faisaient donner beaucoup plus d'années qu'il n'en avait en réalité; sa vivacité et son ardeur n'en paraissaient que plus remarquables.

« C'était un professeur très sympathique et très aimé de ses élèves. Dans notre classe il n'a donné aucune punition. Les élèves dissipés lui faisaient bien quelques petites farces innocentes, que sa mauvaise vue rendait seule possibles, telles qu'ouvrir un parapluie sur les derniers bancs de l'amphithéâtre, pendant la classe, parapluie que le professeur ignorait.

« Cette mauvaise vue était pour lui une entrave à l'exercice de son professorat; il ne pouvait faire à peu près aucune expérience. Aussi avait-il obtenu de ses collègues, agrégés des sciences physiques, une distribution du service tout à fait spéciale; au lieu d'enseigner, comme cela se fait dans le Lycée, la physique et la chimie à un certain nombre de classes, il s'était réservé la physique, qu'il enseignait alors à un beaucoup plus grand nombre d'élèves, tandis que son collègue professait la chimie aux mêmes élèves. La chimie exige, en effet, de nombreuses expé-

riences, et elles sont plus dangereuses. Même dans l'enseignement de la physique, Lecaplain ne faisait pas les démonstrations expérimentales au moment où il en parlait; il consacrait de temps en temps une leçon aux expériences. Cette manière de faire pouvait être un système pour économiser des heures toujours trop courtes et précieuses; peut-être aussi ne voulait-il pas obliger le préparateur à assister à toutes les leçons.

« Pourquoi n'avait-il pas choisi l'enseignement des mathématiques qui ne présentait pas ce côté expérimental? Je me le suis souvent demandé.

« Cette même difficulté d'aborder l'expérimentation est, sans doute, la raison pour laquelle il n'a fait aucun travail de recherche physique (à ma connaissance, du moins). Mais, s'il n'a pas contribué aux progrès de la science directement, il a su inspirer le goût des sciences à de très nombreux élèves et, à ce point de vue, il a grandement servi son pays.

« C'est qu'en effet Lecaplain était un professeur hors ligne, il savait passer sous silence les détails inutiles, souligner énergiquement les points essentiels; prévoyant les fautes et les erreurs que commettraient les élèves, il attirait leur attention et les mettait en garde.

« Il dictait son cours sans suivre un livre donné; ce cours, que j'ai revu depuis, est simple et précis; c'est un modèle. Lecaplain avait le don d'exposer clairement les travaux des autres,

mieux que leurs auteurs eux-mêmes, parce qu'il laissait dans l'ombre des détails chers aux auteurs, mais sans importance au point de vue pédagogique. Ces détails ont une valeur pratique, lorsqu'on veut répéter les expériences; ils n'en ont pas au point de vue où devait se placer le professeur d'enseignement secondaire destiné à former des intelligences plutôt qu'à faire des physiciens.

« Le nombre de ses élèves est considérable et beaucoup lui doivent d'avoir pu franchir l'épreuve du baccalauréat. Le tableau noir était son champ de manœuvres habituel; il y était beaucoup plus à l'aise qu'au laboratoire.

« C'était un merveilleux professeur de physique, plutôt qu'un physicien ».

Un souvenir d'examen, que je tiens d'un autre de ses anciens élèves, montre bien aussi quelle était la valeur exceptionnelle de son enseignement. Cet élève passait un examen devant la Faculté de Médecine de Paris. L'examineur, le professeur Gariel, lui demande: « Où donc avez-vous trouvé cette démonstration? » — « C'est celle que nous a indiquée notre professeur, M. Lecaplain. » — « Eh bien, Monsieur, reprit M. Gariel, vous avez un professeur remarquable. C'est la démonstration la plus claire que j'aie jamais entendue ».

Mais, est-il donc besoin dans cette enceinte d'emprunter ailleurs des preuves des remar-

quables aptitudes de M. Lecaplain à s'assimiler et à traduire en un langage éminemment clair les idées d'autrui ? L'Académie n'avait-elle pas, depuis plusieurs années, contracté l'habitude de réclamer de son obligeance des communications, de véritables conférences sur les sujets à l'ordre du jour. C'est ainsi que nous avons pu entendre :

— Des notions sur la télégraphie sans fil et sur ses progrès.

— Un résumé de nos connaissances sur les diverses espèces de radiation.

— L'analyse spectrale et ses diverses applications.

— Le galvanomètre et les courants de haute fréquence; les tubes de Geisler et de Crookes, — le photophone de Bell; la radiophonie.

— Des notes sur le sélénium et ses effets.

— La vision à distance ou la téléphotographie;

— Le béton armé;

— Les lampes à incandescence; leur fabrication;

— L'application du froid à la conservation des aliments;

— Une conférence sur le soleil; sur les plus lourds que l'air, onithoptères, hélicoptères, aéroplanes;

— Sur les tremblements de terre;

— Sur les gaz Néon, Argon, Krypton, Xénon;

— Sur les planètes Mercure, Vénus, Mars.

Ces conférences étaient, le plus souvent,



accompagnées de projections qui ajoutaient un charme de plus à la communication, et pour lesquelles M. Lecaplain faisait appel au concours de son préparateur à l'École des Sciences, M. Brachet.

M. Lecaplain n'enseignait pas la physique seulement au Lycée; il était également professeur à l'École préparatoire à l'enseignement supérieur des sciences et des lettres, à l'École de commerce et d'industrie, à l'École primaire supérieure et professionnelle. Il avait été, de 1886 à 1894, chargé de cours à l'École de médecine et de pharmacie. Dans tous ces enseignements si divers, c'était, partout, le même souci de se mettre au niveau des besoins de chaque service, de n'y professer que ce qui convenait au genre spécial d'études, et toujours, à toutes les époques et devant tous les auditoires, il retrouvait le même succès.

En 1890, à la mort de M. le professeur Vincent (qui avait été également notre confrère, vice-président, président, puis trésorier de l'Académie), il fut nommé directeur de l'École préparatoire à l'enseignement supérieur des sciences et des lettres.

Très prévoyant, M. Lecaplain, qui depuis longtemps était préoccupé de l'envahissement exotique des carrières industrielles, s'efforça, dans ses nouvelles fonctions, de réagir contre ces tendances, dont on ne percevait pas assez les

dangers ; il créa, dans son école, une section de chimie industrielle, destinée à former des jeunes gens instruits, et capables d'occuper les postes que l'on confiait trop souvent à des étrangers.

C'est ainsi que M. Lecaplain a rendu d'innombrables services à la Ville, au Département, à la France, et à tous les établissements d'instruction auxquels il a été attaché.

Dois-je rappeler qu'il entra dans notre Compagnie, avec un remarquable discours de réception sur « la Nécessité d'une Cause première » et, qu'en plus des communications dont il a été question déjà, notre confrère a fait, en 1906, une lecture sur les femmes dans la science aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, en 1910 des notices sur deux académiciens décédés, M. Canonville-Deslys, M. Wallon ; en 1907, un rapport sur le prix Bouctot (sciences). Il fut président de l'Académie en 1907.

M. Lecaplain était officier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique. Il fut membre du Conseil d'administration des Ecoles normales d'instituteurs et d'institutrices, et du Lycée Corneille, membre du Comité d'inspection et d'achat de la Bibliothèque municipale ; de 1906 à 1913 président du Comité qui assura le rachat de la maison natale de P. Corneille.

J'en omets, sans doute, Messieurs, mais, certes, j'en ai dit bien plus qu'il n'était nécessaire, ici, où tous vous le connaissiez bien, pour montrer

que, malgré sa modestie qui, avec sa générosité, ses convictions profondes et tolérantes, sa bonté, son indulgence, était un des traits dominants de son caractère, M. Lecaplain était un esprit vraiment supérieur.

---

# NOTICE SUR M. ROBERT HOMAIS

Par M. S. FRÈRE.

---

Une des traditions les plus touchantes de l'Académie veut qu'une notice insérée dans le *Précis* rappelle aux survivants le souvenir de nos chers morts.

D'ordinaire, celui qui disparaît est l'aîné. Le plus jeune redit alors les vertus de l'absent, et c'est justice, car la nature fait bien ce qu'elle fait, en dirigeant l'évolution des générations dans un ordre logique et fécond. Pourquoi se dément-elle aujourd'hui? Pourquoi l'un de vos anciens doit-il, en votre nom, encadrer de noir le portrait de Robert Homais, notre excellent confrère, si jeune par l'esprit, si jeune encore par le corps, à l'heure où l'expérience commençait à mûrir les fruits de son intelligence pleine de sève?

Robert Homais, né à Rouen, rue Dulong, le 6 octobre 1866, sortait d'une race loyale. Son père et sa mère se ressemblaient par bien des côtés, ils avaient le culte du bon sens, l'instinct du vrai et du bien, une conception nette des nécessités élevées et pratiques de la vie domestique et sociale. Adolphe Homais fut aussi notre

collègue; il allait droit devant lui, sans aucune velléité de raffinements, ni de subtilités intellectuelles ou mondaines. Organisation ouverte et avisée, avocat rompu aux affaires, il avait laissé à Robert un patrimoine de science et de conscience, mais, j'ose le dire, sans manquer de respect à la mémoire du père, le fils sut ajouter à cet héritage un terme de plus. Il pratiqua à la fois le vrai, le bien, et le beau.

Après d'excellentes études à l'Institution Join-Lambert, Robert Homais passa un an en Angleterre. Il s'y lia avec l'éminent graveur Brunet-Debaines qui n'était pas encore notre collègue; la Compagnie, soucieuse de rechercher les illustrations normandes, l'avait cependant déjà récompensé par le prix Bouctot. C'était le temps où Londres restait pour ainsi dire le marché de la gravure et particulièrement de l'eau-forte. En relations avec les meilleurs éditeurs anglais, Debaines s'y était installé en famille, et j'ai maintes fois entendu ce charmant artiste vanter l'amabilité du jeune compatriote accueilli à sa table et dans son atelier. Est-ce là que Robert sentit pour la première fois naître en lui ce goût esthétique dont jaillit tant de joie sur son existence? En tout cas, une autre source d'impulsions se joignit dans le même sens, à celle-ci, dès son retour en France.

M. Patalier, un de ses oncles maternels, habitait alors Elbeuf, où il avait formé un recueil

d'estampes des plus curieux. Quand Robert allait lui rendre ses devoirs, les portefeuilles s'ouvraient d'eux-mêmes et les explications savantes commençaient, pièces en main. Peu à peu, le neveu prit goût à l'histoire de la gravure : à la mort de M. Patalier, Robert recueillit ce précieux legs qui fut le noyau de la belle collection sans cesse augmentée par notre regretté confrère. Il l'enrichit pas à pas, par des échanges, par des sacrifices d'argent et de temps, par des trouvailles où l'aidait un flair de plus en plus affiné. Il recherchait surtout les belles épreuves de l'école française, et dans cette école, les pièces susceptibles de servir de type aux transformations des genres et des procédés, avec le désir de posséder plutôt des manifestations d'art que des choses seulement curieuses. On l'eût bien étonné en le comparant au personnage de La Bruyère séchant de jalousie à la pensée de renoncer à une mauvaise épreuve absente de ses cartons. « J'ai tout Callot, s'écrie ce désespéré, tout excepté une seule pièce, qui n'est pas à la vérité de ses bons ouvrages, au contraire, c'est un des moindres, mais qui m'achèvera Callot ! Je travaille depuis vingt ans à recouvrer ce trésor ! »

Cependant M. Homais père, tout flatté qu'il fût de voir s'ouvrir dans toutes les directions l'entendement de son fils aîné, désirait l'engager dans la carrière où lui-même s'était distingué. Robert devait être avocat. Il commença donc son

droit, sous la direction de votre vice-doyen, et il se forma alors entre le maître et l'élève une étroite intimité de tous les jours, j'ose dire sur tous les sujets. Le *corpus juris*, une fois fermé, je laisse à deviner de quoi l'on parlait : on avait les mêmes tendances bien que l'âge séparât grandement le professeur et l'étudiant. Celui-ci était curieux et ardent, très soucieux de l'accomplissement du devoir imposé par son père et de l'avenir professionnel auquel il était appelé, mais très porté par tempérament à établir une concurrence secrète entre le Code civil et la grammaire de Ch. Blanc. Le maître devait donc modérer les appétits extra-judiciaires du jeune homme, tant et si bien que, les derniers examens passés victorieusement, Robert Homais changeant par nécessité son bâton d'épaule, quitta Rouen pour accomplir son volontariat à Versailles, dans un régiment d'artillerie.

Je le perdis de vue jusqu'au jour où il rentrait rue Thiers. Il revenait du régiment avec une prédilection enthousiaste pour son arme : à cette époque, tandis que les fantassins semblaient, à leur libération, délivrés d'un assez lourd fardeau, que, de leur côté, les cavaliers se dépouillaient de leur dolman sans peine ni plaisir, les artilleurs, au contraire, parlaient déjà du service du canon avec une éloquence, une fierté significatives. Robert partageait ces transports. Il semblait avoir découvert la beauté de l'obus. Tout ce qui



gravitait autour de cette fonction, la discipline, l'esprit de camaraderie, les manœuvres, les alertes, les chevauchées à folle allure par monts et vallées, l'espoir de la revanche, il ne tarissait pas sur ces sujets! Aussi, ne fûmes-nous pas étonnés plus tard d'avoir à fêter ses galons : d'abord maréchal des logis, il passa vite lieutenant et capitaine.

Quoi qu'il en soit, en 1889, redevenu « civil », Robert Homais eut hâte de s'inscrire au Barreau de Rouen; il fut immédiatement le secrétaire de son père qui venait de montrer, dans des rapports analogues avec Albert Sarrazin, comment il entendait les devoirs de protection et d'aide incombant au « patron ». C'était encore la belle époque où les stagiaires pouvaient user de quelque liberté, tout en fréquentant les audiences. La présence de l'avocat à l'instruction, les exigences de l'assistance judiciaire, le secours apporté aux mineurs traduits en justice, n'imposaient pas comme aujourd'hui un travail véritablement continu aux jeunes. La plaidoirie d'office aux assises, la nécessité de soutenir l'affirmative ou la négative dans les conférences hebdomadaires laissaient du loisir aux débutants. Robert Homais en profita pour revenir à la gravure et pour fleurter avec l'aquarelle, voire même la peinture à l'huile. Sans trop s'en vanter, il loua un atelier, d'accord avec ses deux amis, Gaston Manchon, auquel nous devons cette belle

eau-forte du *Chasseur*, de Géricault, et Henri Allais, avocat, l'auteur d'*Un casque* et d'*Adieu Jean* qui, lui aussi, dessinait agréablement. Ce vénérable atelier de la rue Frigori avait été occupé bien des années par le père Malançon; dans les jours où Malançon ne peinait pas sur de grandes toiles assez creuses, comme la *Légende des deux amants* et *M. Nétien recevant les Prussiens à la Mairie en 1870*, Malançon brossait d'une façon fort pittoresque de jolis sous-bois transparents, où couraient des chiens de chasse. Donc Malançon étant mort, le trio Homais, Manchon, Allais s'installa à sa place et travailla le modèle vivant. Les essais de Robert en ce genre peuvent passer inaperçus, mais ses paysages sur nature, autour de Montcauvaire et ailleurs, dénotent un véritable tempérament de peintre. La famille Allais possède de lui une petite toile en longueur (un bout de champ bordé d'un bois) qui pourrait être signée d'un professionnel. Il m'avait rapporté d'Auvergne, après une excursion, un modeste cimetière dans la montagne, peinture faite sur panneau, qui constitue non seulement une bonne étude comme métier, mais une page délicate, embellie d'un large sentiment de poésie. Aussi bien l'histoire de ces cadeaux restait entre nous, car il cachait ce qu'il faisait, et dès que les affaires lui vinrent, il eut le courage de remiser sa palette. Ce lui fut, je le sais, un sacrifice méritoire. Pourquoi, Messieurs, faut-il que Thémis et

Apollon aient des clientèles tellement différentes et comment concilier sans discordes les cérémonies des deux cultes !

L'avocat assura donc sur ses épaules les plis de la robe noire : il ne tarda pas à prouver devant toutes les juridictions qu'il avait vu juste en obéissant aux traditions paternelles. Chose curieuse, à l'encontre d'Henri Allais, jamais Robert Homais ne plaidait en artiste. La forme de son discours semblait l'inquiéter beaucoup moins que le reste. Il avait une dialectique serrée, dénuée de festons et astragales : connaissant bien son dossier, il exposait simplement le procès et entamait sa discussion sans le moindre fiel, sans malices malveillantes, maniant adroitement ses arguments, j'allais dire ses batteries, ménageant ses réserves, et précipitant au bon moment son meilleur tir sur les troupes affaiblies de l'adversaire, tout cela, le sourire aux lèvres, l'air à son aise, un peu vainqueur, comme il sied au soldat sur le front.

Il se distingua particulièrement dans la défense des Congrégations enseignantes atteintes par les lois d'expulsion ; son procès du deuxième monastère de la Visitation est resté dans les annales du Palais.

En soutenant les intérêts de ces estimables religieuses il donnait satisfaction d'ailleurs à ses convictions. Robert Homais réclamait toutes les libertés nécessaires, au premier chef, la liberté

de l'enseignement. Dans un rapport présenté au Congrès des œuvres catholiques, à Rouen, en 1910, combattant ouvertement les projets de réforme de M. Doumergue sur la loi de 1882, Homais indiquait avec verve quels devaient être selon lui les livres et les conférences dans les écoles chrétiennes. Cet aspect du caractère de notre collègue ne doit pas être négligé. Respectueux des idées d'autrui, quand il avait en face un contradicteur de bonne foi, il soutenait ses opinions sans ostentation, sans esprit sectaire et sans faiblesse, restant toujours en dehors ce qu'il était en dedans.

Sa place était marquée dans notre Compagnie. Il y fit son entrée en 1909.

Combien intéressant fut son discours de réception sur l'évolution de l'estampe française au XIX<sup>e</sup> siècle. Il débute par un examen sommaire de la gravure au burin sous l'empire premier, et il me paraît la traiter rigoureusement. Le sujet et la toile à interpréter sur la planche imposaient fatalement alors au graveur une manière quelque peu froide. Cette froideur, cette monotonie, n'en déplaise à M. Homais, le traducteur n'en était pas toujours responsable. L'auteur nous fait assister ensuite aux débuts de la lithographie, et il en suit les manifestations en France avec notre Géricault, Charlet, Raffet, Decamps, Daumier. J'aurais aimé à entendre M. Homais insister alors sur la nécessité de ne point établir de com-

paraison entre le burin, d'une part, et le dessin sur la pierre, de l'autre. Le burin, en effet, comporte presque exclusivement la reproduction des idées des autres ; au contraire, la lithographie est comme l'eau-forte, comme le fusain, comme la peinture, un moyen rapide, coloré, prime-sautier de traduire sa propre pensée, c'est-à-dire de créer des pièces originales. Si l'estampe manque d'intérêt on saura dès lors à qui s'en prendre ! — L'eau-forte étudiée par le récipiendaire est de la même famille, avec cette différence que l'imprimeur, en tirant les épreuves sur le cuivre, collabore nécessairement avec l'aquafortiste et peut par un travail des plus variés ou embellir ou gâter l'image, si bien que pas une épreuve ne ressemble absolument à l'autre, si bien encore que beaucoup d'aquafortistes préfèrent tirer eux-mêmes. Notre collègue savait cela mieux que quiconque : s'il n'a pas précisé ces constatations classiques, c'est qu'il avait hâte de parcourir tous les genres, et d'aboutir à la photogravure ou héliogravure, dont il fait bonne justice. Là encore, aucune comparaison à essayer. La gravure est un art, la photogravure est un procédé quasi industriel où la machine exécute. Quant à la personnalité du créateur, elle est absente, si habile, si fidèle que soit la reproduction. Et la personnalité en matière esthétique, c'est l'élément supérieur, même en gravure.

L'étude de M. Homais sur l'exquis tableau de

Lemonnier : *Une lecture chez M<sup>me</sup> Geoffrin* est un petit chef-d'œuvre de critique et de goût. Vous vous rappelez de quelle façon ingénieuse il a identifié les portraits des hôtes de ce salon célèbre au XVIII<sup>e</sup> siècle, en maintenant quelques réserves sur la présence réelle possible de certains personnages. L'analyse de notre collègue s'étendait même sur les toiles suspendues aux lambris du sujet. Les unes devaient bien se trouver en réalité chez M<sup>me</sup> Geoffrin, mais d'autres n'ont pas appartenu à cette grande dame. En rapprochant ce tableau de sa répétition restée à Saint-Pétersbourg, le critique arrivait enfin à préciser scrupuleusement l'intérêt de l'original maintenu dans le patrimoine de notre Compagnie.

Dans deux rapports lus en séance publique, notre confrère a su rendre justice aux lauréats de l'Académie dans la mesure méritée, c'est-à-dire ni trop ni trop peu (1). Jamais Robert Homais n'a écrit d'une plume banale, même sur des thèmes prêtant parfois à des redites, ou frisant le lieu commun. Il avait en effet l'horreur des banalités, et il poussait cette délicatesse un peu loin. Quoi que nous fassions, cependant, notre vie ne cesse guère d'entrer en contact journalier avec des notions déjà connues et exploitées. C'est

(1) Rapport sur les prix Dumanoir et Rouland, 1908-1909 ; — rapport sur le prix de la Reinty, 1909-1910.

notre enveloppe normale. Il faut en prendre son parti et ne pas exiger à jet continu des marques de génie chez les autres et chez nous-mêmes.

Votre estime pour le caractère et le talent de M. Homais le désignait logiquement ici à la première place. En 1912-1913, vous le nommiez vice-président, l'année d'après président. En cette qualité, il recevait, le 1<sup>er</sup> mai 1914, M. le capitaine Quenedey et abordait, dans sa réponse au récipiendaire, le problème de la conservation de nos vieux monuments. Conserver un monument suivant les uns, c'est le restaurer, et le restaurer, c'est le refaire non seulement comme il fut jadis, mais comme il aurait dû être; suivant les autres, c'est n'y pas toucher, dût-il tomber en ruines. Votre président de 1914, avec son jugement sain, son bon sens aiguë par la finesse de sa perspicacité, préconise la solution intermédiaire, et il applique sur l'heure sa méthode au traitement qu'il eût voulu imposer à la fontaine du « gros horloge ». Il a, sur l'agonie de ce groupe célèbre, des mots émus et vraiment typiques : Chacun de nous s'empressera de relire dans le *Précis*, publié en 1916, cette jolie page bien digne des applaudissements dont elle fut saluée.

En 1911, à l'occasion du Millénaire normand, le Comité demanda à notre collègue d'organiser une exposition rétrospective de gravure normande. Sans reculer devant les labeurs éventuels d'une pareille mission, M. Homais qui était vrai-



ment l'homme de l'œuvre, se mit en rapport avec les collectionneurs français, et réussit à réunir, à encadrer, à placer et à cataloguer près de neuf cents pièces qui figurèrent au musée. Dans une courte préface, il résume modestement, en tête du catalogue, les recherches considérables nécessitées par ce groupement qui comprend deux séries : les œuvres des artistes graveurs nés en Normandie et les portraits des Normands célèbres ; la vie provinciale, l'histoire monumentale et pittoresque de notre région se trouvait ainsi ressuscitée sur les murs de cette galerie : des notices brèves et substantielles accompagnaient chacun de ces intéressants numéros. Il y avait là un effort d'enseignement par l'image qui fit le plus grand honneur à la sagacité de notre distingué confrère.

Au moment où Robert Homais se voyait promu à la tête de vos réunions, le Barreau, de son côté, lui accordait un honneur analogue : aux élections de 1914, il était nommé membre du Conseil de l'Ordre, récompense amplement justifiée par la dignité, de sa vie, par sa valeur professionnelle, par son égale et parfaite loyauté dans les relations judiciaires.

La guerre vint le surprendre dans ses nouvelles fonctions. Le soldat reparut aisément en lui. Capitaine commandant la 25<sup>e</sup> batterie territoriale du 1<sup>er</sup> régiment d'artillerie à pied, il lui fallut organiser à Chambourcy, près Saint-Ger-



**ROBERT HOMAIS**

Ancien Président de l'Académie de Rouen.



main, une défense qu'on voulait sérieuse, mais dont les éléments lui semblaient assez précaires. Il s'y donna beaucoup de peine et fit plus que forces. En septembre 1914, les Allemands approchaient, quatorze kilomètres seulement les séparaient de sa batterie, et, vous devinez combien angoissantes furent ses appréhensions.

Depuis déjà deux ans, il éprouvait des troubles dans la vision; après la victoire de la Marne, il consulta et sa véritable maladie lui fut révélée. Au début de 1915 il refusa sa réforme : pendant les trois mois de son premier congé il prit les eaux de Saint-Nectaire et il se reposa à Montcauvaire, dont il était le maire, dans cette région normande dont il eût utilement représenté les intérêts au Conseil général si les résultats de l'élection ne lui eussent été contraires; puis le mal progressa, et, sans altérer un instant son état d'âme religieusement confiante dans ses destinées immortelles, la mort frappa à sa porte dans les premiers jours de janvier 1916, en anéantissant les espérances d'une famille admirablement unie, en endeuillant ce nouveau logis de la rue du Donjon dont il avait dessiné lui-même avec amour l'ornementation de détail.

Quand Robert Homais avait perdu son jeune fils en 1911, son cœur s'était brisé. Il y pensait sans cesse : son dernier mot fut pour Dieu et pour cet enfant chéri : « Voilà, disait-il en expirant, mon petit Pierre qui vient au devant de moi ! »

A la séance de rentrée de 1916, M. le président Delabarre s'inclina une dernière fois au nom de nous tous devant une mort si déconcertante. Nous perdions un ami dont les cinquante ans n'avaient pas encore sonné. On eut pu se contenter de cet adieu qui disait mieux que le mien et vos regrets et le pourquoi de ces regrets.

Telle fut, Messieurs, sommairement, la vie de notre confrère Homais. Sa physionomie vivra toujours dans cette salle. Grand, fort, il portait sur un corps robuste une tête assez fière et plutôt ronde que longue; le visage plein, respirant la santé par tous les pores, souriait par les yeux, par la naturelle conformation des joues, par la commixture des lèvres obombrées d'une moustache noire toute militaire. On ne peut pas dire qu'il eût l'air content de lui, car il était trop intelligent pour être orgueilleux, mais il avait le droit d'être satisfait de la vie que la Providence et ses propres qualités lui avaient libéralement ménagée. Malgré son trop court passage parmi nous, il sut contribuer, par l'élégance de sa pensée, par la justesse de ses vues, par sa facilité dans le travail, par ses connaissances multiples, à fortifier dans notre ville la notoriété d'une Compagnie illustre dans son passé, et noblement décidée dans le présent à rester digne du haut patronage de ses ancêtres.

---

# M. L'ABBÉ EMMANUEL AUVRAY

Par M. le Chanoine PRUDENT.

---

M. l'abbé Auvray, qui mourut aux premiers jours d'avril de cette année, était entré à l'Académie en 1894. Il avait pris rang lors de la séance solennelle, le 13 décembre. Fort occupé par la charge de curé de Saint-Joseph qu'il remplissait alors; d'une santé déjà amoindrie par des années d'effort opiniâtre, il ne put — à son grand regret, car il prisait très haut l'honneur d'appartenir à notre Société — se montrer d'une assiduité parfaite aux séances hebdomadaires ni enrichir notre trésor d'études. Avec son discours de réception, je n'ai trouvé de lui qu'un rapport sur le prix Dumanoir dans les volumes du *Précis*. Mais la valeur incontestée de sa science philologique, la considération que lui donnait dans l'opinion générale un ministère dignement rempli, le charme que vous trouviez dans son commerce, si rarement qu'il vous en fût jouir, vous l'avaient rendu cher. Aussi M. le Président, qui lui rendit, le jour de ses obsèques, un hommage si délicat, a-t-il voulu qu'il fût parlé de lui ici encore une fois avant que se ferment les réunions de cette année. Je le fais avec plaisir et avec

regret : avec plaisir, car M. l'abbé Auvray fut l'un de mes maîtres les plus aimés; avec regret, car, ayant déjà écrit de lui au lendemain de sa mort, je ne pourrai que me répéter aujourd'hui, et, d'autre part, si vous attendez de moi que je loue l'helléniste qu'il fut comme il le mérite... mon Dieu, le peu de grec que j'ai su est bien loin !

L'helléniste : c'est à ce titre pourtant que l'Académie l'accueillit. Comment, pourquoi le devint-il? Mais comment, pourquoi se spécialise-t-on dans certaines études dont on ne voit pas toujours du premier coup l'utilité? Né avec une curiosité d'esprit très vive, doué d'une volonté dont il tirait une grande force d'application, naturellement délicat en toutes choses et par conséquent rempli de goût par instinct, il fut attiré vers la langue grecque, disait-il, comme par vocation, dès le premier jour où, sur les bancs de l'école, il en vit et dut apprendre l'alphabet. Les caractères lui semblaient si jolis, ils devaient recéler un tel mystère, percer ce mystère semblait d'un tel intérêt quoique fort difficile, que tout cela le séduisit. Et comme le Corrège s'écriait : « Et moi aussi je suis peintre ! » lui, de même — car il n'y a pas si loin qu'on croit de l'art à une certaine science élégante — : « Et moi aussi, je saurai cela à fond ! » Personne autour de lui pour le pousser jusqu'où il prétendait atteindre ; mais a-t-on besoin que quelqu'un



vous mène quand on a par soi-même de la passion vers le but et une vigoureuse trempe de caractère ? Donc, au petit Séminaire, dès ses classes d'humanités, alors que la plupart de ses compagnons languissaient sur une étude jugée rebutante, lui y revenait à plaisir. Il faisait des traductions de surcroît, parvenait, dès sa seconde et sa rhétorique, à lire les auteurs les plus difficiles à livre ouvert, apprenait en se récréant les lois de la prosodie, faisait des vers grecs — ce qui paraissait le *nec plus ultra* de la culture en ce temps-là — et, s'appropriant, comme s'il avait été son contemporain et son compatriote, le rythme d'Anacréon avec la finesse de l'épigramme attique, réussissait à plier l'une et l'autre à l'expression de pensées chrétiennes. Son premier ouvrage est sorti de là. Ce sont les *Odaria*.

Bien entendu, ce petit recueil ne vit le grand jour que beaucoup plus tard. Six petites pièces seulement le composent. Elles chantent la Vierge Marie, le village natal, la colombe, l'abeille, etc... Livre d'écolier, pourrait-on dire, et néanmoins véritable écrin de perles fines. L'habileté de l'auteur n'est pas dans la nouveauté des sujets, assez ingénus, vous venez de le voir, mais dans une si parfaite adaptation à l'esprit attique qu'on croirait l'ouvrage venu de l'antiquité. « A la manière de... » : ce titre d'hier, couvrant d'exquises satires, ne serait pas sans convenir ici ;

il n'exprimerait toutefois qu'un culte admiratif pour des anciens dont il éveillerait seulement le souvenir sans les nommer. De ces petits chefs-d'œuvre, M. Homais père, recevant ici M. Auvray à son entrée, citait celui-ci, qui l'avait, disait-il, « séduit tout à fait ».

SUR LA ROSÉE.

O gouttelette de rosée,  
 Larme charmante de la nuit,  
 Ta grâce exquise me séduit,  
 Quand, au bord des feuilles posée,  
 Je te vois frissonner sans bruit  
 Sous le vent qui t'a caressée.  
 L'aube te prête son éclat,  
 Et, t'irradiant tout entière,  
 Elle aime à mirer sa lumière  
 A ton miroir si délicat.  
 Mais quand vient la lueur torride,  
 L'âpre chaleur des lourds midis,  
 En vapeur tu t'évanouis,  
 Être fragile, ô perle humide...  
 Tel resplendit tout jeune cœur,  
 Quand il s'avance dans la fleur  
 De sa pureté matinale.  
 Mais les passions sont des feux,  
 Des feux sombres et douloureux  
 D'où trop souvent la mort s'exhale.  
 Ah ! si tu subis leur ardeur,  
 C'en est fait de toi, pauvre cœur ;  
 Adieu, ta beauté virginale.

M. Homais osait affirmer, ayant lu cela : « Vos odelettes, Monsieur, auraient suffi pour vous ouvrir les portes de l'Académie ». Supposons qu'il mettait dans cette phrase un grain d'encens...

il reste que voilà tout de même un bel éloge, et tel qu'on n'a pas l'occasion d'en prodiguer tous les jours, même dans les plus hauts cénacles littéraires, Or, l'auteur auquel il s'adressait — M. Homais l'ignorait peut-être en parlant à l'homme mûr — n'avait pas vingt ans !

Ce qu'on aime, il est naturel de vouloir le faire aimer des autres. M. Auvray, tout à l'heure élève, est devenu professeur. Il s'ingénie à communiquer à ceux qu'il a charge d'instruire son enthousiasme pour le grec. Il rédige pour les commençants, en collaboration avec M. l'abbé Tougard, autre hellénisant de mérite, un *Recueil de Thèmes* et un *Traité de Prosodie*. Ce sont les deux premiers opuscules qu'il ait livrés à l'impression. Si peu de chose qu'ils paraissent à des esprits irréfléchis, lui, et à bon droit certes, ne les dédaignait pas. Nous savons tous ce que représentent de science et de conscience, lorsqu'ils sont bien faits, ce qu'exigent de discipline méthodique, de sagacité, d'ingéniosité, même de psychologie, ces petits livres de classe avec lesquels leur auteur ne va pas à la gloire.

Tout aussitôt M. Auvray inaugure ses grands travaux, ceux qui le placeront parmi les auteurs de premier rang. En 1870, élève de l'École des Carmes, puis de l'École des Hautes Études, à Paris, il s'est mis en rapport avec les hellénistes sorbonniens les plus en renom : il les a étonnés par une culture spéciale dont, en dehors d'eux-mêmes, ils

croyaient le goût tout à fait perdu : ceux-ci l'ont incliné vers la philologie proprement dite. Tout de suite il s'y livre et s'y passionne. Il dissèque, il passe au crible la célèbre *Épître de Saint-Ignace d'Antioche aux Romains* : une des plus grandes choses de la littérature chrétienne. Il la publie de nouveau. Edition de grammairien plutôt que d'historien. Vous n'y trouverez point de dissertation sur la date de la passion de l'illustre martyr ni sur la valeur des *Actes* qui la racontent ; pas plus que sur l'authenticité même de la lettre, laquelle, pour son nouvel éditeur, ne fait pas doute. Mais les notes critiques sur le texte sont nombreuses et elles établissent avec sûreté une version précise. Tout en les rédigeant, M. Auvray, je m'en souviens pour l'avoir entendu, s'enivrait des accents enflammés qu'il avait la joie de reproduire. Il clamait ces phrases (non pour leur sonorité comme eût fait Flaubert, mais pour la splendeur des sentiments qu'elles enferment) : « Je mande à tous que je suis assuré de mourir pour Dieu, si vous ne m'en empêchez. Je vous conjure de ne pas me montrer une tendresse intempestive. Laissez-moi être la nourriture des bêtes, grâce auxquelles il me sera donné de jouir de Dieu. Je suis le froment de Dieu ; il faut que je sois mordu par la dent des bêtes pour que je sois trouvé pur pain du Christ. Caressez-les plutôt, afin qu'elles soient mon tombeau, qu'elles ne laissent rien subsister de mon corps, et que

mes funérailles ne soient à charge à personne. Au besoin je les flatterai de la main, pour qu'elles me dévorent sur-le-champ, et qu'elles ne fassent pas comme pour certains qu'elles ont craint de toucher. Si elles y mettent du mauvais vouloir, eh bien, je les forcerai... Pardonnez-moi, je sais ce qui m'est préférable. C'est maintenant que je commence à être un vrai disciple. Non, aucune puissance, ni visible ni invisible, ne m'empêchera de jouir de Jésus-Christ. » A répéter de telles paroles quand on est prêtre, on trouve certes un autre plaisir que celui du scoliaste. Tel était le cas de M. Auvray.

Après cela, il donna au public, d'après les manuscrits, les *Pleurs de Philippe le Solitaire*, poème ancien inédit. L'œuvre, de peu d'étendue, intéresse surtout la curiosité littéraire. Elle appartient aux érudits et ne va pas plus loin qu'eux.

M. Auvray, en s'attachant à ces deux courtes œuvres, n'avait d'autre but que de se faire la main. Par là il s'essaie, il prélude. Son projet est en effet de mener à bien, quelque jour, une autre publication d'importance, qui, celle-là, réclamera, il le sait bien, de longues années d'application ; par laquelle il servira, croit-il, dignement la religion et la science, et qu'il va s'acharner à préparer de tout son effort : *la Petite Catéchèse de saint Théodore Studite*. Ce fut là la grande affaire de sa vie scientifique.

En 1891, l'ouvrage parut chez Lecoffre. Il est dans la manière des grandes éditions bénédictines d'autrefois. Extérieurement il se présente avec moins de pompe, c'est vrai. L'in-4° remplace l'in-folio ; il n'est point habillé de parchemin ni de basane ; le papier n'est point de fil ; et, si les caractères grecs sont neufs et beaux, les caractères romains, à côté, sont fatigués, lourds, quoique du type Didot, manquent de la proportion harmonieuse qui distinguait la plupart de ceux du xvii<sup>e</sup> siècle. Feuillitez le livre : l'ordre de sa composition, vous verrez, et je ne parle toujours que de l'aspect, serait aussi bien du temps de Mabillon que du nôtre. Au seuil, une dédicace complimenteuse en latin élégant ; elle s'adresse à Mgr Thomas, archevêque de Rouen, illustrissime et révérendissime. Le prélat d'ailleurs l'a bien mérité par ses tendances de lettré reconnues, et surtout — un tel livre ne s'imprime pas sans grands frais — par ses libéralités. « Tu es Parvæ Catechesi Mœcenas », lui dit-on, et c'est juste. Un *monitum* de deux pages sur les signes et abréviations typographiques employés dans le volume. Des *Prolégomènes*, qui sont l'histoire, en latin, de saint Théodore Studite. Une *Introduction*, c'est-à-dire onze pages de bon français classique, où M. Auvray dit pourquoi il publie son livre, ce qu'est saint Théodore au moral, ce qu'est la Catéchèse, la valeur apologétique de celle-ci ; comment s'y trouvent enseignées la doctrine et la

discipline romaines ; qu'elle est une mine de documents précieux pour l'histoire ecclésiastique ; enfin qu'elle nous présente en raccourci l'image vivante d'une période agitée, « durant laquelle l'Église d'Orient jette un vif éclat avant de s'abîmer dans le schisme. » Il explique aussi, après quelques remarques générales sur la langue de saint Théodore, en quoi consiste son propre travail. De nombreuses copies manuscrites de la Petite Catéchèse existent dans les principales bibliothèques de l'Europe ; une seule a été publiée complètement en 1888, à Rome ; l'éditeur fut le P. Coza-Luzi. « Mais il est prodigieux, dit M. Auvray, qu'un sous-bibliothécaire de la Vaticane, qui avait entre les mains ou à sa portée tant de manuscrits, ait procuré un texte où fourmillent les fautes d'orthographe, où quantité de mots sont défigurés, où l'on constate de nombreuses lacunes, où enfin apparaissent des leçons dépourvues d'authenticité ». Il est donc nécessaire d'éditer la Catéchèse à nouveau. M. Auvray la constitue d'après treize manuscrits, qu'il confronte et dont il fait la description et la critique. Le texte étant fixé, il l'accompagne de la traduction latine laissée par le P. Hardouin, jusqu'alors inédite, et qu'il corrige par endroits. Suivent cent soixante-trois pages où diverses leçons qu'il a cru devoir abandonner sont indiquées en variantes et jugées. Travail immense qui réclama, avec un temps considérable, une patience de longue haleine,



facilement épuisant par l'attention au détail. Suivent encore dix-neuf pages de notes historiques, qui exigèrent des connaissances étendues et de tout ordre sur l'époque de saint Théodore. Enfin les *Tables*, d'une ordonnance parfaite.

Tel est ce travail, qui occupa M. l'abbé Auvray pendant les meilleures années de sa vie. Il y employa d'abord les quelques heures libres d'un professorat laborieux au petit Séminaire, puis les loisirs, moins rares, qu'il eut dans son ministère de curé de campagne. Il trouva à cette étude, à côté de fatigues, dont, hélas, il ne se remit jamais, des satisfactions très vives. Celle premièrement de vivre longtemps dans la familiarité d'un héros qui lui plaisait. Entre lui et Théodore Studite les affinités ne manquaient pas. Il a tracé de son saint un portrait magistral qui eût pu, en quelques parties, être le sien. Ce moine régulier, strict, intelligent, ferme ; ce prêtre, de haut caractère et qui ne transige jamais ; ce lutteur qui, par peur de ne pas défendre assez résolument l'Eglise, confond de parti pris la prudence humaine avec la trahison des droits de Jésus-Christ ; ce chef spirituel, qui, à pleine bouche, excommunie les empereurs d'Orient et les cite au tribunal du Pontife romain ; cette âme de bronze enfin qui est néanmoins, lorsqu'on y prend garde, une âme de bonté, de tendresse même : en vérité, c'est un peu lui. Il jouit donc de nous restituer ses paroles, de pourfendre par

lui, en imagination et dans le silence du cabinet, tel et tel mécréant contemporain, de passer de longues heures dans sa compagnie. Puis, autre joie, son ouvrage lui vaut des récompenses littéraires peu banales : à de tels honneurs il ne serait ordonné à personne d'être insensible. Diplômé des Hautes Études presque au lendemain de sa licence ès lettres, il reçoit maintenant le prix Zappas. Un peu plus tard, par ce même livre, il deviendra membre de l'Académie rouennaise et sera agrégé au Sylloque grec de Constantinople. Il cote haut ces titres. Ne sont-ils pas un lien formel avec les Belles-Lettres, et comme une justice rendue au travail consciencieux !

Les philologues attendaient de M. Auvray d'autres publications après ce volume. Lui-même nourrit pendant longtemps un grand désir, celui de visiter les bibliothèques célèbres des couvents de l'Athos où dorment tant de manuscrits antiques. Quel bonheur d'en transcrire quelque'un sur place, de le rapporter même s'il le pouvait ! Il prépare le voyage. Pendant quelque temps le livre de M. de Voguë : *Syrie, Palestine, Mont-Athos*, fut son livre de chevet ; il en parlait à tout venant. Il rêvait palimpsestes, icones et chevauchées. Mgr Thomas l'excitait en lui assurant d'avance l'aide nécessaire. Le voyage ne se fit point. Des raisons diverses, raisons de santé notamment, s'y opposèrent. Quelques opuscules, mais où le grec n'avait rien à voir, trompèrent

alors son besoin d'étude : *Bosc-Bérenger ; Trois voies anciennes de l'arrondissement d'Yvetot ; Un jugement de l'Échiquier de Normandie au XIII<sup>e</sup> siècle*. Sur le tard, il revint au grec quelque peu, au grec moderne, qu'il savait bien, qu'il parlait bien, grâce auquel il pouvait aussi entretenir avec quelques savants lointains, en leur langue, une correspondance suivie. Il traduisit, ouvrage de distraction et de piété, le petit livre : *Toute la Vie de notre Seigneur Jésus-Christ dans le Saint-Sacrement*. Et par là (joignez encore son discours de réception sur l'organisation de l'Église grecque) s'acheva son œuvre littéraire. Elle est assez notable pour lui demeurer une gloire.

Je clorais ici cette notice, Messieurs, si vous exigiez qu'on vous parlât seulement du philologue. Mais M. Auvray fut autre chose. Le prêtre en lui prima le savant. L'Académie ne feignit pas de l'ignorer, et, tout au contraire, l'en respecta davantage. Le prêtre : comprenez le curé, le curé de campagne même. C'est vrai, il a été, de par son sacerdoce, professeur d'abord, et un professeur tel, que ses élèves du petit Séminaire, presque des vieillards aujourd'hui, gardent à sa mémoire un culte ; il a été curé de ville aussi, et la paroisse Saint-Joseph, là, tout près, loue les embellissements qu'il a faits à son église, le zèle qu'il a montré envers ses ouailles. Mais nulle part autant qu'à Criquetot-sur-Ouville, où, dans

sa maturité, il passa sept années, autant qu'à Motteville, où il fut doyen de canton, ses vertus pastorales n'apparurent dans leur plénitude. Là il fut lui-même tout à fait. La campagne était son milieu naturel du reste. Il y était né, il y retournait heureux pour y vivre. A l'encontre de cet abbé Joseph Roux, curé de campagne, limousin, qui se fit une notoriété il y a quelque trente ans par un volume de *Pensées* où les défauts de ses paysans étaient notés à l'emporte-pièce, volume (non sans valeur) que Jules Lemaître censura, à plusieurs reprises, d'une fine ironie, lui, les paysans, il les comprenait et les aimait; se dévouer à eux lui était donc un charme. N'en concluez pas, je vous prie, qu'il eût quoi que ce soit d'un curé de Lamartine, de Ludovic Halévy, ou de Jean de la Brète, ni même d'un curé d'Octave Praviel ou de Jean Nesmy. De langage doux, il ne fait point de popularité; indulgent aux faiblesses, il ne pactise point avec elles. Nulles concessions de principes, cela va de soi; mais pas davantage, par une diplomatie que l'Église se permet bien quelquefois dans l'intérêt des âmes et que lui déplorait, pas davantage de conciliations verbales. Après cela de la bonté en actes, de la piété communicative, oui, tant qu'on en voudra.

Et qu'après cela aussi — par surcroît — son presbytère soit un foyer d'intimité délicieuse pour deux ou trois amis, un point de rendez-vous

pour les confrères du voisinage avides de conseils, à certaines heures même quelque chose comme le « révoir » de Montaigne où l'on cause philosophie, politique, littérature, où on l'entend lire les chœurs de Sophocle pendant qu'on lui réplique par une page de Racine, pourquoi pas ? Disons tout, au risque de surprendre : son presbytère, le presbytère du poète des *Odaria*, c'est une volière encore : il a cent oiseaux qu'il prêcherait s'il osait et qu'il se contente de nourrir de sa main. C'est un rucher : suivez-le, il vous fera, en vous montrant ses abeilles, la leçon de saint François de Sales sur le miel d'Hymette, qui reconforte, telle la vertu, et le miel d'Héraclée qui tourne la tête, tels tous les vices. C'est, pour finir, un joli jardin : il se délecte à voir pousser ses fleurs, à faire la cueillette de ses fruits : vous diriez, le voyant, Antoine Corneille.

Voilà des détails peu solennels peut-être, mais nous n'aurions pas, sans eux, un portrait ressemblant. Ne trouvez-vous pas qu'ils composent, dans le bon sens du mot, et avec les autres traits qui précèdent, une figure originale ?

Que si, pour conclure, vous voulez le voir dans un dessin plus grandiose, non moins exact, le voici, sous la plume de M. l'abbé Joseph Dubois, naguère son voisin tout proche, à Flamanville :

« Il doit être très rare, croyons-nous, de rencontrer en un homme, dans un si parfait équilibre, tant de dons excellents. Ce bon M. Auvray

réconciliait avec l'humanité. Il ne boudait personne. Il souriait à la vie. Il semblait oublier les facultés de premier ordre dont l'avait gratifié la Providence et qu'il avait inlassablement cultivées, pour vivre de plain-pied avec tout le monde et communiquer à tous un peu de l'harmonieux bonheur dont il jouissait lui-même. De son contact avec l'antiquité grecque, il avait gardé le culte de ce qui reste d'exquis dans les dons naturels de l'homme. Il envisageait du même regard et la terre que la magnificence divine a faite si belle et le ciel que nous prépare la vie chrétienne. Il n'y avait là pour lui ni opposition, ni heurt. Telle est la vision apaisante qu'il a donnée à tous ceux qui ont eu le bonheur de le connaître. On sentait à le voir qu'il eût été à la hauteur des postes les plus éminents dans l'Église. Lui-même semblait l'ignorer ou du moins ne s'en préoccuper en aucune façon ».

Je ne saurais, Messieurs, renchérir sur ces paroles, si ardemment et si justement louangeuses. Aussi en face de l'image qu'elles dressent sous mes yeux, faisant, vous me pardonneriez, un retour sur moi-même, n'ai-je plus qu'à finir, en le langage de M. Auvray, par le mot de saint Théodore vantant ses prédécesseurs à Studium : Ἐρχομεν, εἰ βουλοίμεθα, τὰ παραδείγματα : *Exempla, si volumus, habemus.*





**ÉTUDE**  
SUR LES TRAVAUX ET LA VIE DE  
**M. GENEVOIX**

Par M. le D<sup>r</sup> LOUIS BOUCHER.

---

MESSIEURS,

Né à Lons-le-Saulnier le 5 avril 1847, M. Gustave Genevoix, fils d'un directeur des Contributions directes, fut élevé dans une famille où on lui inculqua de bonne heure les principes du devoir et de l'honneur.

D'une santé délicate, ses parents le gardèrent auprès d'eux pendant ses premières années d'études, après lesquelles il témoigna le désir ardent d'entrer à l'École navale. On l'envoya donc à Cherbourg pour y suivre des cours et une préparation spéciale, quand une affection chronique du genou gauche, vraisemblablement une arthrite, comme il en survient si fréquemment chez les jeunes gens à la suite d'une chute, le força à renoncer à cette carrière de marin suivie déjà par son frère.

Il commença alors, sur les conseils paternels, un stage pour entrer dans l'enregistrement et dut

débuter chez un receveur de la région voisine peu avant la guerre de 1870. Quoique bénéficiant de la réforme pour la maladie articulaire dont il souffrait encore à cette époque, il s'engageait, le 5 août dans les mobiles du Jura et fit partie de l'armée de la Loire qui, sous les ordres du général d'Aurelles de Paladines, près de Coulmiers, les 6, 7 et 8 novembre, infligea à l'ennemi, une des rares défaites de cette désastreuse campagne.

Le 28 novembre, à Beaune-la-Rolande, au moment où il portait un ordre à sa section déployée en tirailleurs, M. Genevoix était blessé au côté gauche de la poitrine, par une balle faisant plaie en séton.

Après avoir reçu des soins à l'ambulance de campagne il put au bout de quelque temps retourner à son poste et assister aux actions de Jargeau, Boiscommun et Châtillon qui précédèrent le commencement de la retraite de l'armée de la Loire avec le 18<sup>e</sup> corps, après la tentative désespérée et infructueuse de la garnison de Paris pour percer les lignes allemandes les 29, 30 novembre et le 2 décembre.

Il était à Villersexel au moment où le général Bourbaki, le 9 janvier, chassait de ce village les troupes du commandant prussien Werderpen avant l'armistice.

La campagne terminée, M. Genevoix fut maintenu dans l'armée comme sous-lieutenant de réserve et il vint dans notre ville où il fut attaché,

comme clerc, à l'étude de M. Le Prévost de la Moissonnière, son oncle, ayant été nommé chevalier de la Légion d'honneur à titre titulaire le 1<sup>er</sup> février 1872.

C'est avec une surprise mêlée de fierté, me disait un de ses anciens collègues, qu'à nos réunions de jeunes gens, notamment à la Conférence Corneille, ici même, à l'hôtel des Sociétés savantes, nous nous retrouvions avec ce camarade de vingt-cinq ans, l'un des glorieux combattants de la guerre (1).

Grand, de belle prestance, d'allures distinguées, rappelant le type de l'officier en civil, M. Genevoix, par ses relations de famille, avait été accueilli volontiers dans la meilleure société. D'un caractère agréable et gai, allié à une bonté accueillante, il ne comptait à Rouen que des amis.

Il vint s'y fixer définitivement après un séjour assez court à Rennes, appelé ici par son mariage et successivement titulaire de deux études, il s'acquitta des devoirs de sa charge avec une scrupuleuse exactitude et une honnêteté qui lui valurent de chaudes sympathies parmi ses clients.

Cet excellent homme, en dehors du labeur professionnel qui le retenait de longues heures à son bureau pour la rédaction des actes que comportait son office et les conseils aux familles où il

(1) Décoré à l'occasion de son attitude et de blessure reçue au feu, il portait en outre l'insigne des volontaires de 1870.

excellait par son tact et son jugement, avait deux passions, l'armée et la littérature.

L'armée d'abord, où les souvenirs de la guerre ramenaient invinciblement son esprit et à laquelle il était fier d'appartenir. Aussi accomplissait-il régulièrement ses périodes d'instruction. En 1876 il assistait aux grandes manœuvres comme sous-lieutenant du 28<sup>e</sup> régiment d'infanterie. En 1877, le 27 septembre, parut sa nomination de lieutenant au 31<sup>e</sup> territorial. Dès son retour, rentré dans sa famille, il s'entraînait par de longues promenades à cheval pour être en mesure d'être toujours prêt à répondre à l'appel du pays.

Mais les années s'écoulaient, l'Europe semblait orientée vers la paix, les préoccupations de guerre s'éloignaient, c'est alors que M. Genevoix commença ses études littéraires et écrivit son premier roman, en 1880, *Le Vicomte de l'Aubette* par le chevalier James, pseudonyme qui cachait le nom du grave tabellion, auquel on eût peut-être fait un reproche de chercher à varier la rédaction quelque peu monotone des actes courants par une incursion d'essai dans le domaine des belles-lettres.

Le titre même de l'ouvrage, trahit son origine rouennaise. C'est l'histoire d'une famille où le paraître et l'apparence du bon ton et des belles manières constituent la loi suprême.

Le père financier, de probité douteuse, administrateur d'une Société, vaguement philanthro-

pique, qu'il gère au mieux de ses intérêts, vit de façon factice. Tout en éblouissant le public, ces gens sont des besoigneux.

On comprend quel genre d'éducation peut être donné dans ce milieu à un jeune homme, dont la seule devise est : Il faut arriver coûte que coûte, car nous n'avons rien.

Aussi il arriva, subordonnant tout autre considération à son moi égoïste !

Chef de cabinet d'un préfet ami de son père, il esquive son devoir patriotique à l'heure décisive quand, après le 4 septembre, la garde mobile ayant procédé dans certains régiments à la nomination de ses officiers subalternes, lui retira ses galons de sous-lieutenant. Sa démission lui paraissant motivée et correcte, il gagna la Suisse où il vit s'échouer d'un œil « resté sec » la malheureuse armée de Bourbaki.

Pendant ce temps son père recrutait une troupe de cavaliers volontaires qui n'allèrent jamais au feu et manœuvrèrent toujours sur les confins de la Bretagne avec un uniforme resplendissant.

La guerre finie, le vicomte était casé à nouveau dans une sous-préfecture et savait tirer parti de la situation pour faire la connaissance, dans une ville d'eau voisine, de la veuve d'un banquier parisien, de neuf ans plus âgée que lui, et aussi parfaitement dégagée de scrupules. Cela pouvait et devait être la bonne affaire, mais quand tout eut été préparé savamment de part et d'autre, de

façon à ne plus pouvoir reculer, les futurs arrivèrent à la double et désagréable surprise que la dame, par suite du testament de son mari en faveur de ses filles, et le vicomte, en raison de l'état précaire de la position de ses parents, étaient à peu près aussi à court de fonds l'un que l'autre.

Ils firent contre mauvaise fortune bon cœur et le nouvel époux acceptant d'un cœur léger une démarche de sa femme auprès d'un ministre avec lequel elle avait été jadis dans les meilleurs termes, se trouvait nommé sous-préfet, grâce à ce concours inespéré.

Beaucoup de doigté, un duel pour le ministère dans un cercle aristocratique dont faisait partie l'habile fonctionnaire, une maladie opportune, lui firent doubler le cap des divers changements de gouvernement et réaliser le type du préfet inamovible, tandis que le père dont les Eclaireurs volontaires n'avaient, ainsi que sa Société financière, que contribué à éclairer et surtout à vider les poches de ses concitoyens, décrochait une Trésorerie générale dans le Midi.

Ce tableau, fort consciencieusement détaillé, nous montre des personnages qui, d'aucune façon, n'attirent notre sympathie. L'auteur nous laisse tirer les conclusions.

A ce moment, M. Genevoix, très occupé, avait consenti à se laisser porter sur une liste complémentaire du Conseil municipal de Rouen.

Il n'appartenait pas à la majorité d'alors, et

c'est toujours un dévouement d'accepter dans de semblables conditions.

Sans doute, dans notre région, les relations sont généralement courtoises, même parfois agréables entre représentants venus de points différents de l'opinion. Néanmoins, M. Genevoix, nommé aux élections complémentaires le 10 août 1888, devait ressentir les effets de cette situation.

A la séance du 23 novembre, à l'occasion des dix mille francs accordés par la Ville aux écoles privées, il invoqua la liberté des Conseils municipaux, et en l'absence d'un texte de loi prohibitif du Conseil d'Etat, il revendiqua le droit pour la commune de maintenir les subventions antérieures qui ne devaient pas, avant deux ans, être rayées du budget de l'Etat. « D'ici là, ajoutait-il, j'espère qu'il se trouvera encore des hommes pour défendre ces Frères dont je n'ai pas eu l'honneur d'avoir été l'élève, mais que je respecte et vénère non seulement comme d'excellents instituteurs de la jeunesse, mais encore comme de vaillants soldats, qui ont partagé avec nous la lutte pour la défense du pays, en venant jusque sous le feu de l'ennemi, chercher les corps de nos camarades morts ou blessés (1) ».

L'ancien soldat de 1870 reparaisait dans cette discussion. Le témoin du dévouement de ces religieux aussi modestes que patriotes courageux,

(1) Ville de Rouen. Conseil municipal, procès-verbaux des séances, 1888.



rendait hommage à ses compagnons d'armes, mais il eut le profond regret de ne point convaincre ses collègues.

Ceux-ci éprouvaient cependant pour M. Genevoix, toujours si aimable, si obligeant et si courtois, la plus vive estime, et le 17 mai le nommaient membre de la Commission municipale pour l'érection d'un monument à Jeanne d'Arc, projet qui depuis, hélas pour notre Normandie! n'a pas encore été mis à exécution.

Le 31 mai, il demandait une souscription pour la commune de Saint-Gervais-d'Auvergne qui avait donné le jour à Desaix, tué à la tête de ses troupes à Marengo.

Cette fois, le Conseil vota la somme de cent francs qu'il proposait.

A cette même séance, il revendiquait la distribution de secours aux enfants indigents de toutes les écoles indistinctement. Cette proposition, qui semble toute naturelle en ce moment où tout le monde est appelé à verser son sang pour la patrie, soulevait alors d'ardentes polémiques.

Peu après le 9 août (1), M. Genevoix, ayant échoué au Conseil général dans le 1<sup>er</sup> canton, donnait sa démission de conseiller municipal. Vers cette époque, un des avocats de notre ville l'ayant prié de ne pas poser sa candidature dans le 2<sup>e</sup> canton où il avait plus de chances d'être élu,

(1) Ville de Rouen. Conseil municipal, procès-verbaux des séances, 1888, p. 578.

M. Genevoix déféra immédiatement à ce désir, s'inclinant devant son talent d'orateur et les services rendus à la classe ouvrière par celui qui le sollicitait.

Ce généreux désintéressement montre ce qu'était notre collègue, venu à la politique uniquement par devoir, et nous avons quelque raison de croire que sa dette payée, et reprenant sa liberté, il put, avec une joie évidente, se consacrer entièrement à ses chers projets littéraires.

C'est alors qu'il écrivit *Amour d'épouse*, paru en 1891. Le sergent-major Paul Savigny, après avoir fini son temps de service, revient à Rouen, chez sa mère, couturière, qui lui fait le récit de sa dure existence.

Abandonnée par son mari, peintre sans fortune, mort peu après dans l'insurrection de la Commune, ruinée, elle avait dû, comme simple ouvrière, recommencer sa vie. Devenue patronne à force d'énergie, elle avait élevé son enfant dans l'amour de Dieu et du travail.

Cette bonne éducation avait porté ses fruits et Paul était l'élève préféré d'un maître ferronnier que vous reconnaîtrez facilement. Le jeune homme ne tarda pas à s'éprendre de la fille d'une voisine, Jeanne Carmant, employée chez sa mère, dont les efforts aidés du concours d'un frais minois aux yeux bleus et à la blonde chevelure, triomphèrent du parti pris d'un vieux garçon qui ne voulait pas entendre parler du mariage.

Après plus d'un an et demi on s'aime encore comme au premier jour, quand survient dans l'intimité du ménage une jeune institutrice, fille adultérine d'un professeur de l'Université, remarquablement intelligente.

Paul et Jeanne trouvaient dans la société de la brune et belle parente un tel charme qu'ils l'attiraient chez eux le plus possible. Dans de longues causeries on abordait surtout les critiques d'art et de littérature. Chacun y déployait les ressources d'une intelligence aussi vive que développée... heureusement l'esprit juste et calme de Jeanne ne se laissait jamais égarer par les mirages de leurs rêveries et presque toujours c'était elle qui terminait le débat et les mettait d'accord en les ramenant à la réalité...

Paul était fier du sens droit de sa femme, mais combien il aimait la folle du logis qui illuminait les yeux noirs de Claire.

Il l'aima trop hélas! et quoique ayant rompu avec sa parente, la première faute avait eu pour conséquence une grossesse.

Paul se sentit lié par le devoir à reprendre les visites à ce foyer irrégulier, au point de provoquer chez sa femme de tels soupçons, qu'en plein hiver, la nuit, elle attendit dans la boue glacée la sortie de son mari, à la porte de sa rivale. Celle-ci, en reconduisant son amant, lui avoua sur le seuil que pour la première fois, elle avait senti remuer en elle l'enfant qu'elle devait lui donner.

Ce sont là confidences qu'on ne se fait généralement point sur le pas de la porte !

Jeanne en ressentit un tel saisissement qu'elle tomba évanouie et son mari dut la ramener anéantie, dans un tel état de prostration qu'une grave maladie se déclarait.

On crut un instant que sa raison allait sombrer. Paul ne la quitta pas une minute.

Pas une fois elle ne reçut un service d'autres mains que des siennes ou avant qu'il n'accourût, comme si lui seul eût pu la satisfaire ou la soulager.

Quand enfin, après de longues semaines, la convalescence se déclara et les forces revinrent... le sourire n'avait pas une fois plissé ses lèvres... La malheureuse jeune femme restait sous l'obsession de son irréparable infortune.

La grossesse de Claire étant devenue plus évidente, la nouvelle en parvint aux parents de Jeanne qui sollicitèrent de celle-ci une séparation à laquelle elle s'opposa avec énergie.

Mais Paul devait aller jusqu'au bout dans cette voie douloureuse.

Claire prise d'un refroidissement et de tuberculose aiguë, après avoir donné naissance à une fille, ne voulut pas mourir sans avoir son pardon de Jeanne.

En revenant de l'enterrement, Pierre avait hâte de revoir son enfant.

Il resta interdit en ouvrant la porte, le berceau

était vide. « M<sup>me</sup> Savigny, lui dit la garde, est venue aussitôt après votre départ, elle a emporté la petite et dit qu'elle vous attendait chez vous... »

Il eut un moment d'angoisse terrible, Jeanne était-elle devenue folle à son tour ? Allait-elle faire un nouveau malheur ? Se tuer peut-être avec cet enfant... Mais non elle n'était capable que d'un miracle de bonté...

Quand il entra dans la chambre de sa femme, celle-ci berçait doucement la petite fille et ses doux yeux baissés sur l'ange endormi se relevèrent avec une telle expression de bonté, de pardon, de tendresse, que Paul, comprenant enfin, rassuré, tomba à ses genoux, sans pouvoir prononcer une parole (1).

M. Genevoix, dans cette étude, s'est montré observateur scrupuleux, peut-être trop minutieux, conservant de sa profession une exactitude et une précision qui plus d'une fois l'entraînent à de longs développements qui surchargent le récit. Mais tous ses personnages sont des gens de cœur. Les regrets que Paul a de sa faute, les soins qu'il prodigue à sa femme, la façon délicate dont il paye sa dette à la malheureuse qu'il a séduite, le repentir de Claire sont traduits dans une note de loyauté et d'honnêteté qui est la dominante de l'œuvre. Jeanne est une véritable héroïne du devoir dans laquelle s'incarnent le bon sens et la

(1) P. 343. *Amour d'épouse*. Paris, Calmann-Lévy, 1891.

raison. Deux éditions attestèrent le succès de l'ouvrage.

Un des amis de M. Genevoix, M<sup>e</sup> Leh....., qui a bien voulu me donner quelques-uns de ces renseignements sur notre collègue, m'a affirmé que l'histoire vécue s'était passée à Rouen dans des conditions très rapprochées de celle du roman.

Le 24 juillet 1891, M. Genevoix était admis dans notre Assemblée.

Dans son discours, il fit ressortir l'injustice des attaques maltraitant ou ridiculisant les notaires au théâtre, depuis Molière qui égratigne les tabellions avec une main gantée : « les blessures à fleur de peau ne sont point toujours celles qui font le moins souffrir ». A preuve :

Vous ne sauriez changer votre style sauvage,  
Et nous faire un contrat qui soit en beau langage,

dit Philaminte des *Femmes savantes*.

Boursault, dans *Esopé à la ville*, s'en prend à l'intégrité des notaires :

Mais dans tous les grands corps on a vu de tout temps  
Se glisser des fripons parmi d'honnêtes gens.

Puis il nous cita, avec une remarquable érudition, Regnard dans le *Légataire universel*, Dancourt, Destouches, Musset, Emile Augier, dont *Maître Guérin*, homme faux, fourbe, intrigant et sans cœur, accumule plus de défauts et même de vices, qu'il n'en faudrait pour toute une corporation.

Avec Alexandre Dumas fils, le personnage de Galouson de *la Princesse Georges* lui fournit le type du parfait notaire moderne par sa délicatesse et les sentiments élevés qui le font agir. « On peut lui pardonner un peu trop d'entregent, en faveur de la sincérité de son dévouement, de la droiture de son intelligence, de la sûreté de son jugement, de son incomparable finesse enfin. Non seulement il a de l'esprit, mais il est artiste... »

Et après cet exposé, M. Genevoix traça de main de maître « les lourds devoirs et les charges de la profession, les qualités de tact et d'éducation indispensables, la probité et l'intégrité qui ne dispensent point de l'étude pratique et approfondie du droit, les aptitudes toutes spéciales d'administration, de décision, de coup d'œil, de patience et d'énergie pour sauvegarder les intérêts des gens dans toutes les situations créées à notre époque par l'activité humaine ».

Il y a là un beau tableau, que vous relirez, Messieurs, et je n'ai point à vous le reproduire plus complètement, car il figure dans notre *Précis*; il appartient à nos archives, et il justifie l'importance que notre collègue attachait à juste raison à sa charge.

Dans sa réponse, empreinte d'une grande élévation d'idées, M. l'abbé Vacandard, alors président, insistait sur l'utilité pour les écrivains d'avoir conscience de leur mission.

« Pourquoi, disait-il, les lecteurs condamnés



depuis longtemps à vivre dans une atmosphère où la conscience se flétrit et s'étiôle, ne suivraient-ils pas sur les hauteurs que l'air de la vieille morale purifie, l'écrivain qui saurait les y appeler d'une voix vibrante et sincère » ; mais il doutait que l'on put trouver beaucoup de chrétiennes vaillantes et résignées comme Jeanne, l'héroïne d'*Amour d'épouse*.

Vers cette époque, M. Genevoix qui, par raison de santé, avait dû quitter son étude, s'occupait d'intérêts de famille engagés dans une affaire industrielle à Marseille. Il semble pendant cette nouvelle période de son existence avoir redoublé ses efforts littéraires.

Son troisième roman, *Duel féminin*, paru en 1892 (1), démontre comment la droiture du cœur chez une jeune fille mal élevée peut relever de graves fautes de légèreté et d'imprudence.

Deux belles-sœurs rivales, l'une, M<sup>me</sup> Jean Thaumy, a un fils sérieux, travailleur, aspirant à l'École des Chartes, l'autre, M<sup>me</sup> Jacques, une fille, Raymonde, qu'elle désire voir marier à son cousin par amour-propre et pour sa réhabilitation personnelle. Car la pauvre femme est une ancienne actrice, et à ce titre elle a eu quelques aventures et même est désignée par la société, assez jalouse de sa fortune, sous le nom de Peau-d'Ane, qu'elle a porté triomphalement jadis dans une revue d'opérette.

(1) Calmann-Lévy, 1892.

Les deux jeunes gens s'aiment et se sont promis de s'épouser. En vain M<sup>me</sup> Jean va-t-elle s'établir à Paris et essaye de distraire son fils, le confiant même, direction risquée ! à un jeune officier de hussards, aussi viveur que brave, ayant à vingt-un ans la médaille militaire et celle du Tonkin en même temps qu'un conseil judiciaire. Rien n'y fait, de retour en vacances à Rouen, Guy déclare ses projets à sa mère qui exige une promesse de ne plus revoir sa parente et, pour plus de sûreté, elle l'emmène aux eaux d'Aix.

L'année suivante le lieutenant de hussards était attaché à un régiment de notre ville et accomplissait, au retour d'une promenade, un sauvetage en Seine qui lui conciliait la sympathie des parents de Raymonde, témoins de l'aventure et produisait le coup de foudre dans le cœur de cette dernière.

Quelque temps après, Guy, bien aimé comme cousin, mais rien de plus, était remercié et sa mère, apprenant de sa bouche l'événement consacrant le triomphe de tous ses efforts, encourageait le jeune officier sur lequel la belle Raymonde avait fait impression, à prendre sa place. Cependant ce dernier, à cause de son amitié pour Guy, pris de scrupules, faisait une demande pour aller au Maroc.

La jeune fille devant le motif élevé de cette démarche n'hésitait plus à confesser à sa mère le

sentiment qu'elle éprouvait pour le vaillant sauveteur.

Devant l'effondrement de ses rêves, M<sup>me</sup> Jacques injuria Raymonde avec une violence extrême, allant même jusqu'à lui dire qu'elle avait été séduite.

Celle-ci a été certes bien mal élevée, et on n'est que médiocrement surpris de la voir, sous l'influence de l'indignation, proposer au comte d'Arballe un rendez-vous comme but d'une promenade à cheval en forêt, et lui écrire ensuite pour lui faire part d'un voyage en Angleterre, la lettre se terminant par les mots : « Si vous m'aimez comme je vous aime, nous nous agenouillerons ensemble devant l'autel ».

Cela se passe secrètement comme elle l'a souhaité. L'Angleterre donne de grandes facilités pour tous les mariages de ce genre.

Raymonde revient donc avec son père et rentre dans sa famille, femme cette fois de l'officier qui lui a dit en la quittant :

« Je serai votre mari légalement au jour et à l'heure où vous jugerez qu'en le devenant je resterai digne de vous aux yeux de tous ».

Deux mois après, les premiers indices de la maternité ayant forcé Raymonde à faire à sa mère l'aveu douloureux, l'ancienne comédienne comprit le moyen désespéré auquel sa fille avait eu recours et pardonna.

Une lettre du comte annonçant un héritage

imprévu facilitait d'ailleurs ce sentiment d'indulgence.

Le mariage était célébré de façon régulière et solennelle, réconciliant les deux belles-sœurs et toute la famille.

Il est évident que Raymonde est déséquilibrée par suite de l'absence de direction ferme de la part d'une mère, qui n'était pas à la hauteur de sa tâche délicate. Le goût des romans que le père a laissé se développer chez sa fille, en ne retirant pas la clef de sa bibliothèque, n'est sans doute pas étranger aux résolutions extrêmes par lesquelles elle engage sa vie.

Par une étude serrée des caractères et du milieu M. Genevoix a préparé le dénouement et cette implacable décision qui, en supposant une indignation contre la mère, n'explique pas que la jeune fille n'ait attaché aucune importance aux volontés d'un père sans doute un peu faible mais qui ne lui avait jamais témoigné que bonté et affection et cela n'excuse point la brusquerie avec laquelle elle abandonne son cousin Guy. Mais le cœur féminin est si capricieux !

Pendant son séjour à Marseille, M. Genevoix eut le malheur de perdre en février 1893, à la suite d'une angine dipthéritique, sa fille Thérèse. Il éprouva une douleur intense, dont purent juger tous ses amis de Rouen, aux obsèques de cet enfant si heureusement douée des dons du cœur

et de l'esprit, qui furent célébrées en l'église Saint-Romain.

A ce moment tout semblait s'acharner contre notre collègue. Un haut magistrat de ses amis l'engagea à rechercher une place au Tribunal de commerce de la Seine, mais pour cela il fallait être licencié en droit, et la situation officielle de notaire était surtout susceptible de l'aider à obtenir le poste.

Il n'hésita pas, à l'âge de quarante-cinq ans, à commencer des études de droit et à passer ses examens. Puis, ceux-ci terminés, il prenait une nouvelle étude à Châtelleraut, de 1896 à 1906.

C'est dans cette ville qu'il prépara son dernier roman, *Ce qu'elles font*, et quelques pièces de théâtre.

En 1897, le 27 avril, il était reçu à la Société des Gens de lettres, avec le parrainage d'Ernest Daudet.

Parmi les pièces de théâtre écrites à Châtelleraut, une, *En Appel*, a été jouée d'abord à Paris.

En 1903, au théâtre des Mathurins, la question du divorce était à l'ordre du jour et M. Hervieu donnait au Théâtre-Français *le Dédale*.

M. Genevoix, sans attaquer à proprement parler la situation, nous en montre les inconvénients.

Dans cette pièce, dont le dénouement est brusque et déconcertant, nous ne voyons qu'une condamnation du divorce dont les effets sont

irréparables pour tous ces malheureux ménages désunis.

La pièce fut jouée au Théâtre-Français de Rouen les 6, 7, 8 mai 1904, et le critique d'un de nos journaux locaux faisait remarquer excellemment quel contraste saisissant et intentionnel présentait avec tous ces déséquilibres du mariage, le ménage uni des Monfry, braves industriels qui habitent Pavilly, ont de nombreux enfants, dédaignent les succès mondains, s'occupent de leurs affaires, négligeant toutes les sornettes des divers personnages du drame qui, remariés, ne trouvent à aucun le bonheur.

« Nous nous empoisonnons mutuellement, s'écrie M<sup>me</sup> Chaumont, de ce virus mondain qui ronge et dissout la famille, qui la détruit sans remède ».

C'est la morale de la pièce qui, en somme, n'est guère encourageante pour ceux qui, ayant éprouvé quelques ennuis conjugaux, ont l'espoir d'être heureux en recourant à cette autre extrémité.

*Article de Paris* fut joué en 1905 au théâtre des Deux-Masques. C'est l'aventure burlesque d'un substitut qui se laisse surprendre par sa femme et par le commissaire dans un salon où il donne de trop fréquents rendez-vous à des clientes d'une moralité peu scrupuleuse.

Notre collègue plaisante ce milieu parisien

viveur, mais la victoire reste à l'honnêteté indignée de la femme du magistrat.

Diverses pièces manuscrites n'ont pas été éditées. Dans leur ensemble elles manquent un peu de la souplesse d'une longue pratique théâtrale.

M. Genevoix, en revanche, y déploie un grand bon sens, une indiscutable honnêteté. C'est peut-être ce qui a encore nui au succès de celles qui ont été jouées dans le milieu frivole, mondain et superficiel devant lequel elles avaient été présentées.

Je vous ai, Messieurs, donné un tableau aussi détaillé et aussi complet que possible de l'œuvre de notre collègue.

Dans la dernière partie de sa vie, ayant, après le temps légal de l'exercice de notaire, obtenu l'honorariat, il était nommé arbitre rapporteur au Tribunal de commerce de la Seine et vivait à Paris entouré de l'affection des siens, continuant, dans ses moments de loisir, à ébaücher quelques études destinées au théâtre quand, comme un coup de tonnerre, éclata la déclaration de guerre.

Sur sa demande, M. Genevoix était affecté à la 5/7 compagnie du 1<sup>er</sup> génie du camp retranché de Paris, successivement à Versailles, enfin à Hénouville, entre Epte et Oise, avec le grade de capitaine, chargé de la surveillance des travaux, devant faire de longues courses à cheval.

Là, il s'impatientait de ne pouvoir aller au



front et sollicitait vivement le général Ravenez qui put enfin le faire attacher au 209<sup>e</sup> territorial d'infanterie, 1<sup>re</sup> compagnie.

Il eut à peine le temps de faire connaissance avec ses nouveaux compagnons.

Voici en effet la lettre que recevait M<sup>me</sup> Genevoix :

« Aux armées, le 2 novembre 1915.

« Cet excellent officier nous est arrivé plein d'entrain le 13 octobre. En raison de son âge, tout le monde chuchotait à voix basse : « Comment a-t-on pu l'envoyer ici ». Lui paraissait enchanté d'être au front.

« Le 15, sa compagnie a été désignée pour occuper les tranchées de première ligne. Tout allait bien jusqu'au 19. Mais ce jour-là, au matin, une violente attaque allemande s'est produite, accompagnée de gaz asphyxiants.

« C'est au cours de cette attaque qu'il a été tué par un obus devant son poste de combat, au moment où il en sortait.

« Quelques heures après, une contre-attaque nous faisait reprendre la tranchée un moment occupée par les Allemands et c'est alors que le corps du capitaine a été retrouvé.

« Il a été mis en bière le soir et inhumé de nuit dans le cimetière de la Source, au nord et à environ mille cinq cents mètres du village de Wez. Un médecin auxiliaire était seul à l'enterrement.

Il m'a déclaré « avoir récité une prière sur la « tombe ».

« Je me trouvais ce jour-là en seconde ligne et il m'a été impossible d'accompagner au cimetière ce vaillant officier qui avait donné à tous un si noble exemple d'abnégation et de courage.

« X..., capitaine au 209<sup>e</sup> territorial. »

Je ne saurais rien ajouter à la concision militaire et à la beauté antique de cette lettre qui constitue le plus bel hommage qui puisse être rendu à M. Genevoix.

Nous aimons à nous l'imaginer, heureux d'avoir enfin réalisé le désir poursuivi avec tant d'ardeur de se trouver dans cette ligne de tranchées d'où il pouvait apercevoir ces ennemis abhorrés dont il avait combattu les pères en 1870, et sans doute il dut raconter les luttes d'alors, aux territoriaux qui l'entouraient, d'âge à être ses enfants.

Pendant ces longues nuits froides d'automne, qui étaient pour lui la veillée de la mort, dans l'installation sommaire qu'il occupait, son esprit, en dehors des êtres chers vers lesquels il allait sans cesse, dut se reporter aussi vers cette ville de Rouen, dans laquelle il avait laissé tant d'amis dévoués ; peut-être même revit-il en pensée cette salle paisible de nos réunions de l'Académie, où il avait reçu un accueil si sympathique, et à laquelle il demeura attaché pendant de longues années, voulant même, quand il était à Châtellerault, payer sa cotisation de membre résidant.

Et après nous avoir, dans ses romans, crayonné de nobles caractères comme ceux de Jeanne Carmant, de sœur Thérèse, de Max de Termier, il a tenu, dans un sentiment d'amour propre et de fierté patriotique, à montrer comme il savait les incarner en lui-même en offrant noblement sa vie à son pays.

Toujours correct et distingué dans son allure et ses manières, M. Genevoix, qui alliait à ses sentiments religieux des opinions philosophiques fort élevées, a terminé son existence dans la suprême beauté du sacrifice et au seuil de toutes les misères qui guettent la vieillesse, il disparaît, restant ainsi jeune quand même, dans l'auréole radieuse du combattant tombé à son poste, face à l'ennemi.

Messieurs, sur l'invitation de notre Président, je me suis fait un devoir d'aller adresser à sa veuve et à son fils, en votre nom à tous, l'expression de nos sentiments de douloureuse condoléance, en même temps que notre vive admiration pour le noble exemple donné par notre confrère.

M<sup>me</sup> Genevoix m'a remis pour vous ce portrait qui conservera ici même les traits de celui qui honora notre Compagnie et aussi cette ville de Rouen où il devait passer les meilleurs moments de son existence.

---

# ACADÉMIE

DES

Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen

---

## PRIX ANNUELS

---

L'Académie décernera, en 1917 et les années suivantes, dans sa séance publique, les prix annuels suivants :

### PRIX EUGÈNE PELLECAT

Deux prix, de 1,000 francs chacun, à deux jeunes gens de Rouen ou du département, jugés avoir le plus de mérite et qu'il est utile d'encourager dans leur carrière.

Les candidats ou candidates aux prix Pellecat devront ne pas se contenter de recommandations mais présenter des œuvres qui permettent à l'Académie de mieux juger leur valeur artistique ou professionnelle. Conformément aux traditions de l'Académie, les lauréats de ces prix devront lui faire hommage d'une de leurs œuvres,

## PRIX BOULET-LEMOINE

Un prix de 1,000 francs, à la personne de condition pauvre, soit homme, soit femme, originaire du département de la Seine-Inférieure et y demeurant, qui aura donné le plus de preuves de dévouement et de sacrifices pour assister et pour soigner jusqu'à leur mort ses père et mère et le survivant d'eux.

## PRIX DUMANOIR

Un prix de 800 francs à l'auteur d'une belle action accomplie à Rouen ou dans le département de la Seine-Inférieure.

## PRIX OCTAVE ROULAND

Deux prix, de 300 francs chacun, aux « membres de familles nombreuses qui ont fait preuve de dévouement envers leurs frères ou sœurs ».

Les personnes qui connaîtraient des jeunes gens ou jeunes filles dignes d'encouragement, des actes de dévouement ou de belles actions, susceptibles de concourir pour les prix *Eugène Pellecat*, *Boulet-Lemoine*, *Dumanoir* et *Octave Rouland*, sont invitées à les signaler à l'Académie, en adressant au Secrétariat, rue Saint-Lô, n° 40, à Rouen, une notice circonstanciée des faits qui paraîtraient dignes d'être récompensés.

Cette notice, appuyée de l'attestation légalisée des autorités locales, doit être envoyée franco à l'Académie, avant le 1<sup>er</sup> juin.

---

### FONDATION A. GUÉROULT

Grâce à la générosité de M. Aug. Guérout, compositeur et professeur de musique, l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen vient en aide aux artistes musiciens, hommes ou femmes, professeurs ou exécutants (chant, piano, violon ou basse) également recommandables tant par leur talent que par leurs bonnes mœurs et âgés de soixante ans au moins, qui habiteraient Rouen ou la Seine-Inférieure, ou seraient nés dans ce département.

Les personnes intéressées sont invitées à adresser leur demande à M. le Secrétaire de l'Académie (Classe des Lettres et Arts), Hôtel des Sociétés savantes, rue Saint-Lô, 40.

---





TABLE BIBLIOGRAPHIQUE  
DES OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE  
PENDANT L'ANNÉE 1916

---

- CESARO. — *Considération sur la composition des sulfosels. Démonstration simple de la loi de Miller.*
- COLETTE-YVER. — *Le Mystère des Béatitudes*, roman. Paris.  
— *Princesse de science*, roman. Paris.  
— *Le métier de roi*, roman. Paris.  
— *Les sables mouvants*, roman. Paris.
- COUTIL (LÉON). — *Périodes paléolithique, néolithique.* —  
*Monuments mégalithiques de la Normandie*, t. I.  
— *Périodes du bronze et du hallstatt en Normandie*, t. II.  
— *Période gauloise en Normandie*, t. III.  
— *Périodes gallo-romaine, franque et normande en Normandie.*
- DELEAU (Charles) (PHILÉMON). — *Lectures pour mes petits-enfants : Souvenirs. — Dieu et Patrie. — Fables. — Pièces diverses.* Rouen, 1916.
- DESCHAMPS (LOUIS). — *La contribution extraordinaire sur les bénéfices exceptionnels réalisés pendant la guerre. (Rapport à la Société industrielle de Rouen).* 1916.
- DU VIVIER DE STREEL (E.). — *Le rôle de nos colonies dans l'après-guerre.* Paris, 1916.
- FRANQUEVILLE (T.). — *Cicéron. — Discours contre Cécilius. Traduction.* Paris, 1880.  
— *Discours prononcé à la distribution des prix du Lycée de jeunes filles d'Amiens.* Amiens, 1896.  
— *Discours prononcé à la distribution des prix du Lycée Henri Martin à Saint-Quentin.* Amiens, 1901.

- *Comité de défense des mineurs traduits en justice de Rouen.*  
 — *Discours séance solennelle de rentrée.*
- FUZET (Mgr). — *Pétrarque à Vaucluse.* Rouen, 1904.
- *Dix ans d'Episcopat à Saint-Denis de la Réunion et à Beauvais.* — *Instructions pastorales, Lettres, Discours.* Paris, 1899.
- *Dernières années concordataires.* — *Instructions pastorales, Lettres, Discours.* Paris 1913.
- *Premières années de séparation.* — *Instructions pastorales, Lettres, Discours ; 2 vol.* Paris, 1906.
- GASCARD (Albert) et BEIGNOT-DEVALMONT (Emile). — *Radiographie sur la localisation des projectiles par la radiographie.* Extrait, 1915.
- GUÉRY (abbé). — *Correspondance inédite de Bénédictins normands avec Montfaucon.* Evreux, 1915.
- LEGRIS (abbé). — *Sainte Honorine, vierge et martyre, au diocèse de Bayeux.* Bayeux, 1911.
- *Le Précieux Sang de Fécamp.*  
 — *Saint Filleul, évêque de Rouen. Première moitié du VI<sup>e</sup> siècle.*  
 — *Les premiers martyrs du Vexin : Saints Nicaise, Quirin, Scuvicule, Pience.* Evreux, 1913.
- L'HOPITAL (Joseph). — *Paul Harel, poète normand.* Evreux, 1916.
- NEVEU (C.). — *Conférence sur la marine française, faite à Rouen le 7 mars 1913.* Rouen, 1913.
- NEVEU (C.) et FOURNIER (Pierre). — *Traité d'administration de la Marine,* 3 vol. in-4<sup>o</sup>, Paris, 1885-1887.
- NEVEU (C.) et JOUAN (A.). — *Service administratif à bord des navires de l'Etat. Manuel du commandant comptable et du commissaire.* Paris, 1907.
- NEVEU (C.). — *Notes sur la protection de la pêche, dans Exposition universelle de 1900. Congrès international d'agriculture et de pêche. Mémoires et comptes rendus des séances,* par Perard et Maire.
- PIEQUET (O.). — *Note sur l'Ecorce de Casuarina, provenant de*

- l'Inde française*. 1899. (Extrait du *Bulletin de la Société industrielle de Rouen*. 1899.)
- *Exposition des arts appliqués à la décoration des tissus*. 1902. (Extrait du *Bulletin de la Société industrielle de Rouen*. 1902.)
- *V<sup>e</sup> Congrès international de Chimie appliquée*. Berlin, 1903. (Extrait du *Bulletin de la Société industrielle de Rouen*. 1903.)
- *Le Congrès d'Agronomie coloniale*. Paris, 1905. (Extrait du *Bulletin de la Société industrielle de Rouen*. 1905.)
- *La tuberculose et l'impôt*. 1905. (Extrait du *Bulletin de la Société industrielle de Rouen*. 1905.)
- *Note à propos du Traité des applications de la chimie de M. Jules Garçon*. 1906. (Extrait du *Bulletin de la Société industrielle de Rouen*. 1906.)
- *Note sur la noix d'Arec, le bétel et le cachou*. 1906. (Extrait du *Bulletin de la Société industrielle de Rouen*. 1906.)
- *L'Alimentation de l'ouvrier au début du XX<sup>e</sup> siècle*. 1906. (Extrait du *Bulletin de la Société industrielle de Rouen*. 1906.)
- *Notes sur quelques produits toxiques employés dans l'industrie*. 1907. (Extrait du *Bulletin de la Société industrielle de Rouen*. 1907.)
- *Les cueillettes et l'alimentation ouvrière*. 1910. (Extrait du *Bulletin de la Société industrielle de Rouen*. 1910.)
- *L'Hygiène de la rue*. 1912. (Extrait du *Bulletin de la Société industrielle de Rouen*. 1912.)
- *Etude sur les cachous provenant des colonies françaises et leurs applications dans l'industrie*. Rouen, 1906.
- *Assises de Caumont, 1908. — Rapports sur l'industrie et l'enseignement industriel*. Rouen, 1908.
- *L'Abandon des campagnes : Ses causes, ses effets, ses remèdes*. Rouen, 1909.
- *Le noir d'aniline en teinture et en impression. — Conférence à la Société industrielle d'Amiens*. Amiens, 1909.
- *Histoire de la coloration des tissus : Teinture et impres-*

- sion. — Conférence à la Société industrielle d'Amiens. Amiens, 1910.*
- *La boue de Paris. 1913. (Extrait du Bulletin annuel de l'Association générale des chimistes de l'industrie textile. 1913.)*
- PIEQUET (O) et BAEHR (V.). — *Rapport sur les musées commerciaux en Allemagne. Rouen, 1903.*
- OLIGEZ (D'). — *L'Annexion. Rouen, 1907.*
- PILLION (Louise). — *Les sculpteurs français du XIII<sup>e</sup> siècle. Paris.*
- *Les portails latéraux de la Cathédrale de Rouen. — Etude historique et iconographique sur un ensemble de bas-reliefs de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Paris, 1907.*
- RÉGNIER (Louis). — *Sous Louis XIII. — Fragments inédits des mémoires et des lettres du P. Caussin. Rouen, 1915.*
- 

## ŒUVRES D'ART

OFFERTES A L'ACADÉMIE PENDANT L'ANNÉE 1916

- LIPPE (P.). — Aquarelle.
- ROGIER (G.). — Aquarelle.
-

# TABLEAU

de

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN  
pour l'année 1916.

---

## OFFICIERS EN EXERCICE

- M. DELABARRE (Ed.), *Président*.  
M. VALIN (Lucien), *Vice-Président* (mobilisé).  
M. GASCARD (A.) I ☞, *Secrétaire pour la classe des Sciences*  
(mobilisé).  
M. le chanoine JOUEN, *Secrétaire pour la classe des Lettres et des*  
*Arts*.  
M. DE BEAUREPAIRE (Georges), *Archiviste*.  
M. LAYER (E.), *Trésorier*.

ANNÉE  
de  
réception.

## MEMBRES DÉCÉDÉS

### *Académiciens résidants.*

1905. Mgr FUZET ✱, archevêque de Rouen, Primat de Normandie,  
† 1915.  
1909. M. HOMAIS (Robert), avocat, président sortant, † 1915.  
1894. M. l'abbé AUVRAY (Emmanuel), † 1916.  
1884. M. LEFORT (Lucien) ✱, architecte en chef du département,  
† 1916.  
1892. M. LECAPLAIN O ✱, I ☞, directeur honoraire de l'École pré-  
paratoire à l'enseignement des Sciences et des Lettres,  
† 1916.  
1873. M. ALLARD C ☩ (Paul), † 1916.

### *Correspondant étranger*

1915. M. VERHAEREN (Emile), poète, de Bruxelles, † 1916.

## MEMBRES NOUVEAUX

*Académiciens résidants.*

MM.

NEVEU (C.) C ✱, commissaire général de la marine du cadre de réserve.

PIEQUET (O.) A ✱, chimiste, directeur du musée commercial de Rouen,  
conseiller du commerce extérieur.

FRANQUEVILLE (Tiburce) ✱, premier président de la Cour d'appel de  
Rouen.

M<sup>me</sup> HUZARD, née de BERGEVIN (COLETTE YVER), (élue, non reçue).

*Académiciens correspondants.*

MM.

NICOLLE (Marcel), critique d'art.

LIPPE (Paul-Casimir-Joseph), peintre, de Dijon.

M<sup>me</sup> LEFRANÇOIS-PILLION, critique d'art.

*Correspondant étranger.*

S. Exc. M. HELLEPUTTE, ministre de l'Agriculture du royaume de Bel-  
gique.

---

# TABLE DES MATIÈRES

---

|   | Pages |
|---|-------|
| SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU 21 DÉCEMBRE 1916  |       |
| PROCÈS-VERBAL.....  | 5     |
| DISCOURS ET RAPPORTS :  |       |
| <i>L'âme française</i> , discours de réception de M. Franqueville,<br>premier président .....   | 13    |
| <i>Réponse</i> de M. Delabarre, président .....   | 63    |
| <i>Rapport sur les prix Pellecat</i> , par M. Henri Paulme.....   | 89    |
| <i>Rapport sur les prix de vertu</i> , par M. le chanoine Prudent..   | 109   |
| RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE PENDANT L'ANNÉE 1916,<br>par M. le chanoine Jouen, secrétaire de la classe des Lettres et<br>Arts .....   | 123   |
| <i>Election du président</i> .....  | 123   |
| <i>Décès :</i>  |       |
| Académiciens résidants : Mgr Fuzet, 123, 136, 145, 155 ;<br>M. Robert Homais, 123, 136, 137 ; M. l'abbé E. Auvray, 124,<br>136, 137, 138 ; M. L. Lefort, 124, 136 ; M. Lecaplain, 124,<br>137, 138, 145 ; M. Paul Allard, 124, 137.                           |       |
| Académicien correspondant : M. Emile Verhaeren .....  | 124   |
| <i>Membres nouveaux :</i>   |       |
| Académiciens résidants : M. Neveu, 124, 132, 139 ; M. O.<br>Piequet, 124, 130, 135, 136, 139 ; M. T. Franqueville, 125,<br>136, 139 ; Colette Yver, 125, 140, 142.  |       |
| Académiciens correspondants : M. Marcel Nicolle, 125, 140 ;<br>M <sup>me</sup> Lefrançois-Pilion, 125, 141, 142 ; M. P.-C.-J. Lippe,<br>125, 142 ; M. Helleputte, 125.  |       |
| <i>Décisions de l'Académie :</i>  |       |
| Reprise des séances hebdomadaires, 126 ; — Pour compléter et<br>expliquer la planche de M. Zacharie contenant les portraits<br>des Académiciens, 145 ; — Obligations pour les candidats aux<br>prix Pellecat de présenter leurs études et leurs œuvres, 146 ; |       |



— Acquisition de rentes 5 0/0 et de Bons du Trésor, 152 ; —  
Souscriptions au buste de M. Lecaplain et à la vie de Mgr  
Loth, 152 ; — Prix La Reinty, 154.

*Travaux de l'année :*

Classe des Sciences :

|  |     |
|--|-----|
| <i>Situation des industries métallurgiques en France à l'heure<br/>actuelle, par M. E. Delabarre.....</i>  | 126 |
| <i>Principales méthodes utilisées pour déterminer à l'aide des<br/>rayons X, l'emplacement des projectiles dans le corps des<br/>blessés, par M. A. Gascard.....</i> | 127 |
| <i>Cinquante ans de pratique médicale dans les services péni-<br/>tentiaires de Rouen, par M. le Dr Merry-Delabost.....</i>  | 131 |
| <i>L'assurance à Rouen au XIX<sup>e</sup> siècle, par M. Layer.....</i>  | 131 |
| <i>Notes sur le Paraguay, par M. Neveu.....</i>  | 133 |
| <i>Extrait du journal d'un officier de marine, par M. H.<br/>Paulme.....</i>   | 133 |
| <i>Notes sur le Gabon, par M. Henri Paulme.....</i>  | 134 |
| <i>La Syrie de demain, par M. le chanoine Vancandard.....</i>  | 137 |

Classe des Lettres :

|  |         |
|--|---------|
| <i>Ch.-Nicolas Cochin le fils, par M. Samuel Frère.....</i>  | 135-142 |
| <i>Notice sur M. Robert Homais, par M. Samuel Frère.....</i>                                       | 137     |
| <i>Notice sur M. l'abbé Emmanuel Auvray, par M. le chanoine<br/>Prudent.....</i>                   | 138     |
| <i>Notice sur M. Lecaplain, par M. le Dr Merry-Delabost.....</i>                                   | 138     |
| <i>Notice sur M. Genevoix, par M. le docteur Louis Boucher....</i>                                 | 139     |
| <i>Rapport sur les œuvres de M. Franqueville, par M. Samuel<br/>Frère.....</i>                     | 139     |
| <i>Rapport sur l'œuvre de M<sup>me</sup> Colette Yver, par M. le chanoine<br/>Prudent.....</i>     | 140     |
| <i>Rapport sur les ouvrages de M. Marcel Nicolle, par<br/>M. H. Paulme.....</i>                    | 140     |
| <i>Rapport sur les ouvrages de M<sup>me</sup> Lefrançois-Pillion, par<br/>M. le Dr Coutan.....</i> | 141     |
| <i>Rapport sur l'œuvre de M. Lippe, par M. E. Delabarre.....</i>                                   | 142     |

*Dons et Hommages à l'Académie :*

|                                  |     |
|----------------------------------|-----|
| <i>Par M. le Dr Desseaux....</i> | 143 |
|----------------------------------|-----|

|   | Pages |
|---|-------|
| Par MM. L. Deschamps, G. Bordeaux, Chanoine-Davranches,<br>Louis Régnier, G. Césaro, Lippe, Rogier.....   | 144   |
| <i>Vœux formulés par l'Académie :</i>   |       |
| Contre le changement du nom du chemin des Cottes. — Pour<br>l'insularité du Mont-Saint-Michel. — Pour la création à<br>Rouen d'un Comité d'esthétique .....   | 146   |
| <i>Commissions :</i>  |       |
| <i>Extraordinaires :</i>  |       |
| Commission pour la création d'un Comité d'esthétique, 146. —<br>Commission de l'histoire de Rouen, 147. — Commission de la<br>bibliothèque et des Archives, 147. — Commission des modi-<br>fications au règlement, 148. |       |
| <i>Ordinaires :</i>   |       |
| Commission des finances, 151. — Du <i>Précis</i> , 153. — Des prix<br>Pelletat, 153. — Des prix de Vertu, 153.  |       |
| <i>Services funèbres</i> .....  | 154   |
| <i>Condoléances et félicitations</i> .....  | 155   |
| <i>Adresse au général Nivelles</i> .....  | 157   |

## DISCOURS ET MÉMOIRES IMPRIMÉS

## CLASSE DES SCIENCES

|  |     |
|--|-----|
| <i>Un voyage au Brésil en 1863 : Discours de réception de<br/>M. Neveu</i> .....                           | 161 |
| <i>Réponse à ce discours, par M. Ed. Delabarre, président</i> .....  | 183 |
| <i>Coup d'œil sur l'histoire de la chimie française : Discours de<br/>réception de M. O. Piequet</i> ..... | 212 |
| <i>Réponse à ce discours, par M. Ed. Delabarre, président</i> .....  | 237 |
| <i>L'assurance à Rouen au XIX<sup>e</sup> siècle, par M. E. Loyer</i> .....                                | 259 |
| <i>Un demi-siècle de prison, par M. le Dr Merry-Delabost</i> .....   | 307 |
| <i>Notes sur le Paraguay, par M. Neveu</i> .....   | 343 |

## CLASSE DES BELLES-LETTRES ET ARTS

|   |     |
|---|-----|
| <i>Charles-Nicolas Cochin le fils, par M. Samuel Frère</i> .....  | 369 |
| <i>Notice sur M. Lecaplain, par M. le Dr Merry-Delabost</i> ..... | 443 |
| <i>Notice sur M. Robert Homais, par M. Samuel Frère</i> .....     | 453 |

|   | Pages |
|---|-------|
| <i>Notice sur M. l'abbé Emmanuel Auvray</i> , par M. le chanoine Prudent..... | 467   |
| <i>Etude biographique sur M. Genevoix</i> , par M. le Dr Louis Boucher.       | 483   |

#### PRIX DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE EN 1916

*Prix de Vertu :*

Prix Octave Rouland : M<sup>lle</sup> Agathe Hodan, de Rouen, et M<sup>lle</sup> Marie Voisin, de Sotteville-sur-Mer, 10, 111 à 115, 153.— Prix Boulet Lemoine : M<sup>lle</sup> Marie Lefebvre, de Rouen, 11, 115 à 117, 153.— Prix Dumanoir : le gendarme Gloux, de Doudeville, 11, 117 à 120, 153.

*Prix Pellecat :*

MM. Alfred Dunet et Georges Leconte, 9 à 11, 89 à 108, 153.

#### APPENDICES

|   |     |
|---|-----|
| Prix annuels .....  | 307 |
| Table bibliographique des ouvrages offerts à l'Académie pendant l'année 1916.....   | 311 |
| Œuvres d'art offertes à l'Académie en 1916 .....  | 314 |
| Tableau de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen pour l'année 1916 : Officiers en exercice, membres décédés, membres nouveaux..... | 315 |

















